

LANGUES ET APPRENTISSAGE DES LANGUES

M

Collection dirigée par H. Besse et E. Papo

^Oèr_

Ecole normale supérieure de Saint-Cloud

CREDIF

ARGUMENTATION ET CONVERSATION

ELEMENTS POUR UNE ANALYSE PRAGMATIQUE DU DISCOURS

Jacques MOESCHLER

Université de Genève



*Cet ouvrage a reçu le prix Latsis 1985
de l'Université de Genève.*



HATIER-CREDIF

j j y ^

© HATIER PARIS AOÛT 1985

Toute représentation, traduction, adaptation ou reproduction, même partielle, par tous procédés, en tous pays, faite sans autorisation préalable est illicite et exposerait le contrevenant à des poursuites judiciaires. Réf. : loi du 11 mars 19)7.

ISSN 0292-7101 ISBN 2-218 07JM-5

Sommaire

Avant-propos	8
---------------------------	---

Introduction

1. Les objectifs.....	^
2. La démarche.....	
2.1. Les normes.....	11
2.2. Les règles.....	12
2.3. Les contraintes.....	12
3. Les domaines.....	^
3.1. Interaction, discours, conversation.....	14
3.2. Analyse du discours et analyse conversationnelle.....	15
3.3. L'analyse pragmatique du discours.....	«6

Chapitre 1 : La pragmatique linguistique

1. Syntaxe, sémantique et pragmatique.....	20
1.1. Lasémiotique.....	TM
1.2. La syntaxe linguistique.....	21
1.3. La sémantique linguistique.....	22
1.4. La pragmatique linguistique.....	2^

2. Performatif et illocutoire.....	26
2.1. Énoncés performatifs et énoncés constatifs.....	26
2.1.1. Action vs description.....	26
2.1.2. L'acte de langage.....	27
2.2. L'acte illocutoire.....	28
2.2.1. Locutoire, illocutoire, perlocutoire.....	28
2.2.2. Structure de l'acte illocutoire.....	29
2.2.3. Conditions d'emploi de l'acte illocutoire.....	30
2.3. L'institution illocutoire.....	32
3. Implicite et explicite.....	34
3.1. Les différents types d'implicite.....	34
3.1.1. Implicites sémantiques et implicites pragmatiques....	35
3.1.2. Implicites discursifs.....	36
3.2. Les différents modes de réalisation des actes illocutoires.....	38
3.3. Nature des mécanismes inférentiels.....	40
3.3.1. Les maximes conversationnelles.....	40
3.3.2. Actes de langage indirects et postulats de conversation.....	41
3.3.3. La dérivation illocutoire.....	42
3.3.4. Normes et règles pragmatiques.....	43
4. Conclusion.....	44

Chapitre 2 : L'argumentation

1. Introduction.....	45
2. La notion d'argumentation.....	46
2.1. Argumenter, prouver, déduire.....	46
2.2. Relation argumentative et relation logique.....	47
2.2.1. Contradictions logiques et argumentations discursives.....	48
2.2.2. L'argumentation dans les énoncés déclaratifs et interrogatifs.....	49
2.2.3. Propriétés de la relation argumentative.....	52
3. L'acte d'argumentation.....	55
3.1. Argumentation et acte d'argumentation.....	55
3.1.1. Intentionnalité de l'argumentation.....	56
3.1.2. Conventiounnalité de l'argumentation.....	57
3.1.3. Institutionnalité de l'argumentation.....	58
3.2. Opérateurs argumentatifs, connecteurs argumentatifs et topoï.....	60
3.2.1. Opérateurs et connecteurs.....	60
3.2.2. L'acte d'orientation argumentative.....	65
3.2.3. Les topoï.....	67
4. Théorie de l'argumentation et pragmatique intégrée.....	72
4.1. Théorie de l'argumentation et théorie de l'énonciation.....	72
4.2. La notion de pragmatique intégrée.....	74
4.2.1. Hypothèses externes et hypothèses internes.....	74
4.2.2. Instructions argumentatives, énonciatives et discursives.....	75
5. Conclusion : théorie de l'argumentation et discours idéal.....	77

Chapitre 3 : La conversation

1. Introduction.....	78
2. Un modèle hiérarchique et fonctionnel de la conversation (M)....	80
2.1. Les constituants conversationnels	81
2.1.1. Structure de l'échange.....	82
2.1.1.1. Echanges confirmatifs et réparateurs.....	82
2.1.1.2. Echanges enchâssés.....	84
2.1.1.3. Echanges négatifs.....	87
2.1.2. Structure de l'intervention	88
2.1.2.1. Constituants directeurs et subordonnés.....	88
2.1.2.2. Le principe de composition de l'intervention	89
2.1.2.3. L'intervention discontinuée.....	92
2.2. Les relations fonctionnelles.....	93
2.2.1. Les fonctions illocutoires initiatives et réactives.....	93
2.2.2. Les fonctions interactives proactives et rétroactives.....	97
2.3. Analyse structurelle et analyse fonctionnelle de la conversation.....	99
2.3.1. Trois exemples d'analyse structurelle et fonctionnelle	99
2.3.2. Valeur et fonction.....	103
3. Un modèle dynamique de la conversation (M').....	104
3.1. Modèle statique et modèle dynamique.....	104
3.1.1. Complétude et atemporalité.....	104
3.1.2. Intégration et programmation.....	106
3.1.3. Interprétation et conversation.....	108
3.2. Les contraintes conversationnelles.....	110
3.2.1. Les contraintes interactionnelles.....	112
3.2.2. Les contraintes structurelles.....	112
3.2.3. Les contraintes d'enchaînement.....	115
4. Conclusion.....	119

Chapitre 4 : L'argumentation dans la structure de l'intervention

1. Introduction.....	120
2. Le principe de non-contradiction argumentative.....	121
3. Connecteurs argumentatifs et marqueurs interactifs.....	124
3.1. Les connecteurs argumentatifs comme marqueurs de fonctions interactives.....	124
3.2. Les connecteurs argumentatifs comme marqueurs de fonctions interactives et illocutoires.....	126
4. La notion de cohérence argumentative.....	129
4.1. Les connecteurs argumentatifs comme traces de la cohérence argumentative.....	130
4.2. La notion de mouvement discursif.....	131

5. Structure hiérarchique, fonctionnelle et argumentative de l'intervention.....	136
5.1. Définition de l'intervention complexe.....	136
5.2. Trois modes de structuration des interventions.....	139
5.2.1. Mode de structuration proactive.....	139
5.2.2. Mode de structuration rétroactive.....	140
5.2.3. Mode de structuration argumentative.....	143
5.3. Un exemple d'analyse structurelle, fonctionnelle et argumentative d'une intervention complexe.....	144
6. Conclusion.....	149

Chapitre 5 : L'argumentation dans la structure de l'échange

1. Introduction.....	151
2. Le rôle de l'argumentation dans l'échange.....	152
2.1. L'argumentation comme foncteur de clôture.....	153
2.1.1. La clôture par complétude compositionnelle.....	154
2.1.2. La clôture par complétude inférentielle.....	155
2.2. L'argumentation comme foncteur d'expansion.....	160
2.2.1. L'expansion par contradiction.....	161
2.2.2. L'expansion par relance.....	162
2.2.3. L'expansion thématique.....	163
3. Accord, négociation et concession.....	169
3.1. L'accord comme condition de clôture.....	169
3.2. La négociation comme condition d'obtention de l'accord	172
3.2.1. Négociation anticipée.....	172
3.2.2. Négociation factuelle.....	173
3.2.3. Négociation interactionnelle.....	174
3.2.4. Négociation métadiscursive.....	175
3.2.5. Négociation métainteractionnelle.....	175
3.3. La concession comme stratégie de marque de l'accord.....	176
4. Les contraintes sur l'argumentation.....	178
4.1. Le rôle des contraintes structurelles dans l'argumentation	178
4.2. Le rôle des contraintes interactionnelles dans l'argumentation	179
4.3. Les contraintes structurelles sur les connecteurs argumentatifs dans la structure de l'échange.....	181
4.3.1. Les connecteurs marquant la coorientation.....	181
4.3.2. Les connecteurs marquant l'anti-orientation.....	183
5. Conclusion.....	187

Conclusion générale..... 187

Glossaire..... 189

Bibliographie..... 199

Avant-propos

Conçu au départ comme une introduction à l'analyse pragmatique du discours, cet ouvrage s'est finalement donné comme but principal de proposer de simples éléments pour une telle analyse. Et ceci pour deux raisons au moins. D'une part, il ne s'agissait pas de faire un recensement de toute la littérature sur l'analyse du discours, mais d'introduire à une approche bien précise, celle que d'aucuns n'hésitent pas à appeler l'École de Genève d'Eddy Roulet. D'autre part, loin de vouloir se borner à présenter une telle démarche, cet ouvrage avait pour deuxième objectif d'intégrer systématiquement à l'analyse conversationnelle les théories de l'argumentation d'Anscombe & Ducrot. Dès lors, dans la mesure où certaines propositions étaient nouvelles — et assumées personnellement — il était légitime de renoncer à l'étiquette d'ouvrage d'introduction.

La deuxième singularité de cet ouvrage est liée non plus à son contenu et à ses objectifs, mais à son responsable. Au départ, j'avais en tête un projet d'ouvrage collectif, permettant de mieux refléter l'aspect collectif de notre travail à Genève. Mais comme l'idée d'un ouvrage collectif a parallèlement réellement pris forme (cf. Roulet et al. 1985), il ne me restait plus qu'à assumer la responsabilité de celui-ci. Ceci dit, je dois donner quelques précisions sur les responsables implicites de chacun des chapitres.

Le chapitre 1, conçu comme une introduction à la pragmatique, est une reprise plus explicite du chapitre 2 de ma thèse (Moeschler 1982). Le chapitre 2, qui introduit à la théorie de l'argumentation d'Anscombe & Ducrot, a été en grande partie rendu possible par renseignement d'Oswald Ducrot et les discussions que j'ai pu avoir avec lui ainsi que Jean-Claude Anscombe à Paris et Genève. Ceci dit, la structure du chapitre, de même que la plupart des définitions proposées, relèvent de mon

entière responsabilité. Le chapitre 3, qui, lui, présente le modèle d'analyse genevois, correspond, dans sa première partie (paragraphe 2) à la version standard du modèle, i.e. celle que l'on trouvera dans Roulet (1981) et dans le chapitre 1 de Roulet et al. (1985). La deuxième partie (paragraphe 3) correspond à la version dynamique (vs statique) du modèle, dont les prémisses étaient annoncées dans Auchlin, Moeschler & Zenone (1981) et Moeschler (1982). Quant aux chapitres 4 et 5, ils représentent, à proprement parler, la contribution originale de l'ouvrage. Ils doivent, de ce fait, être lus avec plus de distance, car si les propositions sont faites de façon précise, je ne suis pas certain de leur immuabilité. C'est essentiellement la richesse des données et les interprétations qu'il me semblait légitime d'en tirer qui justifient l'orientation de ces deux chapitres.

Finalement, j'aimerais témoigner ma reconnaissance et ma gratitude aux personnes suivantes, qui de près ou de loin, ont rendu ce travail possible : Jean-Claude Anscombe, Antoine Auchlin, Henri Besse, Hélène Bezençon, Daniel Coste, Oswald Ducrot, Daniel Grossen, Anne-Claude Lang, Marc Leuenberger, Patrick Leuzinger, Edi Angulu Magenbi, Patrick Magnenat, Joëlle Melly, Sarga Moussa, Claire Palandella, Eliane Papo, Francis Rossier, Eddy Roulet, Christian Rubattel, Marianne Schelling, Nina de Spengler, Bertrand Sthioul, Anne Vicher, Anna Zenone. Je remercie également le Fonds national suisse de la recherche scientifique qui a contribué au financement de ce travail pendant l'année 82-83 (projet n° 81.981.0.82). Enfin, je tiens surtout à remercier ma femme, Anne Reboul, qui, outre le fait d'avoir survécu aux dix-huit mois de gestation de cet ouvrage, a eu le mérite de s'occuper d'une partie de sa frappe et de sa relecture totale.

Hengoat, septembre 1984

Introduction

1. Les objectifs

Le but de cet ouvrage est double. Tout d'abord, j'aimerais donner une présentation accessible de recherches linguistiques regroupées autour des notions de pragmatique, d'argumentation et de conversation. Les références essentielles sont constituées, pour ces trois domaines, respectivement par les travaux des philosophes du langage (Austin 1970, Searle 1972, Grice 1979), d'Anscombe & Ducrot (1983) et d'E. Roulet ainsi que de ses collaborateurs (Cahiers de linguistique française 1 et 4, Etudes de linguistique appliquée 44, Moeschler 1982 et Roulet et al. 1985). Cette restriction volontaire du choix des références, et donc des problématiques, est liée au deuxième but de cet ouvrage. A savoir présenter les bases d'un modèle d'analyse du discours (ou de la conversation) à la fois suffisamment simple pour constituer une heuristique (c'est-à-dire donner lieu à des principes de découverte dans le domaine de l'analyse du discours) et également suffisamment contraint pour interroger de façon créative et stimulante les faits de discours. Plus précisément, ce deuxième aspect aura pour principal objectif de déterminer de façon systématique les relations entre faits argumentatifs inscrits dans la langue et faits de discours ou faits conversationnels.

Corollairement, cet ouvrage aura nécessairement quelques prétentions. Tout d'abord, une prétention méthodologique : il s'agira de définir les objets, i.e. les observables, d'une analyse pragmatique, d'une analyse argumentative et d'une analyse du discours. Deuxièmement, une prétention théorique : quels objets (plus précisément quels types de concepts) seront nécessaires pour rendre compte des observables ? Et enfin, une prétention heuristique. Si un tel modèle est prévu pour avoir une vocation heuristique, il faut qu'il soit doublement contraint, c'est-à-dire qu'il réserve une place importante d'une part à l'aspect empirique, et d'autre part à l'aspect intuitif de la démarche, et ceci pour deux raisons au moins.

Premièrement, le modèle d'analyse du discours doit être dans une certaine mesure en relation d'adéquation avec l'objet de départ, c'est-à-dire un ensemble de corpus constitués de discours, de conversations. En d'autres termes, si modèle il y a, cela signifie qu'il n'a pas seulement à être évalué en tant que modèle, i.e. de façon interne, mais par sa capacité à décrire, à rendre compte, à expliquer des observables.

Deuxièmement, et cet élément me semble capital tant du point de vue de la linguistique théorique que de la linguistique appliquée, le modèle d'analyse du discours doit donner une certaine image de ce qu'on appelle conventionnellement une compétence de communication. Il faut signaler cependant, pour éviter toute ambiguïté, que la notion de compétence de

communication ne sera pas envisagée en termes cognitifs, c'est-à-dire comme définissant des règles régissant l'activité psycholinguistique, ni en termes communicatifs, c'est-à-dire comme définissant des normes régissant l'activité sociale qu'est le discours. Cette notion sera au contraire abordée en termes de contraintes discursives, c'est-à-dire des conditions définissant l'activité de discours. Ces contraintes auront différents aspects, liés à la nature rituelle de l'interaction, à sa structure et à son déroulement, son dynamisme, c'est-à-dire aux types d'enchaînements qu'elle présente. De plus, dans la mesure où elles sont imposées par le discours, elles ne relèvent pas du savoir discursif des protagonistes, mais plutôt de leur savoir-faire discursif. Cependant, il ne s'agira pas de formuler ces contraintes de façon telle qu'elles paraissent justes, pertinentes, évidentes, reconnaissables par les sujets parlants, mais qu'elles permettent au contraire de mettre en évidence leur satisfaction ou non-satisfaction dans le discours.

2. La démarche

Définir une compétence de communication à partir de contraintes discursives, relevant du savoir-faire discursif du sujet parlant, signifie qu'il est légitime de distinguer contraintes, règles et normes. J'aimerais donc faire quelques remarques sur ces trois concepts, remarques qui me semblent d'autant plus justifiées que, d'une part ces trois concepts sont souvent confondus, alors qu'ils sont centraux dans les sciences humaines et que, d'autre part, ils me permettront d'explicitier, de façon contournée, les principaux axes de ma démarche. J'essaierai de distinguer le domaine d'application de ces concepts et la nature des termes qui leur sont appliqués.

2.1. Les normes

J'entendrai le terme de norme au sens de Searle (1972, 72-4) lorsqu'il parle de « règle normative ». Une norme est une convention fixée par une institution. Cette institution peut être de différente nature : dans la situation qui nous intéresse, je distinguerai les institutions linguistiques des institutions non linguistiques. Ce qui est important, c'est le caractère arbitraire de la norme, c'est-à-dire motivé uniquement dans et par l'institution qui l'engendre. Si le domaine d'application des normes est les institutions, leur objet est la sphère des comportements, langagiers ou non langagiers. Par exemple, l'objet non langagier d'une norme non linguistique peut être « le fait d'être obligé de porter une cravate à une cérémonie officielle » ; l'objet langagier d'une norme linguistique peut être « ne pas se contredire dans ses propos ». Une norme a pour propriété d'être ou respectée ou violée. Ce qui est remarquable, c'est que la violation d'une norme entraîne une sanction, fixée par l'institution en question.

2.2. Les règles

Si le terme de règle a été beaucoup plus utilisé en linguistique et en sciences humaines que celui de norme ou de contrainte, j'entendrai ici règle au sens de « règle constitutive » de Searle (ibid.). Une règle n'est pas le propre d'une institution, mais d'un système (au sens large, c'est-à-dire ensemble organisé d'éléments, ou au sens étroit, c'est-à-dire système formel en linguistique). La notion de règle est donc beaucoup plus abstraite que celle de norme, car elle a une vertu au moins descriptive, si ce n'est explicative. Une règle a pour principale propriété d'être appliquée ou de n'être pas appliquée. Certaines règles sont obligatoires, d'autres facultatives. Par exemple, en football, il est obligatoire de tirer un penalty s'il y a faute dans les 16 mètres, mais cette règle n'est pas appliquée si malgré la faute, il y a eu but. Sous certaines conditions seulement, la règle du penalty est obligatoire. En conversation, je dirai qu'il est obligatoire de poursuivre une interaction, c'est-à-dire de contribuer à son déroulement, à moins que sa clôture n'ait été indiquée. Par contre, intervenir de façon contradictoire, même si l'on n'est pas d'accord avec son interlocuteur, relève du facultatif.

Une règle est donc soumise à des conditions d'application : dans certaines conditions, la règle s'applique, dans d'autres, elle ne s'applique pas. Mais une règle possède une deuxième propriété, tout aussi importante : sa non-application ne déclenche pas une sanction (comme la norme), mais un blocage de la situation. Par exemple, refuser pour l'arbitre de football l'octroi d'un penalty lorsque la faute est patente revient à créer une situation de blocage du match, qui peut être suivie de sanctions si l'équipe lésée proteste de façon trop marquée (avertissement, expulsion, voire arrêt du match). D'un autre côté, refuser de répondre à une question embarrassante bloque d'une certaine façon le déroulement de la conversation. Corollairement, l'application erronée d'une règle donne lieu à un blocage similaire de la situation.

2.3. Les contraintes

Les contraintes constituent le type de principe « régulateur » que j'utiliserai pour rendre compte du discours et de la conversation. L'intérêt pour la notion de contrainte est lié à deux faits :

(a) D'une part, une contrainte est variable en fonction de son domaine d'application. Parmi les contraintes discursives, je distinguerai en effet les contraintes interactionnelles, les contraintes structurelles et les contraintes d'enchaînement.

(b) D'autre part, une contrainte a pour propriété non pas d'être dite respectée (norme) ou appliquée (règle), mais satisfaite, et plus particulièrement graduellement satisfaite. La satisfaction d'une contrainte relève en effet du « plus ou moins ». Ce « plus ou moins » peut prendre deux formes, selon la nature de la contrainte : si la contrainte est une double

contrainte¹, c'est-à-dire une contrainte imposant nécessairement le choix d'un des termes d'une alternative, alors la satisfaction de la contrainte est absolue, c'est-à-dire concerne le plus ou le moins ; par contre, si la contrainte est une contrainte « à conditions », c'est-à-dire une contrainte constituée d'un ensemble hiérarchisé de conditions, alors la satisfaction de la contrainte est relative, c'est-à-dire oscille entre une satisfaction absolue et une non-satisfaction absolue. Très rapidement, je dirai que la satisfaction (d'une contrainte structurelle) est absolue lorsqu'un des protagonistes d'une conversation décide de poursuivre l'interaction ou de la clore, car il n'a pas d'autre possibilité que de choisir l'un des termes de l'alternative (clore/poursuivre). D'un autre côté, la satisfaction (d'une contrainte d'enchaînement) sera relative, si, par exemple, un locuteur répond par un aveu d'ignorance à une demande d'information, étant donné que certaines conditions liées à l'acte de réponse sont satisfaites (prise de parole coopérative, polie, etc.) mais d'autres non satisfaites (l'information demandée n'étant pas octroyée).

Analyser le discours à travers l'examen de contraintes discursives signifie donc :

1. que l'objet « discours » n'est pas une production libre, mais au contraire soumise à des principes d'organisation généraux, principes qui excluent *a fortiori* certaines productions linguistiques comme ne relevant pas du discours (le discours étant déterminé par la satisfaction minimale de certaines contraintes) ;

2. que les protagonistes de l'interaction discursive ont une certaine aptitude, capacité à reconnaître l'aspect contraint du discours et ainsi, que leurs interventions sont dépendantes de ces contraintes, c'est-à-dire sont analysables en termes de satisfaction ou de non-satisfaction des contraintes.

Définir les contraintes discursives revient, d'une certaine manière, à caractériser la compétence communicative en termes de principes de reconnaissance. Ces principes, je le rappelle, n'ont rien à voir avec un savoir linguistique ou communicatif. Ils relèvent d'un savoir-faire discursif.

Or si l'on admet que ce savoir-faire est formulable en termes de contraintes discursives, se pose nécessairement le problème des modalités d'apprentissage de ces contraintes. Si l'on veut échapper à l'obligation de choisir entre une position constructiviste (Piaget) ou innéiste (Chomsky) de l'apprentissage (cf. Piatteli-Palmarini 1979), il est possible de faire l'hypothèse que ces contraintes sont simplement apprises. Ce point de vue me semble d'autant plus légitime que dans l'interprétation et l'enchaînement du discours, ces contraintes sont souvent associées à des morphèmes de la langue (par exemple des connecteurs argumentatifs comme *mais*, *quand même*, *de toute façon*, etc.), morphèmes qui définissent des conditions d'emploi et des instructions à chaque fois spécifiques, c'est-à-dire des contraintes particulières sur l'enchaînement et sur l'interprétation.

1. Au sens de l'école de Palo Alto (cf. Bateson 1977 et 1980, Watzlawick, Beavin & Jackson 1972).

L'apprentissage discursif revient donc, tant au niveau de la langue seconde que de la langue maternelle, à décrypter les conditions portant sur l'interprétation et l'enchaînement en discours. Être capable d'interpréter un discours signifie être capable de satisfaire les contraintes d'interprétation posées par le discours, de même qu'être capable de contribuer à une interaction (c'est-à-dire enchaîner sur un discours) signifie être capable de satisfaire les contraintes d'enchaînement imposées par le discours antérieur. Définir ces types de contraintes discursives me semble donc un moyen heuristique intéressant en vue de caractériser les principes de reconnaissance discursifs constitutifs d'une compétence de communication.

3. Les domaines

J'aimerais maintenant préciser quelque peu les domaines d'étude de cet ouvrage. Pour ce faire, j'essaierai dans un premier temps de délimiter le champ d'application des termes interaction, discours et conversation, termes qui sont apparus jusqu'ici indistinctement. En second lieu, je ferai un bref survol des types d'études menées sous les labels « analyse du discours » et « analyse conversationnelle » afin de bien démarquer, en dernier lieu, le type de recherche que j'envisage en parlant d'analyse pragmatique du discours.

3.1. Interaction, discours, conversation

Ces trois concepts recouvrent des ensembles de faits non nécessairement coextensifs, mais qui se recoupent néanmoins partiellement. En effet, la conversation est un type particulier d'interaction, i.e. l'interaction verbale, mais toute interaction (i.e. l'interaction non verbale) ne relève pas de la conversation. De même, certains discours peuvent être qualifiés de conversationnels, et s'inscrivent donc dans le cadre d'une interaction, mais tout discours n'est pas conversationnel. Il s'agit de préciser dès maintenant que le type de discours qui fera l'objet de cet ouvrage est le discours conversationnel, participant de ce fait de l'interaction verbale.

Ceci dit, j'aimerais fixer certaines prémisses ou présupposés de ce travail.

En premier lieu, je partirai du principe que toute interaction verbale, dont le lieu de réalisation est la conversation, définit un cadre de coaction et d'argumentation. À savoir, un espace où certaines actions étant engagées, ou certaines « conclusions » visées, les interlocuteurs sont obligés de débattre, perdre ou gagner la face, marquer des points, négocier pour arriver ou non à une solution, confirmer des opinions ou polémiquer. L'analyse du discours conversationnel aura donc pour objectif de mettre à jour les coactions et argumentations qui interviennent dans les interactions verbales.

En second lieu, je distinguerai, dans tout discours conversationnel, la forme du discours de sa fonction. Par définition, une conversation, s'inscrivant dans une interaction verbale, présuppose l'existence d'au moins deux participants, et en plus une ou plusieurs contributions de ceux-ci. Mais cette première spécification ne décrit en fait que des propriétés de surface de la conversation, c'est-à-dire son aspect dialogal. Un discours dialogal s'oppose ainsi en surface à un discours monologal en termes du nombre de participants et de leurs contributions. Mais un examen plus attentif du discours — non nécessairement conversationnel — oblige de prendre en compte, en plus de sa forme, sa fonction. En effet, un discours dialogal peut très bien être caractérisé comme une suite de contributions de locuteurs distincts s'assimilant à un même énonciateur — dénonciateur renvoyant ici à l'instance responsable des actes de langage (cf. Ducrot 1980 a). Corollairement, rien n'empêche qu'un discours monologal, i.e. par définition non conversationnel, simule, explicitement ou implicitement, une situation de conversation (cf. les analyses de Roulet 1982 et 1984 montrant la structure conversationnelle d'éditoriaux de journaux). Pour qualifier la fonction du discours, j'utiliserai, à l'instar de Roulet, l'opposition dialogique/monologique. Un discours peut donc être, en regard de sa forme et de sa fonction, dialogal et dialogique, dialogal et monologique, monologal et monologique, monologal et dialogique. Pour des raisons de pure commodité, c'est essentiellement au premier type de discours (dialogal et dialogique) que cet ouvrage sera consacré. En d'autres termes, les conversations qui feront l'objet d'une analyse pragmatique auront la propriété d'une part de s'inscrire dans le cadre d'une interaction verbale et d'autre part d'avoir en plus de leur forme dialogale, une fonction dialogique.

3.2. Analyse du discours et analyse conversationnelle

Comme les termes « analyse du discours » et « analyse conversationnelle » ont reçu des significations précises et ont été associés à des écoles et à des problématiques bien spécifiques, je n'utiliserai pas ces concepts pour qualifier le type d'approche que je proposerai. Je parlerai plutôt d'analyse pragmatique du discours, dont je distinguerai deux perspectives : l'analyse pragmatique du discours idéal et l'analyse pragmatique du discours authentique. Cependant, avant de donner une définition préliminaire à ces deux concepts, j'aimerais indiquer rapidement les domaines de recherche développés autour des notions de « discours » et de « conversation ».

Je distinguerai dans un premier temps trois domaines associés à l'« analyse du discours ». Tout d'abord, en France tout au moins, l'analyse du discours s'est principalement occupée de l'extra-linguistique au sens traditionnel, c'est-à-dire de tout ce dont ne s'occupait pas une linguistique de la langue au sens strictement saussurien. À savoir des faits de parole que sont les discours, des faits contextuels (ses conditions de production, de circulation, ses effets) et surtout des faits de signification (l'implicite idéologique). Centrée essentiellement, du point de vue formel,

sur une approche lexicplogique ou lexicométrique et du point de vue sémantique sur une interprétation socio-politique du discours (cf. Marcellesi 1971 et Pêcheux 1975), cette approche relève plus de la sociologie du langage que la linguistique « stricto sensu », raison pour laquelle je n'y ferai pas référence.

Ensuite, dans la tradition générativiste, le terme « analyse du discours » a reçu une acception particulière, dans la mesure où il s'opposait à une analyse de la phrase. Par analyse du discours, il s'agit donc de comprendre la grammaire du discours (par opposition à la grammaire de la phrase) dont l'objet est constitué essentiellement par les problèmes de syntaxe transphrastique (anaphore, coréférence, etc., cf. Langue française 44).

Enfin, dans la tradition anglo-saxonne, et surtout à la suite des travaux de l'École de Birmingham (cf. Sinclair & Coulthard 1975), l'analyse du discours correspond à un certain type d'analyse de conversation. C'est surtout à partir d'interactions en classe (maître-élève) qu'un modèle a été élaboré, basé sur une vision hiérarchique et fonctionnelle de la conversation, le principe étant de définir un certain nombre de catégories ou d'unités conversationnelles et de relations (fonctions) que ces unités peuvent réaliser.

C'est essentiellement à ce type d'approche que je ferai allusion dans mon exposé sur la conversation.

Si je n'ai pas retenu le terme « analyse conversationnelle », c'est tout simplement parce que ce concept a reçu un sens très particulier dans le cadre de ce que les sociologues américains ont qualifié d'ethnométhodologie². Cette école sociologique, qui examine l'activité sociale et interactionnelle en fonction de principes constitutifs de production et de régulation sociales, a donné lieu à une approche de l'interaction verbale visant à déterminer les règles gouvernant l'attribution, le changement, la distribution des tours de parole (*turn-taking*), l'organisation des tours de parole dans l'échange (paires adjacentes, échanges enchâssés), ainsi que les différents types de structures conversationnelles relevant des rituels d'interaction (échanges confirmatifs, réparateurs chez Goffman 1973).

3.3. L'analyse pragmatique du discours

Que faut-il donc entendre par ce que j'ai qualifié plus haut d'analyse pragmatique du discours ? Je définirai ce domaine comme la constitution d'une réflexion sur et à partir de la conversation en fonction de recherches provenant essentiellement de trois domaines bien distincts :

a. la pragmatique linguistique et ses dérivés, c'est-à-dire la problématique des actes de langage et de l'implicite linguistique (cf. chapitre 1) ;

2. On trouvera une présentation des travaux des ethnométhodologues dans l'ouvrage collectif de Bachmann, Lindenfeld & Simonin (1981). Le texte de référence sur l'analyse conversationnelle reste néanmoins l'article de Sacks, Schegloff & Jefferson (1974).

b. la problématique de l'argumentation dans la langue (cf. chapitre 2) ;
c. l'analyse du discours au sens hiérarchique et fonctionnel (cf. chapitre 3).

a / La pragmatique linguistique, issue des travaux de la philosophie analytique sur les actes de langage (cf. Austin 1970, Searle 1972) et des normes conversationnelles (cf. Grice 1979), s'est intéressée essentiellement à trois domaines de recherche.

Tout d'abord à une étude des différents types d'actes de langage, qualifiés depuis Austin (1970) d'actes illocutoires, et de leurs conditions d'emploi. Par acte illocutoire, il est convenu d'entendre le type d'actions réalisées par et dans l'activité énonciative (comme par exemple la promesse, l'ordre, la question, l'assertion, le baptême, etc.), actes qui ont pour propriétés essentielles d'être soumis à des conditions d'emploi. Ces conditions déterminent en quelle mesure un acte de langage est approprié au contexte dans lequel il apparaît.

Ensuite, à une étude des différents moyens linguistiques dont disposent les locuteurs pour communiquer l'acte de langage. L'acte est-il réalisé explicitement (c'est-à-dire directement) ou implicitement (c'est-à-dire indirectement) ? L'interprétation de l'acte illocutoire, c'est-à-dire la reconnaissance adéquate par l'interlocuteur de l'intention illocutoire du locuteur, est-elle liée à la présence de marques linguistiques ou au contraire déterminée par le seul contexte d'énonciation ? (cf. Cole & Morgan 1975 et Communications 32).

Enfin, à une étude des enchaînements des actes de langage dans le discours en général et la conversation en particulier (cf. Labov & Fanshel 1977, Van Dijk 1977 et 1981). Le troisième volet de la pragmatique linguistique s'intéresse donc aux conditions définissant non plus l'appropriété (i.e. le caractère adéquat) contextuelle des actes de langage, mais leur appropriété cotextuelle, c'est-à-dire leur pertinence par rapport aux autres actes de langage constituant leur cotexte.

S'il est bien évident qu'une typologie des actes de langage est une condition nécessaire à une analyse de discours, de même qu'une description des moyens de réaliser les actes de langage, c'est néanmoins essentiellement le troisième type de problématique qui guidera mes réflexions sur le discours et la conversation.

b / De son côté, la théorie de l'argumentation développée par Anscombe et Ducrot (cf. Ducrot 1980 b, Ducrot et al. 1980, Anscombe & Ducrot 1983) s'est essentiellement consacrée à l'étude des opérateurs et connecteurs argumentatifs (comme *presque, puisque, même, mais, d'ailleurs, justement, eh bien*, etc.) qui ont pour propriété d'une part de connecter des actes de langage, ou en tout cas des unités de nature pragmatique, et d'autre part de réaliser des actes d'argumentation, c'est-à-dire des actes obligeant l'interlocuteur à interpréter les énoncés comme autant d'arguments pour certaines conclusions (généralement implicites) visées par le locuteur. L'idée centrale de Ducrot est de caractériser le sens d'un

énoncé à partir d'instructions argumentatives. Une instruction, obligeant à chercher une conclusion présentée par un argument, associe à l'énoncé une orientation argumentative (certains énoncés valant pour une certaine conclusion, d'autres pour la conclusion inverse). Si chaque énoncé, c'est-à-dire chaque acte d'argumentation, est défini, du point de vue de son sens, par son orientation, cela signifie que l'orientation pose d'une certaine manière des conditions sur l'enchaînement. Mais comme ces enchaînements sont virtuels, potentiels, ces conditions définissent une « compétence » argumentative et relèvent davantage de ce que j'ai qualifié plus haut pragmatique du discours idéal, et non de la pragmatique du discours authentique. C'est pour cette raison que les descriptions argumentatives du discours idéal devront être complétées par une étude pragmatique du discours authentique.

c / Enfin, l'analyse du discours a pour objet principal de décrire la structure hiérarchique de la conversation, en termes des différentes unités conversationnelles qui la composent (échange, Intervention, acte de langage) et des différentes relations ou fonctions (illocutoires et interactives) entre ces unités constituant l'organisation structurelle de la conversation. Ce type d'analyse vise essentiellement à formuler d'une part des conditions sur l'enchaînement des différents constituants conversationnels — ce que j'appellerai les conditions de la poursuite de la conversation — et d'autre part les conditions de sa clôture. Il apparaît dès lors qu'une analyse pragmatique du discours authentique interroge une conversation à partir des questions suivantes :

1. Quels sont les types d'actes de langage réalisés dans une conversation ? Comment sont-ils réalisés ? Quels sont les enchaînements et les conditions posées sur l'enchaînement entre ces actes ?
2. Quels sont les actes d'argumentation réalisés dans la conversation et comment sont-ils réalisés ? Quel rôle joue l'implicite argumentatif dans la compréhension des enchaînements discursifs ?
3. Quelle est la structure hiérarchique de la conversation ? Quelles sont ses conditions de poursuite et de clôture ?

S'il est bien clair que la structure d'une conversation est déterminée, dans bien des cas, par la nature rituelle de l'interaction ou par le cadre lui-même de l'interaction, il s'avère cependant qu'une pragmatique du discours authentique, dans l'option que je défendrai, est davantage centrée sur le rapport entre faits argumentatifs et faits conversationnels. En d'autres termes, l'intérêt d'une pragmatique du discours authentique me semble justement se situer à la charnière floue entre d'une part ce que la langue, ou plutôt ses instructions, nous impose de faire en conversation et d'autre part ce que nous faisons effectivement. C'est la raison pour laquelle je donnerai une part non négligeable aux procédures conversationnelles de contradiction (concession, réfutation), procédures qui ont pour principal intérêt d'indiquer en quoi les interlocuteurs satisfont ou ne satisfont pas les contraintes argumentatives posées par la langue, appliquent ou n'appliquent pas certaines règles argumentatives, respectent ou violent certaines normes institutionnelles.

L'ouvrage se compose de cinq chapitres, les trois premiers constituant en quelque sorte une introduction aux deux derniers, puisque les domaines de la pragmatique (chapitre 1), de l'argumentation (chapitre 2) et de l'analyse hiérarchique et fonctionnelle de la conversation (chapitre 3) y sont présentés, de la façon la plus didactique possible. Les deux derniers chapitres — qui correspondent à la partie originale de cet ouvrage — constituent une tentative d'intégrer la théorie de l'argumentation à celle de la conversation, et ce à partir de l'examen des propriétés de l'intervention (constituant monologique du discours - cf. chapitre 4) et de l'échange (constituant dialogique du discours - cf. chapitre 5). L'ensemble des propositions faites dans ces deux chapitres sera illustré par l'analyse d'interactions verbales authentiques, tirées d'émissions radiophoniques, de transactions commerciales ou encore de conversations de table. Mais le lecteur aura déjà été familiarisé à l'analyse de conversation authentique, puisque le modèle d'analyse conversationnelle aura été, au cours du chapitre 3, développé à partir de l'examen de telles interactions.

Chapitre 1

La pragmatique linguistique

Ce chapitre n'a pas pour ambition de faire le point sur le domaine de la pragmatique¹. Il voudrait au contraire présenter l'objet de la pragmatique linguistique par rapport aux autres composantes de la linguistique (la syntaxe et la sémantique, cf. 1.) et les deux problématiques principales de la pragmatique linguistique : à savoir d'une part les théories du performatif et de Pilloccutoire (cf. 2.) et d'autre part celle de l'implicite (cf. 3.). Ce dernier aspect de la pragmatique concerne en premier lieu le rapport entre le sens littéral et le sens impliqué par un énoncé et en second lieu la différence entre la nature conventionnelle (linguistique) ou conversationnelle (non linguistique) de l'implicite.

1. Syntaxe, sémantique et pragmatique

1.1. La sémiotique

Dans la tradition logique du langage, il est d'usage de considérer que toute sémiotique, c'est-à-dire tout système de signes, peut être appréhendée de trois points de vue : du point de vue de sa syntaxe, de sa sémantique et de sa pragmatique².

a / La syntaxe a pour objet les relations entre les signes constituant le système sémiotique. Ces relations sont définies à partir d'un ensemble de catégories (analysant ces signes) et de règles de base (axiomes, règles de réécriture).

b / La sémantique a pour objet de rendre compte des relations entre les signes et leurs référents (denotata), c'est-à-dire ce qu'ils sont censés représenter, désigner, dénoter dans le monde réel — relation qualifiée (cf. Lyons 1970) de relation de signification.

c / La pragmatique, enfin, étudie la relation entre les signes et les usagers, ou, de façon plus précise, l'emploi du système par les utilisateurs (vs l'étude du système en syntaxe et en sémantique). Il faut noter que la pragmatique constitue, de par cette définition, le domaine le plus large du système sémiotique. Comme nous le verrons par la suite pour le domaine linguistique, l'emploi du système par les utilisateurs fait appel nécessairement à deux types de « conventions »³ : d'une part des conventions internes au système — le système étant doté d'un certain nombre d'embrayeurs (Jakobson 1963) contraignant leur usage en situation — et d'autre part des conventions externes — présentées non par le système mais par les institutions, les situations. Cette distinction sera pertinente pour dégager à l'intérieur de la pragmatique les faits relevant à proprement parler de la linguistique (conventions internes au système) des faits relevant de la contextualisation du langage (conventions externes).

Quels sont les domaines recouverts par ces trois composantes en linguistique ? Pour répondre à cette question, j'essaierai de distinguer leur objet, le type de règles qu'elles sont censées formuler pour rendre compte de l'objet et enfin les propriétés des objets (définissant le champ de pertinence du domaine en question)⁴.

1.2. La syntaxe linguistique

La syntaxe linguistique a pour objet la forme des phrases. La phrase constitue l'unité maximale de la description syntaxique. Celle-ci est analysée à l'aide d'un certain nombre de catégories (dans la tradition chomskyenne, on distinguera la phrase (S), le syntagme nominal (NP), le syntagme verbal (VP), le nom (N), le verbe (V), l'adjectif (A), l'adverbe (Adv.), le déterminant (Det.), l'auxiliaire (Aux.), la préposition (Prep.), etc.) et de relations entre ces catégories. Ces relations sont formulées en termes de règles syntaxiques, qui ont pour principale propriété d'être des règles de réécriture, c'est-à-dire des règles permettant de réécrire certaines catégories par une suite d'autres catégories (cf. la réécriture du symbole S à l'aide des symboles NP et VP : $S \rightarrow NP + VP$). Que la syntaxe définisse, comme c'est le cas dans la tradition chomskyenne, des règles syntaxiques de base et des règles transformationnelles ou non, l'important est que ces règles sont des règles de bonne formation, c'est-à-dire des règles qui ont pour but de ne produire que des suites syntaxiquement bien formées. Ainsi je dirai que la phrase (1)

3. J'emploie le terme de « convention » comme hyperonyme de « norme », « règle » et « contrainte ».

4. Je rappelle que les définitions qui vont suivre sont fonction d'une appréhension néo-positiviste du langage. Issue de l'empirisme logique. Elles se fondent sur les distinctions faites en logique entre la syntaxe, la sémantique et la pragmatique des systèmes logiques. Sur cette appréhension du langage naturel, cf. du point de vue philosophique Jacob (1980) et du point de vue linguistique Altwood, Andersson & Dahl (1978) et McCawley (1981). Ce type de représentation des différentes composantes de la linguistique sera amendée au chapitre 2 par l'introduction de la notion de pragmatique intégrée.

1. Le lecteur trouvera un certain nombre d'informations sur la tradition philosophique et logique en pragmatique dans Récanati (1979a, 1979b, 1981) et Stalnaker (1972). Pour les développements de la pragmatique linguistique, cf. Cole (1978) et (1981), Gazdar (1979) et Searle Kiefer & Bierwisch (1980).

2. On trouvera un exposé de ce courant dans l'œuvre de Morris, et plus spécialement pour le lecteur francophone dans Morris (1974). Il s'agit de remarquer que cette tradition, issue de la sémiotique peircienne, se différencie nettement de la tradition sémiologique saussurienne, reprise notamment en France par Barthes (1964).

(1) // *fait beau*

est une suite bien formée, car produite en conformité aux règles syntaxiques, alors que

(2) *Il beau fait*

n'est pas une suite bien formée, c'est-à-dire une phrase de la grammaire. Un tel système de règles, ou grammaire, a donc pour tâche de produire un ensemble (illimité) de phrases grammaticales et d'exclure par là-même l'ensemble infini des phrases agrammaticales. La propriété centrale d'une phrase, en syntaxe, est de ce fait sa grammaticalité.

1.3. La sémantique linguistique

La sémantique linguistique a pour objet non plus la forme des phrases, mais le sens des propositions. Si la phrase est l'unité maximale de la syntaxe, la proposition est l'unité sémantique maximale (une proposition étant composée d'un prédicat et d'argument(s)). Le sens de la proposition linguistique est défini par la relation de signification, c'est-à-dire de référence. Le référent d'une proposition est sa valeur de vérité. L'emploi de la notion de vérité — issue de la sémantique logique, bivalente — signifie que ce que représente ou désigne une proposition est un certain état de choses (état, événement, procès, action, etc.). Comme la proposition est susceptible de recevoir deux valeurs de vérité (vrai vs faux), elle sera dite vraie si elle décrit une situation conforme à l'état du monde, fautive si sa description ne correspond pas à l'état du monde. Ainsi, on dira que la proposition exprimée par la phrase (3)

(3) *Il pleut*

est vraie si et seulement si il pleut dans le monde décrit par la phrase⁵.

Il apparaît donc que dans la tradition logique ou néo-positiviste, la signification d'une proposition est restreinte à la définition de ses conditions de vérité. Définir le sens d'une proposition à l'aide des notions de référence au monde et de conditions de vérité implique une certaine conception de l'objet et des méthodes de la sémantique, conception qui peut être qualifiée de vériconditionnelle ou représentationnaliste⁶.

Tout d'abord, il faut signaler que la sémantique moderne est davantage une sémantique intensionnelle (doublée généralement d'une sémantique des mondes possibles, cf. Lewis 1972) qu'une sémantique extensionnelle. Cela signifie qu'une proposition est plutôt définie par la fonction reliant valeur de vérité et monde possible que par la relation de référence, la référence au monde réel n'étant qu'un cas particulier de référence (à d'autres

5. Pour bien distinguer la phrase de la proposition, je noterai en italique les unités syntaxiques (de niveau phrase ou de niveau lexématique) et entre guillemets doubles les propositions. Les majuscules seront utilisées pour désigner le signifié du texème ou de la phrase en métalangue.

6. On peut opposer, comme je le ferai au chapitre 2, à cette sémantique représentationnaliste une sémantique énonciative, privilégiant non pas la référence au monde dans la description du sens, mais la référence à l'énonciation (cf. Moeschler 1983a).

mondes). Quant aux domaines de la sémantique, si les sémanticiens d'obédience philosophique se sont essentiellement consacrés aux problèmes de la référence et des noms propres (cf. Russell 1971, Strawson 1977, et Kripke 1982), les linguistes se sont surtout intéressés aux conditions de vérité non pas des propositions isolées (atomiques), mais des propositions combinées (complexes). Une théorie sémantique a en effet à rendre compte des conditions de vérité des combinaisons de phrases connectées par des mots comme *ou*, *et*, *si*, qui sont les analogues en langue naturelle des opérateurs logiques de disjonction (inclusive — \vee — ou exclusive — \wedge), de conjonction (A) et d'implication (D), mais également par des mots qui n'ont pas d'équivalents dans la syntaxe logique comme *mais*, *donc*, *car*, *puisque*, etc., c'est-à-dire donner une représentation claire et explicite des relations in praesentia entre phrases. Cependant une telle théorie doit également rendre compte des relations in absentia, c'est-à-dire prévoir, pour n'importe quelle phrase, les conditions déterminant son incompatibilité à d'autres phrases (rapport de contradiction ou de contrariété, cf. (4) - (4') et (S) - (S')), son équivalence sémantique (sa synonymie ou ses rapports de paraphrase, cf. (6) - (6')) et enfin ses relations d'implication (cf. (7) - (7'), (8) - (8'))⁷.

(4) *Achille est célibataire*

(4*) *Achille est marié*

(5) *Achille est vaniteux*

(5') *Achille est modeste*

(6) *Achille est gros*

(6') *Achille est un pachyderme*

(7) *Achille a commencé d'écrire ses œuvres posthumes*

(7*) *Achille écrit ses œuvres posthumes*

(8) *Achille écrit des B.D.*

(8') *Achille est un grand artiste*

Une telle théorie doit donc donner les conditions de vérité des phrases (4') à (8') étant donné les valeurs de vérité assignées aux phrases (4) à (8). Si de telles conditions sont aisément formulables pour les relations d'incompatibilité et de paraphrase⁸, elles sont par contre beaucoup plus difficilement formulables en ce qui concerne l'implication. Si l'implication (7') est bien associée à la langue, étant donné qu'elle est déclenchée par le verbe *commencer* (verbe implicatif). L'implication (8') est par contre, de nature beaucoup plus floue. S'agit-il d'un effet de l'occurrence du syntagme verbal (*écrire des B.D.*) ou d'un fait d'interprétation en contexte ?

1.4. La pragmatique linguistique

La pragmatique linguistique est l'étude du sens des énoncés en contexte. Elle a pour objet de décrire non plus la signification de la proposition (sémantique), mais la fonction de l'acte de langage réalisé par l'énoncé. Si

7. Selon les objectifs donnés à une théorie sémantique par Kempson (1977, 3).

8. Cf. pour une telle conception de la sémantique Lyons (1970) et Martin (1976). On trouvera dans Moeschler (1982) un traitement de la contradiction et de la contrariété en langue.

la phrase et la proposition constituent les unités syntaxiques et sémantiques maximales, l'acte de langage est l'unité pragmatique minimale, les autres unités pragmatiques étant l'intervention (unité monologique maximale) et l'échange (unité dialogique minimale) — dans la perspective de la pragmatique conversationnelle qui sera présentée au chapitre 3.

En opposition à la sémantique, qui définit le sens d'une proposition en termes de ses conditions de vérité, la pragmatique linguistique, en définissant le sens d'un acte de langage par sa fonction communicative, donne une image du sens centrée non plus sur la fonction dénotative ou représentationnelle du langage, mais sur sa fonction énonciative. Il ressort en effet que l'acte de langage est un acte de nature particulière, qui est l'acte d'énonciation. Par acte d'énonciation, j'entends la réalisation d'une action de nature linguistique, liée à l'événement historique qu'est renonciation (cf. Benveniste 1974), dont le résultat est le produit linguistique énoncé (au sens d'énoncé-token de la philosophie analytique). L'acte de langage possède plusieurs propriétés :

a / L'acte de langage consiste en la réalisation d'une action, i.e. d'une activité visant la transformation de la réalité. Les actions dont il s'agit ici, c'est-à-dire les actions réalisées par le langage, sont du genre ordre, promesse, requête, question, menace, avertissement, conseil, etc.

b / L'acte de langage est un acte intentionnel : son interprétation appropriée est conditionnée par la reconnaissance, de la part de l'interlocuteur, du caractère intentionnel de son énonciation. Par exemple, pour comprendre ce qu'a dit le locuteur de (9)

(9) *Ily a un gros taureau à l'air très méchant derrière toi*

il faut que l'interlocuteur reconnaisse l'intention de l'énonciateur : celui-ci a-t-il voulu simplement informer son interlocuteur de la présence du taureau, ou au contraire l'avertir d'un danger imminent ?

c / L'acte de langage est un acte conventionnel : pour qu'il soit réussi (*successful*), il faut que l'acte de langage satisfasse un certain nombre de conditions, conditions liées à son emploi. Ces conditions d'emploi déterminent dans quelle mesure l'acte de langage est approprié au contexte dans lequel il apparaît (raison pour laquelle je les qualifierai de conditions d'appropriété contextuelle). Ces conditions portent sur des aspects différents de l'acte de langage, notamment sur : 1° les circonstances et les personnes impliquées dans la réalisation de l'acte de langage, 2° l'intention des personnes impliquées, 3° le type d'effet associé à son énonciation⁹. La non-satisfaction de ces conditions donne lieu à des échecs (insuccès) de natures différentes. Dans la terminologie d'Austin (1970), l'acte sera « nul et non avenu » si le premier type de conditions n'est pas satisfait (par exemple si, lors de renonciation de (10)

(10) *Je te baptise Olaf*

l'objet du baptême est un pingouin et non un enfant !). Par contre, l'acte

sera qualifié d'« abusif » dans le cas du non-respect de la condition liée aux intentions de l'énonciateur : énoncer une promesse comme (11)

(11) *ye te promets d'être à l'heure au rendez-vous*

sans avoir l'intention de la tenir, c'est-à-dire sans avoir l'intention d'être à l'heure au rendez-vous, est manifestement un comportement abusif. Enfin, si l'acte ne prend pas effet, c'est qu'il y a « rupture d'engagement » : par exemple ne pas tenir une promesse, c'est-à-dire ne pas réaliser l'action qu'on s'est engagé à faire — même si l'intention de la réaliser était sincère — implique une rupture de l'engagement pris vis-à-vis de son interlocuteur au moment de renonciation.

d / L'acte de langage est un acte de nature contextuelle et cotextuelle. Le rôle du contexte intervient — outre dans la définition des conditions d'appropriété contextuelle, déterminant le rapport d'adéquation acte de langage-contexte — comme une composante interprétative importante. Ainsi, le contexte permettra-t-il de décider si l'acte de langage réalisé en (12) est une promesse, une information ou une menace par exemple, et s'il faut interpréter (13) de façon littérale ou y voir au contraire un sous-entendu :

(12) *Je viendrai demain*

(13) *Il y a un courant d'air*

Mais le rôle du cotexte est également important pour la caractérisation de l'acte de langage. Comme nous le verrons au chapitre 3, le cotexte détermine des conditions d'appropriété cotextuelle, c'est-à-dire un ensemble de conditions déterminant le degré d'appropriété de l'acte dans l'ensemble du discours ou de la conversation. Ainsi, la réponse B en (14) est inappropriée cotextuellement,

(14) *A : Quelle heure est-il ?*

B : Il est lundi

puisqu'elle concerne un autre objet de discours que celui introduit par la question. Corollairement, le cotexte est également une donnée importante pour l'interprétation de l'acte de langage. Il apparaît en effet que la position dans le discours de l'acte de langage peut déterminer sa fonction : énoncé en début d'échange ou en réaction à une question, l'acte de langage (15) aura des fonctions communicatives différentes, par exemple de demande (de partir) ou de réponse.

(15) *Il est minuit.*

Il apparaît donc que la notion clef de la pragmatique est la notion de conditions d'emploi ou d'appropriété con-cotextuelle, qui est de nature bien différente de la notion de conditions de vérité.

Ce qui doit cependant être souligné, c'est que l'analyse pragmatique des actes de langage, centrée sur leur fonction communicative, s'inscrit en faux contre une conception informative du langage. Contrairement au postulat « pragmatique » de toute la tradition linguistique structuraliste, le langage ne sert pas à informer, représenter, référer, etc. L'analyse donnée ci-dessus

9. Ces trois types de conditions sont qualifiés par Austin (1970) de conditions de félicité.

de quelques énoncés à fonction pragmatique laisserait entendre que la conception que les pragmaticiens ont du langage, est une conception instrumentale, centrée sur le concept d'action. Bien que la notion d'acte de langage soit fondamentale, j'essaierai de défendre une conception de la pragmatique davantage centrée sur la fonction argumentative de l'activité énonciative, c'est-à-dire une conception de la pragmatique donnant une place centrale aux processus d'implication et d'orientation du discours.

2. Performatif et illocutoire

2.1. Énoncés performatifs et énoncés constatifs

L'inscription de spécificités pragmatiques dans les énoncés peut être illustrée par ce qu'Austin (1970) a appelé les énoncés performatifs. L'énoncé performatif se distingue de l'énoncé constatif (ou descriptif) en ce que

- a) il ne peut être évalué en termes de vérité ou fausseté, mais en termes de bonheur ou malheur ;
- b) il ne relève pas de l'activité du dire, mais du faire (il réalise une action) ;
- c) la réalisation de l'action en question est fonction de renonciation (l'action est donc produite par le fait de dire).

2.1.1. Action vs description

Comparons les deux énoncés suivants qui correspondent respectivement aux énoncés constatifs et aux énoncés performatifs :

- (16) *Achille Talon est un héros de bande dessinée*
- (17) *La séance est ouverte*

Ces deux énoncés ont, sémantiquement la même structure (un argument et un prédicat), mais n'ont pas la même fonction pragmatique. (16) est une simple description (une assertion), alors que (17) ne sert pas à décrire un certain état de chose (l'ouverture de la séance), mais à réaliser une action, celle justement d'ouvrir la séance. Si le locuteur dit simplement quelque chose d'Achille Talon en (16), il fait quelque chose en (17). Or il le fait par renonciation de (17). Il ressort donc que l'aspect performatif de (17) ne peut donner lieu à une évaluation vérifonctionnelle de son contenu : il n'est pas pertinent de dire que la proposition « la séance est ouverte » est soumise à des conditions de vérité. Par contre, renonciation de (17) est soumise à des conditions de réussite (bonheur) : n'importe qui n'a pas le pouvoir d'ouvrir une séance. Si (17) est bien un énoncé performatif au sens des critères (a) à (c), ce n'est cependant pas un énoncé explicitement performatif. Le locuteur aurait très bien pu ouvrir la séance en disant

(17') *Je déclare la séance ouverte*

c'est-à-dire en utilisant, à la première personne du singulier du présent de l'indicatif, un verbe performatif, c'est-à-dire un verbe d'action qui nomme l'action (la rend explicite) et permet sa réalisation¹⁰. Austin (1970) distingue donc parmi les énoncés performatifs les performatifs primaires (17), qui ne nomment pas l'action, et les performatifs explicites (17*) qui indiquent explicitement le sens performatif de l'énoncé.

2.1.2. Acte de langage

La notion de performativité, en tant qu'elle permet de distinguer deux grands types d'énoncés, les énoncés performatifs et les énoncés constatifs, semble être une notion à la fois opératoire au plan descriptif et théoriquement consistante. Or il apparaît très rapidement — raison pour laquelle Austin l'a abandonnée au profit d'une notion plus générale, mais plus vague, d'acte de langage — qu'elle perd de sa consistance à l'examen de certains faits linguistiques et pragmatiques (je ne mentionnerai que les deux arguments les plus significatifs) :

a / 11 apparaît (niveau des faits) que les énoncés performatifs perdent leur performativité par l'adjonction d'un modificateur. Ainsi, alors que (18) et (19) sont performatifs, (18') et (19') ne le sont plus :

(18) *Je t'ordonne de te taire*

(18*) *Je t'ordonne souvent de te taire*

(19) *La séance est ouverte*

(19*) *La séance est ouverte dans la plus grande confusion*

De même, le cotexte peut déperformativiser certains énoncés :

(20) *La séance est ouverte. C'est par ces mots que le Président de l'Assemblée Nationale a ouvert la session parlementaire.*

Cette observation montre que renonciation de la formule performative n'est pas une condition suffisante à sa performativité, puisque l'énoncé performatif peut prendre une simple valeur descriptive, c'est-à-dire constatative.

b / Cependant, au niveau théorique cette fois (cf. Austin 1962), la distinction constatif/performatif est nettement plus fragile qu'il n'y paraît. Ce deuxième argument est lié aux implications que l'on peut tirer d'un énoncé constatif et d'un énoncé performatif. Prenons les deux énoncés suivants :

(21) *Il pleut*

(22) *Je vous ordonne de nettoyer les toilettes*

10. Les verbes dits performatifs comme **déclarer**, mais aussi **ordonner**, **promettre**, **menacer**, etc. sont des verbes « potentiellement performatifs » (cf. Ducrot 1977), car leur usage n'est performatif qu'à la première personne du présent de l'indicatif. Les énoncés (17'') et (17''') ne sont pas performatifs, mais purement constatifs :
(17'') **Achille déclare la séance ouverte**
(17''') **J'ai déclaré la séance ouverte.**

L'inférence pragmatique, que l'interlocuteur est en droit de faire, ne concerne pas, pour (21), ses conditions de vérité, ni, pour (22), ses conditions de bonheur, mais plutôt les états psychologiques du locuteur, à savoir sa croyance pour (21) et son désir pour (22) :

(21') *Il pleut* IMPLIQUE « le locuteur croit qu'il pleut »

(22') *Je vous ordonne de nettoyer les toilettes* IMPLIQUE « le locuteur désire que son interlocuteur nettoie les toilettes »".

L'analogie entre l'énoncé constatatif et l'énoncé performatif est encore plus marquée si l'on observe certains énoncés absurdes, contradictoires. L'impossibilité de (23) est à cet égard de nature similaire à celle de (24) :

(23) * *Le chat est sur le paillason, mais je ne crois pas qu'il y soit*

(24) * *Je promets d'être au rendez-vous, mais je n'ai pas l'intention d'y être.*

2.2. L'acte illocutoire

Il ressort des remarques préalables que l'opposition entre énoncés constatifs et énoncés performatifs n'est pas consistante. Cependant, ces énoncés ayant des propriétés inférentielles et formelles identiques¹², ils constituent des types particuliers d'actes de langage, qu'Austin (1970) qualifie d'actes illocutoires. L'assertion (énoncé constatif) ne serait donc qu'un cas particulier d'acte illocutoire à côté de la promesse, l'ordre, le baptême, etc. L'acte illocutoire peut se définir à partir de trois critères essentiellement :

- son rapport à d'autres actes, qu'Austin qualifie de locutoires et de perlocutoires ;
- sa structure interne ou sémantique ;
- ses conditions d'emploi.

Examinons successivement ces trois critères.

2.2.1. Locutoire, illocutoire et perlocutoire

Si la notion d'acte illocutoire décrit l'acte réalisé en disant quelque chose (*in saying*), elle ne désigne pas pour autant tous les aspects actionnels de l'énoncé. A la question « en quoi dire quelque chose revient-il à faire quelque chose ? », Austin répond en distinguant l'acte illocutoire des actes locutoires et perlocutoires. L'acte locutoire consiste simultanément en

11. Ce type d'inférence a été définie par Gordon & Lakoff (1973) comme autant de postulats de sens liés aux actes de langage. Nous verrons que ces postulats (définissant des relations entre des unités sémantiques comme ASSERTION et CROYANCE d'une part et ORDRE et DÉSIR d'autre part) sont liés aux propriétés internes (conditions d'emploi) des actes de langage (cf 3.3.2.).

12. Si les énoncés constatifs correspondent généralement à des performatifs primaires, rien n'empêche d'en faire des performatifs explicites. La forme explicite et performative de (21) sera ainsi

(21') ***J'affirme qu'il pleut.***

l'acte de prononcer certains sons (acte phonétique), certains mots et suites grammaticales (acte phatique) et enfin certaines expressions pourvues d'un sens et d'une référence (acte rhétorique). De son côté, l'acte perlocutoire consiste en la production de certains effets sur l'auditoire, ses sentiments ou ses actions (par exemple l'acte de convaincre, d'effrayer, de mettre en colère, etc.) — que ces effets soient intentionnels, visés par le locuteur ou non. Ainsi, en énonçant (25)

(25) *Walesa a été arrêté*

le locuteur réalise un acte locutoire (il prononce certains sons /waleasa aete ar«te/, une phrase grammaticale et réfère à l'individu « Walesa » en lui attribuant la propriété « avoir été arrêté »), un acte illocutoire (d'information) et dans certains cas un acte, perlocutoire (création d'une émotion chez l'interlocuteur, ou de son indifférence, etc.).

Cependant, on constate aisément que le concept d'illocutoire est relativement flou. Si l'acte illocutoire est bien un concept opposé à ceux d'acte locutoire et d'acte perlocutoire, cette opposition est de nature hétérogène (cf. Berrendonner 1977). L'opposition locutoire/illocutoire est basée sur le caractère dénotatif (référentiel) de l'acte locutoire et non dénotatif de l'acte illocutoire. Par contre, l'opposition illocutoire/perlocutoire relève de l'opposition conventionnel (illocutoire)/non conventionnel (perlocutoire). L'effet produit sur l'interlocuteur par un acte illocutoire n'est pas déterminé par la nature de cet acte. Si l'interlocuteur, comme nous l'avons remarqué en 1.4. à propos de l'intentionnalité des actes de langage, doit reconnaître l'intention du locuteur pour interpréter de façon adéquate l'acte illocutoire, il n'en va pas de même pour l'acte perlocutoire. Je peux être scandalisé à l'annonce de l'arrestation de Walesa. Mais mon sentiment de scandale est indépendant de ma reconnaissance de l'intention de mon interlocuteur. Par contre, il m'est impossible d'interpréter l'énoncé *Walesa a été arrêté* comme une information sans reconnaître une intention (peut-être parmi d'autres, et notamment celle de me scandaliser) de m'informer d'un tel événement.

2.2.2. Structure de l'acte illocutoire

La distinction entre acte locutoire et acte illocutoire laisse entrevoir qu'un acte de langage peut être décrit, du point de vue de sa structure interne ou sémantique, en deux composants : d'une part son contenu propositionnel — donnant lieu à l'acte rhétorique (Austin 1970) ou acte propositionnel (Searle 1972) — et d'autre part sa force ou valeur illocutoire. Prenons le paradigme suivant d'actes de langage, qui illustre bien la différence entre contenu propositionnel et force illocutoire (cf. Searle 1972, 60) :

(26) *Jean fume beaucoup*

(27) *Jean fume-t-il beaucoup ?*

(28) *Fume beaucoup, Jean !*

(29) *Plût au ciel que Jean fumât beaucoup !*

On constate que ces énoncés permettent la réalisation d'actes illocutoires différents — une assertion pour (26), une question pour (27), un ordre

pour (28) et un souhait pour (29). Cependant, si ces actes se distinguent par leurs valeurs illocutoires, ils ont en commun la réalisation d'un acte identique : le locuteur réfère à un même individu (« Jean ») et lui attribue (prédique) une même propriété (« fumer beaucoup »). En d'autres termes, ces quatre énoncés ont même référence et même prédication. Les actes de référence et de prédication constituent l'acte propositionnel. Distinguer entre l'acte illocutoire et l'acte propositionnel permet donc de voir deux composants dans l'acte de langage : d'une part le contenu propositionnel (*p*) et d'autre part la force illocutoire (F). L'acte illocutoire sera ainsi représenté par la fonction F(*p*). Cette notation est utile pour décrire la structure sémantique des énoncés (26) à (29) — les majuscules rendant compte du statut métalinguistique des expressions :

- (26) ASSERTION (JEAN FUMER BEAUCOUP)
- (27) QUESTION (JEAN FUMER BEAUCOUP)
- (28) ORDRE (JEAN FUMER BEAUCOUP)
- (29) SOUHAIT (JEAN FUMER BEAUCOUP)

Si tout acte illocutoire est analysable en termes de son contenu propositionnel et de sa force illocutoire, il en découle que ses conditions d'emploi doivent porter à la fois sur le contenu propositionnel et la force illocutoire. En d'autres termes, les conditions d'emploi d'une assertion doivent être différentes de celles d'une requête par exemple au plan du contenu et/ou de la valeur illocutoire et donc permettre de poser les bases d'une typologie des actes de langage.

2.2.3. Conditions d'emploi des actes illocutoires

Par conditions d'emploi, j'entends les conditions que doit satisfaire un acte de langage pour être approprié au contexte d'énonciation. Si Austin définit les conditions d'emploi comme autant de conditions de réussite de l'acte, Searle définit ces conditions comme des conditions de satisfaction, liées à des règles sur l'accomplissement sincère des énonciations. L'hypothèse faite par Searle est que chacune des conditions de satisfaction est une condition nécessaire à la réalisation sincère de l'acte illocutoire, l'ensemble constituant une condition suffisante. Searle distingue quatre types de conditions :

a / Une condition de contenu propositionnel indiquant la nature du contenu de l'acte. Celui-ci peut être une simple proposition (assertion), une fonction propositionnelle (question fermée), une action du locuteur (promesse) ou de l'interlocuteur (ordre, requête).

b / Une ou des conditions préliminaires définissant le savoir ou la croyance du locuteur concernant les capacités, intérêts, intentions de l'interlocuteur, ainsi que la nature des rapports entre interlocuteurs. Par exemple, l'ordre requiert la croyance du locuteur que l'interlocuteur est capable de réaliser l'action demandée, de même qu'une relation de supériorité hiérarchique au bénéfice du locuteur. La promesse, de son côté, exigera que l'interlocuteur ait quelque désir de voir l'action promise se réa-

liser. Pour asserter, il ne suffit pas que le locuteur dise quelque chose de vrai, encore faut-il qu'il en ait des preuves.

c / Une condition de sincérité indiquant l'état psychologique du locuteur. Asserter implique la croyance, ordonner le désir, promettre l'intention, etc.

d / Enfin une condition essentielle, spécifiant le type d'obligation contractée par le locuteur ou l'interlocuteur par renonciation de l'acte en question. L'obligation peut porter sur l'action à réaliser (ordre, promesse) ou le caractère véridique du contenu (une assertion oblige son locuteur à se porter garant de sa vérité).

Bien que ces conditions soient de nature très générale et portent donc sur des propriétés ne relevant pas immédiatement de la linguistique (cf. la notion d'état psychologique, de relation entre interlocuteurs), elles permettent néanmoins selon Searle (1982, chapitre I), de formuler une classification des actes de langage. Une telle classification est basée sur un certain nombre de critères, dont je ne retiendrai que les plus importants (4 sur 12) et qui correspondent pour la plupart à une condition d'emploi :

1. le but illocutoire correspondant à la condition essentielle ;
2. la direction d'ajustement mots-monde (critère nouveau) déterminant le rapport qu'introduit l'acte illocutoire entre l'état de chose (passé, présent ou futur) et les mots le désignant. Dans le cas d'une promesse ou d'un ordre, c'est le monde qui s'ajuste aux mots (direction monde — mots), dans la mesure où l'acte de langage a justement pour but de transformer la réalité conformément à la description qu'il en fait. Par contre, dans le cas des assertions, la direction d'ajustement est inverse (direction mots — monde), dans la mesure où c'est justement la description qui doit correspondre à la réalité, au monde ;
3. l'état psychologique, correspondant à la condition de sincérité ;
4. et enfin le contenu propositionnel correspondant à la condition de contenu propositionnel.

Ces quatre critères permettent de distinguer cinq grands types d'actes illocutoires, chacun de ces types pouvant être analysé en sous-types : les actes représentatifs (30), les actes directifs (31), les actes commissifs (32), les actes expressifs (33), les actes déclaratifs (34).

- (30) *La syntaxe est difficile*
- (31) *Va me chercher un paquet de Camel*
- (32) *Je serai à l'heure au rendez-vous*
- (33) *Je suis très content de vous revoir*
- (34) *La séance est ouverte*

Ces différents types ont les propriétés suivantes :
 — représentatifs : le but illocutoire est la description d'un état de fait qui est le cas, la direction d'ajustement mots — monde, information) l'état psychologique exprimé la croyance et le contenu propositionnel une proposition ;

- directifs ; le but illocutoire est de mettre l'interlocuteur dans (ordre, requête, question, permission) l'obligation de réaliser une action future, la direction d'ajustement monde → mots, l'état psychologique exprimé le désir du locuteur et le contenu propositionnel une action future de l'interlocuteur ;
- commissifs : le but illocutoire est l'obligation contractée par le locuteur de réaliser une action future, la direction d'ajustement monde — mots, l'état psychologique exprimé l'intention du locuteur et le contenu propositionnel une action future du locuteur ;
- expressifs : le but illocutoire est d'exprimer l'état psychologique associé à l'acte expressif (plaisir/déplaisir, désir/rejet, etc.), l'état psychologique variable selon l'acte (cf. but illocutoire), le contenu propositionnel une action ou propriété du locuteur ou de l'interlocuteur¹³ ;
- déclaratifs : le but illocutoire est de rendre effectif le contenu de (déclaration, condamnation, baptême) l'acte, la direction d'ajustement à la fois mots — monde et monde — mots, le contenu propositionnel une proposition¹⁴.

Bien que tous les critères ne soient pas directement distinctifs, on constate néanmoins que chacune des catégories s'oppose aux autres par au moins un trait pertinent. Cependant cette vision classificatoire de l'illocutoire ne doit pas nous faire oublier la propriété principale de tout acte illocutoire, liée à la condition essentielle de Searle, qui est sa capacité à transformer les droits et obligations des interlocuteurs. C'est sur ce dernier point que j'aimerais terminer mes remarques sur la notion d'illocutoire.

2.3. L'institution illocutoire

L'acte illocutoire, par rapport aux autres types d'actes intervenant dans la vie sociale, est un acte très complexe dans la mesure où il comporte à la fois des aspects intentionnels, conventionnels et institutionnels. L'aspect intentionnel est lié aux contraintes qu'il impose sur son interprétation (nécessité de reconnaître l'intention illocutoire du locuteur). L'aspect con-

ventionnel, lié d'une part aux conditions d'emploi et d'autre part aux types d'actes inférables, procède d'une conception idéale de l'activité langagière. C'est cette conception que j'aimerais nuancer, en insistant sur l'aspect institutionnel vs conventionnel de l'acte illocutoire.

Dire que l'acte illocutoire est un acte institutionnel revient à dire que les transformations qu'il produit (et qu'il produit en les communiquant) sont le fait du respect ou de la violation de normes. En effet, le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit l'acte illocutoire ne définit pas un ensemble de règles langagières, mais un ensemble de droits et d'obligations (les normes). Ces droits et obligations, dont les objets sont les comportements des interlocuteurs, définissent l'institution langagière comme une institution juridique. Les transformations liées à l'acte illocutoire seront donc des transformations juridiques portant sur les droits et obligations des interlocuteurs (cf. Ducrot 1972). Obligation de répondre dans le cas de la question, obligation de réaliser l'action dans le cas de l'ordre, obligation de prouver dans le cas de l'assertion. Cependant, il faut souligner que ces obligations sont imposées en tant que normes, c'est-à-dire qu'elles sont soumises soit au respect, soit à la violation. Formulé en ces termes, le cadre définitoire de l'acte illocutoire me semble correspondre à celui que propose Ducrot (1977) lorsqu'il définit l'acte illocutoire comme une « prétention à créer des transformations de droits et d'obligations entre les interlocuteurs ». La prétention est un effet de l'institution, ou plutôt de l'inscription des relations entre interlocuteurs à l'intérieur de l'institution langagière, créatrice de normes¹⁵. Le refus de la part de l'interlocuteur de souscrire aux obligations illocutoires correspond, selon moi, à une violation de normes institutionnelles, et non pas à une non-satisfaction des règles constitutives de l'acte illocutoire. Car, voir derrière l'acte illocutoire une activité régie par des règles présuppose que la transformation liée à l'acte illocutoire est une transformation effective de la réalité, l'obligation étant une conséquence logique de l'acte illocutoire, et non une conséquence de son inscription prétendue à l'intérieur de cette institution.

Cette modification, due à Ducrot, de la position de la philosophie analytique, me semble d'autant plus pertinente qu'elle permet de bien distinguer les sanctions déterminées par l'institution langagière des sanctions déterminées par l'institution dans laquelle l'acte illocutoire prend effet. Lorsqu'un soldat refuse d'exécuter un ordre, il s'expose certes à une sanction de l'institution militaire, puisque la désobéissance à l'ordre a pour cadre un cadre institutionnel et que celui-ci prévoit des sanctions aux refus. Mais ce type de sanctions a pour condition sine qua non le refus de prétentions juridiques, c'est-à-dire de la création d'une obligation à l'intérieur de l'institution langagière. La norme posée par l'acte illocutoire est certes inscrite dans une norme non linguistique, mais la reconnaissance de la violation de la norme linguistique est une condition sine qua non à la reconnaissance de la violation de la norme institutionnelle. Cette remarque me semble justi-

13. Le contenu propositionnel peut varier sur les paramètres action/propriété et locuteur/interlocuteur comme le montrent les actes expressifs suivants :

- a) **Je te félicite d'avoir été nommé** (propriété - interlocuteur)
- b) **Je regrette de me sentir aussi impuissant** (propriété - locuteur)
- c) **Je vous remercie d'être venu** (action • interlocuteur)
- d) **Je m'excuse de vous avoir marché sur les pieds** (action - locuteur)

Cependant, ce qui est commun à ces actes est le caractère présupposé de l'action ou la propriété objet de l'acte.

14. En disant **la séance est ouverte**, j'ouvre bien la séance cl rend ainsi le contenu effectif, vérifié. Par là-même, la direction d'ajustement est mots — monde ; mais comme le caractère vérifié du contenu est lié à la seule énonciation, c'est que le monde est ajusté à des mots (direction d'ajustement monde - mois).

15. Celle idée me semble également en parfaite conformité avec la position de Berrendonner (1981) pour lequel l'activité langagière est partie intégrante des institutions.

fier la possibilité d'une étude des faits pragmatiques, et en particulier de l'illocutoire, qui soit indépendante de l'institution englobant l'institution langagière¹⁶. Elle permet donc, sinon d'autonomiser la pragmatique linguistique de l'interaction en général, du moins de voir dans « le sens d'un énoncé une certaine description de son énonciation », c'est-à-dire le type de normes devant être respectées pour que l'interaction effective prenne la forme des prétentions que lui attribue le locuteur.

3. L'implicite et l'explicite

La nature intentionnelle et conventionnelle de l'acte illocutoire pourrait laisser penser que l'intention liée à l'énonciation est toujours présentée ouvertement et que le mode de réalisation de l'acte de langage se fait toujours *via* des processus conventionnels. Or, comme chacun peut l'observer, l'intention liée à un acte de langage ou à un discours n'est jamais complètement accessible, et les moyens permettant de reconnaître le sens illocutoire d'une énonciation souvent déterminés par des facteurs non linguistiques, comme le contexte, les états de croyance supposés, etc. Il apparaît donc que, derrière le problème de l'acte illocutoire, se posent trois grands types de problèmes, tous liés à l'intrusion de l'implicite dans la communication verbale :

- le problème des différents types d'implicite ;
- les différents modes de réalisation explicite et implicite des actes de langage ;
- la nature du mécanisme inférentiel reliant la valeur littérale et la valeur implicite.

3.1. Les différents types d'implicite

Si l'interprétation d'un énoncé doit rendre compte non seulement de son sens littéral, mais également des sens implicites possibles, il s'agit tout d'abord de distinguer deux critères de classification des implicites :

- a / leur nature (sémantique vs pragmatique) ;
- b / leur fonction discursive (objet de discours vs non-objet de discours).

16. Cette position est bien évidemment à l'opposé de celle de Bourdicu (1982) pour lequel le sens d'un énoncé ne peut être décrit indépendamment de la prise en compte de ses conditions de production, en entendant par conditions de production autant les rapports de force sociologiquement déterminés par les institutions que les institutions elles-mêmes dans lesquelles la parole a effét.

3.1.1- Implicites sémantiques et implicites pragmatiques

Je distinguerai deux grands groupes d'implicite, les implicites sémantiques, et les implicites pragmatiques. Bien que la frontière entre phénomènes purement sémantiques et phénomènes pragmatiques soit relative-ment floue, je dirai qu'un implicite sémantique est le produit du seul matériel linguistique, alors que les implicites pragmatiques sont liés à des règles ou normes discursives (principes permettant le décodage de l'implicite). Prenons quelques exemples significatifs des différences entre ces deux types d'implicite :

- (35) *Achille est célibataire*
- (35') « Achille n'est pas marié »
- (36) *Achille a lu tous les romans de Balzac*
- (36') « Achille a lu quelques romans de Balzac »
- (37) *Achille a cessé de fumer*
- (37') « Auparavant, Achille fumait »
- (38) *La voie express rive gauche est ouverte*
- (38') « La voie express rive droite est fermée »

Je dirai que (35) à (37) donnent lieu à des implicites sémantiques étant donné que l'information liée à ces énoncés est tirée de leur seule structure sémantique. Je distinguerai parmi ces implicites sémantiques les implications sémantiques (35') — liées au sens de *célibataire* (impliquant *non marié*) —, les implications logiques (36') — liées aux propriétés logiques du quantificateur universel *tous* (impliquant logiquement le quantificateur existentiel *quelques*) — et les présuppositions (37'). La distinction entre implication et présupposition peut être définie en termes des conditions de vérité du contenu impliqué : dans la présupposition, le contenu présupposé est impliqué tant par l'assertion que par la négation du contenu posé de l'énoncé, alors que dans l'implication, le contenu n'est impliqué que par l'assertion du contenu de l'énoncé, sa négation entraînant la négation du contenu impliqué¹⁷ :

- (39) *Achille n'a pas cessé de fumer*
- (39') « Auparavant, Achille fumait »
- (40) *Gaston n'est pas célibataire*
- (40') « Gaston est marié »

A côté des implicites sémantiques, je distinguerai donc les implicites pragmatiques, dont (38) ne constitue qu'un exemple parmi d'autres. Je dirai que l'implicite déclenché par (38) est pragmatique dans la mesure où le contenu implicite n'est pas déterminé par le sens des constituants de l'assertion (38), mais plutôt par une loi de discours (loi d'exhaustivité chez Ducrot 1972 ou maxime de quantité chez Grice 1979) indiquant que toute

17. La régie posée ne vaut que pour les implications sémantiques. Les implications logiques sont soumises à d'autres conditions de vérité. En effet, un énoncé comme **Achille n'a pas lu des romans de Balzac** ne donne pas lieu à l'implication « Achille n'a pas lu quelques romans de Balzac », pour des raisons liées à l'interférence entre champ de la négation et champ du quantificateur.

l'information pertinente doit être donnée. Il ressort donc que, dans l'exemple (38), si la mention de l'ouverture de la voie express rive droite n'a pas été faite, c'est que celle-ci est encore fermée. L'implicite pragmatique, ou implication, correspond ainsi à tout mouvement d'inférence autorisé de par les propriétés de l'énoncé, du contexte et des lois de discours (cf. 3.2.).

3.1.2. Implicite discursif

Le deuxième critère de classification de l'implicite nous permettra de bien préciser le type d'implicite qui nous intéresse dans la problématique de l'illocutoire. Ce critère concerne sa fonction discursive, c'est-à-dire sa fonction d'objet intentionnel ou d'objet non intentionnel dans le discours. Prenons tout d'abord le cas des exemples examinés en 3.1.1. Il est bien clair qu'aucun des énoncés n'a été réalisé pour communiquer le sens implicite que l'interlocuteur est en droit, néanmoins, de tirer. Par contre, des énoncés comme (41) à (43), par le fait qu'ils déclenchent un implicite, sont à interpréter comme intentionnant de tels implicites (41') à (43') :

- (41) Situation : L énonce devant ses invités en baillant :
// est déjà minuit
(41') « Il est temps que vous partiez »
(42) Situation : L a fait la queue pendant dix minutes à un guichet de poste et se voit renvoyé au guichet 9. Il répond à la postière :
Je vous remercie, vous êtes vraiment très aimable
(42') « Vous auriez pu le dire plus tôt, vous êtes tout sauf sympathique »
(43) *Ce livre est un peu difficile*
(43') « Ce livre est difficile »

Ces trois exemples illustrent trois types d'implicite :

- un implicite que je qualifierai d'illocutoire — permettant au locuteur de réaliser un acte de requête implicitement (41') à l'aide d'un acte d'assertion (41) ;
- un implicite d'ironie (42'), dont la valeur est l'inverse du contenu asserté dans l'énoncé source (42) ;
- un implicite de gradation (43'), nécessitant de placer le contenu exprimé sur un degré hiérarchiquement supérieur (ou inférieur) dans l'échelle de gradation par rapport à celui présenté dans l'énoncé (43) (*un peu difficile* appartenant à la même échelle de gradation *qu'assez difficile, difficile, très difficile, etc.*).

Ces différents implicites que l'on qualifie généralement (cf. Ducrot 1972) de sous-entendus ou d'implicites discursifs possèdent les propriétés suivantes.

Tout d'abord, l'implicite (sauf dans une certaine mesure dans le cas de *un peu'*) est déclenché par le contexte dans lequel l'énoncé apparaît.

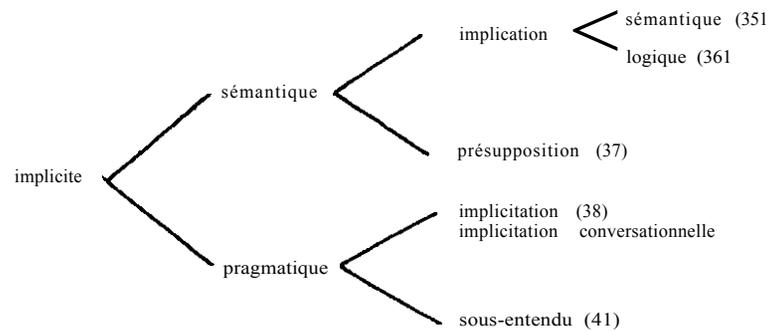
18. Pour une description de *peu* et *un peu* en termes de présupposition et de sous-entendu, cf. Ducrot (1972).

Énoncés dans des contextes différents, (41) à (43) peuvent très bien ne recevoir qu'une interprétation et n'avoir qu'une fonction d'information, de remerciement ou d'évaluation.

En second lieu, même dans les contextes où ces énoncés sont susceptibles de déclencher un implicite, il n'en reste pas moins que personne ne peut accuser le locuteur d'avoir vraiment demandé à ses invités de rentrer chez eux, d'avoir insulté la postière, ou de s'être plaint de la difficulté du livre. L'acte réalisé implicitement peut très bien être nié (on dira annulé), sans que le sens littéral de l'énoncé en subisse quelque modification. Le sous-entendu est ainsi une technique rhétorique très astucieuse, bien que tout à fait hypocrite, permettant au locuteur de dire et de ne pas dire, c'est-à-dire de donner à entendre¹⁹ tout en se protégeant derrière le paravent du sens littéral.

Troisièmement, tout sous-entendu, pour être décodé, nécessite un calcul de la part de l'interlocuteur. L'implicite n'est jamais donné tel quel par l'énoncé ou le contexte. Encore faut-il que l'interlocuteur s'interroge sur la nature du lien (ou plus précisément sa pertinence) au contexte. Le raisonnement en question peut être réduit au schéma suivant : « X m'a dit *p*. Or si X a dit *p*, c'est qu'il voulait dire *q*. X m'a donc dit *q*. »

Avant d'aller plus loin, j'aimerais résumer rapidement les deux points que j'ai développés dans ce paragraphe (cf. tableau) :



Tout d'abord, en distinguant deux grands groupes d'implicites, j'ai essayé d'isoler du problème de l'implicite les implicites purement linguistiques, c'est-à-dire de nature sémantique. Parmi les implicites pragmatiques, j'ai distingué les sous-entendus, c'est-à-dire l'implicite à fonction discursive, de la simple implication (Grice 1975 appelle ces énoncés *implicature conversationnelle* (*conversational implicatures*), traduite généralement

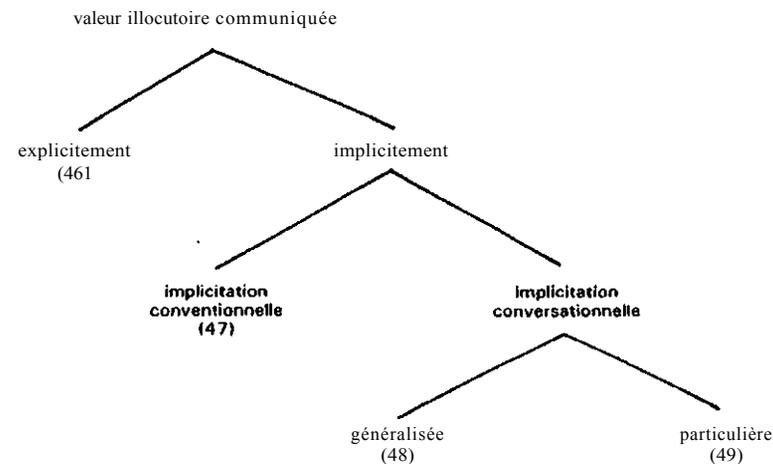
19. Récanati (1979c) distingue entre ce qu'une énonciation « laisse entendre » et « donne à entendre ». Cette distinction correspond terme à terme à l'opposition entre implication (L laisse entendre) et sous-entendu (L donne à entendre).

implication conversationnelle). Les implications conversationnelles concernent soit les conséquences rationnelles que l'interlocuteur est en droit de tirer, soit les raisons de renonciation. Ainsi, à la suite de la réponse B en (44), A tirera la conséquence que B ne sait pas où est le livre, de même qu'à la suite de la réponse B en (45), A tirera que les raisons de la réponse de B sont dans le fait que le garage est ouvert (ces deux réponses impliquant l'ignorance de B (44) et l'ouverture du garage (45)) :

- (44) A : *Où est mon livre ?*
 B : *Dans le salon ou sur la terrasse*
 (45) A : *Je suis en panne d'essence*
 B : *Il y a un garage au coin de la rue*

3.2. Les différents modes de réalisation des actes illocutoires

Distinguer parmi les implicites pragmatiques les sous-entendus des implications conversationnelles n'est pas suffisant. Tout d'abord parce qu'un sous-entendu est un certain type d'implication conversationnelle, et d'autre part parce que le langage a à sa disposition d'autres modes d'implication. Je distinguerai ainsi — à l'instar de Roulet (1980a) reprenant les catégories de Grice (1979) — ce qui est implicite conventionnellement de ce qui l'est conversationnellement, en opposant les implications conversationnelles généralisées et les implications conversationnelles particulières. En d'autres termes, la valeur (illocutoire) d'un énoncé peut être communiquée ou explicitement ou implicitement, implicitement de façon ou conventionnelle ou conversationnelle, conversationnellement de manière ou généralisée ou particulière :



- (46) *Je te prie de me passer le sel*
 (47) *Peux-tu me passer le sel, s'il te plaît ?*
 (48) *Peux-tu me passer le sel ?*
 (49) *La soupe manque de sel*

En (46), la valeur illocutoire est communiquée explicitement par le verbe performatif *prier* utilisé performativement à la première personne du présent de l'indicatif. (47), par contre, donne lieu à une implication, étant donné que la valeur illocutoire de l'énoncé est une question et non une requête (voir la forme interrogative de l'énoncé). Par contre, (l'implication est conventionnelle, vs conversationnelle, étant donné que c'est par convention de langue que la locution *s'il te plaît* signifie la requête. Comparé à (47), (48) déclenche une implication conversationnelle, car la convention associée à la forme *pouvez-vous* est une pure convention d'emploi (cf. Morgan 1978 pour la distinction convention de langue/convention d'emploi) : il est d'usage d'interpréter automatiquement *pouvez-vous* comme une requête, mais cette forme peut très bien apparaître dans une simple demande d'information. Ainsi le médecin, s'enquérant de l'état du bras de son client, peut, à titre informatif, lui demander à l'aide de (50) s'il peut ou non lever le bras :

- (50) *Pouvez-vous lever le bras ?*

Enfin, (49) est une implication conversationnelle particulière (ce que j'ai qualifié préalablement de sous-entendu) dans la mesure où aucune convention de nature linguistique n'existe entre le contenu « la soupe manque de sel » et l'acte de requête. Par contre, du point de vue rationnel, le manque de sel peut être interprété comme la cause d'un acte visant à compléter ce manque, c'est-à-dire d'une requête. L'énoncé reçoit donc une certaine pertinence par l'intermédiaire de l'implicite qui lui est associé dans ce contexte particulier.

On peut se demander à juste titre, car les notions de convention de langue et de convention d'usage sont relativement arbitraires, s'il existe des critères linguistiques permettant de distinguer ces trois types d'implicites. Roulet (1980 a), à la suite d'Anscombe (1977, 1980 et 1981) et Récanati (1981), propose les tests suivants :

- le test de l'annulabilité pour distinguer les implications conventionnelles des implications conversationnelles ;
- les tests du rapport de l'implicite et de l'enchaînement sur l'implicite Pour distinguer l'implication conversationnelle généralisée de l'implication conversationnelle particulière.

Alors qu'en (51), l'implication (conversationnelle) est annulable, elle ne l'est pas en (52) (implication conventionnelle).

- (51) *Peux-tu me passer le sel ? Je ne te demande pas ça pour que tu me le passes, mais pour savoir si tu en es capable*
 (42) **Peux-tu me passer le sel, s'il te plaît ? Je ne te demande pas ça pour que tu me le passes, mais pour savoir si tu en es capable*

Deuxièmement, on constate que les implications conversationnelles

généralisées satisfont les critères du rapport de l'implicite et de l'enchaînement sur l'implicite, ce qui n'est pas possible avec les implications conversationnelles particulières.

(53) *Peux-tu me passer le sel ?*

(54) *Jacques m'a demandé de lui passer le sel*

(55) *Peux-tu me passer le sel, pour que je puisse commencer à manger*

(56) *La soupe manque de sel*

(57) *"Jacques m'a demandé de lui passer le sel*

(58) **La soupe manque de sel, pour que je puisse commencer à manger*

3.3. Nature du mécanisme inférentiel

Le problème qu'il me reste à aborder à propos de l'implicite concerne non plus le type d'implicite mais la nature du mécanisme inférentiel existant entre la valeur littérale de l'énoncé et sa valeur dérivée ou implicite. Je ferai référence à trois types de théories, respectivement la théorie des maximes conversationnelles de Grice (1979), des actes de langage indirects de Searle (1982, chapitre II) et de la dérivation illocutoire d'Anscombe (1977, 1980 et 1981), ces trois théories ayant comme point commun de centrer la problématique de l'implicite discursif sur celle des « conventions » en usage dans la langue (normes, règles, contraintes).

3.3.1. Les maximes conversationnelles

Le point de vue de Grice est philosophique et se situe dans la tradition rationaliste de la philosophie analytique. Cela signifie que le type d'explication qu'il propose suppose que le calcul interprétatif effectué par l'interlocuteur pour décoder l'implicite est de nature purement rationnelle. Pour lui, la rationalité du comportement conversationnel se traduit par les deux hypothèses suivantes :

H1 : les participants d'une conversation respectent un principe général de coopération (*coopérativeprincipe*). Ce principe stipule que chaque participant doit contribuer conversationnellement de manière à correspondre aux attentes des autres interlocuteurs en fonction du stade de la conversation, du but et de la direction de l'échange.

H2 : chaque contribution d'un participant doit respecter les maximes ou règles suivantes :

- maxime de quantité : que la contribution contienne autant d'informations qu'il est requis, mais pas plus ;
- maxime de qualité : que la contribution soit véridique ;
- maxime de relation : que la contribution soit pertinente (*be relevant*) ;
- maxime de manière : que la contribution soit claire (*be perspicuous*).

Le déclenchement d'une implicite est un fait rationnel de l'utilisation des maximes. Ainsi, dans l'exemple (45), B est obligé de penser que A respecte la maxime de relation et donc qu'il implicite que le garage est ouvert et que B y trouvera de l'essence, car sinon, sa contribution, bien

satisfaisant la maxime de qualité, serait inopportune ou inadéquate et donc en contradiction avec le principe de coopération qu'il est censé respecter. Dans certains cas, une maxime peut ne pas être respectée, pour éviter d'en violer une autre, comme dans l'exemple (59) où B est obligé de ne pas respecter la maxime de quantité pour ne pas violer la maxime de qualité (d'où l'implicite de l'ignorance de B) :

(59) *A : Où habite C ?*

B : Quelque part dans le Sud

Le calcul interprétatif, en passant par l'intermédiaire des maximes conversationnelles, est donc un processus rationnel complexe dont la démarche générale est la suivante (Grice 1979, 65) :

« Il a dit P, il n'y a pas lieu de supposer qu'il n'observe pas les règles, ou du moins le principe de coopération (CP). Mais pour cela il fallait qu'il pense Q ; il sait (et sait que je sais qu'il sait) que je comprends qu'il est nécessaire de supposer qu'il pense Q ; il n'a rien fait pour m'empêcher de penser Q ; il veut donc que je pense ou du moins me laisse penser Q ; donc il a implicite Q. »

3.3.2. Actes de langage indirects et postulats de conversation

La théorie des actes de langage indirects de Searle (1982, chapitre II) utilise les mêmes principes explicatifs que la théorie de Grice, à savoir les hypothèses H1 et H2, de même que le schéma déductif général rendant compte de l'implicite. Cependant, ce qui intéresse Searle, c'est davantage les rapports existants entre la façon de réaliser un acte de langage indirectement et les conditions de satisfaction de l'acte en question.

Prenons les deux requêtes indirectes suivantes qui sont toutes deux en relation à la condition préliminaire (60) et à la condition de sincérité des requêtes (61).

(60) *Peux-tu descendre la poubelle ?*

(61) *J'aimerais que tu descendes la poubelle*

(62) *Conditions préliminaires de la requête :*

l'interlocuteur I est en mesure d'effectuer l'action future A ;

le locuteur L pense que I est en mesure d'effectuer A.

(63) *Condition de sincérité de la requête :*

L désire que I effectue A.

La généralisation que propose Searle est la suivante. Pour réaliser une requête indirecte, il suffit d'asserter une condition de satisfaction du locuteur ou de mettre en question une condition de satisfaction de l'interlocuteur. Ce principe de généralisation a été repris dans une perspective sémantique plus formelle par Gordon & Lakoff (1973) qui ont proposé de formuler des postulats de sens (*meaning postulates*), c'est-à-dire des règles sémantiques intervenant dans la description des actes de langage. Pour la requête, nous trouvons donc les postulats suivants (formulés sous forme d'implication logique) :

(64) *REQUÊTE [L, FAIRE (I, A)] - CAPACITÉ [I, FAIRE (I, A)]*

- (64) Si le locuteur L fait une requête à son interlocuteur I de faire A, alors c'est que I a la capacité de faire A.
 (65) REQUÊTE [L, FAIRE (I, A)] - DÉSIR [L, FAIRE (I, A)]
 (65*) Si L fait une requête à I de faire A, alors c'est que L désire que I fasse A.

Ces postulats de sens déterminent des postulats de conversation, c'est-à-dire des règles pragmatiques d'interprétation des actes de langage indirects :

- (66) INTERROGER [L, CAPACITÉ [I, FAIRE (I, A)]] - REQUÊTE [L, FAIRE (I, A)]
 (66') Si L interroge la capacité de I à faire A, alors L fait une requête à I de faire A.
 (67) ASSERTER (L, DÉSIR [L, FAIRE (I, A)]) - REQUÊTE [L, FAIRE (I, A)]
 (67') Si L affirme son désir que I fasse A, alors L fait une requête à I de faire A.

L'hypothèse de Gordon & Lakoff est donc que les généralisations de Searle, basées sur le système des règles d'emploi que sont les conditions de satisfaction, reçoivent un statut de règles à l'intérieur de la description sémantique du langage naturel.

3.3.3. La dérivation illocutoire

Le troisième mode de traitement de l'implicite se situe dans le cadre de la théorie de renonciation de Ducrot et a été essentiellement élaboré par Anscombe (1977, 1980 et 1981). Les notions clés sont celles d'acte illocutoire dérivé (vs primitif), de marqueur de dérivation illocutoire et de loi de discours. Pour Anscombe, la présence d'une marque linguistique donnant lieu à un acte indirect ou dérivé (marque qualifiée de marqueur de dérivation illocutoire) est la trace d'une loi de discours, c'est-à-dire l'indication qu'une loi de discours s'est fixée dans l'usage de l'activité illocutoire. Par exemple, la loi de discours attachée au marqueur de dérivation *pouvoir* dans son emploi en acte dérivé (68) est la suivante :

- (68) *Peux-tu baisser le son de ta chaîne hifi ?*
 (69) LDI : demander à quelqu'un s'il est capable de faire quelque chose, c'est lui demander de le faire.

De façon analogue, si (70) donne lieu à une implicite à valeur de requête,

(70) *La soupe manque de sel*

c'est par le recours à une loi de discours du type (71) :

- (71) LD2 : « si X informe Y de l'état de fait M et si M est désagréable à X, X interroge Y sur les possibilités qu'a Y de faire cesser M » (Anscombe 1981, 1985).

loi qui peut être formulée de façon plus simple :

- (71') LD2' : toute mention d'un manque est une demande de son arrêt.

La différence entre les deux lois LD1 et LD2 réside dans le fait que seule la première loi a été intégrée dans la langue par un marqueur de dérivation. Dans le même cadre d'idées, tout verbe performatif serait un marqueur de dérivation et donc la trace d'une loi de discours.

3.3.4. Normes et règles pragmatiques

Ce qui est commun à ces trois modes d'explication des actes de langage implicites, c'est le recours à des principes d'interprétation extérieurs à la langue. Or si les mécanismes interprétatifs semblent être de nature identique, il apparaît que le statut des conventions est différent.

Les maximes conversationnelles de Grice correspondent à des normes, qui ont pour propriété d'être respectées ou violées, le respect et la violation expliquant tous deux le mécanisme d'accès à l'implicite. Ces normes sont qualifiées par Grice de conversationnelles, mais elles relèvent en fait d'une conception rationaliste de la conversation. De plus elles n'ont pas toutes le même statut (cf. les remarques de Wilson & Sperber 1979 réduisant l'ensemble des maximes à la seule maxime de relation). En effet, si une maxime comme celle de pertinence est centrale, il est moins probable que la conversation soit normée par des maximes comme celles de quantité, de qualité ou de manière. Mais c'est le statut même de norme des maximes qui me semble être le plus critiquable. Un ensemble de normes renvoie toujours à une institution. Or, dans le cas qui nous intéresse ici, il semble difficile de définir l'institution posant de telles contraintes rationnelles à la conversation ou au discours. De plus, personne ne pourra refuser d'augmenter le stock des normes, par exemple, par des normes de politesse (maximes de politesse de R. Lakoff 1977).

Les généralisations de Searle ont l'avantage de relever d'une théorie générale des actes de langage qui voit derrière la production d'un acte illocutoire la référence à un système de règles constitutives, c'est-à-dire à un système de règles (vs normes et contraintes). Si le système de règles en question est nécessairement de nature explicative, c'est-à-dire destiné à mettre en corrélation des faits de nature différente et à les intégrer dans une théorie générale, il n'en reste pas moins qu'il est basé sur les mêmes principes rationalistes d'interprétation des énoncés, et que donc la conversation est régie par des normes identiques à celles proposées par Grice (principe de coopération, maximes conversationnelles).

L'originalité de la perspective Anscombe-Ducrot est de mettre en relation lois de discours et marqueurs linguistiques. Mais elle tient aussi à la façon de concevoir les lois de discours. Celles-ci fonctionnent certes comme des normes, mais des normes ayant comme sources deux types d'institutions bien localisables. D'une part, l'institution de la langue — en tant qu'ayant intégré les lois de discours par l'intermédiaire des marqueurs de dérivation illocutoire — et d'autre part, l'institution de ce que j'appellerai avec Ducrot (1982 et 1983 a) le sens commun, institution composée d'un ensemble de proverbes, de lieux communs (topoi) dont la propriété essentielle est de poser un certain nombre de relations de causalité, d'implication entre actions, propriétés, etc. La loi de discours LD2 serait, en quelque sorte, le produit d'une telle institution.

4. Conclusion

Si ce chapitre avait pour but de bien opposer la pragmatique à la sémantique et à la syntaxe au niveau de leurs objets (fonctions des actes de langage, sens des propositions, formes des phrases), il ressort que le problème de l'interprétation des énoncés en contexte — qui constitue le problème principal de la pragmatique linguistique — interroge nécessairement d'une part la séparation entre sémantique et pragmatique, et d'autre part l'objet de ces deux composantes. Étant donné que toutes les interprétations des valeurs implicites ne sont pas le fait de la seule contextualisation des énoncés, certaines valeurs illocutoires étant liées à des processus linguistiques conventionnels (présence de marqueurs de dérivation), il est nécessaire d'admettre que la valeur pragmatique d'un énoncé peut déjà être inscrite au seul niveau sémantique.

De même, la notion de verbe performatif constitue un élément supplémentaire pour refuser une séparation nette entre sémantique et pragmatique et pour refuser dans la trichotomie syntaxe-sémantique-pragmatique un ordre linéaire d'interprétation des énoncés (les informations sur la structure syntaxique étant nécessaires à la sémantique, les informations sur la structure sémantique étant nécessaires à la pragmatique). Il semble donc raisonnable de voir dans les faits pragmatiques pertinents pour le linguiste (c'est-à-dire ceux qui relèvent des seules conventions liées à l'institution langagière) des indices d'une intégration de la pragmatique à la sémantique. C'est dans le cadre de cette pragmatique intégrée, pour reprendre les termes d'Anscombe & Ducrot (1976), que je poserai les questions liées à renonciation et à l'argumentation (cf. chapitre 2).

Chapitre 2

L'argumentation

1. Introduction

Jusqu'aux travaux de Ducrot (1973 et 1980b) et d'Anscombe & Ducrot (1983), le domaine de l'argumentation relevait davantage de la rhétorique (classique ou moderne) — cf. Perelman & Olbrechts-Tyteca (1970) — ou de la logique naturelle (cf. Grize 1982 et Borel, Grize & Mieville 1983) que de la linguistique. En d'autres termes, l'étude de l'argumentation s'est davantage intéressée aux stratégies de discours visant la persuasion ou aux modes de raisonnement non formel du langage naturel impliquant un effet sur l'auditoire qu'aux moyens linguistiques dont dispose le sujet parlant pour orienter son discours[^] chercher à atteindre certains objectifs argumentatifs. C'est ce type de problème auquel se sont intéressés Anscombe et Ducrot et qui fera l'objet de ce chapitre. Les phénomènes argumentatifs de nature linguistique dont il sera ici question concernent d'une part les marques argumentatives que sont les opérateurs et les connecteurs argumentatifs et d'autre part les règles argumentatives permettant l'activité argumentative que sont les topoï. La mise en place d'une telle théorie de l'argumentation aura pour principal effet d'interroger la distinction posée au chapitre 1 entre sémantique et pragmatique. À cette séparation entre sémantique (attachée à la fonction représentationnelle du langage) et pragmatique (attachée à sa fonction instrumentale), sera opposée une conception de la pragmatique intégrée à la sémantique, insistant sur les fonctions argumentatives et énonciatives du langage. Cette théorie de l'argumentation aura pour but de poser les bases d'une pragmatique du discours idéal, sur laquelle s'articulera une théorie plus complexe du discours (cf. chapitre 3).

2. La notion d'argumentation

2.1. Argumenter, prouver, déduire

Pour cerner quelque peu la notion d'argumentation, il est nécessaire d'opposer argumenter à prouver et déduire. Un discours argumentatif n'est pas un discours apportant à proprement parler des preuves, ni un discours fonctionnant sur les principes de la déduction logique. En d'autres termes, argumenter ne revient pas à démontrer la vérité d'une assertion, ni à indiquer le caractère logiquement valide d'un raisonnement. Si on peut admettre que le locuteur essaye de prouver d'une part la vérité de la conclusion introduite par *donc* en (1) et d'autre part la conformité logique du raisonnement (qui relève du syllogisme dans ce cas particulier), il n'en va pas de même en (2), où *donc* ne semble introduire qu'une conclusion argumentative :

(1) *Tous les linguistes sont schizophrènes.*

Or X est linguiste. X est donc schizophrène

(2) *Le baromètre a baissé. Il va donc pleuvoir*

Bien que (1) et (2) contiennent une marque linguistique identique (*donc*), cette marque ne peut signifier le même type d'opération. En (1), il est obligatoire (pour des raisons logiques) de conclure que X est schizophrène. En (2) par contre, seule une connaissance du monde et du sens du premier segment permet de conclure à // *va donc pleuvoir*. Cette conclusion n'est pas prouvée, mais argumentée. Le fait que le baromètre a baissé constitue une raison pertinente de penser à une pluie à venir, et ainsi *le baromètre a baissé* constitue une raison suffisante pour conclure à // *va donc pleuvoir*. Argumenter revient donc à donner des raisons pour telle ou telle conclusion. Les raisons constituent, lorsqu'elles sont énoncées, autant d'arguments. Une argumentation consiste donc en une relation entre un ou des arguments et une conclusion. Le nombre des arguments n'est pas nécessairement limité à un seul, comme le montre les exemples (3) et (4) :

(3) *Le baromètre a baissé, il va donc pleuvoir. D'ailleurs j'ai mal au genou*

(4) *Le baromètre a baissé, et est même sur « tempête ». Il va donc pleuvoir. D'ailleurs, j'ai mal au genou*

que l'on peut maintenant représenter par les structures argumentatives suivantes (où A = argument et C = conclusion) :

(3') A1, *donc* C, *d'ailleurs* A2

(4') A1, *et même* A2. *Donc* C. *D'ailleurs* A3

La présence de plusieurs arguments montre bien que la relation argumentative n'est pas une démonstration. Si pour le commissaire de police Z, la présence de l'arme du crime chez X est une preuve que X est l'assassin de Y, personne ne pourra prendre au sérieux son accusation en (5) et dire qu'il a prouvé par là la culpabilité de X :

(5) *On a retrouvé l'arme du crime chez X. X est donc coupable du meurtre de Y*

Par contre, dire qu'il a argumenté semble être un compte-rendu plus correct. On voit donc se profiler une deuxième caractéristique des arguments (outre le fait qu'ils puissent être en nombre variable) : leur degré de force. Le juge d'instruction demandera certainement à la police de trouver d'autres faits plus pertinents allant dans le même sens que la présence de l'arme chez X. Cependant, si cet argument est susceptible d'être évalué à l'intérieur d'une même classe argumentative (c'est-à-dire un paradigme d'arguments valant pour une même conclusion), il peut être évalué négativement, c'est-à-dire soumis à falsification. Un argument définit toujours une classe de contre-arguments, comme une conclusion définit une conclusion inverse. Un discours argumentatif, et c'est là une hypothèse de départ importante, se place toujours par rapport à un contre-discours effectif ou virtuel. L'argumentation est à ce titre indissociable de la polémique. Défendre une thèse ou une conclusion revient toujours à la défendre contre d'autres thèses ou conclusions, de même qu'entrer dans une polémique n'implique pas seulement un désaccord (sur la forme ou sur le fond), mais surtout la possession de contre-arguments. Cette propriété qu'a l'argumentation d'être soumise à la réfutation me semble être une de ses caractéristiques fondamentales et la distingue nettement de la démonstration ou de la déduction, qui, à l'intérieur d'un système donné, se présentent comme irréfutables¹.

2.2. Relation argumentative et relation logique

S'il est nécessaire de distinguer argumenter et prouver (ou démontrer), il est également de première urgence de distinguer en langue la relation argumentative des relations logiques. Une relation logique est soumise à des conditions de vérité, étant données les valeurs de vérité assignées aux propositions qu'elle articule (cf. le principe frégeén de compositionnalité du sens). Or il apparaît que la relation argumentative ne peut être ni définie comme une relation logique particulière, ni caractérisée en termes de valeurs de vérité (comme l'implication sémantique ou la présupposition par exemple, cf. chapitre 1, paragraphe 3.1.1.). J'aimerais tout d'abord indiquer quelques faits montrant la différence entre relation logique et relation argumentative dans le discours et l'importance de ces dernières dans l'interprétation des énoncés (2.2.1.). Puis je donnerai quelques arguments supplémentaires concernant l'importance des relations argumentatives dans la description linguistique (2.2.2.), avant d'inventorier les principales propriétés de la relation argumentative (2.2.3.).

1. On pourrait à juste titre objecter que le discours scientifique, constitue un contre-exemple significatif, puisqu'il relève à la fois de la démonstration, en tant qu'il procède de règles de raisonnement et de déduction précises, et de l'argumentation par son aspect réfutable. Je crois cependant — du moins dans le domaine de la linguistique — qu'un discours scientifique vise plus à présenter des arguments pour défendre une thèse ou des contre-arguments qu'à prouver le caractère véridique de telle assertion. Le caractère démonstratif n'est à mon avis que le produit d'une dérivation liée à ses prétentions scientifiques !

2.2.1. Contradictions logiques et argumentations discursives

Il est très courant d'observer des énoncés impossibles logiquement (parce que donnant lieu généralement à des contradictions logiques), alors qu'ils sont tout à fait acceptables en discours. Prenons les deux exemples suivants, tous deux exemplifiant de façon différente la notion de contradiction en discours (cf. respectivement Moeschler & de Spengler 1981 et Anscombe & Ducrot 1978-79) :

(6) *Je n'ai pas le temps, mais je prends quand même un café*

(7) A : *Le dîner est-il prêt ?*

B : *Oui, presque*

Un logicien étroit d'esprit pourrait objecter que (6) n'a, logiquement, aucun sens. Car de deux choses l'une : ou bien le locuteur n'a pas le temps, * comme il le prétend, et par conséquent ne prendra pas de café (ce qui signifie que la deuxième proposition est fautive), ou bien il a le temps et prendra un café (ce qui signifie que la première proposition est fautive). Or il ne viendrait à l'idée de personne de considérer (6) comme un énoncé contradictoire. Il pose bien une contradiction (celle-là justement qu'a soulevé le logicien), mais la rend tout à fait acceptable. Le langage, contrairement à la logique classique, n'a donc que faire des contradictions logiques. Il les intègre à l'aide de marques précises (ici *quand même*) et les présente comme non problématiques.

Le même logicien verrait également une contradiction en (7), dans la mesure où *oui, presque* se traduit littéralement par *oui, le dîner n'est pas tout à fait prêt*, ce qui, tout le monde en conviendra, est contradictoire. Comment rendre compte dès lors du fait que (7) est acceptable en discours (tout comme (6)), alors que du point de vue strictement informatif, cet énoncé est contradictoire ? C'est ici qu'interviennent les notions d'argumentation et de relation argumentative. Je dirai qu'en (6), le locuteur présente un argument pour une certaine conclusion (« ne pas prendre le café »), conclusion qui se voit réfutée par l'assertion de la conclusion inverse (*mais je prends quand même un café*). En d'autres termes, le locuteur présente une argumentation qu'il invalide rétroactivement par renonciation d'une conclusion inverse. En (7), l'argumentation est plus subtile, dans la mesure où c'est le modificateur *presque* qui a la propriété d'indiquer que l'énoncé *le dîner est presque prêt* est un argument, certes moins fort, mais de même direction que l'argument présenté par l'énoncé *le dîner est prêt*. Cette propriété de *presque* peut être illustrée *a contrario* à l'aide de l'exemple (8), bizarre en discours (c'est-à-dire argumentativement), bien que recevable logiquement et informativement :

(8) ? *Il fait presque nuit, allume seulement tes veilleuses*

On constate que du point de vue informatif, le contenu de *il fait presque nuit* peut impliquer *allume seulement tes veilleuses*, étant donné que l'on peut très bien avoir l'énoncé (8') :

(8') // *ne fait pas tout à fait nuit, allume seulement tes veilleuses*

Si *il fait presque nuit* est un argument moins fort, mais de même direction (ou orientation) que *il fait nuit*, on comprend bien pourquoi (8) est improbable (*il fait nuit* ne pouvant pas être argument pour *allume seulement tes veilleuses*, mais pour *allume donc tes codes* par exemple) :

(8'') *"Il fait nuit, allume seulement tes veilleuses*

Prenons un dernier exemple montrant bien la distinction entre relations argumentatives et relations logiques et surtout la non-pertinence de ces dernières dans l'interprétation des énoncés :

(9) *Gaston m'a frappé mais il l'a fait assez mollement*

Il est bien évident que l'énoncé en question relie deux propriétés s'impliquant logiquement (*frapper mollement* impliquant *frapper*). Mais cette relation n'est pas pertinente pour interpréter la relation introduite par *mais* : il faut en effet considérer le segment *Gaston m'a frappé et // l'a fait assez mollement* comme autant d'arguments pour des conclusions inverses, de type : « ça m'a fait mal » vs « ça ne m'a pas fait mal ». En d'autres termes le locuteur, bien que présentant l'agression de Gaston, la minimalise argumentativement.

Il apparaît donc, outre le fait que la prise en compte des relations argumentatives est décisive pour l'interprétation des énoncés en contexte, que la relation argumentative possède des propriétés différentes de celle des relations logiques. Ces trois types d'exemples nous permettent ainsi de caractériser la notion de relation argumentative à partir des notions d'orientation argumentative, de force argumentative et d'intention argumentative. La propriété intentionnelle de l'argumentation, de même que la convocation implicite de la conclusion sur laquelle porte l'argument (cf. (9)) montrent que la relation argumentative est d'une certaine manière proche de la relation d'implication examinée au paragraphe 3 du chapitre 1. Mais pour bien distinguer argumentation et implication, il nous faut examiner d'autres manifestations des potentialités argumentatives, liées aux tournures déclaratives et interrogatives.

2.2.2. L'argumentation dans les énoncés déclaratifs et interrogatifs

Deux faits indépendants, bien que tous deux liés aux tournures syntaxiques des énoncés, confirment l'idée d'un « principe d'argumentativité » fondamental (cf. Ducrot 1981, 1983b et Anscombe & Ducrot 1981) :

a) Prenons tout d'abord le cas des énoncés déclaratifs du type (10), traditionnellement interprétés comme des assertions, c'est-à-dire des actes dont le contenu propositionnel est susceptible d'une interprétation véridictionnelle :

(10) *X est intelligent*

Dire que (10) a une fonction d'assertion signifie que cet énoncé a pour but de décrire un certain état de fait, à savoir l'intelligence de X. Cependant, personne ne refuserait de voir dans l'énoncé (10) un aspect évaluatif ou encore appréciatif, impliquant un jugement positif sur X. Le problème

est d'articuler l'aspect représentationnel et l'aspect évaluatif. J'envisagerai deux façons de rendre compte de cette relation : la première posera comme basique la composante représentationnelle, la seconde, la composante évaluative. On pourrait tout d'abord admettre que, fondamentalement, (10) pose une relation entre un nom (*X*), référant à une classe d'individus, et un prédicat (*être intelligent*) définissant une propriété. Le sens de l'énoncé serait donc primitivement descriptif (description d'un individu *X* dont le locuteur dit qu'il est intelligent). Bien qu'il puisse paraître contestable de donner une description de la valeur sémantique de ce type d'énoncés en termes de valeurs de vérité (une assertion étant, dans la perspective de la philosophie du langage, caractérisée par d'autres conditions d'emploi), c'est pour des raisons méthodologiques que ce type d'analogie est sujette à caution (cf. Ducrot 1981). Car une telle description implique que le linguiste soit en mesure de caractériser, en métalangue, le prédicat INTELLIGENT, de façon relationnelle ou interne, c'est-à-dire en indiquant quelles sont les implications inférables de INTELLIGENT ou les propriétés qui permettent de le décomposer. Or définir le prédicat INTELLIGENT par un certain nombre de propriétés P1, P2, P3 etc. (par exemple « comprendre les mathématiques », « résoudre le cube rubic en moins de deux minutes », « parler au moins cinq langues non indo-européennes ») relève de l'arbitraire le plus total. Bien que légitime et normal pour le sujet parlant (à chacun la liberté d'avoir sa propre définition de l'intelligence), cette attitude ne l'est nullement pour le linguiste. Celui-ci n'a pas, en effet, à statuer, dans sa description, sur le sens des concepts de la métalangue. A cette raison méthodologique, s'ajoute une raison pragmatique, liée à la fonction des énoncés assertifs. La conception représentationnelle fait de la valeur évaluative une valeur illocutoire dérivée de sa valeur assertive. Or il apparaît que l'énoncé *X est intelligent* peut être réalisé dans des séquences où il ne peut avoir qu'une fonction « évaluative », que je qualifierai plus précisément d'argumentative :

(11) *Je crois que cette personne vous conviendra : elle est intelligente et aussi sympathique*

(12) *Pierre est un bon parti : il est gentil et même intelligent*

Dans chacun de ces exemples, l'énoncé *X est intelligent* n'intervient pas dans sa fonction descriptive, mais argumentative. En d'autres termes, l'énoncé est présenté dans le cadre d'un acte d'argumentation, c'est-à-dire comme un argument destiné à servir une certaine conclusion, respectivement *cette personne vous conviendra* et *Pierre est un bon parti*. Cette propriété argumentative attachée à l'énoncé *X est intelligent* a des causes différentes : en (11), c'est uniquement les propriétés axiologiques « favorable », « positif » de *intelligent*, analogues à celles de *sympathique*, qui permettent de considérer les deux énoncés comme autant d'arguments pour la conclusion *cette personne vous conviendra*. Par contre, en (12), le statut argumentatif de *X est intelligent*, est indiqué par un connecteur argumentatif (*même*), dont la fonction est d'attribuer un statut d'argument plus fort, décisif, à l'énoncé qu'il modifie (cf. Anscombe 1973 pour la description de *même*). Rien n'empêche dès lors de considérer que, lors

d'une énonciation de *X est intelligent*, le locuteur ne fait pas une description de *X*, comme il fait une description du temps en disant *il pleut*, mais plutôt une évaluation positive de *X* ou un acte d'argumentation, en demandant à son interlocuteur d'interpréter un énoncé comme un argument pour une certaine conclusion. Cette hypothèse, qui fait de la valeur argumentative la valeur primitive des énoncés assertifs, me semble recevoir un soutien complémentaire à l'examen des énoncés interrogatifs.

b) Du point de vue de l'analyse sémantique, il est traditionnellement reconnu que les questions fermées², c'est-à-dire les questions dont on attend une réponse en termes de *oui/non*, traduisent l'incertitude du locuteur sur la vérité ou la fausseté du contenu propositionnel *p* de la question. Ainsi une question comme (13) aurait comme structure sémantique (13') :

(13) *Est-ce qu'il pleut ?*

(13')/? ou non-*p* ?

Or, comme l'ont observé Anscombe & Ducrot (1981), une phrase interrogative peut, dans certains contextes du moins, perdre le caractère d'incertitude sur la vérité ou la fausseté de son contenu et indiquer très clairement les intentions du locuteur concernant la vérité ou la fausseté du contenu. Ces emplois, qu'Anscombe et Ducrot qualifient d'argumentatifs, impliquent que l'énoncé doit être interprété, dans sa valeur argumentative comme ayant la même orientation que *non-p*. En d'autres termes, une phrase interrogative de contenu *est-ce que p* ? doit être interprétée comme un argument de contenu *non-p* pour une certaine conclusion. Prenons les deux séquences interrogatives suivantes :

(14) *Tu ne devrais pas quitter ton appartement. Est-ce que le quartier te déplaît vraiment ?*

(15) *Je retournerais bien à cet hôtel : j'en ai été content et d'ailleurs, est-ce que Pierre en a gardé un mauvais souvenir ?*

En (14), la question sert à justifier le conseil donné par le locuteur. Or on constate, que, mis à la forme déclarative, le contenu asserté est le correspondant négatif du contenu de la question, et non son correspondant positif, comme nous le montre l'exemple (14') :

2. Les questions fermées s'opposent aux questions ouvertes, caractérisées syntaxiquement par la présence d'une particule interrogative (*qui, que, quoi, comment, où*, etc.) qui imposent que la réponse contienne l'information demandée. Les questions fermées qui nous occupent ici sont de forme positive, à opposer aux questions fermées négatives ou ininterrogatives (cf. Borillo 1978 et 1979) qui sont à interpréter comme des demandes de confirmation, selon la forme de l'énoncé interrogatif :

- **Est-ce qu'il ne pleut pas ?**
(En effet, 'au contraire), il pleut
(En effet, au contraire), il ne pleut pas
- **Ne pleut-il pas ?**
(En effet, 'au contraire), il pleut
(En effet, au contraire), il ne pleut pas
- **// ne pleut pas ?**
(En effet, 'au contraire), il pleut
(En effet, au contraire), il ne pleut pas



(14') *Tu ne devrais pas quitter ton appartement,*
{ puisque le quartier ne te déplaît pas vraiment
\ "puisque le quartier te déplaît vraiment

De même, en (15), l'énoncé interrogatif reçoit une valeur argumentative, puisqu'il est introduit par le connecteur argumentatif *d'ailleurs*. Sa valeur argumentative *non-p* est imposée par le fait que *d'ailleurs* ne peut connecter qu'un autre argument de même orientation (cf. Ducrot et al. 1980, chapitre 6) :

(15) *Je retournerais bien à cet hôtel : j'en ai été content*
† et d'ailleurs, Pierre n'en a pas gardé un mauvais souvenir
*l *et d'ailleurs, Pierre en a gardé un mauvais souvenir*

Il apparaît donc que les relations argumentatives interviennent à des niveaux linguistiques fondamentaux (tournures syntaxiques) et constituent de ce fait une donnée interprétative basique, et non marginale. Avant d'entrer plus avant dans le cadre d'une théorie argumentative de la sémantique et de la pragmatique (cf. paragraphes 3 et 4), j'aimerais rappeler les propriétés essentielles de la relation argumentative.

2.3.3. Propriétés de la relation argumentative

La relation argumentative peut être caractérisée par les propriétés suivantes :

a) Il y a relation argumentative entre deux énoncés, A et C, lorsque l'un des deux (A) est présenté comme destiné à faire admettre, justifier l'autre (C). A est l'argument, C la conclusion.

En d'autres termes, l'argument (A) est présenté comme donnant une raison (jugée suffisante) pour faire admettre la conclusion (C). A, à ce titre, ne constitue pas une preuve. Tout comme la conclusion, il peut être soumis à la réfutation. De plus, la relation argumentative, en tant qu'elle a pour fonction la mise en acceptabilité d'une conclusion, n'est pas prédictible par la seule information linguistique contenue dans l'argument. Ainsi, si (16) pose une relation argumentative entre A et C, il n'en va pas de même pour (17) — qui bien qu'acceptable sémantiquement — relève de la tautologie :

(16) *Il fait beau. Je vais donc sortir*

(17) *Gaston mesure 1 mètre 80. Il ne mesure donc pas 1 mètre 50*

b) La relation argumentative n'est pas nécessairement une relation entre deux entités linguistiques de type énoncé. Il apparaît en effet d'une part que la conclusion peut être de nature implicite (vs explicite), d'autre part que certains arguments, constitutifs de la relation argumentative, peuvent être de nature non linguistique. Dans l'exemple suivant, *même* indique qu'une conclusion visée est implicite, de même que certains arguments :

(18) A : *Comment était ta soirée ?*

B : *Même Achille est venu*

Suivant le contexte, la conclusion aura un contenu positif (« ma soirée

était très réussie ») ou négatif (« quelle catastrophe »). *Même* indique donc que la réponse est à interpréter comme un argument pour une conclusion (positive ou négative) et que l'argument constitue un élément décisif pour cette conclusion, les autres arguments implicites (présence de Paul, Pierre ou Jacques) étant moins importants.

Par contre, dans l'exemple suivant, c'est à un ensemble de faits (F1, F2, F3, ... Fn appartenant au contexte) que renvoie *décidément* (cf. Ducrot et al. 1980 chapitre 4) :

(19) F1 : L se coupe en se rasant
 F2 : L se brûle en renversant son café
 F3 : L tombe dans les escaliers
 Fn : L se fait renverser par un cycliste en sortant de chez lui
 L : *Décidément, c'est pas mon jour*

Puisque tant l'argument que la conclusion peuvent être de nature implicite, la relation argumentative ne peut être formulée en termes d'énoncés, mais doit articuler des entités plus abstraites. En conformité aux conventions d'Anscombe et Ducrot, je noterai la valeur d'argument par les variables *p* et *q*, la valeur de conclusion par la variable *r* — *p*, *q* et *r* désignant des contenus sémantiques associés à des énoncés, à des implicites ou à des éléments du contexte. La relation argumentative sera conventionnellement notée par l'opérateur \triangleright . La formule « *p* *i *r* » signifie donc « *p* est un argument pour la conclusion *r* ».

c) La conclusion, lorsqu'elle est implicite, doit cependant être accessible. Cette contrainte sur les conclusions peut être formulée par le principe d'accessibilité de la conclusion (PAC) — cf. Moeschler & de Spengler (1982) :

PAC : l'interlocuteur doit disposer, de par le contexte ou le cotexte dans lequel l'énoncé apparaît, de suffisamment d'informations pour pouvoir rétablir la conclusion lorsque celle-ci est implicite. Le défaut de ce principe l'autorise à poser la question *pourquoi tu dis ça ?*

Ainsi, à la suite de (20), l'interlocuteur sera tout à fait en droit d'interroger le locuteur sur les raisons de son énonciation, étant donné la difficulté qu'il aura à reconstruire la conclusion implicite convoquée par *mais* :

(20) *Achille est intelligent, mais lubrique*

Cependant le principe d'accessibilité de la conclusion n'implique pas qu'il faille interpréter la notion de contenu en termes de constituants linguistiques. Je peux certes très bien argumenter à l'aide de (21) pour demander à mon interlocuteur de sortir (dès lors la conclusion correspond à une valeur illocutoire de requête) :

3. L'opérateur d'argumentation n'a rien à voir avec l'opérateur logique d'implication stricte, parfois également noté \rightarrow ou encore \bullet , dont la signification est la suivante :

$$p^*, q = \&i\sim[p\wedge\sim q]$$

p implique strictement *a* signifie : il n'est pas vrai qu'on puisse avoir à la fois *p* et *non-q*.

(21) *Il fait beau*

(21') « il fait beau » > i « sortons »

Cependant, même si, dans la plupart des cas, la conclusion implicite est formulable à l'aide d'un certain contenu sémantique, une telle explicitation n'est pas toujours possible. Dans l'exemple (20) par exemple, ce qui est nécessaire pour l'interprétation est la reconnaissance de l'attitude négative du locuteur à l'égard d'Achille (et non nécessairement un contenu propositionnel de type « Achille est un mauvais parti », « je ne lui ferais pas confiance », etc.).

d) L'argument, en tant qu'il est « destiné à servir une certaine conclusion », possède une orientation argumentative. La valeur argumentative d'un énoncé (c'est-à-dire le fait qu'il doit être interprété comme un argument pour une conclusion) est déterminée par son orientation argumentative. Je distinguerai, parmi les arguments, ceux qui sont coorientés de ceux qui sont anti-orientés. Deux arguments sont coorientés lorsqu'ils sont présentés comme destinés à servir une même conclusion, et anti-orientés lorsqu'ils sont destinés à servir des conclusions inverses. Lorsque deux énoncés sont argumentativement coorientés, ils peuvent l'être soit relationnellement, soit indépendamment, c'est-à-dire appartenir ou non à un paradigme d'orientation définissant les degrés plus ou moins forts des arguments. Par exemple, *d'ailleurs* a pour principale propriété argumentative d'indiquer qu'il articule des arguments coorientés, mais indépendants (cf. la différence entre (22) et (22')) :

(22) *Allons-nous baigner : il fait beau et d'ailleurs je n'ai pas envie de travailler*

(22') **Allons-nous baigner : il fait beau, et d'ailleurs beaucoup trop chaud*

A l'opposé, certains morphèmes argumentatifs, comme *même* et *mais*, ont pour propriété de décider de la force de l'argument. Ainsi, dans (23) :

(23) *Cornélius est très savant : il sait le latin, le grec et même le sanscrit*

même indique que « savoir le sanscrit » est un argument encore plus fort pour la science de Cornélius que « savoir le latin » et « savoir le grec ». De même dans (24) :

(24) *Cornélius est savant, mais brouillon*

mais indique, en plus de l'anti-orientation des arguments *Cornélius est savant* et *Cornélius est brouillon*, que le deuxième est plus fort que le premier.

Un argument a donc la possibilité, dans un énoncé, d'être évalué en termes de sa force argumentative (*même*, *mais*), et également en termes de la contradiction qu'il introduit. Si un argument *p* vaut pour une conclusion *r*, alors il existe nécessairement un argument *p'* valant pour *non-r* (*p'* n'étant pas nécessairement égal à *non-p*). Ces deux principes (force argumentative et contradiction argumentative) peuvent être schématisés de la façon suivante :

(25) principe de force argumentative

t p

(26) principe de contradiction argumentative⁴

+ p + p'

Ce que ces deux principes permettent de mettre à jour est donc d'une part le caractère orienté du contenu de l'énoncé à valeur d'argument (orienté pour une certaine conclusion) et d'autre part le caractère graduel de cette orientation. En d'autres termes, si on argumente pour ou contre une thèse (conclusion), on le fait relativement et non absolument. Certes un argument peut être évalué en termes de pertinence, et de vérité, mais il peut aussi l'être en termes de force. L'argumentation serait à ce titre un phénomène graduel qualifiable en termes de « plus » ou « moins », et non un phénomène absolu.

3. L'acte d'argumentation

3.1. Argumentation et acte d'argumentation

Jusqu'à présent, je n'ai parlé d'argumentation qu'en termes de relation. Une relation argumentative a lieu entre un énoncé A et une autre unité linguistique C (énoncé, contenu) lorsque A est destiné à servir C. Mais encore faut-il savoir ce que l'on entend par l'expression « être destiné à servir ». Une telle formulation nécessite l'introduction à la fois d'un agent et d'un destinataire et de considérer la relation argumentative comme la trace d'une activité. Tout d'abord, cette relation est le fait d'un locuteur et est présentée à un interlocuteur. Ensuite, argumenter revient toujours à

4. Les principes de force argumentative et de contradiction argumentative peuvent être formulés de façon plus précise par les régies argumentatives suivantes :

• Un argument *q* est argumentativement plus fort qu'un argument *p* si tous les énoncés E1 *dep* servant la conclusion *r*, tous les énoncés E2 de *q* la servent aussi (l'inverse n'étant pas vrai).

* Un argument *p* est argumentativement contradictoire à un argument *p'* si tous les énoncés E1 de *p* servant la conclusion *r*, tous les énoncés E1' de *dep'* servent la conclusion *non-r* (l'inverse n'étant pas vrai).

réaliser une activité communicative. En tant qu'activité, réalisée par et dans le langage, l'argumentation semble donc relever de l'illocutoire, au même titre que la promesse, l'ordre, l'assertion, etc. Or l'activité illocutoire, comme nous l'avons vu au chapitre 1, est une activité descriptible en termes intentionnels, conventionnels et institutionnels. Si, lorsqu'il y a une relation argumentative entre A et C, il y a un acte illocutoire d'argumentation, cela signifie que l'argumentation est une activité à la fois intentionnelle, conventionnelle et institutionnelle. Examinons successivement ces trois conditions nécessaires à la notion d'acte d'argumentation.

3.1.1. Intentionnalité de l'argumentation

Le caractère intentionnel de l'argumentation est constitutif de la définition de la relation argumentative. Si un énoncé A est dit « destiné à servir une conclusion C », cela implique que son caractère intentionnel est reconnu (plus précisément que soit reconnue l'intention de servir telle conclusion). Il faut noter cependant que la reconnaissance du caractère intentionnel de l'acte d'argumentation peut recevoir deux sens différents. En premier lieu, on peut voir l'aspect intentionnel de l'acte d'argumentation dans le fait de présenter intentionnellement un argument. En d'autres termes, interpréter un énoncé comme réalisant un acte d'argumentation implique qu'il faille le considérer non pas comme un énoncé isolé, mais dans sa relation avec une conclusion. Deuxièmement, l'aspect intentionnel peut se localiser non pas dans le caractère relationnel de l'acte d'argumentation, mais dans sa fonction ou dans sa visée. En d'autres termes, il n'y aurait reconnaissance de l'acte d'argumentation que *via* la reconnaissance, appropriée de la part de l'interlocuteur, de la visée argumentative de l'acte d'énonciation. Corollairement, la reconnaissance de la valeur argumentative de l'énoncé serait dérivée de la reconnaissance de sa visée argumentative, alors que la première interprétation impliquait au contraire de voir la visée comme dérivée de la valeur argumentative. Il apparaît donc que la notion d'acte illocutoire d'argumentation semble être confrontée aux mêmes problèmes descriptifs et théoriques que la notion d'acte illocutoire, puisque toutes deux sont en contact avec l'implicite discursif. A ce titre, l'argumentation semble posséder les mêmes propriétés que l'illocutoire, puisque la relation argumentative peut très bien être déclenchée par la présence de marques (cf. (27)) ou par son absence (cf. (28)) :

(27) *Il fait froid, mais j'ai envie de prendre l'air*

conclusion implicite : « Sortons »

(28) *Il fait beau*

conclusion implicite : « Sortons »

Le problème de l'intentionnalité de l'argumentation est donc indissociable de sa conventionnalité. Cependant il faut noter que si la visée argumentative d'un acte d'argumentation non marqué peut être assimilée au sous-entendu ou à l'implicite conversationnelle au niveau du résultat (nature du contenu inféré), il n'en va pas de même au niveau du type de mécanisme rendant compte de l'interprétation de l'implicite argumentatif.

Cette différence constitue un argument décisif pour faire de l'activité argumentative un acte illocutoire à la fois particulier et fondamental.

3.1.2. Conventionnalité de l'argumentation

Le caractère conventionnel de l'acte d'argumentation peut être associé à trois types de marques argumentatives, responsables de l'activité argumentative : les marques axiologiques, les opérateurs argumentatifs et les connecteurs argumentatifs. Prenons les trois exemples suivants, illustrant respectivement ces trois types de marques :

(29) *Achille est très sympathique*

(30) *// n'est que huit heures*

(31) *Ce film est excellent. En tout cas les images sont superbes*

En (29), la valeur argumentative est déterminée par la valeur axiologique de *sympathique*, définissant une propriété positive. Le fait que *sympathique* ait une telle valeur axiologique détermine d'une part son orientation argumentative (orientée vers une conclusion positive) et d'autre part le situe, à l'intérieur de l'échelle argumentative de la « sociabilité », comme relativement haut. A ce titre, il s'oppose, à l'intérieur de ce paradigme, aux contenus « sympathique », « assez sympathique », « un peu sympathique », etc., comme le montre l'échelle (32) :

^32 + sociabilité

- . • *très sympathique*
- • *sympathique*
- .. *assez sympathique*
- • *un peu sympathique*

Sa position dans l'échelle détermine de ce fait la valeur argumentative de l'énoncé. A ce titre (29) constitue un argument favorable plus fort que (29'), (29''), etc.

(29') *Achille est sympathique*

(29'') *Achille est assez sympathique*

En (30) par contre, c'est l'adjonction de *ne...que* à l'énoncé (30')

(30') *// est huit heures*

qui détermine la valeur argumentative de l'énoncé (cf. Ducrot 1982). Dans ce cas, il s'agit d'une limitation des potentialités argumentatives. A l'aide de l'énoncé (30'), il est possible en effet de fabriquer les argumentations (33) et (34), alors que l'adjonction de *ne...que* limite ces argumentations (difficulté de (33*)) :

(33) *// est huit heures. Presse-toi*

(33') *? // n'est que huit heures. Presse-toi*

(34) *// est huit heures. Inutile de te presser*

(34') *// n'est que huit heures. Inutile de te presser*

Alors que (33') demande un contexte d'interprétation particulier (par exemple, pour indiquer à quelqu'un qu'il y a, contrairement à ce qu'il pense, suffisamment de temps, en se pressant, pour faire quelque chose), (34*) est beaucoup plus facilement acceptable. *Ne...que semble* donc modifier la possibilité d'argumenter à partir de l'énoncé de départ (30*). Enfin (31) indique l'existence d'une argumentation par l'intermédiaire d'un connecteur argumentatif (*en tout cas*) qui a pour principale fonction d'articuler des énoncés à valeur argumentative, en donnant des indications sur leur statut d'argument ou de conclusion et la façon d'interpréter la relation (par l'intermédiaire ou non d'une conclusion). Ainsi, *en tout cas* articule deux actes d'argumentation, coorientés pour une conclusion positive (de type « va voir ce film »), en indiquant par le deuxième acte que le locuteur est prêt à renoncer à certains arguments en faveur de cette conclusion (*ce film est le meilleur de l'année, ce film est extraordinaire* ou même *ce film est excellent*), mais pas à l'argumentation introduite par *en tout cas* constituant la position ultime du locuteur, celle sur laquelle il ne reviendra pas.

Il apparaît donc, bien qu'à des niveaux différents, que l'acte d'argumentation est un fait conventionnel, c'est-à-dire marqué comme tel par des morphèmes dont la fonction principale est d'indiquer l'activité argumentative.

3.1.3. Institutionnalité de l'argumentation

L'aspect institutionnel de l'acte d'argumentation est d'une part lié aux transformations juridiques imposées par cet acte illocutoire particulier et d'autre part à la nature des mécanismes rendant possible l'argumentation.

a) L'acte illocutoire est donc, du point de vue institutionnel, défini comme transformant les droits et les devoirs des interlocuteurs, c'est-à-dire comme un acte imposant un ensemble de normes nouvelles dans le cadre de l'interaction. Quelles peuvent donc être les transformations juridiques imposées par l'acte d'argumentation ? Si l'on entend par acte d'argumentation renonciation d'un argument destiné à servir telle ou telle conclusion, c'est d'une part qu'une telle fonction, attribuée à l'énoncé argumentatif, est prétendue par le locuteur — au même titre que renonciation d'un ordre attribuée à son énonciateur la prétention d'ordonner — et d'autre part qu'une telle fonction impose à l'interlocuteur de tirer le type de conclusion que l'énoncé présente comme objet de l'acte d'argumentation. L'obligation argumentative est donc une obligation de conclure (cf. Ducrot 1977), et de conclure dans le sens indiqué par l'acte d'argumentation. C'est à ce titre qu'interviennent de façon décisive les marques argumentatives (axiologiques, opérateurs, connecteurs), car elles ont pour principale fonction d'orienter les énoncés argumentatifs, mais également d'introduire les principes généraux rendant possible l'argumentation.

b) Si l'acte illocutoire d'argumentation, en tant qu'acte institutionnel, consiste en une prétention à obliger l'interlocuteur à tirer tel type de conclusion, c'est essentiellement en vertu du caractère normatif des prin-

cipes sur lesquels il s'appuie. En suivant Ducrot (1982 et 1983a), qui se situe dans une perspective aristotélicienne de l'argumentation, j'appellerai ces principes ou normes régissant l'argumentation *topoi*. Les *topoi* sont les lieux communs sur lesquels s'appuie l'argumentation, ou, de façon plus technique, les mécanismes rendant possible l'acte d'argumentation. C'est en vertu, en effet, de tels principes, qu'il est possible de réaliser l'acte d'argumentation, comme par exemple en (35) :

(35) *Cette voiture est chère. Elle est donc solide*

L'argumentation particulière (35), pour recevoir une quelconque légitimité, est nécessairement justifiée par un *topos*, lieu commun, T, de nature générale reliant cherté (prémisse) et solidité (conclusion). Cependant, cette relation, bien que générale (et s'opposant ainsi à la nature particulière de l'activité argumentative), n'est pas de nature logique ou strictement implicative. Le *topos* argumentatif ne doit pas, à ce titre, se confondre avec la majeure d'un syllogisme. Admettre que le principe rendant compte de l'acte d'argumentation (35) serait l'implication (36)

(36) *Toutes les voitures chères sont solides*

aurait pour conséquence nécessaire la négation du caractère argumentatif de (35). (35) ne serait plus, dès lors qu'un syllogisme tronqué, c'est-à-dire un raisonnement incomplet. Pour maintenir que (35) réalise un acte d'argumentation, Ducrot (1983a) propose de définir les *topoi* comme graduels, c'est-à-dire d'introduire, au niveau des principes interprétatifs les plus profonds la propriété décisive de l'argumentation, c'est-à-dire sa *gradation*. Un *topos* serait alors une relation entre objets (O) et prédicats (P) de forme générique (37)

(37) (Plus JO est P, (plus jO' est P'
(Moins» t moins \

ce qui nous donnerait dans le cas de l'argumentation (38) :

(38) Plus une voiture (O) est chère (P), plus elle (O') est solide (P*).

Un *topos* est donc un principe général rendant possible l'accès à une conclusion. Lorsque la conclusion, comme c'est le cas dans (35), est explicite, le *topos* explicite le trajet effectué entre l'argument et la conclusion ; lorsqu'elle est implicite, il constitue au contraire le principe d'accès à cette conclusion. En tant que principes de régulation du discours, les *topoi* posent de façon cruciale le problème de l'articulation entre d'une part le discours, la langue (ou plus précisément le lexique) et les institutions (langagières ou non langagières). C'est donc uniquement en tant qu'ils sont articulés à des faits de langue et qu'ils relèvent de l'institution linguistique qui régit l'activité argumentative qu'ils retiendront notre attention (cf. paragraphe 3.2.3.).

3.2. Opérateurs argumentatifs, connecteurs argumentatifs et topoï

Si l'acte d'argumentation est réalisé par l'intermédiaire d'un topos, cela ne signifie nullement que la description de l'argumentation relève davantage de la rhétorique classique que de la linguistique. Travailler sur l'argumentation n'implique pas pour le linguiste d'inventorier l'ensemble des relations argumentatives constituant l'arrière-fond « idéologique » sur lequel s'articule l'activité argumentative, c'est-à-dire l'effort entrepris par un locuteur en vue de faire admettre, justifier une certaine position, attitude, action, etc. Au contraire, c'est plutôt sur la description de la structure du mécanisme interprétatif que sont les topoï que sera concentrée son attention, et également sur les relations qu'ils entretiennent avec les différentes marques argumentatives, c'est-à-dire les différents moyens dont le locuteur dispose pour orienter son discours, poser des relations entre arguments, etc., bref, les différents modes de réalisation de l'acte d'argumentation. C'est la raison pour laquelle je consacrerai la première partie (3.2.1.) de ce paragraphe à examiner les notions d'opérateur et de connecteur argumentatifs, avant d'examiner les activités argumentatives qu'ils sont censés indiquer (3.2.2.) et finalement leur relation aux topoï (3.2.3.).

3.2.1. Opérateurs et connecteurs

Il est courant en sémantique linguistique de distinguer, parmi les foncteurs relationnels, ceux qui relient deux entités sémantiques à l'intérieur d'un même acte de langage de ceux qui articulent deux actes de langage. Soit la conjonction de subordination *parce que* utilisée dans l'exemple suivant :

(39) *Gaston ne bat pas sa femme parce qu'il l'aime*

L'énoncé est, de par son sens, ambigu, l'ambiguïté étant déclenchée par la conjonction *parce que*. Dans une première lecture (causale ou explicative), le locuteur nie l'existence d'une relation de causalité entre « aimer sa femme » et « battre sa femme ». Dans une seconde lecture, le locuteur nie l'assertion *Gaston bat sa femme*, en justifiant sa position par l'assertion *il l'aime*. Ces deux interprétations peuvent être explicitées par les structures sémantiques suivantes :

(39). NON (CAUSE ({AIMER (GASTON, SA FEMME)}, (BATTRE (GASTON, SA FEMME)))
« il n'est pas vrai que le fait que Gaston aime sa femme est la cause du fait qu'il la batte »

(39") NIER [LOCUTEUR, BATTRE (GASTON, SA FEMME)] & JUSTIFICATION ((ASSERTER (LOCUTEUR, AIMER (GASTON, SA FEMME))), (NIER (LOCUTEUR, BATTRE (GASTON, SA FEMME))))
« le locuteur nie que Gaston bat sa femme et justifie sa dénégation en assertant que Gaston aime sa femme »

Je dirai que dans la première interprétation (39'), *parce que* est opérateur sémantique, alors qu'il est connecteur pragmatique dans la seconde. Un opérateur sémantique est donc un relateur propositionnel, alors qu'un connecteur pragmatique est un relateur d'actes illocutoires. Ce qu'il est important de souligner, c'est que l'opérateur porte toujours sur des constituants à l'intérieur d'un acte. Ceci peut être aisément vérifié à l'aide des tests couramment utilisés (cf. Groupe X-1 1975, Anscombe & Ducrot 1977) pour distinguer opérateur et connecteur. Lorsque la séquence *pRq* est soumise aux tests de transformations négatives, d'interrogation et d'enchâssement, c'est l'ensemble *pRr7* qui est nié, interrogé ou enchâssé si R est opérateur, alors que si R est connecteur, le bloc *pRq* éclate obligatoirement et c'est par conséquent uniquement le premier constituant *p* qui se voit nié, interrogé ou enchâssé. Soit les deux énoncés complexes (40) et (41) :

(40) *Achille est malade parce qu'il a trop mangé*

(41) *Achille est malade puisqu'il a trop mangé*

Appliquons ces trois transformations (négation, interrogation, et enchâssement) à l'énoncé en *parce que* :

(42) *Achille n'est pas malade parce qu'il a trop mangé*

(43) *Est-ce qu'Achille est malade parce qu'il a trop mangé ?*

(44) *Je suis sûr qu'Achille est malade parce qu'il a trop mangé*

Dans ces trois énoncés transformés, l'interprétation la plus immédiate nie, interroge et enchâsse la proposition complexe *p parce que q* :

(42') Il n'est pas vrai qu' (Achille est malade parce qu'il a trop mangé)

(43') Je me demande si (Achille est malade parce qu'il a trop mangé)

(44') Je suis sûr qu' (Achille est malade parce qu'il a trop mangé)

Par contre, les transformations de (41) ne donnent lieu qu'à une interprétation où le bloc *p puisque q* se trouve séparé, la transformation ne portant que sur un des actes de langage :

(45) *Achille n'est pas malade puisqu'il a mangé*

(45') (il n'est pas vrai qu'Achille est malade), (puisque'il a mangé)

(45") *Il n'est pas vrai qu' (Achille est malade puisque'il a mangé)

(46) *Est-ce qu'Achille est malade puisqu'il a trop mangé ?*

(46') (Je me demande si Achille est malade), (puisque'il a trop mangé)

(46") *Je me demande si (Achille est malade puisque'il a trop mangé)

(47) *Je suis sûr qu'Achille est malade, puisqu'il a trop mangé*

(47') (Je suis sûr qu'Achille est malade), (puisque'il a trop mangé)

(47") *Je suis sûr qu' (Achille est malade puisque'il a trop mangé).

La distinction entre opérateur et connecteur, légitime pour distinguer les faits sémantiques des faits pragmatiques, peut être utilisée à l'intérieur des faits argumentatifs. Je distinguerai donc parmi les marqueurs argumenta-

S. Je dis interprétation la plus immédiate, car, comme nous l'a montré l'exemple (39), (42)-(44) peuvent recevoir l'autre interprétation (bloc *p parce que q* séparé).

- (48') $r, \text{ icar } \setminus p, \text{ où } p \text{ r}$
 $\text{] puisque } >$
 f parce que)
- (49) $\text{ // pleut } (p). \text{ I Donc } \text{) je resterai à la maison } (r)$
 $\text{ J Alors } >$
  (Par conséquent)
- (49') $p, \text{ l donc } \text{) } r, \text{ où } p \text{ -i } r$
 $\text{) alors } /$
 $\text{ ^ par conséquent)}$

Classification des connecteurs argumentatifs

\valence fonctions.	Prédicats à 2 places	Prédicats à 3 places	
		arguments coorientés	arguments anti-orientés
introduceur d'argument	<i>car</i> <i>puisque</i> <i>parce que</i>	<i>d'ailleurs</i> • <i>même</i>	<i>mais</i>
introduceur de conclusion	<i>donc</i> <i>alors</i> <i>par conséquent</i>	<i>décidément</i>	<i>quand même</i> <i>pourtant</i> <i>M alement</i>

- (50) *La Grèce est un pays idéal pour les vacances (r) ; il y fait beau (p), et {d'ailleurs la vie est bon marché } . . . t même la mer est chaude S*
- (50') $r, p \text{ i d'ailleurs }) q, \text{ où } p, q > \text{ i } r, p < q \text{ (même)}$
 $\text{ t même } S \quad p > q \text{ (d'ailleurs)}$
- (51) *Il fait beau (p), mais je suis fatigué (q)*
- (51') $p \text{ mais } q, \text{ où } p \text{ H } r, q \text{ s non-} r, (p \text{ mais } q) \text{ I-J non-} r$
- (52) *// fait beau (p). {Pourtant } je ne sors pas (non-r)*
(Quand même »
- (52') $p, \text{ i } p \text{ourtant } > \text{ non-} r, \text{ où } p > \text{ i } r$
(quand même S
- (53) *Aujourd'hui, j'ai dû payer mes impôts (p), mais j'ai reçu mon treizième mois (q). Finalement, la journée n'a pas été si mauvaise (non-r)*
- (53') $p, \text{ mais } q. \text{ Finalement non-} r, \text{ où } p \text{ S } r, q \text{ t-} j \text{ non-} r$
- (54) *Aujourd'hui, j'ai dû payer mes impôts (p). En plus, je reçois une contredanse salée (q). Décidément, la journée a été catastrophique (r)*
- (54') $p, q \dots, \text{ décidément } r, \text{ où } p, q \text{ r}$

3.2.2. L'acte d'orientation argumentative

En distinguant argumentation et acte d'argumentation, il s'agissait de différencier la relation argumentative (reconnaître la relation discursive particulière liant un ou des arguments à une conclusion) de l'activité argumentative elle-même, c'est-à-dire l'acte illocutoire particulier d'argumentation réalisé par renonciation d'un énoncé présenté par le locuteur comme destiné à servir, i.e. faire admettre, une certaine conclusion. Les notions introduites au paragraphe précédent, et notamment celles d'opérateur et de connecteur argumentatifs, permettent de distinguer un troisième concept fondamental pour la théorie argumentative, celui d'acte d'orientation argumentative (cf. Ducrot 1983a). La nécessité de recourir à la notion d'acte d'orientation argumentative est liée à l'idée suivante. Si l'on admet qu'un énoncé (marqué argumentativement ou non marqué argumentativement, c'est-à-dire caractérisé ou non par la présence d'un opérateur ou d'un connecteur argumentatif) donne lieu à un acte d'argumentation, c'est que cette valeur argumentative de renonciation est en fait déterminée par l'orientation argumentative de l'énoncé. Lorsque l'énoncé est marqué argumentativement, l'orientation argumentative de l'énoncé est attribuée par l'opérateur ou le connecteur. Marquer son énoncé par des signaux argumentatifs revient donc pour le locuteur à donner des indications (Ducrot parle d'instructions) sur la façon d'orienter l'énoncé, i.e. le discours. Donner explicitement ou implicitement une orientation argumentative à son énoncé n'est pas autre chose que réaliser un acte d'orientation argumentative. Une telle théorie argumentative fait donc des faits d'orientation argumentative les faits d'argumentation primitifs, et par conséquent de l'acte d'orientation argumentative l'acte fondamental de l'activité langagière. Comme nous l'avons déjà vu à propos des énoncés déclaratifs et interrogatifs (cf. paragraphe 2.2.2.), qui semblaient véhiculer un aspect argumentatif, le sens d'une énonciation serait fonction de son orientation argumentative. Cette conception du sens, et donc l'idée de voir derrière l'acte d'orientation argumentative l'acte de langage fondamental, peut recevoir deux types de justification, la première externe à la théorie de l'argumentation, la seconde interne à une telle théorie. Le premier argument concerne la notion d'instruction argumentative et le deuxième la distinction entre orientation et conclusion.

a) Dire que le sens d'un énoncé est donné par son orientation argumentative, et que le locuteur, en orientant son énoncé (c'est-à-dire en réalisant un acte d'orientation argumentative), donne des indications sur la façon d'interpréter son énoncé, revient à concevoir, du point de vue argumentatif, le sens comme un ensemble d'instructions. Une instruction argumentative est donc un ensemble d'indications sur la façon d'attribuer un sens aux énonciations⁹. L'instruction argumentative a comme lieu de manifestation privilégié les marques argumentatives de l'énoncé, c'est-à-dire les opérateurs et les connecteurs argumentatifs. Un opérateur argumentatif

9. Au paragraphe 4, j'associerai aux instructions argumentatives d'autres instructions (connotatives, discursives) complétant la description du sens des énoncés.

n'est pas simplement une marque qui indique que les actes d'argumentation réalisables à l'aide d'un énoncé E' contenant un opérateur *x* sont plus limités que les actes d'argumentation réalisables à l'aide d'un énoncé E ne contenant pas un tel opérateur, de même qu'un connecteur n'indique pas seulement qu'un acte d'argumentation a lieu entre tel argument et telle conclusion. Un opérateur donne en effet des instructions sur l'orientation argumentative de l'énoncé et c'est en fonction de ces indications que l'énoncé voit ses possibilités argumentatives limitées. Ainsi, dire

(55) // *est presque huit heures*

(56) // *n'est que huit heures*

(57) // *est bien huit heures*

revient à indiquer quelle est l'orientation argumentative de l'énoncé, neutre argumentativement, qu'est (58) :

(58) // *est huit heures*

Presque indique que (55) est orienté vers le « tard » et non vers le « tôt » (l'enchaînement avec *dépêche-toi* étant plus « naturel » qu'avec *ne te presse pas*), *ne...que* qu'il y a encore du temps (pour faire quelque chose) et non qu'il manque du temps (cf. les enchaînements (33) et (33')) et enfin *bien* indique que du temps a passé (un enchaînement avec *tu vas être en retard* étant plus acceptable qu'avec *tu as du temps*)TM. De son côté, un connecteur argumentatif comme *mais* ou *même*, indique quelle est l'orientation des arguments qu'il articule. En (59)

(59) *Gaston est intelligent mais brouillon*

mais indique que le premier argument (*Gaston est intelligent*) est orienté positivement, et que le deuxième argument (*Gaston est brouillon*) l'est négativement. En (60)

(60) *Gaston est intelligent et même travailleur*

même indique au contraire que le premier argument (*Gaston est intelligent*) et le deuxième argument (*Gaston est travailleur*) sont coorientés : l'anti-orientation (dans le cas de *mais*) ou la coorientation (dans le cas de *même*) détermine la nature de l'acte d'argumentation réalisé par la séquence *p mais q* ou *p même q*, c'est-à-dire la nature d'une part de l'argument (orienté positivement ou négativement) et d'autre part de la conclusion (positive ou négative).

Il apparaît donc que la notion d'instruction argumentative, appliquée aux opérateurs et connecteurs argumentatifs, impose de distinguer l'orientation argumentative de l'énoncé de la conclusion de l'acte d'argumentation, distinction qui fait justement l'objet de la deuxième remarque.

10. Comme on le voit, dire d'un énoncé qu'il est orienté vers le tard, le temps qui reste ou le temps qui passe, ne veut pas dire qu'il se présente comme un argument pour une conclusion du type « il est tard », « il reste du temps », ou encore « du temps a passé », même si cet énoncé muni d'une telle orientation, peut intervenir dans un acte d'argumentation.

b) Distinguer entre l'orientation argumentative d'un énoncé et la conclusion d'une argumentation ne revient pas seulement à distinguer des concepts de nature différente, mais également à expliquer le processus d'interprétation des énoncés à fonction argumentative. Il apparaît, certes, que les notions d'orientation argumentative et de conclusion argumentative ne sont pas synonymes, c'est-à-dire interchangeables. L'orientation argumentative est, nous l'avons vu, le produit d'un acte spécifique qui est l'acte d'orienter argumentativement un énoncé, acte qui impose à l'interlocuteur une procédure interprétative précise, à savoir satisfaire les instructions argumentatives : tel opérateur argumentatif ou tel connecteur argumentatif donne tel type d'indications sur l'orientation des énoncés qu'il modifie ou articule. Par contre, la conclusion argumentative n'est qu'un des éléments définissant l'acte d'argumentation, c'est-à-dire l'acte réalisé par la présentation d'un énoncé destiné à servir une certaine conclusion. La distinction entre orientation et conclusion argumentative peut être illustrée par les deux exemples suivants :

(61) // *fait beau, mais je suis fatigué; je vais donc rester à la maison pour me reposer*

(62) // *est presque huit heures. Dépêche-toi, sinon nous allons être en retard*

Ces deux énoncés réalisent chacun au moins un acte d'argumentation : (61) donne des raisons (c'est-à-dire argumente) pour l'inaction et (62) argumente pour la hâte. En d'autres termes, *il fait beau mais je suis fatigué* et *il est presque huit heures* constituent respectivement des arguments pour les conclusions *je vais donc rester à la maison* et *dépêche-toi*. Cependant chacun de ces arguments contient une marque argumentative précise (*mais*, *presque*) qui ont pour fonction d'orienter argumentativement les énoncés. En d'autres termes, en énonçant *il fait beau mais je suis fatigué*, le locuteur réalise deux actes d'orientation argumentative : il oriente *il fait beau* vers la sortie et *mais je suis fatigué* vers la non-sortie, de même qu'il oriente *il est huit heures* vers le tard.

Bien que distinctes, conclusion argumentative et orientation argumentative ne sont pas pour autant inarticulées. Il apparaît à l'analyse de (61) et (62) que si acte d'argumentation il y a, un tel acte est rendu possible par l'assignation préalable d'une orientation argumentative à ses arguments. L'orientation argumentative serait donc une condition nécessaire à l'acte d'argumentation, ou de façon identique, l'acte d'orientation argumentative serait l'acte fondamental de l'activité argumentative. L'élément décisif pour la distinction entre orientation et conclusion argumentative réside donc dans l'hypothèse selon laquelle l'interprétation des énoncés à fonction argumentative est déterminée par la saisie de l'orientation et, *a priori*, de la conclusion qu'ils sont censés servir.

3.2.3. Les topoï

Il nous faut maintenant mettre en relation les notions introduites dans ce paragraphe (à savoir celles de connecteur et d'opérateur argumentatifs d'une part, et d'orientation et de conclusion argumentatives d'autre part)

avec les topoï. L'idée d'introduire dans la description de l'argumentation la notion de topos est liée, rappelons-le, à l'hypothèse selon laquelle l'argumentation est régie par des principes (ou règles) généraux dont la propriété essentielle est d'être distincts des principes du raisonnement logique. Avant de définir le rôle des topoï dans l'argumentation, examinons leurs propriétés générales.

a) Un topos est une règle générale, rendant possible une argumentation particulière. En tant que règle générale, le topos se distingue d'une part du syllogisme et d'autre part des règles de la déduction naturelle, tous deux posant des conditions aux raisonnements logiques. Comparons à cet effet (63) et (64) — illustration d'un syllogisme bien connu — et (65) — illustration de la règle du modus ponens :

(63) *Cette voiture est bon marché. Il faut donc l'acheter*

(64) (a) *Tous les hommes sont mortels*

(b) *Or Socrate est un homme*

(c) *Donc Socrate est mortel*

(65) (a) *S'il pleut; je vais au cinéma*

(b) *Or il pleut*

(c) *Donc je vais au cinéma*

La différence essentielle tient à ce que étant donné (a) et (b) en (64) et (65), on est obligé de tirer (c) — à savoir la logique pose que (64*) et (65*) constituent des inférences valides :

(64*) (Vx) (HOMME (x) - MORTEL (x)), HOMME (SOCRATE)

H MORTEL (SOCRATE)

(65*) P - Q, P t- Q

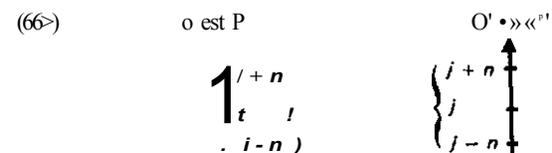
Par contre, il ne viendrait à l'idée de personne de considérer qu'une fois énoncé *cette voiture est bon marché*, il faille obligatoirement tirer la conclusion *il faut l'acheter*. Attribuer aux topoï le statut de règle générale ne signifie nullement qu'ils aient un caractère obligatoire.

b) En second lieu, un topos est une règle supposée communément admise. En d'autres termes, si l'argumentation (63) est quelque peu légitime, c'est qu'il fait partie, d'une certaine façon, du sens commun d'associer à la propriété « bon marché » le prédicat « acheter » (tout au moins dans une société où la recherche d'économie est sinon obligatoire, du moins justifiée). Ceci ne veut nullement dire que l'argumentation est soumise aux normes du « bon sens », ni qu'une argumentation est soustraite à la créativité du sujet parlant. Celui-ci peut très bien voir son argumentation réfutée (cf. ci-dessous), de même qu'il peut poser des relations nouvelles ou non conformes à la « doxa » (par exemple, rien ne l'empêche d'énoncer // *pleut je vais donc aller me promener*, en laissant entendre que la pluie est une bonne raison à sa promenade).

c) Mais la propriété essentielle d'un topos (selon Ducrot 1983a) est son caractère graduel. En d'autres termes, la forme d'un topos étant de type (66)

(66) t Plus) O est P, < plus J O' est P'
(Moins i t moins)

cela signifie qu'un topos pose une correspondance entre deux échelles argumentatives (P) et (P') :



où i, j marquent respectivement les degrés de P-ilé de O et de P'-ité de O'.

En d'autres termes, l'argumentation (63) serait rendue possible par le fait que le topos sous-jacent (63') met en correspondance deux échelles argumentatives :

(63) *Cette voiture est bon marché, il faut donc l'acheter*

(63*) ' + bon marché + achat



To : plus une voiture est bon marche, plus il faut l'acheter.

Ces quelques remarques sur les topoï devraient me permettre d'expliquer le rôle des connecteurs et des opérateurs argumentatifs.

Prenons d'abord le cas des opérateurs argumentatifs. Un opérateur argumentatif a, comme nous l'avons vu, la propriété d'orienter argumentativement l'énoncé. Ainsi

(67) *Il n'est que huit heures*

est orienté vers le tôt,

(68) // *est presque huit heures*

vers le tard. C'est cette orientation qui rend possible l'utilisation des énoncés par un acte d'argumentation, c'est-à-dire l'utilisation d'un topos. // *n'est que huit heures* utilisera donc un topos de type (67') T1 « Plus on a de temps (pour faire quelque chose), moins il faut se presser », alors que // *est presque huit heures* utilise un topos de type (68') T1' « Moins on a de temps (pour faire quelque chose), plus il faut se presser ». En d'autres termes, le fait de placer l'information // *est huit heures* sur l'échelle du tôt ou du tard détermine sa relation avec une autre échelle, constituant la deuxième partie du topos :

(67') + tôt - hâte



T1 : Plus on a de temps (pour faire quelque chose), moins il faut se presser.

(68')

	+ . a . d		+ M t e
+ n	8+10	TV	/ + n
	8		i
- n	8-10		i - n

T1' : Moins on a de temps (pour faire quelque chose), plus il faut se presser.

La conclusion de l'acte d'argumentation est dès lors donnée automatiquement par le topos : plus précisément la conclusion correspond au contenu associable à la deuxième proposition du topos (j Plus > O' est P'). (Moins i

Comment les topoï interviennent-ils dans le cas des connecteurs pragmatiques ? Le fonctionnement des topoï est quelque peu différent selon que le connecteur est un prédicat à deux places ou un prédicat à trois places. Dans le cas du connecteur-prédicat à deux places (cf. *donc*), le topos met en correspondance deux échelles, l'échelle de l'argument (en l'orientant) et l'échelle de la conclusion. Le topos ne sert pas à découvrir les termes de la relation argumentative (puisqu'ils sont explicitement donnés), mais à légitimer leur mise en correspondance. Par contre, dans le cas des prédicats à trois places, les topoï ont un rôle plus important. Prenons le cas standard de *mais*. *Mais* pose comme instruction argumentative l'anti-orientation des contenus qu'il articule et décide de la supériorité argumentative du deuxième constituant. Dans l'exemple (61)

(61) *Il fait beau, mais je suis fatigué*

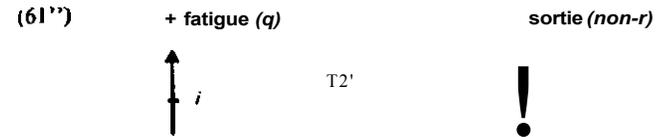
il fait beau et *je suis fatigué* vont utiliser des topoï opposés (T2 et T2') pour réaliser les actes d'argumentation de conclusion inverse" :

(61')

+ beau (p)		+ sortir W
	T2	

T2 : Plus il fait beau, plus il faut sortir

11. Au paragraphe 3.2.2., une propriété un peu différente a été énoncée. Une séquence **p mais q** réaliserait deux actes d'orientation argumentative. Il faut cependant remarquer qu'en affirmant que **p mais q** réalise deux actes d'argumentation, cela présuppose que ces actes sont fondés sur des actes d'orientation argumentative. Remarquons que les topoï T2 et T2' sont de nature particulière puisqu'ils associent à un argument ce qu'une théorie argumentative non topique qualifierait d'orientation argumentative ou ce qu'une théorie argumentative unidimensionnelle (ne contenant que le concept d'acte d'argumentation) appellerait une conclusion (cf. les analyses traditionnelles de *mais*). Ces propositions peuvent paraître au lecteur quelque peu incompatibles. Elles me semblent plutôt révéler une propriété intéressante de la théorie de l'argumentation ; à savoir, qu'elle utilise comme concept primitif celui de topos, d'orientation argumentative et de conclusion, elle arrive aux mêmes prédictions, c'est-à-dire à une analyse correcte des énoncés standards de type **p mais q**.



T2' : Plus on est fatigué, moins il l'aul sortir

Il apparaît que dans le cas de *mais*, qui convoque deux topoï, les topoï ne sont pas l'inverse l'un de l'autre, comme T1 et T1' pour l'opposition *ne...que/presque*. Simplet, *mais* indique la supériorité de T2' sur T2, à savoir qu'il faut choisir T2'. Notons que si le locuteur avait inversé l'ordre de constituants (*je suis fatigué, mais il fait beau*), *mais* nous imposerait de choisir le topos T2. Il apparaît donc qu'en utilisant un connecteur de type *mais*, le locuteur réalise deux actes d'argumentation et opère le choix entre les deux actes.

Les trois propriétés principales des topoï (leur généralité, leur appartenance au sens commun, leur graduation) font apparaître la possibilité de leur contestation ou réfutation. En fait, c'est une prédiction tout à fait souhaitable, car il est dans la définition même d'une argumentation d'être contestable. Un topos peut être réfuté au moins de trois façons :

1. On peut tout simplement déclarer le topos non pertinent, c'est-à-dire refuser de mettre en correspondance les contenus *p* et *q* de l'acte d'argumentation avec les propriétés P et Q du topos. Ainsi, dans l'exemple (63)

(63) *Cette voiture est bon marché (p), il faut donc l'acheter (q),*

il est possible de refuser l'application du topos To :

(63') To : Plus une voiture est bon marché (P), plus il faut l'acheter (Q)

En d'autres termes, on répondra que le fait qu'une voiture est bon marché n'est pas une raison (une bonne raison, une raison suffisante) de l'acheter.

2. Par contraste, on peut très bien reconnaître la pertinence d'un topos, mais refuser de l'appliquer soit en relativisant sa valeur (cf. le cas de *mais*, où T2' est présenté comme plus fort que T2 — ouf, *mais sa couleur n'est pas belle*), soit en l'opposant à un topos inverse (cf. une réponse de *type je n'achète que des voitures chères* qui convoque le topos To') :

(63'') To' : Plus une voiture est chère, plus il faut l'acheter

3. Enfin, on peut accepter un topos, mais refuser son application particulière. Cette situation correspond au cas où O est déclaré non suffisamment P pour *q*, à savoir où l'évaluation du degré de propriété P de l'objet O est refusé par l'interlocuteur. Dans l'exemple (63), cela reviendrait à refuser que la voiture en question soit suffisamment bon marché pour en conclure qu'il faille l'acheter.

Cet examen rapide des différents moyens de refuser un topos (et donc une argumentation) nous montre qu'une réfutation d'une argumentation n'implique pas nécessairement le rejet de la vérité de la prémisse assertée

(argument) ou de la prémisses impliquée (topos), mais joue également sur le caractère graduel du topos (cf. 2. et 3.).

Le topos est donc le principe rendant possible l'argumentation. Plus précisément sa fonction est d'une part de permettre l'accès aux conclusions visées par l'acte d'argumentation, et d'autre part de choisir parmi les conclusions lorsque plus d'un acte d'argumentation est réalisé. Le topos est de ce fait en étroit rapport avec les marques argumentatives que sont les opérateurs et les connecteurs, mais également avec la notion primitive d'acte d'orientation argumentative, puisque c'est à partir de telles indications que s'applique le topos.

4. Théorie de l'argumentation et pragmatique intégrée

Il est peut-être temps de donner un panorama général d'une théorie de l'argumentation, et notamment de ses rapports à la sémantique et à la pragmatique telles qu'elles ont été envisagées au chapitre 1. L'enjeu d'une théorie de l'argumentation est double : d'une part permettre d'esquisser les propriétés d'une théorie de renonciation, et d'autre part argumenter en faveur d'une pragmatique intégrée, c'est-à-dire d'une conception de la pragmatique intégrée à la sémantique. Enfin, une théorie de l'argumentation relève (cf. paragraphe 5) d'une pragmatique du discours idéal.

4.1. Théorie de l'argumentation et théorie de renonciation

Une théorie de l'argumentation se distingue d'une théorie classique du raisonnement en ce que les principes sous-jacents à l'opération cognitivo-discursive qu'est l'argumentation ne relèvent pas de la logique classique, mais des topoï. Une deuxième propriété distinctive de l'argumentation réside dans le fait qu'elle est indissociable de renonciation. Ceci ne veut pas simplement dire (ce qui serait un truisme) qu'il n'y a pas d'argumentation sans énonciation, mais que les propriétés de l'activité énonciative sont constitutives de l'activité argumentative. Non seulement parce que l'activité argumentative réalisée dans le discours (i.e. l'acte d'argumentation) est un acte illocutoire au même titre que l'assertion, la question, l'ordre, etc., mais surtout parce que renonciation elle-même peut intervenir dans l'activité argumentative. En effet, lorsque A énonce devant B (cf. Anscombe & Ducrot 1976)

(69) *Je pars demain, puisque nous nous sommes promis de (oui nous dire*

ce que justifie *puisque* n'est pas le départ de A, mais l'annonce de son départ, c'est-à-dire son énonciation (le fait qu'il réalise un acte d'énonciation de valeur illocutoire informative).

Une théorie de l'argumentation impose ainsi d'envisager une théorie plus générale qui serait une théorie de renonciation. L'idée de base d'une théorie de renonciation (telle qu'elle est développée en tout cas par Anscombe et Ducrot), réside dans la thèse suivante T1 :

T1 : le sens d'un énoncé est une allusion à une énonciation.

La thèse T1 se distingue donc d'une théorie des actes de langage classique (Searle 1972) pour laquelle le sens d'un énoncé n'est rien d'autre que sa force illocutoire, c'est-à-dire sa fonction instrumentale. Ce que dit T1, c'est qu'un énoncé donne (toujours) une certaine image de son énonciation, et que cette image constitue un guide de lecture, c'est-à-dire d'interprétation de l'énoncé. Une théorie de renonciation associe donc, à côté d'instructions argumentatives, des instructions énonciatives : « pour comprendre l'énoncé E, chercher le type d'énonciation (acte d'énonciation) sous-jacente à E. »

Mais une théorie de renonciation oblige de considérer l'acte d'énonciation comme complexe non seulement du point de vue de son sens, mais également du point de vue de sa source. Jusqu'à présent, l'acte d'énonciation — que ce soit l'acte illocutoire en général ou l'acte d'argumentation en particulier — a été présenté comme relativement transparent : à savoir comme la production d'une entité bien localisable qu'est le locuteur. En fait, une théorie de renonciation fait intervenir, à côté du concept de locuteur, celui d'énonciateur (cf. Ducrot 1980a). L'énonciateur est, à proprement parler, le responsable de l'activité illocutoire, alors que le locuteur n'est que le responsable de la production de l'activité locutoire. A ce titre, un locuteur peut présenter, dans son acte d'énonciation, un ou plusieurs énonciateurs, les énonciateurs s'assimilant ou non au locuteur. Ducrot (1980a) qualifie de polyphoniques de telles énonciations. L'exemple canonique d'énoncés polyphoniques est constitué par les énoncés négatifs. Une interprétation polyphonique de (70)

(70) // *ne pleut pas*

fait intervenir deux énonciateurs E1 et E2 responsables de deux activités illocutoires (cf. (70'))

(70*) E1 : ASSERTION (PLEUVOIR)
E2 : REFUS (ASSERTION (PLEUVOIR))

et un locuteur L, responsable de renonciation (70), ne s'assimilant qu'à E2, c'est-à-dire refusant l'acte d'assertion prétendu par E1.

Il est bien évident que tout énoncé n'est pas nécessairement polyphonique. Dans l'ensemble des énoncés à fonction argumentative, il y a une classe d'énoncés qui semble avoir la propriété polyphonique, i.e. les énoncés concessifs (de type *p mais q*). Nous avons vu que l'interprétation argumentative de *p mais q* nous imposait de voir deux actes d'argumentation, un premier acte en faveur de la conclusion *r* (*p* → *r*) et un deuxième en faveur de la conclusion *non-r* (*q* «-j *non-r*), le deuxième acte l'emportant sur le premier. Une théorie polyphonique de renonciation fait une prédic-

tion correcte et analogue à la description argumentative, puisque *p mais q* serait analysé comme une énonciation de L présentant deux énonciateurs E1 et E2, L s'assimilant à E2 seulement.

- (71) L : *p mais q*
 E1 : *p .-j r*
 E2 : *p H non-r*

Je ferai l'hypothèse que tant une théorie de renonciation qu'une théorie de l'argumentation font partie de ce que Anscombe & Ducrot (1976) qualifient de pragmatique intégrée, c'est-à-dire d'une théorie sémantique centrée sur les aspects pragmatiques du sens.

4.2. La notion de pragmatique intégrée

L'idée de concevoir la pragmatique comme intégrée à la sémantique s'oppose à une conception linéariste de la théorie linguistique, dans laquelle la pragmatique serait l'ultime composante de la linguistique, et dont *Vinput* serait la sémantique. L'idée d'une pragmatique intégrée tient surtout aux conséquences ou implications de la thèse T1, à savoir l'idée que le sens fait allusion à renonciation. Si T1 est descriptivement adéquate, cela signifie qu'il serait théoriquement plus coûteux d'adjoindre l'aspect énonciatif du sens à son aspect informatif ou vériconditionnel (produit par la seule sémantique) que d'imposer au départ à la sémantique d'intégrer les aspects énonciatifs du sens. Il faut remarquer à ce propos que l'idée d'une pragmatique intégrée distingue clairement, parmi les faits pragmatiques, ceux relevant des propriétés internes de la langue (c'est-à-dire les faits conventionnels) des faits externes à la langue (c'est-à-dire les faits contextuels ou conversationnels au sens de Grice). En d'autres termes, une pragmatique intégrée ne rendra pas compte de tous les phénomènes qualifiés traditionnellement de pragmatiques, mais seulement de ceux relevant de la conventionnalité linguistique, à savoir ceux qui sont inscrits dans la structure même de la langue.

Pour donner une image un peu plus précise de la pragmatique intégrée, nous examinerons successivement les objets de la pragmatique intégrée (cf. 4.2.1.) et ses méthodes d'analyse (cf. 4.2.2.)

4.2.1. Hypothèses externes et hypothèses internes

L'idée de base d'Anscombe & Ducrot (1978-79) est d'utiliser pour définir l'objet d'une pragmatique intégrée, la distinction entre deux types d'hypothèses liées à toute procédure d'analyse scientifique : d'une part les hypothèses externes, et d'autre part, les hypothèses internes.

a) Les hypothèses externes (HE) concernent les observables de l'analyse linguistique. Depuis Saussure, il est apparu, en linguistique et en sciences humaines, que l'observable n'était pas donné tel quel par la nature, mais qu'il était l'objet d'une construction, de ce qu'Anscombe et Ducrot

appellent les hypothèses externes. En syntaxe, il est admis que l'objet de l'analyse n'est pas la phrase elle-même, mais son caractère grammatical. En d'autres termes, pour un syntacticien, décider de l'objet de la syntaxe nécessite de faire des hypothèses sur le caractère grammatical ou agrammatical de telle ou telle phrase. De façon analogue, l'objet de la pragmatique intégrée n'est pas constitué par tel énoncé, mais plutôt tel sens associable à tel énoncé. Ainsi, ce qu'une théorie pragmatique a à expliquer n'est rien d'autre que l'attribution de tel sens à tel énoncé par les sujets parlants. Faire une hypothèse externe correspond par exemple à décider que (72) est une demande d'information, (73) une argumentation favorable pour Achille, (74) une argumentation défavorable pour Achille :

- (72) *J'ai encore oublié où sont mes clefs*
 (73) *Achille est intelligent*
 (74) *Achille est intelligent, mais paresseux*

b) Les hypothèses internes visent à produire des analogues des observables, c'est-à-dire à produire un mécanisme M' (analogue ou supposé tel au mécanisme M producteur du sens des énoncés) attribuant une signification aux phrases. Alors que les concepts de sens et d'énoncé relèvent de l'observable (la langue), ceux de signification et de phrase sont réservés aux opérations de construction des analogues des observables (la métalangue). Ainsi, les hypothèses internes de la pragmatique intégrée seront adéquates si elles permettent d'expliquer qu'une phrase comme (74) a pour signification l'attribution d'une orientation argumentative négative à l'ensemble de la phrase, bien que le premier segment *{Achille est intelligent}* ait pour signification une orientation argumentative positive. Une telle signification, pour être descriptivement adéquate, doit être en relation analogique avec le sens de l'énoncé (74) réalisé dans un contexte particulier. En d'autres termes, si, quels que soient les contextes dans lesquels (74) est énoncé, (74) argumente toujours négativement, et jamais positivement, pour Achille, alors il apparaît que l'hypothèse interne sur la signification de *mais* aura été adéquate (ou, tout au moins, descriptivement adéquate).

Quels sont les types d'hypothèses internes faites par une pragmatique intégrée ? Une pragmatique intégrée, devant rendre compte de la signification des phrases, ne peut pas simplement poser un principe de correspondance bi-univoque entre phrase et signification. Au contraire, elle doit poser les bases générales du calcul sous-jacent à l'interprétation des phrases, c'est-à-dire expliquer le parcours d'accès à la signification. Une telle théorie utilise la notion d'instruction pour rendre compte de la force de telles hypothèses.

4.2.2. Instructions argumentatives, énonciatives et discursives

Le terme d'instruction a été utilisé au paragraphe 3.2.2. à propos des opérateurs argumentatifs et des connecteurs argumentatifs pour indiquer la façon d'interpréter les énoncés modifiés ou articulés par de tels morphèmes. À côté de ces instructions argumentatives, les instructions énon-

ciatives (cf. paragraphe 4.1.) donnent des indications sur la façon d'intégrer au sens de l'énoncé renonciation.

Il apparaît donc que pour rendre compte des procédures conventionnelles d'assignation de signification aux phrases (et de façon analogue pour rendre compte des procédures conventionnelles d'interprétation du sens des énoncés), il faille distinguer entre différents types d'instructions : les instructions argumentatives sont associées aux opérateurs argumentatifs et aux connecteurs argumentatifs et donnent des indications d'une part sur l'orientation argumentative des phrases (respectivement énoncés) modifiées ou articulées et d'autre part sur le type d'actes d'argumentation réalisés (par exemple dans le cas de *mais*, *p mais q* argumente dans le même sens que *q*, à savoir pour *non-r*, dans le cas de *même*, *p même q* argumente dans le même sens que *p*, à savoir pour *r*, etc.).

Les instructions énonciatives sont associées aux marques énonciatives et donnent des indications sur la façon dont la signification de la phrase (respectivement le sens de l'énoncé) fait allusion à renonciation (par exemple, *puisque* indique qu'il enchaîne non pas sur le contenu, mais renonciation de la phrase (respectivement l'énoncé) précédente).

À côté de ces deux types d'instructions, je distinguerai un troisième type d'instructions, que je qualifierai d'instructions discursives. Ces instructions constituent des indications sur le type d'enchaînement compatible avec les propriétés sémantiques, pragmatiques ou argumentatives de la phrase (respectivement l'énoncé). Comme exemple d'instruction discursive, je donnerai l'instruction selon laquelle l'enchaînement se fait sur le contenu posé, et non sur le contenu présupposé (cf. Ducrot 1972), ou encore l'instruction selon laquelle l'enchaînement se fait sur la valeur littérale d'une implicite conversationnelle particulière et non sur sa valeur implicite (cf. Roulet 1980a), comme le montrent respectivement les exemples (75) et (76) :

(75) *Achille ne prend plus de caviar au petit déjeuner,*
t *parce qu'il doit payer ses impôts*
(*"donc il en prenait avant"*)

(75') posé : Achille ne prend pas actuellement de caviar à son petit déjeuner
présupposé : avant, Achille prenait du caviar à son petit déjeuner

(76) *La soupe manque de sel*
t *"pour que je puisse commencer à manger"*
(*parce que c'est Achille qui l'a faite*)

(76') sens littéral : la soupe manque de sel
sens implicite : passe-moi le sel

De telles instructions peuvent bien sûr se combiner. Dans ce cas, on pourra prédire par exemple que (77) est argumentativement mal formé, car l'enchaînement ne satisfait pas les instructions argumentatives imposées par *mais* :

(77) *Achille est intelligent, mais paresseux. Il faut donc absolument lui confier ce poste de haute responsabilité*

En d'autres termes, l'instruction discursive sur l'enchaînement d'une argumentation doit être en conformité avec les instructions argumentatives inféribles des marques argumentatives.

5. Conclusion : théorie de l'argumentation et discours idéal

La notion fondamentale liée à une pragmatique intégrée et à une théorie de l'argumentation est celle de discours idéal. L'expression de sémantique du discours idéal (utilisée par Ducrot 1972, 1978) désigne les aspects du discours qui peuvent être formulés en termes d'instruction. Un discours est donc idéal lorsqu'il est produit en conformité avec les hypothèses internes de la pragmatique intégrée, i.e. en conformité avec les instructions énonciatives, argumentatives et discursives. Sans vouloir minimiser l'importance de ce concept, il apparaît cependant qu'une théorie de l'argumentation ne peut à elle seule contenir toutes les instructions de nature discursive. Le discours, et c'est l'hypothèse générale que je défendrai dans la suite de cet ouvrage, est également contraint, mais à des niveaux qui ne relèvent plus de la cohérence argumentative, mais plutôt de la cohérence conversationnelle. Par exemple, une théorie de l'argumentation ne peut pas faire de prédiction sur les conditions à l'interprétation réfutative ou concessive de B en (78) — étant donné que toutes deux sont en conformité avec les instructions argumentatives associées à *pourtant* — alors que je montrerai qu'une théorie conversationnelle est capable de faire de telles prédictions.

(78) A : *Achille a beaucoup travaillé*

B : *Il a pourtant échoué à ses examens*

Cependant, qu'une théorie de la conversation paraisse plus puissante qu'une théorie argumentative ne veut nullement dire qu'il faille abandonner la seconde au profit de la première. L'idée que je développerai au cours du chapitre 3 (et qui sera reprise dans la chapitre 5) est plutôt l'inverse, à savoir qu'une théorie de la conversation a besoin d'une théorie de l'argumentation, mais d'une théorie de l'argumentation contrainte conversationnellement, c'est-à-dire adaptée au traitement non plus de phénomènes relevant du discours idéal, mais plutôt de phénomènes relevant du discours authentique.

Chapitre 3

La conversation

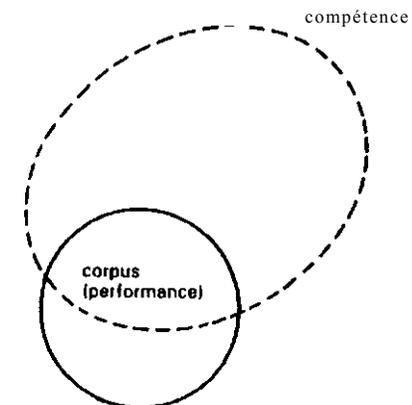
1. Introduction

Ce chapitre a deux objectifs essentiels. Il voudrait d'une part introduire au modèle d'analyse hiérarchique et fonctionnelle tel qu'il a été formulé à Genève autour d'Eddy Roulet (cf. Cahiers de linguistique française 1, Etudes de linguistique appliquée 44 et Roulet et al. 1985, chapitre 1) et d'autre part définir les conditions d'une analyse conversationnelle dynamique (vs naturelle ou statique). La conversation sera donc abordée d'une part à l'aide de principes heuristiques simples (cf. paragraphe 2) permettant de dégager la structure hiérarchique et fonctionnelle d'une conversation ou d'un fragment de conversation et d'autre part à l'aide de principes projectifs déterminant les différents types de contraintes conversationnelles sur le déroulement du discours (cf. paragraphe 3). L'hypothèse qui sera défendue au long de ce chapitre est que la conversation est soumise à des contraintes de différents niveaux (interactionnels, structurels, d'enchaînement) et que c'est le fait de l'interaction entre ces différentes contraintes, plutôt que la seule fluctuation, variation des situations de conversation, qui est responsable de sa structure.

Mais en guise d'introduction à l'étude de la conversation, je voudrais interroger les notions de corpus conversationnel et de modèle de conversation. La pragmatique linguistique — en tant qu'elle s'intéresse aux interactions langage-contexte — menace d'être enchaînée à deux courants extrêmes et opposés : d'une part un courant hyper-empiriste, d'autre part un courant hyper-théorique. Le courant hyper-empiriste sacrifie à l'étude particulière des rapports conversation-contexte les principes d'organisation généraux. De son côté, le courant hyper-théorique sacrifie l'analyse des données aux contraintes d'une théorie générale des processus interprétatifs. Il me semble au contraire qu'une position médiane peut se justifier, i.e. une position qui refuserait tout autant de passer outre la complexité des données authentiques pour se réfugier dans la simplicité d'exemples tout faits que de se noyer dans l'océan de données conversationnelles hétérogènes. Une position médiane doit donc à la fois s'appuyer sur un corpus bien défini et sur une théorie pragmatique constituée au départ. Le corpus dont il est question ici concerne deux types d'interactions. D'une part les interactions de nature conversationnelle ou transactionnelle, i.e. dont le

déroulement est au départ structuré par les contraintes de lieu, de personne, de temps et d'objet transactionnel. Cette partie du corpus consiste essentiellement en enregistrements d'interactions entre employé et client en librairie et en agence de voyage. D'autre part, les interactions de type débat radiophonique, dont la propriété essentielle est d'être — sinon de nature argumentative — polémique, il convient de remarquer que le choix du type de corpus impose nécessairement une restriction des observables : tout phénomène relevant de la conversation ne constituera pas nécessairement un observable. Au contraire, le problème central de l'analyse conversationnelle consiste justement à limiter le plus possible le domaine des observables. Il apparaît à cet effet que les choix théoriques opérés sont de quelque importance dans la définition des observables. De tels choix — consistant essentiellement en l'adoption des principales thèses d'une théorie des actes de langage et d'une théorie de l'argumentation — vont faire des conditions à l'interprétation des énoncés en conversation et des principes régissant l'enchaînement des énoncés les deux principaux objets théoriques liés à l'analyse conversationnelle. Il apparaît donc que la position médiane proposée ici restreint suffisamment son objet d'étude pour qu'il satisfasse aux conditions d'une modélisation et s'appuie suffisamment sur des données authentiques pour éviter d'être considérée comme *ad hoc*.

Le lecteur aura certainement remarqué que, posé en ces termes, le problème du corpus échappe à l'affreux dilemme de l'exhaustivité. Depuis l'apparition de la linguistique chomskyenne, il est convenu de considérer un corpus linguistique (que ce soit à des fins d'analyses phonologique, morphologique, syntaxique, sémantique ou encore pragmatique) comme nécessairement incomplet, partiel — ne permettant que des généralisations hasardeuses —, et surtout comme inapproprié — le corpus contenant des informations parasites ne relevant pas de l'objet d'étude (c'est-à-dire de la compétence (phonologique, morphologique, syntaxique...) du sujet parlant, mais de sa seule performance (cf. schéma). Un corpus aurait donc la double propriété (négative) de rendre toute généralisation sérieuse impossible et surtout d'aboutir à de fausses prédictions.



%
?
%
^

" I
; !
fi
||
I,
m
li
•
S
•
•

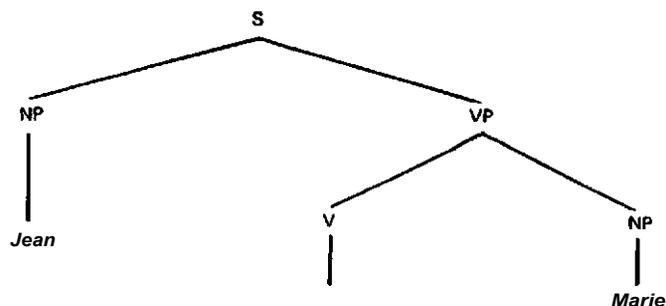
C'est ce genre d'arguments qu'utilisent la plupart des linguistes pour refuser un travail linguistique et systématique sur la conversation, et que je voudrais contester'. Il me semble en effet que la restriction de la nature du corpus de conversation et des modèles pragmatiques permet d'éviter de poser le problème en ces termes. L'objet n'est plus, en effet, défini en termes de représentativité, mais en termes de pertinence. Nous verrons, à cet effet, que, pour le type d'analyse pragmatique que nous avons examiné, il est central de s'interroger à la fois sur les problèmes de procédure d'interprétation et d'enchaînement en conversation et sur les problèmes de clôture de la conversation.

2. Un modèle hiérarchique et fonctionnel de la conversation (M)

Définir un modèle hiérarchique fonctionnel de la conversation (M) pré-suppose au moins deux choses. Tout d'abord que la conversation peut être analysée à l'aide d'un système d'unités de rang hiérarchique. Ensuite que les relations entre ces unités sont de nature fonctionnelle. L'idée d'unités de rang hiérarchique est bien connue en linguistique. Dans l'analyse syntaxique de la phrase (du type analyse en constituants), il est courant de distinguer le niveau de la phrase (S), celui des syntagmes (NP, VP) et celui des catégories lexicales (N, V...). Ainsi la phrase (1) est analysée par la structure (!) qui reflète les relations hiérarchiques entre les différentes unités :

(1) *Jean aime Marie*

d*)



1. Je mentionnerai un autre argument, avancé par Barthes & Berthet (1979) dans l'introduction au numéro de *Communications* 30 sur la conversation. L'argument consiste à prétendre d'une part qu'une conversation enregistrée est impossible à transcrire et d'autre part qu'il est moralement condamnable d'enregistrer des personnes à leur insu. Il est facile de répondre que l'exercice de transcription, bien que long et délicat, est tout à fait faisable et que les personnes enregistrées — lorsqu'elles sont informées du but de l'enregistrement — se montrent coopératives et pas du tout scandalisées.

Mais l'idée d'une analyse fonctionnelle n'en est pas moins éloignée de l'analyse syntaxique. (1) peut être décrite, en effet, du point de vue fonctionnel, comme composé d'un prédicat (*aimer*) reliant deux arguments à fonction de sujet grammatical (*Jean*) et d'objet grammatical (*Marie*) — ou en termes sémantiques, d'agent et de patient. L'idée d'un modèle hiérarchique et fonctionnel de la conversation n'est donc pas nouveau du point de vue de la théorie linguistique. Ce qui, par contre, est nouveau, c'est la définition des unités (constituants, cf. infra) de rang conversationnel et des différentes relations fonctionnelles pragmatiques entre ces unités.

2.1. Les constituants conversationnels

Je distinguerai trois types de constituants conversationnels majeurs² :

- a) l'échange
- b) l'intervention
- c) l'acte de langage

Ces trois constituants se distinguent par les deux critères suivants : l'opposition dialogal/monoiogal et l'opposition simple/complexe.

a) L'échange est la plus petite unité dialogale composant l'interaction. En tant que l'échange est composé d'au moins deux contributions conversationnelles (tours de parole) de locuteurs différents, l'échange est donc un constituant complexe. Un échange ne comprenant que deux tours de parole est un échange minimal.

b) L'intervention est la plus grande unité monoiogale composant l'échange. Une intervention est composée, en principe³, d'actes de langage, mais peut se réduire à un seul acte de langage. Je distinguerai donc l'intervention complexe (composée de plus d'un acte de langage) de l'intervention simple.

c) Enfin, l'acte de langage est la plus petite unité monoiogale constituant l'intervention. Le problème de la détermination du nombre d'actes de langage dans l'intervention (un ou deux actes de langage ?) est un problème plus empirique que théorique. Nous verrons en 2.2. les différents critères fonctionnels utilisés pour l'analyse des interventions complexes. Minimale, je dirai que l'acte de langage est le segment discursif associable à un seul contenu propositionnel (celui-ci pouvant être complexe si les contenus sont reliés par les conjonctions logiques *et* et *ou*).

2. Dans la première version de l'analyse conversationnelle (cf. Cahiers de linguistique française 1), nous distinguions un quatrième constituant, la transaction. Pour des raisons d'économie de présentation et d'intérêt (la transaction étant l'unité dominante l'échange), je n'y ferai pas allusion. Pour une description précise des transactions, je renvoie à Auchlin & Zenone (1980). Il est également possible de définir une catégorie maximale (leçon chez Sinclair & Coulthard 1975 — dans le cadre de l'interaction maître-élève —, incursion chez Auchlin & Zenone 1980 ou Interaction chez Roulet 1981). Notons enfin que le terme intervention est une traduction libre de *move* utilisé par Sinclair & Coulthard (1975) et Goffman (1973).

3. Je montrerai en 2.1.2. que la nature compositionnelle de l'intervention est beaucoup plus complexe (l'intervention pouvant être composée d'autres constituants comme l'échange et l'intervention).

Il résulte que les définitions des constituants conversationnels — qui seront modifiées en 2.2. — permettent de poser un premier principe de composition des unités conversationnelles, le principe de composition hiérarchique (PCH) :

PCH : tout constituant de rang n est composé de constituants de rang $n-1$.

Ce principe prédit donc que l'échange est composé d'interventions et l'intervention d'actes de langage. Cependant, ce principe ne rend pas compte de toutes les combinaisons possibles d'unités de rang différent. Avant de le modifier, il me faut examiner les différentes structures des constituants complexes, à savoir l'échange (2.1.1.) et l'intervention (2.1.2.).

2.1.1. Structure de l'échange

La question que je soulèverai ici est la suivante : quels sont les différents types d'échange que l'on peut rencontrer dans une conversation ? Une telle question implique naturellement beaucoup plus que ce que je vais y mettre, car, comme je le montrerai tout au long de ce chapitre, le problème de la structure de l'échange est étroitement lié à celui de sa clôture. Cependant, pour éviter de traiter simultanément le problème de la structure de l'échange et celui de sa clôture, admettons que l'échange est clairement délimitable, soit que sa clôture corresponde à celle de l'interaction, soit que l'interaction se poursuive sur un autre thème discursif⁴. Cette précaution étant prise, nous pouvons nous demander quels types d'échanges constituent la conversation ? Pour répondre à cette question, je distinguerai tout d'abord deux types d'échanges (les échanges confirmatifs et les échanges réparateurs), puis à l'intérieur des échanges réparateurs deux types de structures différentes : linéaire/enchâssée, positive/négative.

2.1.1.1. Echanges confirmatifs et réparateurs

Goffman (1973) a certainement été l'un des premiers à donner un schéma général de la structure de l'échange. Il distingue deux grands types d'échanges, les échanges confirmatifs et les échanges réparateurs, tous deux relevant des processus de ritualisation de la vie quotidienne (cf. 3.2.1.).

a) Les échanges confirmatifs correspondent aux échanges d'ouverture et de clôture d'interaction, essentiellement, et sont constitués d'interventions dont la fonction est de nature expressive comme les salutations. Ainsi (2) et (3) constituent des exemples types d'échanges confirmatifs :

(2) A : *Salut !*
B : *Salut !*

4. Remarquons que la notion de rupture thématique, bien qu'heuristiquement utile pour segmenter les échanges, ne constitue ni une condition nécessaire ni une condition suffisante à la clôture de l'échange.

(3) A : *Comment ça va ?*
B : *Merci. Et toi ?*

Ce type d'échanges a une structure simple, généralement binaire. En effet, l'échange se clôt par l'adoption de la part de l'interlocuteur d'un comportement similaire à celui du premier locuteur, relevant d'une pratique rituelle. La nature rituelle de l'échange confirmatif s'explique d'une part par sa fonction — confirmer l'existence d'un rapport social entre les individus — et d'autre part par ses conditions de production : il appartient au rituel de la salutation de répondre à la salutation par une salutation (c'est-à-dire confirmer l'attente positive, prétendue par l'intervention de mon interlocuteur), et non de répondre littéralement, par exemple, à la demande d'information portant sur ma santé.

b) A côté des échanges confirmatifs, Goffman distingue un deuxième type d'échanges rituels, les échanges réparateurs. L'idée d'échange réparateur est basée sur le principe de réparation d'une offense territoriale. L'exemple type d'offense territoriale et d'activité réparatrice peut être décrit par la situation suivante (Goffman 1973, 139) :

(4) A marche sur les pieds de B
A : *Excusez-moi*
B : *Pas de quqi*

L'idée de Goffman est que l'acte d'excuse permet à A de réparer l'offense territoriale causée par sa maladresse. L'activité réparatrice a donc pour fonction de rétablir l'équilibre interactionnel entre les participants de l'échange et « permet aux participants de poursuivre leur chemin, sinon avec la satisfaction de voir l'incident clos, du moins avec le droit d'agir comme s'il était clos et l'équilibre rituel restauré » (Goffman *ibid.*).

Goffman définit la structure de l'échange réparateur en termes de cycles réparateurs. Par exemple, (4) ne fait intervenir qu'un cycle, alors que (5) contient deux cycles réparateurs et (6) un des constituants seulement du deuxième cycle :

(S) A1 : *Peux-tu me passer le sel ?* (réparation) | premier cycle
B1 : *Mais bien sûr* (satisfaction) |
A2 : *Merci beaucoup* (appréciation) j deuxième cycle
B2 : *Pas de quoi* (mimisation) >

(6) A1 : *Est-ce qu'il y a encore un peu de fromage ?* (réparation)) premier cycle
B1 : *Voilà* (satisfaction) j
A2 : *Merci* (appréciation) j deuxième cycle

Deux remarques sont nécessaires :

Tout d'abord, il peut paraître quelque peu surprenant de voir en (5) et (6) des échanges réparateurs. En quoi *Peux-tu me passer le sel* Pconstitue-

t-il une réparation ? Pour Goffman, l'offense territoriale est constituée par le fait même de demander quelque chose à quelqu'un. Mais l'offense ici n'est pas effective, comme en (4) : elle n'est que virtuelle. Ainsi « une prière consiste à demander à un offensé potentiel la permission de se livrer à ce qu'il pourrait considérer comme une violation de ses droits », comme le note Goffman (1973, 117).

En second lieu, la structure de l'échange réparateur est déterminée essentiellement par la fonction assignée aux différentes interventions. Je ferai l'hypothèse que la structure basique de l'échange réparateur (en tant que schéma général de la structure de l'échange) est de type réparation + satisfaction + appréciation, c'est-à-dire un échange à trois termes. Il a été noté préalablement qu'un échange minimal contenait deux termes (dans ce cas la réparation et la satisfaction) mais pour des raisons qui apparaîtront légitimes au paragraphe 3 (cf. 3.2.2.), il est préférable de ne pas faire de l'échange minimal l'échange basique.

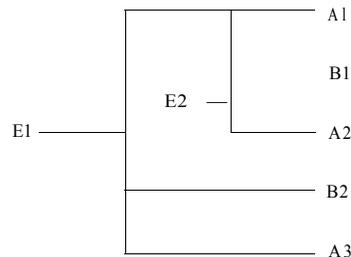
L'idée d'une structure ternaire de l'échange comme structure basique ne doit pas empêcher l'idée de variations possibles sur ce thème. Nous allons examiner maintenant deux variétés essentielles, l'une liée à la structure linéaire de l'échange, l'autre à son extension.

2.1.1.2. Echanges enchâssés

Une structure d'échange très fréquente est celle des échanges enchâssés (Goffman 1973 parle d'échanges parenthétiques). Par échange enchâssé, j'entends un échange, généralement minimal, inclus dans un autre échange. L'échange (7), dont je représenterai la structure provisoirement par (7'), constitue un exemple type d'échange enchâssé :

- (7) A1 : *Quelle heure est-il ?*
 B1 : *Vous n'avez pas de montre ?*
 A2 : *Non*
 B2 : *Il est midi*
 A3 : *Merci*

(7*)



En fait, il est relativement exagéré de dire que l'échange est enchâssé dans un autre échange. Comme nous le verrons en 2.1.2., l'échange enchâssé dépend davantage de l'intervention (I) que de l'échange. En

d'autres termes, l'exemple (7) ne se comprend que si l'échange E2 est interprété comme une sorte de préliminaire à la réponse B2. A ce titre, il fait partie de l'intervention de réponse (12) ce que je schématiserai comme suit (où E1 et E2 correspondent aux premiers et deuxièmes échanges, l'ordre étant lié à celui des occurrences des interventions, et II, 12 et 13 les premières, deuxièmes et troisièmes interventions de l'échange E1) :

	n	A1
	n	B1
	E2	
12	12	A2
		B2
	13	A3

Examinons un peu plus attentivement ce genre d'échange, à l'aide d'un fragment de conversation authentique entre un libraire (L) et un client (C) :

- (8) I L : *Monsieur bonjour*
 C : *[bonjour Monsieur
 est-ce que vous avez CONTES ET NOUVELLES
 d'OSCAR WILDE*
 5 L : *OSCAR WILDE - en français*
 C : *heu : — oui*
 L : *bon -*
 C : *s'il vous plaît /*
 L : *dans quelle collection /*
 10 C : *ch'saispas — heu : — c'qu'vous avez*
 L : *bon // (il cherche au rayon)
 cher Monsieur —j'ai rien*
 C : *vous avez rien*
 14 L : *non j'ai rien*

S. Les conventions de transcription (empruntées à Auchlin & Zenone 1980) sont les suivantes :

- : pause brève, suspension du discours d'un locuteur
 // : pause / courte, // moyenne, /// longue
 XX : mots incompréhensibles

~~XXX~~

tel puis : superposition de discours

"t] : indication du transcripteur

- : prolongation, tenue de son

2.1.2. Structure de l'intervention

Par structure de l'intervention, j'entendrai la structure de l'intervention complexe, i.e. composée de plus d'un constituant. J'examinerai trois propriétés des interventions : tout d'abord, les notions de constituants directeur et subordonné d'une intervention ; ensuite la structure complexe de l'intervention, donnant lieu à un nouveau principe de composition hiérarchique ; et enfin la notion d'intervention discontinue, qui modifiera l'image un peu rigide que pourrait donner l'analyse en constituants de la conversation.

2.1.2.1. Constituants directeurs et subordonnés

L'idée sous-jacente à l'analyse de l'échange donnée en 2.1.1. est que les constituants de l'échange sont en relation linéaire (c'est-à-dire non hiérarchique) entre eux. La structure de l'intervention fait intervenir, au contraire, des constituants en relations hiérarchiques, ou, plus précisément un constituant directeur et un ou plusieurs constituants subordonnés. Le constituant directeur (cf. 2.2.2.) est l'acte de langage donnant le sens général de l'intervention, c'est-à-dire sa force illocutoire. Les constituants subordonnés sont les actes de langage qui viennent appuyer, justifier, préparer, argumenter en faveur, etc. de l'acte directeur. L'acte directeur est, par opposition à l'acte subordonné, le constituant non supprimable de l'intervention (cf. Roulet 1981). Théoriquement, il est possible de prévoir les structures suivantes de l'intervention (étant donné qu'une intervention ne contient qu'un acte directeur (AD), alors qu'elle peut contenir plus d'un (ou aucun) acte subordonné (AS))⁷ :

- (12) (a) AD
- (b) AS + AD
- (c) AD + AS
- (d) AS + AD + AS
- (e) AS + AS + AD
- (f) AD + AS + AS

Les structures pourraient être illustrées par les interventions suivantes :

- (12') (a) *Est-ce que tu ne veux pas venir au cinéma avec moi ce soir ?*
- (b) *Tu as l'air de t'ennuyer. Est-ce que tu ne veux pas venir au cinéma avec moi ce soir ?*
- (c) *Tu ne veux pas venir au cinéma avec moi ce soir ? Tu as l'air de t'ennuyer*

7. Ces remarques sur la structure de l'intervention ne constituent que des préliminaires à l'analyse de l'intervention complexe. Celle-ci sera développée en 2.1.2.2. et surtout au chapitre 4. Dans une perspective identique, le lecteur trouvera d'importantes informations sur la structure de l'intervention dans Roulet (1982) et (1984) et dans Moeschler, Schelling & Zenone (1982).

- (d) *Tu as l'air de t'ennuyer. Tu ne veux pas venir au cinéma avec moi ce soir ? D'ailleurs, ça fait un mois que tu n'es pas sorti*
- (e) *Tu as l'air de t'ennuyer. Et puis, ça fait un mois que tu n'es pas sorti. Tu ne veux pas venir avec moi au cinéma ce soir ?*
- (f) *Tu ne veux pas venir au cinéma avec moi ce soir ? Tu as l'air de t'ennuyer et d'ailleurs ça fait un mois que tu n'est pas sorti*

Cependant, bien que le principe de composition hiérarchique ne limite pas le nombre des constituants de l'intervention, il apparaît que l'intervention, pour augmenter sa complexité, utilise d'autres principes de composition faisant intervenir des structures hiérarchiques plutôt que l'accumulation linéaire d'actes subordonnés.

2.1.2.2. Le principe de composition de l'intervention

Nous avons vu au paragraphe 2.1.1. qu'un échange pouvait être enchâssé dans une intervention. Cette observation, corroborée par le fait qu'une intervention peut également être enchâssée dans une intervention, nous oblige à modifier le principe de composition hiérarchique par le principe de composition de l'intervention (PCI) suivant :

PCI : l'intervention peut être composée d'acte(s) de langage, d'intervention(s) et/ou d'échange(s).

Examinons rapidement la structure complexe de l'intervention composée d'échange(s) et d'intervention(s).

a) Lorsque l'intervention contient un échange enchâssé, il apparaît que l'échange a la fonction de constituant subordonné. Le constituant directeur est cependant obligatoire, et c'est généralement à un acte de langage particulier de remplir cette fonction. Examinons rapidement, mais cette fois dans la perspective de la structure de l'intervention, une telle structure à l'aide de l'exemple suivant (emprunté à Auchlin 1981) :

- (13) A1 : *Vous connaissez le célèbre pianiste Paderewski ?*
- B1 : *Paderewski ?*
- A2 : *Oui*
- B2 : *Bien sûr*
- A3 : *Eh bien, il joue encore mieux que moi*

L'exemple, emprunté par Auchlin (1981) à Grock, est intéressant, car il illustre bien le processus de structuration de l'intervention. A1 ouvre un premier échange (E1) qui est complexe, puisque la réponse (B2) contient elle-même un deuxième échange (E2), composé des interventions B1 et A2, premier échange qui se voit finalement subordonné à A3. Il apparaît donc que A3 est l'acte directeur d'une intervention complexe comprenant deux échanges enchâssés en une intervention enchâssée, alors que cet acte (A3), en première lecture, semble être une réponse et donc jouer le rôle d'une intervention simple. Cette structure, complexe, peut être représentée de la façon suivante :

- EI •
- 12
- A1 Vous connaissez le célèbre pianiste Paderewski ?
 - B1 Paderewski?
 - A2 Oui
 - B2 Bien sûr
 - A3 Eh bien, il joue encore mieux que moi

b) L'intervention peut également être composée d'interventions. Ce qui peut paraître au prime abord paradoxal devient tout à fait imaginable si l'on songe à la structure d'une intervention. Une intervention étant composée d'un constituant directeur et de constituants subordonnés, il apparaît que l'enchâssement d'une intervention à l'intérieur d'une intervention est le moyen le plus économique pour hiérarchiser son discours. La possibilité d'enchâsser une intervention à l'intérieur d'une intervention rend donc compte de la propriété récursive du processus de composition des unités complexes.

Examinons un exemple de l'application récursive du principe de composition de l'intervention à l'aide du fragment de conversation authentique suivant, se déroulant dans une agence de voyage entre A — l'employée — et un client (C) :

- (14) 1 A : *b'jour — m'sieur*
 C : *b'jour*
j'voudrais vous demander que/que chose — //faudrait que j'prenne un billet d'avion Genève-Rome et retour
 5 A : *oui*
 C : *mais j'sais pas encore si je pars à la fin octobre ou au début novembre*
 A : *oui*
 C : *est-ce que j'ai la possibilité de l'payer maintenant*
 10 A : *bien sûr*
 C : *et puis de retéléphoner ensuite pour vous dire la date une semaine à l'avance*
 12

Cette intervention est composée d'au moins trois constituants :

— un acte de langage subordonné AS1 (*j'voudrais vous demander quelque chose*) dont la fonction est d'annoncer le but de l'intervention ;

— une intervention subordonnée IS1 (*il faudrait que j'prenne un billet d'avion... mais j'sais pas encore si je pars à la fin octobre...*) dont la fonction est de justifier l'acte directeur ;

— et enfin l'acte directeur AD1 (*est-ce que j'ai la possibilité de l'payer maintenant et puis de retéléphoner ensuite...*) dont la valeur illocutoire est une demande d'information, et dont le contenu propositionnel est complexe (articulé par l'opérateur logique *et*)⁸.

Si l'on admet cette analyse, deux questions se posent alors : premièrement, quel rapport le constituant subordonné AS1 entretient-il avec les autres ? et deuxièmement quelle est la structure de l'intervention IS1 et son rapport à AD1 ? Examinons tout d'abord la deuxième question. La structure de IS1 est de type *p mais q* et fonctionne, intuitivement, comme une justification de l'acte directeur AD1. Quelle est la structure argumentative de cette intervention ? *p mais q* présente deux argumentations, une première argumentation *dep* à ret une deuxième argumentation de *q* à *non-r*. *r* et *non-r* peuvent avoir des contenus respectivement de type « j'ai des raisons de vous acheter ce billet », « j'ai des raisons de ne pas vous acheter ce billet ». Il apparaît dès lors que l'enchaînement avec la question (AD1) est correct, puisque AD1 enchaîne sur *non-r*. Mais si *p mais q* est une intervention, c'est donc qu'elle se laisse analyser en termes de constituants directeur et subordonné. Je dirais que le constituant subordonné (AS2) est l'acte d'argumentation de *p* à *r*, et le constituant directeur (AD2) l'acte d'argumentation de *q* à *non-r*. Il est dès lors possible de donner une première structure (15) explicitant les rapports IS1 et AD1 :

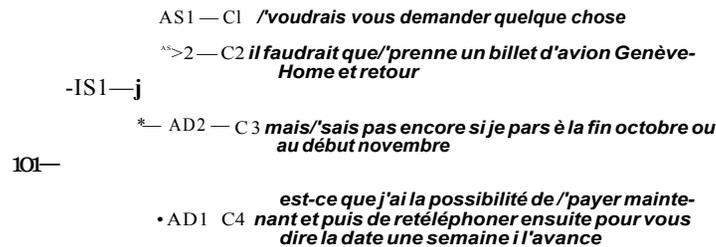
- (15)
- AS2 lpi-J r)
- isi.
- AD2 lqi-J non-r)
- AD1

Quel est maintenant le rapport entretenu par AS1 et les autres constituants (IS1 et AD1) ? On constate tout d'abord (empiriquement) qu'il est impossible d'avoir une intervention de type AS1 + AD1, c'est-à-dire une intervention complexe où l'intervention subordonnée *p mais q* aurait été supprimée. Cela tient essentiellement au fait que des énoncés comme *j'voudrais vous demander quelque chose* ne fonctionnent pas comme des préparations à des actes directeurs, mais plutôt comme des préliminaires de préliminaires (ce que Schegloff 1980 appelle des *pre-pre*). Dès lors, si AS1 programme un constituant subordonné du type IS1, il est légitime de

8. Je n'ai tenu compte ni des **oui** de A (lignes 6 et 9) ni du **bien sûr** de la ligne 11 qui ne constituent pas en soi des interventions, mais qui annoncent plutôt l'intervention de réponse de A (cf. la troisième remarque sur la structure de l'intervention complexe).

considérer que la relation pertinente qu'il entretient n'est ni avec IS1 ni avec AD1 seuls, mais avec l'intervention complexe formée de IS1 + AD1. AS1 est ainsi subordonné, non plus comme IS1 à un acte directeur, mais à une intervention directrice (ID1), comme le montre la structure (16) :

(16)

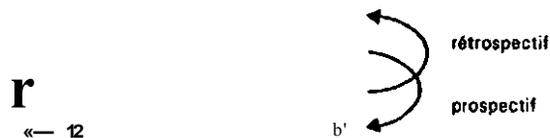


Il faut noter cependant que la subordination de AS1 à AD1 se fait *via* le constituant abstrait ID1 (composé de l'intervention IS2 et de l'acte directeur AD1). Il ressort de tout cela que la notion de subordination est à interpréter de façon structurelle et non en termes purement syntagmatiques.

2.1.2.3. L'intervention discontinue

La troisième propriété structurelle de l'intervention complexe est son caractère discontinu (Roulet 1981 qualifie cette propriété d'enchevêtrement). La discontinuité d'une intervention se manifeste dans la capacité qu'a une intervention à se prolonger au-delà de l'intervention consécutive de l'interlocuteur ou inversement à s'initier à l'intérieur de l'intervention préalable. La séquence (8) contient une intervention discontinue du premier type (rétrospectif) dans la mesure où le s7/ vous *plaît* de C (ligne 8) intervient après l'échange enchâssé dans la première intervention. Un exemple du deuxième type d'intervention discontinue (prospectif) est donné par le *oui* et le *bien sûr de* (14), initiant l'intervention de réponse. De telles interventions discontinues peuvent être représentées par le schéma général suivant :

(17)



L'examen de la structure de l'intervention complexe nous a obligés à poser un second principe de composition (de l'intervention), qui ne modifie pas fondamentalement le principe de composition hiérarchique posé pour la structure de l'échange, mais modifie la définition générale de

l'intervention. En tant qu'une intervention peut être composée d'échanges, elle ne relève plus du monologique, mais de ce que, à l'instar de Roulet (1982), j'appellerai le monologique. Dire que la structure de l'intervention est monologique signifie que l'intervention est structurellement distincte de l'échange (relations hiérarchiques vs linéaires). Mais la structure monologique des interventions n'interdit nullement que l'intervention soit composée à partir d'une structure dialogique qu'est l'échange. Une intervention monologique est donc formellement monologique lorsqu'elle est composée de constituants du même locuteur, mais dialogale lorsqu'elle est composée de constituants locuteurs différents.

Ce nouveau principe de composition nous permet d'entrer dans la composante fonctionnelle (vs structurelle) de la conversation.

2.2. Les relations fonctionnelles

La deuxième composante du modèle d'analyse de la conversation M est la composante fonctionnelle. Cette composante a pour tâche essentielle de donner des interprétations aux structures et aux constituants, c'est-à-dire d'attribuer telles ou telles fonctions à ces structures et constituants. L'originalité des travaux genevois sur la conversation a été, dès le début, de distinguer entre deux types de fonctions assignables aux énoncés : d'une part des fonctions illocutoires et d'autre part des fonctions interactives. Le terme d'interactivité (emprunté à Aston 1977) est à distinguer du concept d'interaction. Parler d'une fonction interactive ne veut pas dire qu'un constituant donné fait mention de son caractère interactionnel, mais que le sens de ce constituant ne peut se concevoir qu'en rapport avec le constituant avec lequel il interagit, la suppression de ce rapport modifiant son sens. De façon purement conventionnelle, nous avons défini le champ d'application des fonctions illocutoires aux constituants de l'échange (les interventions) et celui des fonctions interactives aux constituants de l'intervention (actes de langage, interventions et échanges). À l'aide des notions de fonction illocutoire et de fonction interactive, il est possible de compléter les deux principes de composition par le principe de composition fonctionnelle (PCF) suivant :

PCF : les constituants de rang échange sont composés de constituants entretenant entre eux des fonctions illocutoires, alors que les constituants de rang intervention sont composés de constituants entretenant entre eux des fonctions interactives.

Examinons séparément les propriétés de ces deux types de fonctions.

2.2.1. Les fonctions illocutoires initiatives et réactives

L'idée d'assigner aux constituants de l'échange conversationnel des fonctions illocutoires est liée à l'analyse de l'illocutoire en termes de droits et d'obligations. Assigner tel type de fonction illocutoire à telle intervention n'est rien d'autre que faire une hypothèse externe sur son sens. Nous

admettons donc que les concepts de demande d'information, de requête, d'acte d'argumentation constituent des hypothèses externes pertinentes pour l'analyse de la conversation.

La notion de fonction illocutoire, associée à des interventions, qualifie donc des constituants de même niveau de structuration (Auchlin 1981 parle de niveau de « textualisation »). Cela signifie qu'une fonction illocutoire n'intervient qu'entre les constituants en relations linéaires, i.e. de même rang (interventions). Cette propriété la distingue clairement de la fonction interactive, qui intervient entre des constituants de niveau de textualisation différents, i.e. des constituants en relations hiérarchiques (constituants directeurs vs subordonnés). Si l'on admet que, dans la structure d'une intervention, le constituant directeur est le constituant donnant le sens général de l'intervention, n'est-il pas, de façon analogue, légitime de considérer dans l'échange un constituant directeur donnant le sens général de l'échange ? Roulet (1981) qualifie un tel constituant d'intervention directrice de l'échange, qui correspond à la première intervention de l'échange. Mais il faut noter que le rapport entre l'intervention directrice et les autres interventions n'est pas le même qu'entre l'acte directeur et les constituants subordonnés : ceux-ci sont supprimantes, alors que celles-là ne le sont pas. Un échange ne peut pas être réduit à une seule intervention (en fait, il peut l'être formellement, mais cela signifie alors que d'autres constituants non linguistiques, comme un hochement de tête, un clin d'œil remplissent la fonction assignée généralement à l'intervention). Etant donc admis l'idée générale d'une structure linéaire entre constituants de l'échange et de fonctions illocutoires entre ces constituants, la question est de savoir quel type de fonctions illocutoires peut être assigné aux interventions. Je distinguerai deux types de fonctions illocutoires : les fonctions illocutoires initiatives et les fonctions illocutoires réactives.

a) Les fonctions illocutoires initiatives sont assignées aux interventions imposant des droits et obligations à l'interlocuteur. Parmi les fonctions illocutoires initiatives, on notera les fonctions suivantes : la demande d'information, la demande de confirmation, la requête, l'offre, l'invitation, l'assertion, l'ordre. L'obligation dont il est question ici est du type, respectivement, obligation de répondre, de confirmer, d'agir, d'accepter, d'évaluer, d'obéir. Les fonctions illocutoires initiatives sont assignées aux interventions directrices d'échange, mais également, comme nous le verrons, à toute intervention suivie d'une intervention du même échange.

b) Les fonctions illocutoires réactives sont assignées aux interventions réactives par rapport aux interventions à fonctions illocutoires initiatives. Elles constituent essentiellement la classe générique des « réponses » et indiquent le type de satisfaction aux obligations contractées par l'interprétation des fonctions initiatives. A ce titre, les fonctions illocutoires réactives se divisent essentiellement en deux grands groupes, les fonctions illocutoires réactives positives (marquant l'accord de l'interlocuteur) et les fonctions illocutoires réactives négatives (marquant le désaccord de l'interlocuteur). Parmi les fonctions illocutoires réactives négatives, on peut distinguer les fonctions dont le désaccord porte sur l'énoncé (comme le refus,

l'infirmité) de celles dont le désaccord porte sur renonciation (qualifiée de réplique)⁹. Ces différents types de fonctions illocutoires réactives peuvent être représentés par le tableau suivant (limité à quatre types de fonctions illocutoires initiatives) :

(18) Typologie des fonctions illocutoires réactives :

fonctions illocutoires " ---^réactives fonctions illocutoires initiatives	positives	négatives	
		énoncé	énonciation
offre requête	acceptation	refus	réplique
demande d'information	réponse positive	réponse négative	réplique
demande de confirmation	confirmation	infirmité	réplique
assertion	évaluation positive	évaluation négative (réfutation)	réplique

Ces différentes fonctions illocutoires réactives peuvent être illustrées à l'aide des exemples suivants (où B1, B2, B3 correspondent respectivement aux fonctions illocutoires réactives positives, négatives (énoncé) et négatives (énonciation)) :

(19) A : *Tu veux une Camel ?*

B1 : *Volontiers*

B2 : *Non merci, je préfère mes Gauloises*

! B3 : *Tu sais très bien que j'ai arrêté de fumer*

(20) A : *Est-ce que tu peux descendre la poubelle ?*

B1 : *Oui, j'y vais*

B2 : *Non, je me suis foulé le poignet ce matin*

! B3 : *Je n'ai pas d'ordre à recevoir de ta part*

(21) A : *Quelle heure est-il ?*

! B1 : *Il est midi*

B2 : *Je ne sais pas, je n'ai pas de montre*

! B3 : *Je n'ai pas à vous répondre*

9. Le terme de réplique est l'équivalent de **reply** utilisé par Goffman (1976). Pour une étude plus détaillée de ces fonctions, cf. Moeschler (1980) et (1982. 110-118).

- (22) A *Est-ce qu'il pleut toujours ?*
 { B1 *Oui, hélas*
 B2 *Non, il ne pleut plus*
 B3 *Tu n'as qu'à regarder par la fenêtre*
- (23) A *Il paraît que ce film est intéressant*
 { B1 *Oui, il est même génial*
 B2 *: Non, c'est une médiocre série B*
 B3 *Je n'appelle pas cela un film*

La distinction entre les fonctions illocutoires initiatives et réactives n'est pas seulement liée aux différents types d'interventions auxquelles elles sont assignées, mais également à leurs différences structurelles. Il a été noté (Auchlin, Moeschler & Zenone 1980, Moeschler 1981a et Moeschler 1982, 106-107) que leur différence structurelle correspondait en fait à leur différence sémantique (différence dans leur dénotation). Ce que dénote une fonction illocutoire réactive (symboliquement 0), c'est essentiellement une relation entre deux constituants, une intervention réactive (B) et une intervention initiative (A). En d'autres termes, la réponse positive *il est midi* à la question *quelle heure est-il ?* indique que *il est midi* est en relation (de réponse) à *quelle heure est-il ?*, ce que l'on peut représenter par la structure (24) :

(24) B (B, A)

Par contre, ce que dénote une fonction illocutoire initiative (et) n'est pas une relation entre deux interventions, mais une relation entre une intervention (A) et une fonction (0) i.e. la fonction illocutoire réactive de réponse, ce que l'on peut représenter par (25) :

(25) a [A, B (B, A)]

Cette distinction structurelle se justifie par l'analyse illocutoire des fonctions que nous assignons aux interventions. Demander une information ne revient pas simplement à exprimer son ignorance sur un état de fait. Cela revient essentiellement à obliger l'interlocuteur à répondre. Par contre, répondre ne fait que satisfaire cette obligation.

Cependant, la réponse, en tant qu'elle est constituée, généralement, d'un acte directeur à valeur assertive, impose également des obligations à l'interlocuteur (ici obligation de croire vs obligation de répondre). Corollairement, nous avons vu que la structure basique de l'échange (réparateur) est ternaire, ce qui suppose que l'intervention à fonction illocutoire réactive (la réponse) soit également suivie d'une intervention à fonction illocutoire réactive (d'évaluation cette fois). Ces deux éléments nous obligent donc de concevoir des interventions à double assignation fonctionnelle : une première assignation de fonction illocutoire réactive, et une deuxième assignation de fonction illocutoire initiative. Il est donc légitime de distinguer dans l'échange trois types d'interventions :

a) les interventions à fonction illocutoire initiative, i.e. les interventions directrices (en abrégé interventions initiatives) ;

b) les interventions à fonction illocutoire réactive et initiatives (interventions réactives-initiatives), intervenant à l'intérieur de l'échange ;

c) les interventions à fonction illocutoire réactive uniquement, apparaissant en clôture d'échange exclusivement (interventions réactives).

Dans les descriptions structurelles présentées en 2.1., ces trois types d'interventions correspondent respectivement à II, 12 et 13. Par convention, je noterai en majuscule entre crochets les assignations fonctionnelles, la direction de la fonction par I (initiative) et 1 (réactive). L'échange ternaire (26) reçoit donc la structure fonctionnelle suivante (notée à droite de la structure hiérarchique) :

(26) A1 : *Quelle heure est-il ?*
 B1 *-Midi*
 A2 : *Merci*

(26*)

	-11 •	A1	^ DEMANDE D'INFORMATION	O n	
E1	-12 •	B1	[RÉPONSE POSITIVE (1 ASSERTION J"		DEMANDE M
	-13-	A2	[ÉVALUATION ^]_____		INFORMATION'

2.2.2. Les fonctions interactives proactives et rétroactives

Les fonctions interactives ont été nettement moins étudiées que les fonctions illocutoires, pour la raison essentielle que la théorie des actes de langage ne s'est intéressée qu'aux conditions d'emploi des actes directeurs, et non aux conditions d'emploi des actes subordonnés¹⁰.

La différence majeure entre les fonctions illocutoires et les fonctions interactives réside en ce que les fonctions illocutoires constituent des paires de fonctions <<*/?>, alors que les fonctions interactives sont univoquement orientées. Cela s'explique aisément par la nature de la structure de l'intervention donnée en 2.1.2. L'intervention complexe, composée d'un acte directeur et d'un constituant subordonné reçoit sa fonction illocutoire par l'intermédiaire des propriétés illocutoires de l'acte directeur. Celui-ci est donc fonctionnellement orienté à l'extérieur de l'intervention, alors que le constituant subordonné l'est à l'intérieur. Les fonctions interactives relient donc le constituant subordonné à l'acte directeur. Selon que le constituant subordonné est antérieur ou postérieur à l'acte directeur, la fonction interactive sera dite proactive ou rétroactive (cf. Roulet 1981). La structure de ces deux fonctions interactives peut être représentée par (27) et (28), où 8 désigne une variable de fonction interactive :

(27) ô (AS, AD)

(28) ô (AD, AS)

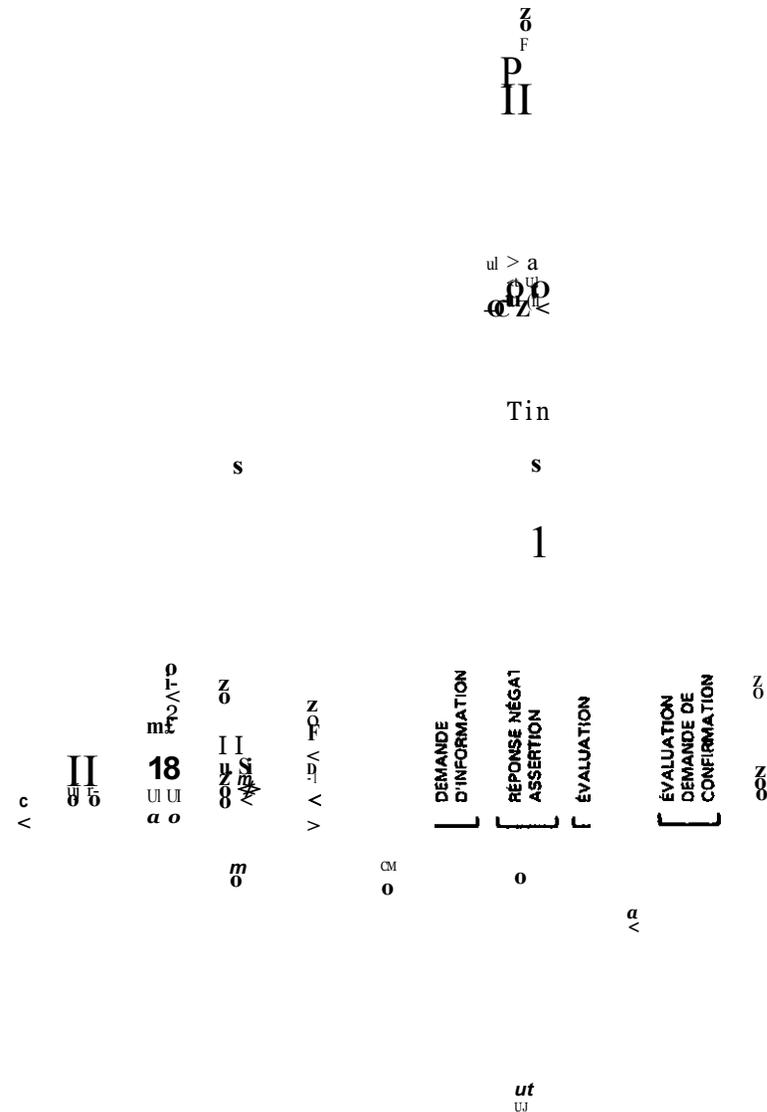
10. Le lecteur trouvera une première tentative de classement des fonctions interactives dans de Spengler (1980).

tion : nous avons vu en effet que les interventions intermédiaires d'un échange se voient assigner tant une fonction initiative qu'une fonction réactive.

Les fonctions interactives sont en *ITALIQUE*, les fonctions illocutoires en ROMAIN. Une fonction interactive porte sur l'acte directeur (AD) dominé par la même fonction illocutoire, alors qu'une fonction illocutoire porte sur la fonction illocutoire immédiatement adjacente, c'est-à-dire dominée par le même noeud. Ainsi, (36) nous indique que l'interprétation fonctionnelle de l'échange E2 comprend la relation entre une demande d'information (II) et une réponse négative (12), une assertion (12) et une évaluation (13) et enfin une demande de confirmation (13) et une évaluation (14). L'interprétation de 12 est complexe, puisqu'elle est composée de deux échanges subordonnés ES3 et ES4 à fonction interactive de préliminaire pour l'acte directeur (L4).

Examinons maintenant les structures hiérarchiques et fonctionnelles des deux interventions (13) et (14). (37) nous indique donc que (13) est composé d'une intervention illocutoire initiative assertive, dont l'acte directeur est relié à un échange enchâssé à fonction interactive de préliminaire, échange dont la deuxième intervention, complexe, est elle-même composée d'un échange à fonction interactive de préliminaire et d'un acte directeur. Quant à (14), l'analyse fonctionnelle relie un acte subordonné à une intervention directrice par la fonction interactive de préliminaire de préliminaire, cette intervention directrice donnant lieu à une fonction de préliminaire pour l'acte directeur de l'intervention directrice à fonction illocutoire initiative de demande d'information.

(36) Analyse structurelle et fonctionnelle de (8)



3. Un modèle dynamique de la conversation (M')

Le modèle M d'analyse conversationnelle constitue certes un outil heuristique intéressant : basé sur des principes simples de composition (hiérarchique et fonctionnelle), il permet de donner une image cohérente, organisée d'un ensemble apparemment non structuré qu'est l'échange conversationnel. Cependant, une telle opération analytique ne va pas sans apporter quelque travestissement, altération interprétative des données de départ. Non pas que la réalité soit nécessairement plus complexe que prévu, mais que l'analyse est nécessairement contrainte par les limites du système qui la sous-tend. C'est sur ces limites de l'analyse hiérarchique fonctionnelle que j'aimerais m'arrêter avant de présenter les contraintes assignables à un modèle moins rigide de la conversation (M').

3.1. Modèle statique et modèle dynamique

3.1.1. Complétude et atemporalité

La caractéristique principale de l'analyse hiérarchique et fonctionnelle de la conversation présentée en 2. est son caractère **statique**. Par modèle statique de la conversation, j'entends un modèle ayant les propriétés suivantes :

- a) l'analyse d'un objet conversationnel **X** présuppose sa **complétude** conversationnelle ;
- b) l'analyse conversationnelle de **X** est **atemporelle**, i.e. fait abstraction de son déroulement syntagmatique et temporel.

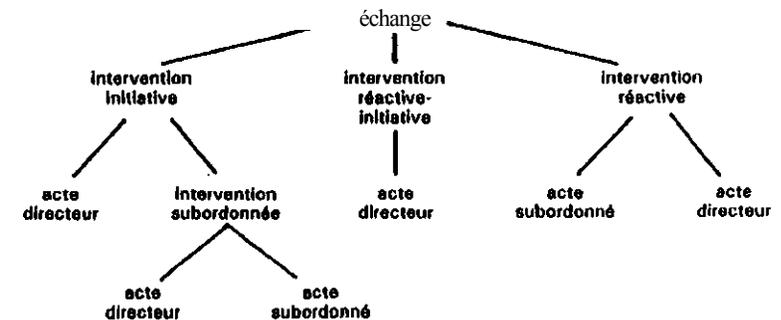
Examinons un peu plus attentivement ces deux propriétés :

a) L'analyse hiérarchique et fonctionnelle **de** la conversation est une analyse **interprétative**. Mais le type d'interprétation donné à la conversation est fonction de son **achèvement**. Telle intervention est analysée en termes de constituants directeurs et subordonnés, mais cela n'est rendu possible que parce que l'intervention est supposée complète. Tel échange est analysable en interventions initiatives, réactives-initiatives et réactives, parce qu'il est supposé clos et achevé. Mais rien **n'indique** (si ce n'est les propriétés combinatoires et structurelles des constituants complexes échange et intervention) les conditions de clôture de tels constituants.

b) De façon analogue, l'analyse hiérarchique et fonctionnelle est atemporelle. Elle n'est nullement déterminée par le déroulement effectif de la conversation. Par conséquent, l'analyse structurelle « en profondeur » ne représente pas les différentes hypothèses interprétatives faites par les protagonistes au cours de l'interaction, mais plutôt les relations abstraites, structurelles entre les constituants. Ce qu'indique donc la structure (37) de l'exemple de Orock, ce n'est pas qu'à un temps t_i , A2 est interprété comme une confirmation et à un temps t_{i+1} comme part d'un préliminaire à une réponse, mais plutôt que la confirmation A2 n'est que superficiellement

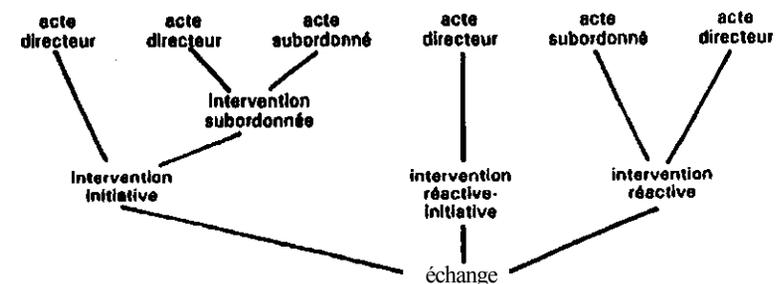
une confirmation, puisque sa fonction, associée à celle de la demande de confirmation B1, est celle de préliminaire. Une conséquence importante du caractère atemporel de l'analyse hiérarchique et fonctionnelle est sa double directionnalité. Elle peut être achevée, menée à bien de deux façons : par « en-haut » ou par « en-bas ». Rien n'empêche en fait de décider d'analyser une séquence conversationnelle en commençant le « découpage » par les plus grandes unités et en le terminant par les plus petites unités. L'analyse obéit dès lors à l'ordre suivant :

(40) Analyse par « en-haut » :



Mais rien n'empêche de commencer l'analyse par les plus petites unités, à savoir les actes de langage, et de leur attribuer le statut directeur ou subordonné, et de remonter ensuite vers les constituants plus complexes que sont l'intervention et l'échange :

(41) Analyse par « en-bas » :



Ceci dit, ces deux « temps de l'analyse » sont tout à fait artificiels. Bien que l'analyse soit interprétative, le temps de l'analyse n'est nullement le temps de l'interprétation.

Ces deux propriétés de l'analyse hiérarchique fonctionnelle (complétude et atemporalité) illustrent bien son caractère statique. Cependant, il me semble préférable de choisir un modèle dynamique d'analyse de la conversation, qui, bien qu'utilisant les principes de l'analyse hiérarchique fonctionnelle présenté en 2., est basé sur une autre conception de l'analyse interprétative, et notamment sur ses propriétés d'incomplétude et de temporalité.

3.1.2. Intégration et programmation

Plutôt que de parler de complétude d'un objet de conversation, je parlerai de ses capacités intégratrices, de même que je remplacerai le concept d'analyse atemporelle de la conversation par celui de propriétés programmatrices de la conversation.

a) La notion d'intégration (introduite dans Auchlin, Moeschler & Zenone 1981 et reprise dans Moeschler 1982, 175-185) rend compte d'une part du principe de composition fonctionnelle de la conversation (je dirai ainsi qu'un constituant complexe intègre d'autres constituants simples ou complexes) et d'autre part de la propriété récursive d'un tel principe. Mais la notion d'intégration permet de dire plus à propos d'un constituant conversationnel : un constituant conversationnel est à la fois intégrable et intégrant. En d'autres termes, lorsqu'il satisfait certaines conditions (dites d'intégrabilité), il peut être intégré à un constituant plus complexe, de même que si ses constituants adjacents satisfont les conditions d'intégrabilité qu'il impose (conditions que je qualifierai de conditions d'intégration), il peut les intégrer et former un constituant complexe. Par exemple, les conditions d'intégrabilité d'une intervention indiquent que les constituants intégrables doivent être coorientés argumentativement (cf. 3.2.3. et la condition d'orientation argumentative), alors que les conditions d'intégrabilité de l'échange indiquent au contraire que les constituants ne doivent pas satisfaire la condition d'orientation argumentative, mais plutôt la condition thématique (c'est-à-dire avoir un même objet discursif).

D'un autre côté, les conditions d'intégration de l'intervention indiquent que le constituant permettant l'intégration (l'intégrateur de l'intervention) est l'acte à fonction argumentative de conclusion, alors que les conditions d'intégration de l'échange indiquent que l'intégrateur de l'échange est l'intervention réactive (à fonction d'évaluation) dont l'orientation argumentative est identique à celle de l'avant-dernière intervention (cf. 3.2.2. pour une explication de ce principe). En bref, les conditions d'intégration et d'intégrabilité des constituants conversationnels doivent nous donner des informations, à chaque occurrence d'un nouveau constituant, sur ses possibilités d'intégration ou d'intégrabilité. Il faut remarquer que la notion d'intégration, telle qu'elle est présentée ici, est une notion de portée rétroactive, rendant compte du principe de rétro-interprétation des énon-

ciations. Une conception dynamique de la conversation doit inclure, symétriquement, un principe d'interprétation projective. C'est là le rôle assigné à la notion de programmation.

b) L'idée de programmation conversationnelle est étroitement liée d'une part à nos hypothèses externes, intuitives, sur le sens des énonciations, et d'autre part à nos hypothèses, internes, sur la structure de la conversation. Par exemple, et dans le même ordre d'idée, nous savons tous qu'il est constitutif du sens d'une question d'appeler une réponse, de même qu'il est constitutif, i.e. Hé à sa définition, d'une intervention initiative d'être combinée à une intervention réactive. Ces deux observations permettent donc d'extraire une propriété importante de certains constituants : leur nature programmatrice. En d'autres termes, un constituant est un programmeur (d'échange ou d'intervention — comme les préséquences, les préliminaires et les préparations) si à partir de son occurrence, il est possible de faire des prédictions non seulement sur la nature du constituant ultérieur (intervention, acte de langage), mais également sur sa fonction. Ce principe indique donc, en termes d'intégration, la nature intégrable ou intégratrice des constituants adjacents et du constituant programmeur.

Les deux concepts d'intégration et de programmation nous permettent donc d'appréhender l'objet conversationnel de façon dynamique. En d'autres termes, à chaque temps du déroulement conversationnel, la conversation est prise entre deux forces contradictoires : une force « expansive » (ou centrifuge), liée aux propriétés programmatrices de ses constituants et une force « réductive » (ou centripète), liées aux propriétés intégratrices. Un tel conflit de forces antagonistes a pour conséquence que l'analyse est étroitement dépendante du déroulement syntagmatique et donc du temps de l'interaction. A chaque temps de la conversation correspond donc un rapport de forces antagonistes spécifique. Par exemple, l'exemple de Grock reçoit, en termes d'intégration et de programmation, l'analyse suivante :

(42) Analyse dynamique de l'exemple (13) :

- /I : A1 programme une réponse R1
- tI : B1 programme une réponse R2
- I3 : A2 (= R2) intègre la question B1 dans l'échange E2
- I4 : B2 intègre l'échange E2 dans la réponse R1
- /5 : R1 intègre la question A1 dans l'échange E1
- I6** : A3 intègre l'échange E1 dans l'intervention I1

Il faut remarquer que l'exemple de Grock est prototypique de la séquence conversationnelle équilibrée, c'est-à-dire d'une séquence où les forces antagonistes s'annulent, tout mouvement de programmation ayant donné lieu à une intégration. Ceci dit, il apparaît en fait que la conversation contient fréquemment des trous fonctionnels, c'est-à-dire des lieux où une programmation n'est pas satisfaite, où une intégration est impossible. De tels phénomènes ne constituent pas des contre-exemples pour l'analyse conversationnelle, mais au contraire des arguments en faveur de son caractère dynamique.

3.1.3. Interprétation et conversation

Nous avons vu en 3.1.2. les deux propriétés essentielles d'une conversation appréhendée d'un point de vue dynamique : la programmation et l'intégration, rendant compte respectivement de la dimension temporelle de la conversation et du processus de complétude qui la régule. Il faut maintenant examiner plus attentivement les principes interprétatifs sous-jacents à une telle analyse. Il a été noté que les principes interprétatifs de l'analyse hiérarchique et fonctionnelle étaient directement dépendants de l'analyse structurelle : celle-ci permet de définir le type de fonctions assignées aux constituants conversationnels, et *a fortiori* l'interprétation de la séquence conversationnelle, puisque l'interprétation est réduite à l'analyse fonctionnelle. Ce type d'analyse pose un sérieux problème interprétatif, à savoir celui du point de vue. La question est en effet de savoir de quel point de vue on se place lorsqu'on établit une analyse fonctionnelle : d'un point de vue interne à la conversation (mais, alors quelle garantie de vraisemblance ou de naturalité donner à l'analyse ?) ou d'un point de vue externe à la conversation (mais alors de quel droit l'analyste peut-il imposer son interprétation ?) ? On le voit, posée en ces termes, la question est sans réponse et ne donne lieu qu'à de faux problèmes sur la nature des principes interprétatifs. C'est la raison pour laquelle je proposerai un principe interprétatif simple, efficace et en parfaite adéquation avec les propriétés d'un modèle dynamique de la conversation (la question dès lors n'étant plus de garantir l'aspect vraisemblable ou intuitivement correct du mécanisme interprétatif). Ce principe interprétatif peut être formulé à l'aide du double principe suivant (cf. Moeschler 1982, 168) :

Principe d'interprétation (PI) : toute interprétation est un fait dialogique. L'interprétation d'un constituant C_i d'un énonciateur E_i est le fait d'un constituant C_j d'un énonciateur E_j .

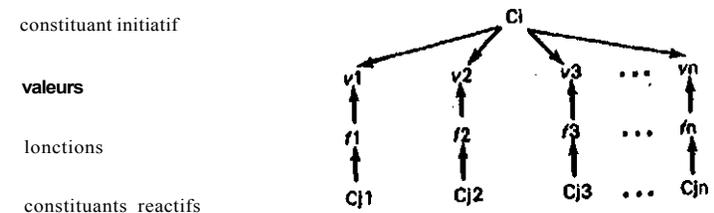
Principe de satisfaction (P2) : tout enchaînement d'un constituant C_j de E_j sur un constituant C_i de E_i présuppose d'une part l'interprétation de C_i par C_j et d'autre part la satisfaction par C_j de conditions imposées par C_i (conditions de satisfaction, cf. Moeschler 1982, 136-148, et ici même paragraphe 3.2.3.).

Avant d'explicitier quelque peu ces deux principes, examinons l'intuition qui leur est sous-jacente. Pour éviter de choisir entre un point de vue interne et un point de vue externe dans le processus interprétatif, il suffit de décider d'adopter un point de vue énonciatif, i.e. un point de vue définissant l'interprétation d'une énonciation à partir de l'image interprétative donnée par une autre énonciation. Si nous avons vu qu'un constituant pouvait programmer la suite de la conversation (l'aspect programmeur étant certes constitutif du sens de ce constituant), il n'en reste pas moins que l'élément déterminant dans l'organisation de la conversation est le phénomène de rétroaction. Appliquée à l'interprétation des constituants, la rétroaction devient la rétro-interprétation. Il découle que ce point de vue énonciatif ne dit rien d'un constituant, de sa valeur intentionnelle : celle-ci est réduite à sa fonction programmatrice, qui peut être intégrée ou non par la suite de la conversation. Par contre, ce que dit le principe interprétatif,

c'est qu'une interprétation peut être attribuée à un constituant initiatif à partir de renonciation du constituant réactif. Le constituant réactif donne la clef interprétative de son constituant adjacent. Un tel principe interprétatif évite donc la double contrainte de l'analyse statique : être à l'intérieur et en même temps à l'extérieur de la conversation. En effet, le point de vue énonciatif n'est pas donné une fois pour toute : il varie en fonction des tours de parole. L'image interprétative donnée & la conversation est donc fonction de sa propre progression, de sa propre dynamique. L'analyste ne peut donc plus être accusé d'être ou naïf ou omniscient : il est au contraire (et cela n'est pas de tout repos) balotté d'un point de vue à l'autre pendant tout le déroulement de la conversation.

Cependant, la liberté interprétative associée aux constituants réactifs est doublement contrainte : d'une part par la nature programmatrice du constituant initiatif et d'autre part, surtout, par les obligations imposées par le constituant initiatif. Si donc l'interprétation est un phénomène rétroactif, l'enchaînement est de nature proactive. La seconde intuition liée au point de vue énonciatif est d'associer étroitement l'idée d'enchaînement à celle d'interprétation. Une interprétation est donc contrainte par l'enchaînement, mais celui-ci n'est possible que si d'une part interprétation il y a eu et d'autre part il est lui-même contraint par l'interprétation. Ce processus peut sembler circulaire, mais si l'on pense à la distinction entre valeur et fonction, la circularité disparaît. Ce que rend explicite l'enchaînement n'est rien d'autre qu'un parcours interprétatif possible, ce que l'on peut représenter par le schéma suivant¹³ :

(43) Parcours interprétatif conversationnel :



Tel parcours est donc motivé à la fois par les propriétés v w " * » * C_i et par les propriétés pragmatiques de C_j . Cette idée me semble d'autant plus contrastante singulièrement que l'interprétation, régie par le principe (ou maxime) de pertinence.

13 Un processus circulaire correspondrait au schéma suivant :

Interprétation

enchaînement

La pertinence d'une énonciation n'est pas, ici, un concept primitif, explicatif du sens de l'énonciation. Elle est au contraire réduite à l'explication du choix du parcours interprétatif : tel énonciateur a choisi tel parcours parce qu'il lui semblait plus pertinent que tel autre.

De tels principes interprétatifs font donc intervenir, à la base du processus de l'interprétation en conversation, des contraintes sur le sens et l'enchaînement des énonciations. C'est ce type de contraintes — qualifiées génériquement de conversationnelles — que nous allons examiner maintenant.

3.2. Les contraintes conversationnelles

Appréhender la conversation d'un point de vue dynamique impose de la considérer comme un objet soumis à différents types de contraintes. Je distinguerai, pour rendre compte des processus de programmation et d'intégration conversationnelles, trois types de contraintes :

- des contraintes interactionnelles ;
- des contraintes structurelles ;
- des contraintes d'enchaînement.

Ces trois types de contraintes seront formulées comme autant d'hypothèses internes sur la conversation. Leur fonction est donc de rendre compte, de façon explicative, des hypothèses externes sur la conversation, c'est-à-dire des observables conversationnels. La question préalable est, bien entendu : quelles sont les hypothèses externes d'une analyse conversationnelle ? Nous avons vu, au chapitre 2, que les hypothèses externes pré-supposées par la pragmatique intégrée d'Anscombe et Ducrot étaient un ensemble de sens attribués à un ensemble d'énoncés. En fonction de cette décision, i.e. définir en pragmatique le sens des énoncés comme les observables, et des remarques précédentes (cf. 3.1.3.) sur les principes d'interprétation en conversation, il devient tout à fait légitime de définir les hypothèses externes (HE) de l'analyse conversationnelle de la façon suivante :

HE1 : l'objet de l'analyse conversationnelle est constitué des ensembles d'interprétations et d'enchaînements conversationnels.

Deux remarques en guise de commentaire, la première concernant le rôle imputable aux hypothèses internes, la seconde à la relation entre l'analyse conversationnelle dynamique et l'analyse hiérarchique et fonctionnelle de la conversation présentée au paragraphe 2.

a) Distinguer trois types de contraintes conversationnelles rendant compte (expliquant) les mécanismes d'interprétation et d'enchaînement en conversation présuppose que les notions d'interprétation et d'enchaînement s'appliquent à différents niveaux conversationnels. Le principe d'interprétation et le principe de satisfaction formulés ci-dessus sont donc supposés s'appliquer tant au niveau des contraintes interactionnelles et structurelles que d'enchaînement, même si leur mode d'application le plus immédiatement accessible concerne le dernier type de contrainte (grosso

MO

modo les enchaînements entre les énoncés). Il est donc tout à fait légitime — et cela confirme l'intuition d'une polyfonctionnalité du concept de « sens » — de parler d'une interprétation interactionnelle, structurelle ou d'enchaînement, de même que d'enchaînement satisfaisant du point de vue des contraintes interactionnelles, structurelles ou d'enchaînement. Parmi l'ensemble de ces contraintes, ce sont essentiellement les contraintes d'enchaînement qui retiendront notre attention (cf. 3.2.3.), puisqu'elles sont les plus liées aux propriétés linguistiques des énoncés. Les contraintes structurelles ne seront envisagées ici qu'en termes de leur interaction avec les contraintes d'enchaînement (cf. notamment le chapitre 5 traitant des rapports conversation et argumentation), c'est-à-dire des relations entre la structure de la conversation et la structure des enchaînements discursifs¹⁴. Les contraintes interactionnelles, enfin, ne seront pas examinées en elles-mêmes, mais dans la mesure où elles déterminent la nature des contraintes structurelles et celle des contraintes d'enchaînement (nous verrons à cet effet que la forme donnée aux contraintes structurelles est directement fonction du type de contraintes interactionnelles).

b) Admettre l'hypothèse externe sur les observables de la conversation interroge naturellement le rôle des analyses hiérarchiques et fonctionnelles. En d'autres termes, que devient ce type d'analyse conversationnelle lorsque la conversation est abordée d'un point de vue dynamique à l'aide de l'hypothèse externe HE1 et des hypothèses internes ? Ou plus simplement : quels sont les principes heuristiques gouvernant l'analyse dynamique ? Ces questions reçoivent une réponse à la fois simple et complexe. Je dirai en effet que l'observable de l'analyse conversationnelle, i.e. les ensembles d'enchaînements et d'interprétations conversationnels, est constitué par une analyse hiérarchique et fonctionnelle. Ce que nous donne une telle analyse n'est finalement rien d'autre qu'un certain nombre d'indications sur les interprétations assignées aux constituants et sur leurs relations (illocutoires et interactives). Cependant, nous avons vu préalablement qu'une telle analyse, nécessairement complète et atemporelle, ne rendait pas compte des propriétés dynamiques de l'échange conversationnel. Il apparaît donc, ce qui est une chose relativement courante dans l'analyse scientifique, que les hypothèses internes formulées en termes de contraintes interactionnelles, structurelles et d'enchaînement — qui sont donc chargées d'expliquer les propriétés dynamiques de la conversation — vont modifier les hypothèses externes de départ. Ce processus d'altération des hypothèses externes par les hypothèses internes — qu'Anscombe & Ducrot (1978-79) qualifient de **coût** théorique — est certainement l'étape méthodologique la plus surprenante, mais d'un autre côté la plus intéressante. Je dirai que le coût théorique sera d'autant moins élevé que les nou-

14. Le lecteur trouvera dans Moeschler (1982, chapitre 4) une étude des interactions entre contraintes structurelles et contraintes d'enchaînement (qualifiées régies interactionnelles et régies logico-linguistiques) à propos de la réfutation en conversation. Dans la présentation des contraintes structurelles (cf. 3.2.2.), certaines allusions seront faites à ce travail, qu'il m'est impossible de présenter ici. Le lecteur trouvera un compte-rendu systématique de cette partie de l'ouvrage dans Moeschler (1981b).

nelles hypothèses externes révéleront des éléments nouveaux, insoupçonnés de l'observable et d'autant plus élevé que l'altération observée sera contre-intuitive. Il apparaît donc que le double système d'analyse proposé — modèle hiérarchique et fonctionnel d'un côté et modèle dynamique de l'autre — correspond à deux procédures analytiques : une première procédure heuristique et une deuxième procédure projective. La procédure projective sera satisfaisante si les projections opérées par les hypothèses internes sont ou en conformité avec les analyses de la procédure heuristique ou en relation d'inférence avec celle-ci.

Il nous est maintenant possible d'examiner séparément chacune des contraintes conversationnelles.

3.2.1. Les contraintes Interactionnelles

Par contraintes interactionnelles, j'entends l'ensemble des principes de nature sociale déterminant la bonne marche du rituel interactionnel. Parmi ces contraintes, je distinguerai les contraintes d'ouverture, de clôture et de réparation, c'est-à-dire les contraintes gouvernant les rituels confirmatifs (ouverture et clôture) et réparateurs (réparation) — cf. 2.1.2. Il faut noter cependant que les rituels d'ouverture et de clôture ne sont pas seulement spécifiques aux échanges confirmatifs : nous avons vu à cet effet en 2.2.2. le rôle des énoncés à fonctions interactives de pré-séquence, de préliminaire ou de préparation dans les ouvertures des échanges réparateurs, de même que celui des énoncés réactifs négatifs dans la clôture des échanges réparateurs (cf. 2.1.1. et 3.2.2. ci-dessous). Ces contraintes interactionnelles peuvent être formulées en termes d'hypothèse interne de la façon suivante :

HU : toute conversation oblige ses participants à satisfaire les rituels d'ouverture, de clôture et de réparation imposés par l'obligation Interactionnelle de respecter le territoire d'autrui et de ne pas menacer sa face.

A la base des contraintes rituelles, on trouve donc — c'est du moins l'hypothèse de Goffman — l'idée de territoire et de face. En d'autres termes, les rituels conversationnels n'auraient d'autre fonction que de permettre d'une part de marquer ou de négocier son territoire interactionnel et d'autre part de mettre en jeu les processus d'atténuation ou d'aggravation de la menace de la face de l'interlocuteur¹⁵.

3.2.2. Les contraintes structurelles

Par contraintes structurelles (cf. Moeschler 1983b), j'entendrai les contraintes imposées par la conversation et sa structure sur son déroulement. Les contraintes structurelles se distinguent des contraintes inter-

15. J'utilise ici l'expression *menacer la face* comme membre du paradigme contenant *perdre la face* et *gagner la face*. La notion de « face » — introduite par Ooffman — désigne les attributs interactionnel} de l'individu liés à son désir d'une part de protéger son territoire (face négative) et d'autre part de se voir apprécier, juger favorablement (face positive). Pour un usage systématique de la notion de face en pragmatique linguistique, cf. Brown et Levinson (1978) et Roulet (1980a) et (1980b).

H
B
I
m
M
•
m
M
•
m
f;
f|
—
§[
f!

I

|

/

|

1

|

j

I

]

i

'

i

'

\

'

j

I

|

i

(

<

I

/

I

actionnelles en ce que les interprétations et enchaînements ne sont pas ici imposés par des obligations interactionnelles, mais par les propriétés d'une structure conversationnelle. Je définirai ces contraintes structurelles à l'aide de l'hypothèse interne suivante :

HI2 : toute conversation pose une double contrainte, en tant qu'elle impose aux participants d'une part de poursuivre l'interaction et d'autre part de clore l'interaction.

Définir les contraintes structurelles en termes de double contrainte signifie que chaque interprétation ou chaque enchaînement est fonction d'un choix du locuteur : ou l'interprétation et l'enchaînement ont pour fonction de faire progresser l'interaction, ou ils ont pour fonction de la clore. Posée en ces termes, la contrainte structurelle est un peu forte ; l'alternative clore/poursuivre concerne davantage l'échange que l'interaction. Clore un échange n'implique pas — heureusement — clore l'interaction. La contrainte structurelle peut donc recevoir la forme amendée suivante :

HI2' : tout échange pose une double contrainte, en tant qu'il impose aux participants d'une part de le poursuivre et d'autre part de le clore.

L'idée d'une double contrainte structurelle peut être illustrée à l'aide de deux problèmes différents pour l'analyse conversationnelle : d'une part le problème d'ambiguïté interprétative et d'autre part le problème des modalités de clôture de l'échange (cf. Moeschler 1982, 155-161).

a) Prenons l'exemple mentionné à la fin du chapitre 2 sur l'argumentation, dont l'intervention réactive est ambiguë :

(44) A : *Achille a beaucoup travaillé*
B : *lia pourtant échoué à ses examens*

Il apparaît que B peut recevoir les deux lectures suivantes :

I) une lecture *réfutative*, où B est à interpréter comme apportant un contre-argument à A. B est dès lors paraphrasable par

(44') *Non, puisqu'il a échoué à ses examens*

La contradiction apportée par *pourtant* concerne donc le rapport entre A et la conclusion inférable de B (= non-A).

2) une lecture concessive, où B est à interpréter au contraire comme contradictoire à la conclusion inférable de A (= non-B). Dans cette situation, B traduit simplement une bizarrerie liée à l'incompatibilité théorique de B et A et ne remet pas en question le caractère assertif de A (seul son caractère argumentatif est contesté). B reçoit la paraphrase suivante :

(44'') *Oui, mais il a pourtant échoué à ses examens*

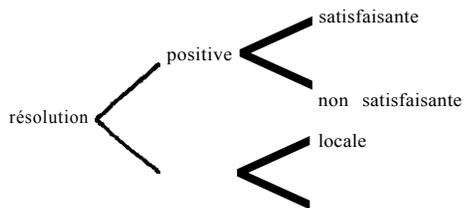
Cette ambiguïté ne peut être attribuée à *pourtant*. Un tel connecteur permet en effet tant de réfuter que de concéder. Il apparaît au contraire que l'ambiguïté est liée au choix opéré par B. La lecture réfutative est liée ici au choix opéré par B — mais reconnu par A dans le tour de parole suivant — de clore l'échange, alors que la lecture concessive est liée au choix

de B de poursuivre l'interaction. Il apparaît en effet que les suites possibles à B rendent compte de ce fait. Un *ah bon* de A n'est pas compatible avec l'interprétation concessive : en tant que clôture, il sanctionne l'interprétation réfutative. Par contre, l'énoncé *il a dû tomber sur une question difficile* n'est possible qu'avec l'interprétation concessive et invite à une poursuite de la conversation.

b) Le deuxième argument en faveur de la double contrainte structurelle est lié aux modalités de clôture de l'échange. Il apparaît en effet que Tune des conditions à la clôture de l'échange (condition suffisante, mais non nécessaire) est la coorientation argumentative de l'intervention réactive avec l'intervention initiative. Mais il arrive fréquemment — dans les situations de désaccord tout au moins — qu'il y ait anti-orientation entre les deux interventions. Une intervention réactive négative pose donc, de façon cruciale et explicite, l'alternative de la double contrainte structurelle : choisir la clôture revient à renoncer à un point de vue antérieur, ce qui, dans notre conception classique de la rationalité, est généralement condamnable, alors que choisir la poursuite revient à s'impliquer dans le débat contradictoire et à différer la clôture.

Le problème de la clôture se pose donc de façon beaucoup plus cruciale lorsque l'échange contient une intervention réactive négative que lorsque les interventions sont coorientées. Je proposerai de rendre compte des modalités de clôture de l'échange en termes de stratégies de résolution, la résolution définissant le processus interactionnel aboutissant à la clôture. Je distinguerai quatre stratégies de résolution :

(45) Stratégies de résolution de l'échange :



Par **résolution positive**, j'entends la stratégie visant à choisir l'alternative «clôre l'échange ». Cette stratégie sera **satisfaisante** ou **non satisfaisante** selon que la clôture se fait sur une Intervention co- ou anti-orientée. Par **résolution négative**, j'entends au contraire la stratégie visant à choisir, l'alternative « poursuivre l'échange ». Le caractère négatif de la stratégie est **local** si la poursuite donne lieu à une clôture (à savoir si l'intervention réactive, de négative, se transforme en positive), alors qu'il est global si la poursuite de l'échange ne transforme pas la nature argumentative des interventions, c'est-à-dire si aucune condition à la clôture (coorientation) n'est réalisée. Les exemples suivants illustrent les quatre types de stratégies :

(46) A1 *Tu viens au cinéma ce soir ?*

B1 *Avec plaisir*

A2 *Chic*

(47) A1 *Tu viens au cinéma ce soir ?*

B1 *Non, J'ai du travail*

A2 *Dommage*

(48) A1 : *Tu viens au cinéma ce soir ?*

B1 : *Non, j'ai du travail*

A2 : *Viens quand même, tu travailleras demain*

B2 : *Tu as raison •*

A3 *J'ai toujours raison I*

(49) A1 : *Tu viens au cinéma ce soir ?*

B1 : *Non, j'ai du travail*

A2 : *Viens quand même, ça te détendra*

B2 : *Inutile d'insister : d'ailleurs je suis fatigué*

Les contraintes structurelles régissent donc un aspect important de l'interaction, i.e. sa clôture. Mais la poursuite de la conversation est généralement déterminée par un autre type de contraintes, internes au discours cette fois-ci, que je qualifierai de contraintes d'enchaînement.

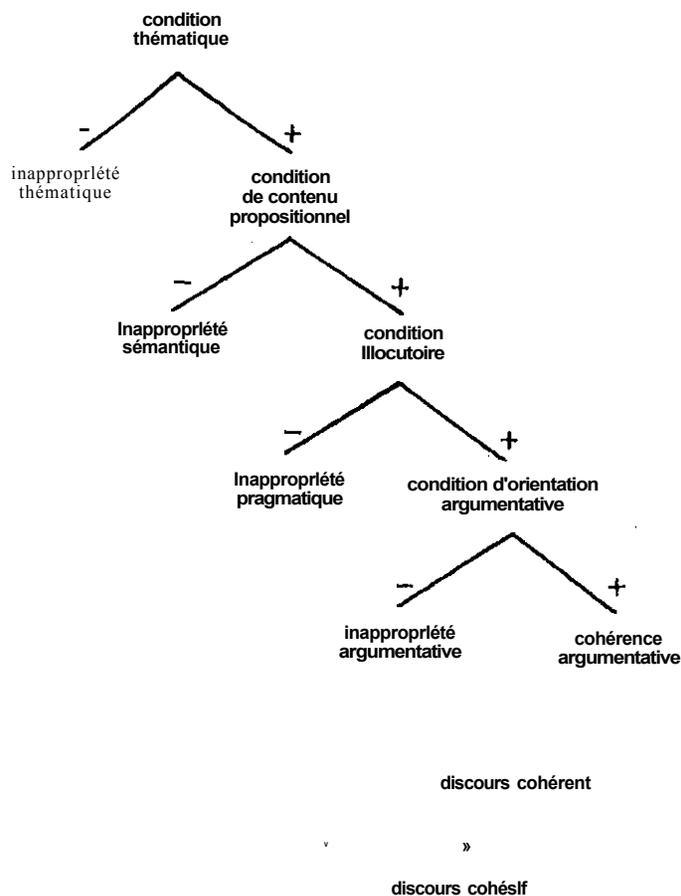
3.2.3. Les contraintes d'enchaînement

Par contraintes d'enchaînement, j'entendrai les contraintes imposées non par la structure de la conversation, mais par les constituants de la conversation eux-mêmes sur l'interprétation et l'enchaînement. Les contraintes d'enchaînement correspondent en fait, au niveau des constituants, aux principes d'interprétation et de satisfaction posés en 3.1.3. Je définirai les contraintes d'enchaînement par l'hypothèse interne suivante :

H13 : tout constituant conversationnel est soumis à une double contrainte d'enchaînement : en tant que donnant lieu à un enchaînement, il est soumis à des **contraintes** interprétatives (cf. principe d'interprétation) ; en tant qu'enchaînant sur un constituant, il est soumis à des **contraintes séquentielles** (cf. principe de satisfaction).

En 3.1.3., nous avons examiné les propriétés des contraintes interprétatives. Celles-ci ont une portée **rétroactive** et déterminent le parcours opéré par le constituant réactif, parcours caractérisé par le processus de sélection d'une valeur et son application fonctionnelle. Il nous faut maintenant examiner les propriétés générales des **contraintes** séquentielles. Celles-ci seront qualifiées génétiquement de **conditions de satisfaction**, ou de façon plus précise de **conditions d'emploi cotextuelles** (cf. Moeschler 1981b et 1982, 136-148). Ces conditions déterminent le degré d'appropriété cotextuelle d'un constituant, i.e. le type de relations entretenues avec les constituants adjacents. Ces conditions permettent ainsi de déterminer le degré de bonne formation séquentielle, i.e. le caractère **cohérent** et **cohésif** de la séquence conversationnelle". Je définirai quatre types de contraintes séquentielles :

(55) Echelle d'appropriété cotextuelle



4. Conclusion

Le but de ce chapitre était donc de présenter, de la façon la plus analytique possible, les éléments d'un modèle d'analyse pragmatique de la conversation. Cette grammaire du discours a été envisagée sous deux angles : un angle statique — ou structurel — et un angle dynamique — ou projectif. Bien que s'articulant l'une à l'autre, ces deux parties de l'analyse conversationnelle ont pour *output* des objets bien différents :

1) L'approche statique produit une analyse structurelle et fonctionnelle, 'e. donne du discours une forme caractérisée par des relations linéaires ou hiérarchiques entre constituants de différents niveaux (actes, interventions, échanges) et une interprétation de ces constituants divers en termes de fonctions illocutoires et interactives.

2) L'approche dynamique, à partir de l'analyse hiérarchique et fonctionnelle, interroge les différents constituants du point de vue de leur capacité à satisfaire ou à imposer des conditions, de nature interactionnelle, structurelle ou d'enchaînement. Alors que l'approche statique était centrée essentiellement sur l'analyse des relations entre constituants, l'analyse dynamique examine ces relations en termes du dit/énoncé/clôture/poursuite de l'interaction.

En examinant les conditions sur la clôture de l'échange — plus généralement la complétude des constituants (cf. chapitre 5) — il a été fait allusion au rôle de l'argumentation. De la même manière, l'examen des contraintes d'enchaînement a mis à jour la fonction de l'argumentation (cf. condition d'orientation argumentative). Il apparaît donc qu'une analyse conversationnelle ne saurait se passer d'une théorie de l'argumentation, puisqu'elle rencontre en permanence des faits relevant de l'argumentation.

La seconde partie de cet ouvrage est justement consacrée à l'examen de ces relations. Plus précisément, la collusion entre l'argumentation et la conversation sera examinée d'abord au niveau de l'intervention (chapitre 4), puis au niveau de l'échange (chapitre 5). L'hypothèse principale qui sera faite au long de ces deux chapitres est double : d'une part, elle concède à l'argumentation la fonction de contrainte sur la conversation (plus précisément, au niveau de l'intervention, le rôle de foncteur de cohérence, et au niveau de l'échange, celui de foncteur de clôture et d'expansion) ; d'autre part, elle reconnaît à la conversation la capacité de contraindre l'argumentation, l'interprétation des marqueurs argumentatifs pouvant être déterminée par la prise en compte de contraintes interactionnelles et structurelles. Une théorie de la conversation doit donc intégrer une théorie de l'argumentation. C'est à ce projet que seront consacrés les deux derniers chapitres de cet ouvrage.

Chapitre 4

L'argumentation dans la structure de l'intervention

1. Introduction

L'intérêt du modèle d'analyse conversationnelle présenté au chapitre 3 ne doit pas être limité à sa seule capacité à produire des analyses, i.e. transformer des objets conversation en objets structurés. Outre sa capacité heuristique, un tel modèle doit être à même — si ses principes d'organisation structurelle et d'interprétation fonctionnelle sont corrects — d'intégrer une théorie pragmatique de l'argumentation, telle qu'elle a été développée au chapitre 2, et que l'on qualifie à la suite d'Anscombe et Ducrot de pragmatique intégrée. Cependant, une telle intégration des faits argumentatifs dans les faits conversationnels ne doit être envisagée ni de façon unidirectionnelle ni de façon triviale. Il ne s'agit pas en effet de montrer que les contraintes argumentatives sont les seules contraintes pertinentes pour la constitution des discours dialogaux (cf. la distinction faite au chapitre 3 entre trois types de contraintes conversationnelles — les contraintes interactionnelles, structurelles et d'enchaînement). Corollairement, l'intégration d'une théorie de l'argumentation dans un modèle conversationnel ne doit pas seulement nous obliger à définir en quoi les relations fonctionnelles (cf. le principe argumentatif de composition des interventions et les principes de clôture de l'échange), mais également en quoi certains faits argumentatifs sont en retour contraints conversationnellement (cf. le chapitre 5 pour l'examen de ce deuxième type de problème).

Ce chapitre aura pour but de mettre en place un premier type de relation entre faits argumentatifs et faits conversationnels pertinents pour l'analyse de l'intervention, i.e. le discours monologique. C'est essentiellement sur le rôle structurel des connecteurs argumentatifs (cf. leur fonction de marqueur interactif et la notion de mouvement discursif) que ce chapitre portera. Cette approche sera complétée par des analyses structurelles, fonctionnelles et argumentatives de discours monologiques authentiques qui permettront de clarifier la fonction structurante de l'argumentation dans la conversation.

2. Le principe de non-contradiction argumentative

L'analyse argumentative des faits pragmatiques est en effet basée sur l'hypothèse forte — généralement implicite — d'un principe de non-contradiction régissant la mise en relation d'énoncés à fonction argumentative. Ce principe peut se formuler de la façon suivante :

- il n'est pas possible de défendre deux conclusions opposées à l'aide du même argument ;
- deux arguments opposés ne peuvent pas servir la même conclusion.

Un tel principe correspond certes au principe du tiers exclu du calcul des propositions (logique bivalente) qui indique qu'une proposition est ou vraie ou fausse et non les deux à la fois. Par contre, ce qui est spécifique au principe de non-contradiction argumentative, c'est que l'évaluation des énoncés à fonction argumentative ne se fait pas en termes de leurs valeurs de vérité, mais en termes de leur possibilité ou leur impossibilité à servir une conclusion, i.e. à réaliser un acte d'argumentation. La contradiction s'applique donc à la propriété « être ou ne pas être un argument » (et corollairement « être ou ne pas être une conclusion ») et non à la propriété « être vrai ou être faux ». Il apparaît donc que la conséquence la plus importante du principe de non-contradiction argumentative est liée à la distinction qu'il pose entre l'évaluation argumentative des énoncés et leur évaluation factuelle (ou vérificationnelle). Cette distinction permet en effet de répondre facilement à des contre-exemples apparents au principe de non-contradiction argumentative, contre-exemples qui ne sont pertinents qu'en termes de l'évaluation factuelle et qui se transforment en exemples tout à fait prédictibles en termes de l'évaluation argumentative.

- (1) A : *Comment était ta soirée ?*
B : *Même Gaston est venu*
- (2) A : *Pauline est une imbécile : elle m'a laissé tomber pour Achille*
B : *Justement*
- (3) *Il pleut : je vais donc sortir .*
- (4) *// pleut, mais j'ai envie de prendre l'air : je vais donc sortir*
- (5) *Je n'ai pas le temps, mais je prends quand même un café*

Ces cinq exemples pourraient être envisagés, en effet, comme des contre-exemples au principe de non-contradiction argumentative. On pourrait soutenir, mais il faudrait alors évaluer les énoncés uniquement en termes factuels, que

- a) l'énoncé *même Gaston est venu* peut servir deux conclusions opposées suivant que le contexte fait de Gaston quelqu'un qui se déplace facilement pour une soirée ou au contraire quelqu'un qui se montre très rarement dans les soirées ;
- b) l'énoncé *elle m'a laissé tomber pour Achille* peut servir les conclusions opposées *Pauline est une imbécile* et *Pauline n'est pas une imbécile* ;
- c) l'énoncé *il pleut* peut à la fois, selon le contexte, servir la conclusion *je vais sortir* (3) et la conclusion *je ne vais pas sortir* (4) ;

d) les deux énoncés *je n'ai pas le temps et je prends quand même un café* en (5), bien que réalisant des arguments opposés, ne permettent de défendre qu'une seule conclusion (*je vais donc rester au café*).

Une telle interprétation semble donc contrevenir au principe de non-contradiction argumentative. Cependant, la lecture des énoncés en question est uniquement déterminée par la possibilité qu'a un énoncé — de ses propriétés représentationnelles dénotatives — de servir une conclusion. La relation argument-conclusion n'est pas — comme nous l'avons vu au chapitre 2 — déterminée par le rapport description factuelle-contexte. Ce qui est décisif pour l'interprétation argumentative d'un énoncé est sa capacité à satisfaire les instructions argumentatives imposées par les marques argumentatives qui l'accompagnent. Si l'on prend donc comme base de l'interprétation argumentative la notion d'instruction, il apparaît que la relation description-contexte-valeur argumentative n'est plus pertinente et que le principe de non-contradiction n'est nullement invalidé par les exemples en question. En effet :

a') En (1), la valeur argumentative de *même Gaston est venu* est donnée par le connecteur argumentatif *même*, qui nous oblige à interpréter l'énoncé comme un argument décisif. Mais l'instruction argumentative ne nous permet nullement de découvrir la polarité positive ou négative de la conclusion. Ce que nous dit *même*, c'est que cet énoncé ne peut s'interpréter que comme un argument pour une conclusion. La polarité de la conclusion, de même que son contenu, est un effet de la contextualisation de l'énoncé. Le contexte permet donc de découvrir de quelle conclusion il s'agit, mais son recours, nécessaire, n'infirmé nullement le principe de non-contradiction.

b') En (2), par contre, la capacité apparente qu'a l'énoncé *elle m'a laissé tomber pour Achille* à servir deux conclusions opposées est liée aux propriétés de l'adverbe *Justement*, qui fonctionne selon l'hypothèse posée dans Bruxelles et al. (1982) comme Inverseur argumentatif. Ce qu'indique donc *justement*, ce n'est pas le fait que Pauline ait quitté A au profit d'Achille peut s'interpréter comme un argument à la fois pour l'imbécillité de Pauline (position de A) et pour sa non-imbécillité (position de B), mais qu'il faut au contraire inverser l'orientation argumentative que lui avait attribuée A. Le principe de non-contradiction argumentative est donc tout à fait préservé et prédit conséquemment la capacité qu'a *Justement* d'inverser l'orientation argumentative des énoncés à valeur argumentative.

c') Les exemples (3) et (4) illustrent parfaitement la différence entre évaluation factuelle et évaluation argumentative. En effet, si la valeur argumentative d'un énoncé n'était déterminée que par ses propriétés dénotatives ou descriptives, on ne comprendrait plus comment il est possible de construire des argumentations — à l'aide de l'énoncé *il pleut* — allant dans deux directions opposées. Ce qui est décisif ici, c'est que l'interprétation de l'orientation argumentative de *il pleut* est fonction non pas du contexte dans lequel il apparaît — comme ce pourrait être le cas dans (1) — mais du topos utilisé par les locuteurs de (3) et de (4). En (3), le mau-

vais temps est donné comme une raison de sortir, alors qu'en (4), il est donné comme une raison de ne pas sortir, ces deux interprétations étant imposées par les instructions argumentatives associées respectivement à *donc* et à *mais*. Cette interprétation conserve ainsi la validité du principe de non-contradiction argumentative.

d') Enfin, l'exemple (S) illustre la deuxième partie du principe de non-contradiction argumentative, i.e. que deux arguments opposés ne peuvent pas servir la même conclusion. Ce principe serait ici falsifié si l'interprétation de (S) imposait de considérer chacun des énoncés à fonction d'argument comme étant orienté vers la conclusion implicite *je vais rester au café*. Or si une telle conclusion peut être assignée à l'ensemble de l'argumentation présentée par l'énoncé complexe *p mais quand même q*, c'est uniquement en fonction de la différence dans la force argumentative des deux énoncés. L'interprétation univoque, et non contradictoire de (5) est donc fonction des instructions argumentatives des connecteurs concessifs *mais* et *quand même* qui permettent de résoudre, à l'intérieur des énoncés argumentativement contradictoires qu'ils introduisent, la contradiction entre les conclusions qu'ils sont censés servir. Un énoncé comme (5), littéralement contradictoire, est par conséquent, tout à fait bien formé du point de vue argumentatif, et est de ce fait en conformité avec le principe de non-contradiction argumentative.

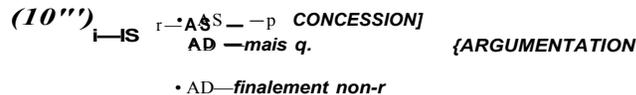
Notons, à l'examen des exemples (1) à (5) ci-dessus, que le principe de non-contradiction argumentative ne doit pas s'interpréter comme une **norme** régissant l'emploi des énoncés argumentatifs, mais comme une **contrainte** constitutive de l'activité argumentative elle-même. Un tel principe devrait dès lors gouverner non pas seulement la production et l'interprétation de séquences d'énoncés, mais de discours argumentatifs. Nous avons fait l'hypothèse qu'une telle contrainte déterminait l'organisation interne des interventions (cf. 3.2.3., chapitre 3), ainsi que dans une certaine mesure, les conditions de clôture de l'échange (cf. 3.2.2., chapitre 3). Nous allons, dans ce qui suit, nous occuper principalement de l'**Intervention** et examiner plus précisément les rapports entre son organisation argumentative, liée au principe de non-contradiction argumentative, et sa structure fonctionnelle, liée au principe de composition fonctionnelle (cf. 2.2., chapitre 3). Pour ce faire, il nous faudra dans un premier temps (cf. 3.) envisager de façon contrastive les propriétés argumentatives et fonctionnelles des **connecteurs pragmatiques**, puis dans un deuxième temps (cf. 4.) la notion de **cohérence argumentative**, qui nous permettra de définir quelques mouvements discursifs fondamentaux. Ces précisions sur la portée fonctionnelle et structurelle des faits argumentatifs nous permettront ensuite de poser les principaux fondements de l'interprétation argumentative et fonctionnelle des interventions (cf. S.).

Si

reçoivent respectivement les analyses argumentatives et structurelles (9*) à (11*) et (9'') à (11'') :

- (9) *Achille a grossi ces derniers temps : il n'aura donc plus de dessert*
- (10) *Achille a maigri ces derniers temps, mais pas assez... Finalement, il n'aura pas de dessert*
- (11) *Achille a maigri ces derniers temps. Pourtant, il n'aura pas de dessert*
- (9') *p, donc r*
- (10') *p mais q, finalement non-r*
- (11') *p, pourtant non-r*
- (9'') *h (ASP). (Mi donc r)*
- (10'') *il lis (AS P). <AD * < * 9) 1.1AD finalement non-r | d'' (I (AS / >). (AD pourtant non-r)]*

N.B. L'exemple (10) est intéressant du point de vue structurel, puisqu'il met en place non pas une, mais deux interventions. La représentation arborescente donnerait :



Il faut cependant remarquer une différence notable entre les connecteurs-marqueurs interactifs d'AS et les connecteurs-marqueurs interactifs d'AD. Dans le premier cas, l'interprétation de l'acte subordonné est déclenchée par le connecteur et l'interprétation de l'acte directeur est ou induite automatiquement de l'interprétation interactive de CAS (lorsque l'AS est antéposé) ou reconstruite *a posteriori* lorsque l'AS est postposé. Par contre, dans le deuxième cas, si le connecteur marque le constituant qu'il introduit comme CAD, il n'en reste pas moins que les constituants subordonnés sont interprétés rétroactivement comme tels. La structure (10'') ou (10''') ne peut en aucun cas être inférée — en ce qui concerne l'intervention subordonnée IS par exemple — de p et de *mais q* : c'est renonciation de *finalement non-r* qui permet à elle seule de sanctionner la relation fonctionnelle entre les deux interventions.

3.2. Les connecteurs argumentatifs comme marqueurs de fonctions interactives et illocutoires

Cependant tout connecteur pragmatique ne remplit pas que le rôle de marqueur interactif. Certains connecteurs ont la propriété d'apparaître également dans la fonction de marqueur de fonction illocutoire. Les exemples (12) à (15) illustrent les cas standards, i.e. où les connecteurs pragmatiques (ici *en effet* et *certes*) remplissent la fonction de marqueur interactif tant en monologue ((12) et (14)) qu'en dialogue ((13) à (15)) :

(12) *Ce raisonnement est circulaire. En effet, le point de départ correspond au point d'arrivée.*

(13) A : *Ce raisonnement est circulaire.*

B : *En effet, le point de départ correspond au point d'arrivée*

(14) *Certes, Achille est intelligent, mais il est paresseux*

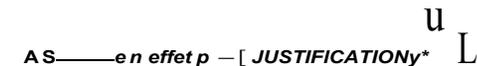
(15) A : *Achille est intelligent*

B : *Certes, mais il est paresseux*

Utilisés en monologue, *en effet* et *certes* sont des marqueurs interactifs de justification et de concession. En (12), le locuteur justifie son assertion *ce raisonnement est circulaire* par renonciation de *le point de départ correspond au point d'arrivée*. A quelques nuances sémantiques près, il aurait pu accomplir son acte de justification en substituant à *en effet puisque* ou *car*. De même en (13) B justifie l'assertion de A qu'il prend en charge implicitement. De façon analogue, je dirai que *certes* en (14) permet de concéder le fait que Paul est intelligent, tout en annonçant que ce mouvement d'accord est abandonné au profit de la position inverse. De même en (15), *certes* reprend implicitement à son compte l'assertion de A, tout en annonçant une contre-argumentation. Tout laisse donc à penser que le comportement de *en effet* et de *certes* est identique en monologue ou en dialogue, comme le montrent les analyses structurelles et fonctionnelles suivantes :

02'') (I (AD'). (AS *en effet p*)

(12'') AD



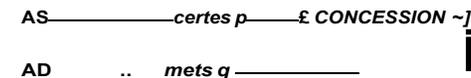
(13') IE il I (AD 112 <AD l'l>. <AS <> <ff*' />H

(13'') I | — AD — | — [ASSERTION]



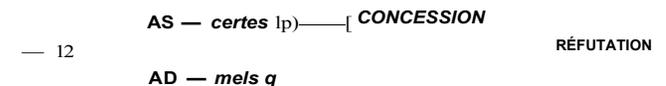
04'') il <AS *certes p*, <AD *mais q*)

(14'')



IEE (il <AD r), (12 1AS << << (p). IAD " " " " ^

(15'') — II — AD — r — [ASSERTION] —



N.B. Les parenthèses (r) et (p) indiquent le statut implicite des variables argumentatives.

Il faut remarquer que, dans les exemples dialogaux, les interventions réactives sont interprétables comme réalisant des fonctions illocutoires réactives soit de confirmation (13) soit de réfutation (15), bien que le connecteur pragmatique marquant apparemment la confirmation (*en effet*) ou l'annonce d'une réfutation (*certes*) n'ait qu'un statut interactif.

Un tel statut semble cependant difficilement assimilable lorsque le marqueur apparaît dans un emploi absolu en dialogue. Dans les exemples (16) et (17), *en effet* et *certes* remplissent les fonctions de marqueurs de confirmation :

- (16) A : *Ce raisonnement est circulaire*
 B : *En effet.*
 (17) A : *Achille est intelligent*
 B : *Certes*

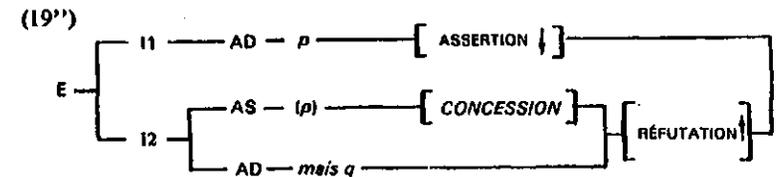
Or la notion de confirmation ne décrit pas une fonction interactive (comme le font celles de justification et de concession), mais une fonction illocutoire réactive. *En effet* et *certes*, dans les contextes d'emploi absolu, jouent donc le rôle de marqueurs indicatifs de fonctions illocutoires réactives. Ce qui rend cependant la description problématique est la nature du marqueur en question. Il apparaît en effet qu'il est difficile de considérer *en effet* et *certes* comme des connecteurs pragmatiques. Il serait absurde de dire qu'ils connectent un constituant explicite avec un constituant implicite, car la connection serait tautologique : $p, j \wedge j \rightarrow p$ (P)-

La différence entre marqueur de fonction interactive et marqueur de fonction illocutoire peut également être illustrée dans le cas des relations argumentatives d'anti-orientation, et notamment à l'aide du connecteur argumentatif *mais*. L'exemple (18) reçoit une double interprétation — ou *mais* est à interpréter soit comme un marqueur interactif (lecture (19)) soit comme un marqueur illocutoire. (lecture (20)), alors que (21) ne peut être interprété qu'au niveau illocutoire (lecture (22)) :

- (18) A : *Gaston est intelligent*
 B : *Mais il est paresseux*
 (19) A : *Gaston est intelligent*
 B : *Certes, mais il est paresseux*
 (20) A : *Gaston est intelligent*
 B : *Mais il est paresseux ; donc il ne convient pas à ce poste*
 (21) A : *Gaston est en vacances depuis 15 jours*
 B : *Mais je l'ai aperçu hier au cinéma*
 (22) A : *Gaston est en vacances depuis 15 jours*
 B : *Non, car je l'ai aperçu hier au cinéma*

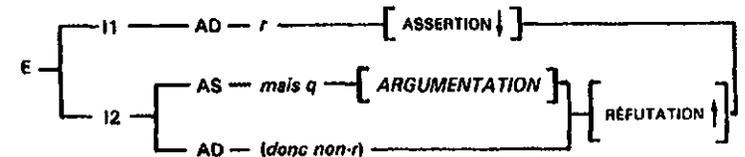
Ces différentes interprétations, liées à la structure argumentative de *mais*, peuvent être explicitées à l'aide des structures hiérarchiques et fonctionnelles suivantes :

09') (E (II (AD P) \> II2 (AS IPj). (AD *mais q*))\



(20') et (22') [E [I1 (AD r)], [I2 (AS *mais q*), (AD *donc non-r*)]]

(20'') et (22'')



En d'autres termes, la différence entre d'une part les lectures (19) et d'autre part les lectures (20) et (22) ne réside pas dans l'interprétation fonctionnelle (toutes les fonctions réactives correspondent à des réfutations), mais est liée à la structure fonctionnelle et hiérarchique de l'intervention réactive de réfutation, et surtout à la fonction du constituant implicite. Ou *mais q* implicite l'acte d'argumentation *certes p* (à fonction interactive de concession) — lecture (19) — ou *mais q* implicite la conclusion argumentative *non-r* (jouant le rôle d'acte directeur) — lectures (20) et (22). En d'autres termes, ou *mais* la visée argumentative de l'assertion *dt p*, ou il réfute l'assertion qui est interprétée automatiquement comme la visée argumentative *r*. Ces exemples de deux emplois de *mais*, comme ceux de *en effet* et de *certes*, se laissent désambiguïser soit en fonction des rapports sémantiques entre les constituants des interventions (cf. (21)), soit en fonction des contextes associables aux échanges. Cependant, nous ferons l'hypothèse que des principes généraux, indépendants de la notion de contexte, permettent d'expliquer le choix de l'une ou l'autre interprétation (cf. 3.2.2., chapitre 3 et chapitre 5).

4. La notion de cohérence argumentative

Nous avons examiné en quoi les connecteurs argumentatifs jouaient un rôle privilégié dans le processus de structuration du discours conversationnel — en leur associant le rôle de marqueur de fonction interactive et/ou de fonction illocutoire — et dans l'interprétation fonctionnelle des constituants conversationnels (actes et interventions). Il nous faut maintenant indiquer plus précisément leur rapport au principe de non-contradiction argumentative, c'est-à-dire en quoi ils permettent de réaliser des interventions argumentatives non contradictoires. Ce principe d'organisation des interventions nous introduira à la notion de mouvement discursif comme lieu de réalisation de la cohérence argumentative.

4.1. Les connecteurs argumentatifs comme traces de la cohérence argumentative

Il est généralement admis, comme principe de base des analyses textuelles, qu'un discours ne saurait être défini comme tel, i.e. produit et interprété, s'il ne peut être dit cohérent. Cependant, la notion de cohérence implique la satisfaction d'un certain nombre de conditions. Outre les conditions d'enchaînement mentionnées au chapitre 3 (cf. conditions thématique, de contenu propositionnel et illocutoire), un discours cohérent devra satisfaire par exemple les instructions discursives liées à l'obligation d'enchaîner sur le contenu posé vs le contenu présupposé (cf. Ducrot 1972 et chapitre 2). La satisfaction de ces diverses conditions permet de définir différents niveaux de cohérence discursive et *a fortiori* différents niveaux de bonne formation discursive (envisagée dans un sens graduel, et non absolu). Le type de cohérence qui retiendra notre attention dans ce paragraphe concerne l'organisation argumentative des discours (ou plus précisément des interventions), qui est généralement envisagée comme le dernier niveau de cohérence, et à laquelle je voudrais au contraire donner un statut fondamental ou primitif. Je donnerai la définition suivante de la cohérence argumentative :

Un discours D est argumentativement cohérent si

- les instructions argumentatives posées par les connecteurs argumentatifs sont satisfaites en D et
- toute contradiction argumentative est résolue dans le mouvement discursif qui génère D.

Quelques commentaires s'imposent avant d'illustrer la notion de cohérence argumentative. Tout d'abord, il faut noter que la définition d'un discours argumentativement cohérent ne peut se formuler en termes du principe de non-contradiction argumentative. Cela pour deux raisons au moins. Premièrement, si tel était le cas, la démarche serait circulaire — le principe de non-contradiction argumentative justifiant la cohérence argumentative, de même que la cohérence argumentative assurant la légitimité du principe de non-contradiction argumentative. Deuxièmement, le principe de non-contradiction argumentative ne définit aucune propriété des discours. Il dit — de façon prédictive — quelles sont les relations possibles et impossibles entre des entités de nature argumentative, i.e. les arguments et les conclusions. Il revient donc à la notion de cohérence argumentative de fonder — discursivement — le principe de non-contradiction argumentative, mais non à ce principe d'indiquer en quoi un discours est argumentativement cohérent.

Venons-en maintenant aux deux conditions nécessaires de la définition de la cohérence argumentative.

a) La première condition est liée aux connecteurs argumentatifs. Cette condition permet donc de prédire qu'un discours D n'est pas cohérent argumentativement s'il ne satisfait pas les instructions argumentatives. Cela signifie que les enchaînements constituants D doivent se faire sur les

orientations argumentatives imposées par les connecteurs composant D, de même que (es conclusions argumentatives doivent être de polarités compatibles avec ces instructions. Ainsi les discours (23) et (24) sont-ils cohérents argumentativement, alors que les discours (25) et (26) ne le sont pas :

- (23) *Je suis allé skier le week-end dernier : il y avait beaucoup de neige, mais les pistes étaient encombrées*
- (24) *Je suis allé skier le week-end dernier : il y avait beaucoup de neige, mais les pistes étaient encombrées. Finalement, j'aurais mieux fait de rester chez moi*
- (25) *"Je suis allé skier le week-end dernier : il y avait beaucoup de neige et pourtant les pistes étaient encombrées"*
- (26) *"Je suis allé skier le week-end dernier : il y avait beaucoup de neige, mais les pistes étaient encombrées. Finalement, ce fut une journée merveilleuse"*

Ce qui rend les discours (25) et (26) non cohérents argumentativement, c'est pour (25) l'impossibilité de poser une contradiction argumentative entre les deux énoncés reliés par *pourtant* — ce qui est possible avec *mais* en (23) — et pour (26) la difficulté de considérer l'argumentation préalable *p mais q* comme un argument pour une conclusion positive (l'inversion argumentative *q mais p* rendant la conclusion plus naturelle).

b) La deuxième condition est liée à la notion de contradiction argumentative et nécessite quelques précisions. La notion d'argumentation est discursivement intéressante, car elle permet de rendre compte du fait — prédictible, mais non trivial — qu'un discours peut présenter une contradiction et la rendre en même temps discursivement acceptable. Il faut donc que le discours en question contienne des marques indiquant que cette contradiction est résolue et cela dans le même mouvement discursif qui la présente. La non-satisfaction de cette condition soulève des sanctions, i.e. des jugements normatifs, non pas nécessairement sur la mal formation du discours, mais sur l'incohérence de celui qui en est responsable. En gros, tout discours D qui d'une part affirme *p* dans un mouvement discursif *di* et affirme *p'* (où *p'* — *non-p*) dans un mouvement discursif *dj* ou d'autre part permet de conclure à *r* dans un mouvement discursif *di* et *r'* (où *r'* — *non-r*) dans un mouvement discursif *dj* est sanctionnable comme incohérent. Pour rendre compte des modalités d'application de cette deuxième condition, il nous faut examiner de plus près la notion de mouvement discursif et surtout sa place dans l'analyse hiérarchique et fonctionnelle des interventions.

4.2. La notion de mouvement discursif

L'idée de mouvement discursif peut être motivée de la façon suivante :

a) Motivation conventionnelle : la première condition définissant la cohérence argumentative fait intervenir les connecteurs pragmatiques comme traces de la cohérence argumentative d'un discours ou d'une intervention. Si un discours est cohérent argumentativement, cela signifie donc

que les instructions argumentatives que les connecteurs imposent sont satisfaites, mais aussi que ces marques argumentatives dénotent, de façon conventionnelle, un type d'organisation discursive pour lequel ils sont spécialisés. J'appellerai mouvement discursif ce type d'organisation discursive. L'hypothèse sous-jacente à une approche discursive des faits argumentatifs pose donc que les marques argumentatives ne définissent pas simplement des contraintes sur les enchaînements possibles ou sur les interprétations à donner aux séquences argumentatives, mais permettent la réalisation conventionnelle de structures discursives types, i.e. les mouvements discursifs. Ceci dit, un mouvement discursif ne doit pas seulement être envisagé en termes des variables argumentatives qui le sous-tendent, ou encore des fonctions interactives qui lui sont structurellement associées, mais surtout en termes de l'ensemble des relations (argumentatives et fonctionnelles) qui le définissent.

b) Motivation structurelle : lorsqu'un discours, i.e. une intervention, ne comporte pas toutes les marques argumentatives qui permettent de lui associer conventionnellement la réalisation d'un mouvement discursif, il est néanmoins possible de lui associer la réalisation de tel ou tel mouvement discursif. En effet — et ceci constitue en fait un test heuristique fondamental — rien n'interdit d'insérer les connecteurs argumentatifs appropriés au mouvement discursif impliqué sémantiquement ou pragmatiquement et par conséquent d'explicitier la relation discursive implicite dans le discours. La deuxième motivation est donc structurelle : si un discours D satisfait les principes de composition hiérarchique et fonctionnelle de même que la deuxième condition définissant la cohérence argumentative (résolution d'une contradiction), alors D est le lieu de réalisation d'un mouvement discursif.

Cette définition fait donc de la notion de mouvement discursif une structure basique, prototypique, permettant d'envisager la production et l'interprétation des discours de façon simplifiée et économique. Un discours n'est pas complexe en ce que les marques argumentatives ou discursives qu'il contient nécessitent des procédures d'interprétation ou d'articulation sophistiquées (ce que pourrait laisser entendre une lecture heuristiquement orientée des descriptions proposées des marqueurs argumentatifs et fonctionnels), mais plutôt en ce que les structures discursives de base, i.e. les mouvements discursifs, peuvent se combiner entre eux pour produire des discours dont seule l'organisation est complexe. Nous verrons même, à ce titre, que les processus de composition complexe sont liés à des principes simples et récurrents, qui permettent en dernier ressort d'envisager tout discours monologique en termes relativement simplifiés, et ceci à la fois en conformité aux conditions de bonne formation argumentative (cf. la notion de cohérence argumentative) et de bonne formation discursive (cf. 5.2.).

Il est temps maintenant de proposer des exemples de mouvements discursifs. De façon non exhaustive, je distinguerai trois mouvements discursifs fondamentaux : les mouvements concessifs, conclusifs et consécutifs. Les notions de concession, conclusion ou consécution sont associées à des

phénomènes d'ordre argumentatif ou d'ordre fonctionnel, il s'agit bien entendu de les envisager ici non dans leur spécificité argumentative et/ou fonctionnelle, mais dans leur spécificité relationnelle, c'est-à-dire dans les termes mêmes qui permettent de leur associer la réalisation de tel ou tel mouvement discursif. Je donnerai les définitions suivantes de ces trois mouvements discursifs :

Mouvement discursif concessif : *d* réalise un mouvement discursif concessif si :

1. il est composé minimalement et maximalement de deux constituants **cl** et **cl**, où *cl* et *c2* peuvent avoir le statut d'acte de langage ou d'intervention ;
2. *cl* est présenté dans le but **d'**argumenter en faveur d'une conclusion *r* nécessairement implicite ;
3. *c2* est présenté dans le but **d'**argumenter en faveur d'une conclusion *non-r* ;
4. *cl* ne remet pas en cause la pertinence informative de *cl* ;
3. *cl* remet en cause la pertinence argumentative de *cl* ;
6. il est obligatoire de tirer de *cl* + *c2* la conclusion *non-r*.

ci est généralement introduit par les marques argumentatives comme *certes*, *bon*, *bien*, les connecteurs concessifs comme *bien que*, *quoique*, *mime si*, *quand bien mime*, *mime quand*, *où...que*, *quelque...que*, ou peut se réduire aux prophrases du genre *oui*, *évidemment*, *bien sûr*, *tout à fait*, *d'accord*, c'est-à-dire **aux** marques traduisant l'accord de l'énonciateur E2 sur le discours de l'énonciateur E1. *c2* est généralement introduit par les connecteurs dits concessifs, à savoir *mais*, *quand même*, *tout de même*, *pourtant*, *cependant*, *toutefois*, *néanmoins*, *pour autant*, etc. La propriété essentielle du mouvement discursif concessif est donc de présenter **une** contradiction argumentative, et de la résoudre par le fait même de cette présentation. Il apparaît que le mouvement discursif concessif permet ainsi la réalisation d'un discours *d* cohérent argumentativement, qui satisfait de ce fait le principe de non-contradiction argumentative.

Mouvement discursif conclusif : *d* réalise un mouvement discursif conclusif si :

1. *jl* est composé minimalement et maximalement de trois constituants *c1*, *c2* et *c3* **où d'**une part *cl*, *c2* et *c3* peuvent avoir le statut d'acte de langage **ou d'**intervention **et d'**autre part *cl* et *c2* réalisent nécessairement un constituant abstrait de statut intervention ;
2. *cl* est présenté dans le but **d'**argumenter en faveur d'une conclusion *r* nécessairement implicite ;
3. *c2* est présenté dans le **but d'**argumenter en faveur **d'**une conclusion *non-r* ;
4. *c2* ne remet pas en cause la pertinence informative de *cl* ;
5. *c2* remet en cause la pertinence argumentative de *cl* ;
6. *c3* constitue **renonciation** de la conclusion *non-r*.

Un **mouvement discursif conclusif** est **donc** nécessairement composé

d'un mouvement discursif concessif. Ceci dit, la nature du mouvement conclusif est telle que le mouvement concessif ne peut être interprété que rétroactivement par renonciation de c3. Le mouvement conclusif est généralement indiqué par les connecteurs suivants, associés à c3 : *finalement, au fond, de toute façon, enfin de compte, en somme*.

Tout comme la concession, **dont il se compose, le mouvement** conclusif permet de résoudre une contradiction. **Mais il faut** noter que la contradiction n'est pas de même nature. Ce qui caractérise la concession est l'allusion, diaphonique, à un discours antérieur attribuable à un énonciateur E2 (cf. Roulet et al. 1988). Le mouvement conclusif ne contient pas de telles contraintes. Il suffit qu'un jugement, un fait, soit évalué en termes opposés et qu'une conclusion en soit tirée pour qu'il y ait mouvement conclusif. Il n'est pas nécessaire non plus — à l'inverse de la concession — que l'on soit obligé de tirer la conclusion implicite de la mise en séquence de c1 avec *cl*. Le fait qu'une conclusion soit assertée suffit à remplir le vide interprétatif qu'une telle **absence** impliquerait.

Mouvement discursif consécutif : *d réalise un mouvement* discursif consécutif si :

1. *d* est minimalement et maximalement composé de deux constituants *cl* et *cl*, où *cl* et *cl* peuvent avoir le statut d'intervention ou d'acte de langage ;
2. *cl* est présenté dans le but d'argumenter en faveur de *r* ;
3. *cl* constitue renonciation de la conclusion argumentative *r* ;
4. *cl* motive par sa seule énonciation la fonction argumentative de *cl*.

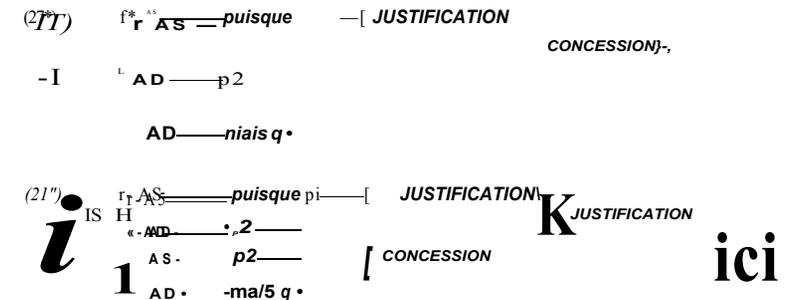
Un tel mouvement discursif est généralement introduit par les connecteurs argumentatifs *donc, alors, par conséquent, c'est pourquoi*. La propriété essentielle de la consécution est son unidirectionnalité argumentative. Aucune allusion à quelque contradiction que ce soit n'apparaît. Ce mouvement est à ce titre proche de la fonction interactive de justification, que je ne traiterai pas en termes de mouvement discursif pour la raison suivante.

L'idée fondamentale liée à la notion de mouvement discursif réside dans sa propriété de processus. Un mouvement discursif est en effet caractérisé par le fait que l'interprétation assignable à un constituant *cl* à un temps *tl* du discours est modifiée en **12** par l'occurrence d'un constituant *cl*. Cette modification est due à l'obligation d'un calcul inférentiel — de nature argumentative. Or on constate que dans le cas des séquences justificatives ou explicatives — de type *r, puisque p* — n'apparaissent ni la dimension processus de l'activité argumentative, ni la notion de calcul. Justifier une assertion, cela revient essentiellement à lui donner plus de légitimité, de pertinence, de véracité. Mais l'interprétation du constituant *cl* n'est nullement modifiée par celle de *cl*. De même, aucun calcul n'est nécessaire, ni à partir de *cl*, ni à partir de *cl*, pour interpréter la visée argumentative de l'énoncé. Une séquence assertion + Justification réalise donc une intervention interprétable en termes illocutoires ou interactifs, mais ne réalise pas à proprement parler un mouvement discursif. En d'autres termes, il n'y a

pas mouvement d'un objet de discours à un autre, mais simple confirmation d'un objet discursif. On peut donner, en dernier ressort, un ultime argument, lié cette fois à des faits empiriques, pour ne pas envisager de telles séquences comme constituant un mouvement discursif : c'est la propriété discursive des justifications d'apparaître en incise. En voici un exemple, tiré d'un interview de Georges Marchais (Europe 1, Le Club de la Presse, 11-12-1983) :

(27) G. M. : *euh tout d'abord je dois dire puisque vous avez évoqué la déclaration de Max Gallo c'est que euh c'est peut-être un bon écrivain mais c'est un bien mauvais porte-parole pour un gouvernement de gauche*

Cette intervention est constituée d'un mouvement discursif concessif (*p mais q*) qui contient — en incise — un acte interactif de justification (*puisque p*). Il serait en effet contre-intuitif de faire l'hypothèse que le discours de G. M. est constitué de deux mouvements discursifs : premier mouvement de justification et un deuxième mouvement concessif. La justification de G. M. ne fait ici que rendre le premier temps du mouvement concessif plus légitime, mais ne permet nullement de faire apparaître par elle-même de nouvelles conclusions argumentatives. On aurait donc la structure fonctionnelle et argumentative (27*) et non la structure (27'') — qui indiquerait la présence de deux mouvements discursifs :



La notion de mouvement discursif permet ainsi de concevoir le discours comme composé de blocs stables du point de vue structurel et argumentatif. Mais elle permet également de mettre à jour une dimension supplémentaire des discours conversationnels : le fait qu'ils contiennent des traces d'une activité stratégique. L'idée de stratégie (cf. Roulet et al. 1985, chapitre 3) ne doit pas s'interpréter ici comme le produit d'une relation < responsable, moyen, but >, i.e. comme la traduction d'un effort intentionnel d'un locuteur visant à atteindre certains buts interactionnels ou discursifs par l'usage de certains moyens discursifs. On peut, au contraire, envisager une stratégie discursive comme minimalement composée de deux objets, l'objet source de la stratégie et l'objet cible. L'hypothèse est donc qu'une stratégie discursive ne met pas en relation simplement des frag-

ments de discours et des intentions, des visées, des buts discursifs, mais plutôt des mouvements discursifs (envisagés ici comme la source de la stratégie). Ici encore, le repérage et l'interprétation des stratégies discursives passe nécessairement par la possibilité de repérer les différents mouvements discursifs constitutifs du discours et des modes de combinaison entre ces mouvements discursifs.

5. Structure hiérarchique, fonctionnelle et argumentative de l'intervention complexe

5.1. Définition de l'intervention complexe

Il est maintenant possible de donner une image Intégrée — tant du point de vue hiérarchique, fonctionnel qu'argumentatif — du constituant intervention, en tant que lieu privilégié des relations argumentatives, et donc de la cohérence argumentative. Une **intervention complexe**, i.e. composée nécessairement de plus d'un acte de langage, reçoit la définition suivante :

Un constituant conversationnel C est une intervention complexe si :

- C est composé de constituants simples $c_1, c_2 \dots c_n$ où $c_1, c_2 \dots c_n$ réalisent autant d'actes de langage ;
- le constituant c_i à fonction d'acte directeur de l'intervention C est le lieu de réalisation d'une conclusion argumentative r ;
- lorsque C est composé de constituant c_i et c_j anti-orientés argumentativement, la résolution de cette contradiction est interne à l'intervention (l'un des arguments étant plus fort et imposant sa conclusion, ou l'assertion de la conclusion résolvant cette contradiction).

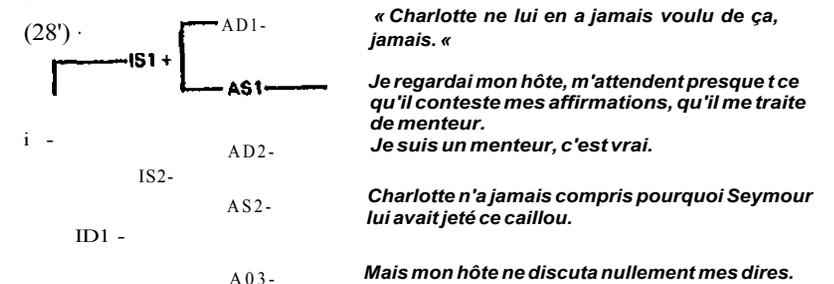
Une telle définition suppose qu'une intervention complexe constitue un discours cohérent argumentativement. Par conséquent, le principe de non-contradiction argumentative n'est pas une norme régissant la production des discours, mais bien plutôt une généralisation rendant compte du fait empirique — et prédictible théoriquement par la notion de cohérence argumentative — qu'une intervention ne peut pas être contradictoire. Mais une telle définition implique également — et ceci constitue la thèse fondamentale — que les faits d'ordre argumentatif — et notamment la notion de cohérence argumentative — déterminent de façon décisive l'interprétation et la structure des interventions. Empiriquement, cela ne signifie pas qu'un discours contradictoire ne puisse pas recevoir d'interprétation dans le modèle d'analyse proposé ici, ni qu'il ait à être évalué comme mal formé, incohérent. Au contraire, ce qu'un tel discours traduit est un mode de composition présentant des interventions contradictoires ne donnant lieu à aucune résolution interne de la contradiction. Il faut noter également que la définition de l'intervention complexe ne fait pas mention de la notion de mouvement discursif, puisque toute intervention ne peut être réduite au schéma basique de l'un ou l'autre mouvement discursif.

Avant de donner les principales structures argumentatives et fonctionnelles de l'intervention, j'aimerais examiner deux fragments de discours monologique qui illustre la notion de contradiction argumentative, contradiction résolvable à l'intérieur de l'intervention et fondant *a fortiori* la notion de cohérence argumentative.

a) Le premier exemple est tiré de la nouvelle de J. D. Salinger *Dressez haut la poutre maîtresse, charpentiers* :

(28) *Je regardai un instant le cendrier d'étain placé sur la table à thé. « Charlotte ne lui en a jamais voulu de ça, jamais. » Je regardai mon hôte, m'attendant presque à ce qu'il conteste mes affirmations, qu'il me traite de menteur. Je suis un menteur, c'est vrai. Charlotte n'a jamais compris pourquoi Seymour lui avait jeté ce caillou. Mais mon hôte ne discuta nullement mes dires. Au contraire. Il me fit un sourire très encourageant, comme si tout ce que je pourrais lui dire de plus sur ce sujet, en ce qui le concernait, était par nature l'essence même de la vérité.* (Le livre de poche, 1973, 124)

Cet exemple illustre très clairement les conditions de définition de l'intervention, i.e. sa non-contradiction. En effet, il est nécessaire, pour interpréter le texte, de distinguer et d'opposer deux interventions orientées vers des conclusions argumentatives contradictoires (respectivement « le narrateur dit la vérité » et « le narrateur ne dit pas la vérité »). Si le texte peut néanmoins être considéré comme cohérent argumentativement, c'est essentiellement dû au fait que la deuxième intervention se voit intégrée et évaluée à l'intérieur d'un nouveau constituant complexe, dont l'AD est constitué par l'énoncé *mais mon hôte ne discuta nullement mes dires*, qui a pour effet principal d'annuler non pas la contradiction présentée dans les deux interventions, mais les conséquences de l'existence d'une telle contradiction. Une telle lecture permet en dernier ressort d'intégrer *a posteriori* la première intervention de la façon suivante¹ -



b) Le deuxième fragment de discours — journalistique cette fois — illustre un fait de contradiction lié non plus à la présentation de point de vues d'énonciateurs distincts présentés par un même locuteur, mais à la

1. Les constituants sont numérotés en termes de rang (actes, interventions, échanges), de fonction (directeur, subordonné), et de haut en bas et de droite à gauche.

présentation simultanée de points de vues dénonciateurs distincts et d'auteurs différents (sur la notion d'auteur, cf. Roulet et al. 1985). Le discours n'est pas à proprement parler contradictoire ou non cohérent argumentativement, mais bizarre, provoquant ce que j'appellerais une irritation argumentative. Le fragment en question est la fin de l'éditorial de Jean Daniel commentant une interview télévisée d'Yves Montand :

(29) *Quand il (Yves Montand) hurle avec les éclats du désenchantement qu'un gouvernement socialiste, qui fait d'ailleurs tant de progrès, mais qui ne dit pas encore toute la vérité sur ce qui nous attend, aurait mieux à faire que de diviser les Français avec des « conneries » comme l'école libre, le statut de la presse et même, oui même les avions « renifleurs », bien sûr il mêle les choses. Use contredit, il fait succéder les vérités et les demi-vérités, mais Il sonne juste, encore une fois, il paraît vrai et on jurerait qu'il exprime la France dans ce qu'elle a de plus spontané mais aussi de plus profond en même temps.* (Le Nouvel Observateur, 6.1.1984.)

L'irritation argumentative que provoque ce texte est liée à deux choses : d'une part à l'orientation argumentative de la relative *qui fait d'ailleurs tant de progrès, mais qui ne dit pas encore toute la vérité sur ce qui nous attend* et d'autre part aux conclusions inférables à partir de *mais il sonne juste*. Bref, on ne sait plus qui parle, et surtout si Montand a tort ou raison de stigmatiser le gouvernement français. En d'autres termes, si Jean Daniel fait parler d'une certaine façon Yves Montand (*quand il hurle que...*), on ne sait plus si c'est lui ou Montand qui parle lorsqu'il écrit (le gouvernement) *qui fait d'ailleurs...* Bien que le discours soit cohérent argumentativement (*mais Il ne dit pas encore toute la vérité* est coorienté argumentativement à *un gouvernement socialiste aurait mieux à faire qu'à diviser tes Français*), il n'est pas homogène du point de vue des instances énonciatives. Le problème interprétatif n'est cependant pas lié au fait qu'il soit impossible dans une même intervention (ou même dans un même acte de langage) de présenter des énonciateurs différents — la notion de polyphonie ne serait alors qu'une illusion. Il réside plutôt en ce que ces voix ne sont pas évaluables, qu'elles sont difficilement intégrables dans un discours cohérent. La structure hiérarchique de ce fragment serait la suivante :

(29')

		Quand il hurle t...) qu'un gouvernement socialiste.
•IS1-J	AS1	qui fait d'ailleurs tant de progrès
	AD1	mais qui ne dit pas encore toute la vérité t...).
	IS2	
	AD2	aurait mieux à faire que de diviser les Français (...).
r IS3 -	AD3	bien sûr il mêle les choses (...),
	AD4	mais il sonne Juste (...)

5.2. Trois modes de structuration des interventions

Il est maintenant possible de donner les principales structures hiérarchiques, fonctionnelles et argumentatives de l'intervention complexe. Ce qui caractérise une intervention complexe, c'est donc

— d'une part l'existence d'une structure argumentative : chaque constituant de l'intervention reçoit une interprétation argumentative (en termes d'argument, de conclusion et d'orientation argumentative) ;

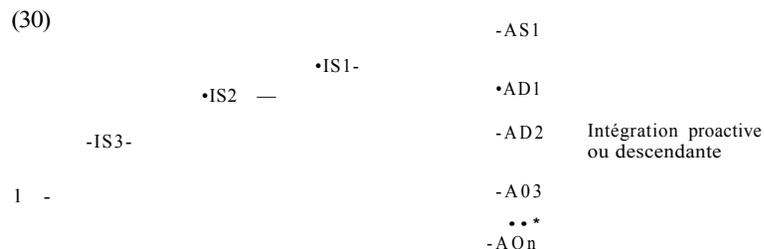
— d'autre part sa capacité à intégrer de nouveaux constituants ou à être intégrée par un nouveau constituant. Il existe donc des principes structuraux de composition des interventions complexes, principes que l'on peut regrouper en trois grandes catégories :

- le mode de structuration proactive de l'intervention ;
- le mode de structuration rétroactive de l'intervention ;
- le mode de structuration argumentative de l'intervention.

Les deux premiers modes de structuration des interventions concernent les modalités d'intégration des constituants dans l'intervention, alors que le troisième mode concerne son organisation argumentative.

5.2.1. Mode de structuration proactive

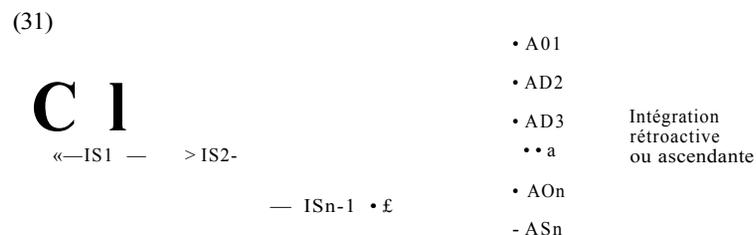
Une intervention a une structure proactive si les intégrations successives composant l'intervention se font corollairement au déroulement du discours. Une structure proactive correspond donc à une intégration descendante, que l'on peut représenter abstraitement de la façon suivante :



En d'autres termes, l'occurrence d'un nouveau constituant directeur nécessite de réinterpréter les constituants antérieurs comme subordonnés (actes ou interventions). Le fragment (29) constitue un exemple type de structuration proactive de l'intervention.

5.2.2. Mode de structuration rétroactive

Une intervention a une structure rétroactive si les intégrations successives composant l'intervention se font inversement au déroulement du discours : plus on avance dans le discours, plus on s'éloigne du niveau d'intervention dominant. Une structure rétroactive correspond à une Intégration ascendante, que l'on peut représenter de la façon suivante :

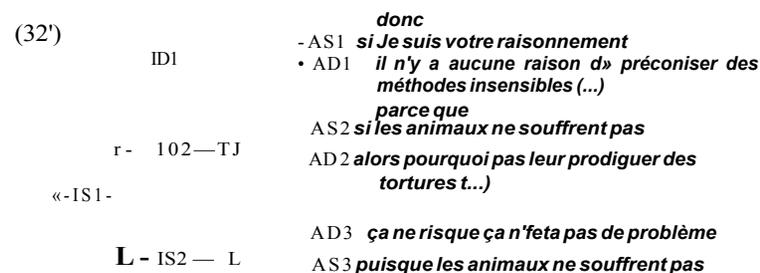


En d'autres termes, l'occurrence de chaque nouveau constituant — dans une structure ascendante — est interprétée comme subordonnée au constituant directeur initial. Mais comme le constituant subordonné est complexe (et de structure ascendante), il découle que chaque nouveau constituant abstrait est interprété comme un nouvel acte directeur d'une intervention subordonnée à l'acte directeur antérieur et adjacent.

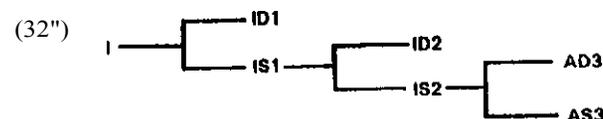
Je donnerai comme exemple de structuration ascendante le fragment suivant d'une interaction enregistrée à la radio (France-Inter, Samedi reportage, 11.2.1984), où A répond à une objection d'un partisan de la chasse à courre (B) :

(32) *donc si je suis votre raisonnement il y a aucune raison de préconiser des méthodes Insensibles dans les abattoirs parce que si les animaux ne souffrent pas alors pourquoi pas euh leur prodiguer des tortures pourquoi pas mettre des sadiques dans les abattoirs ça ne risque ça n'fera pas de problèmes puisque les animaux ne souffrent pas*

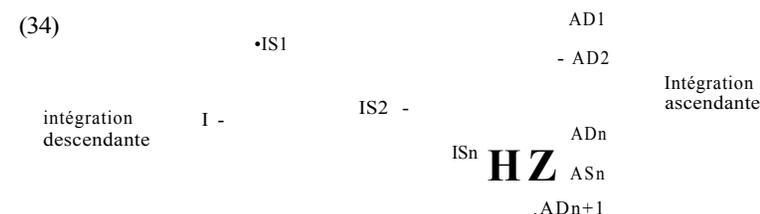
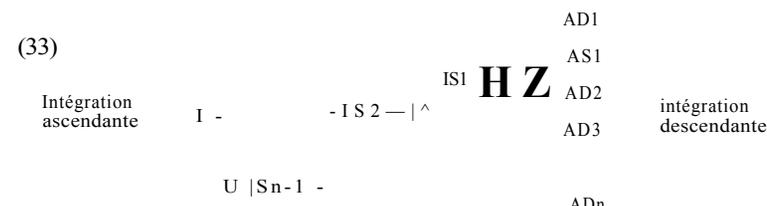
Cette intervention, qui constitue un premier temps de l'argumentation (cf. (33) et (37)), peut être décrite en termes structurels de la façon suivante² :



La seule différence avec le schéma de base (31) est que nous rencontrons des interventions directrices (ID), composées d'un acte subordonné (AS) et d'un acte directeur (AD). Mais le mode de structuration est bien ascendant, comme le montre la structure simplifiée (32") :



Il est bien clair que les exemples (29) et (32) constituent des cas d'espèces et doivent à ce titre être considérés du point de vue qualitatif et non quantitatif. Il apparaît en effet que la plupart des interventions complexes illustrent des modes de structuration mixte, i.e. à la fois ascendant et descendant. Abstraitement, ces modes mixtes ont les structures suivantes :



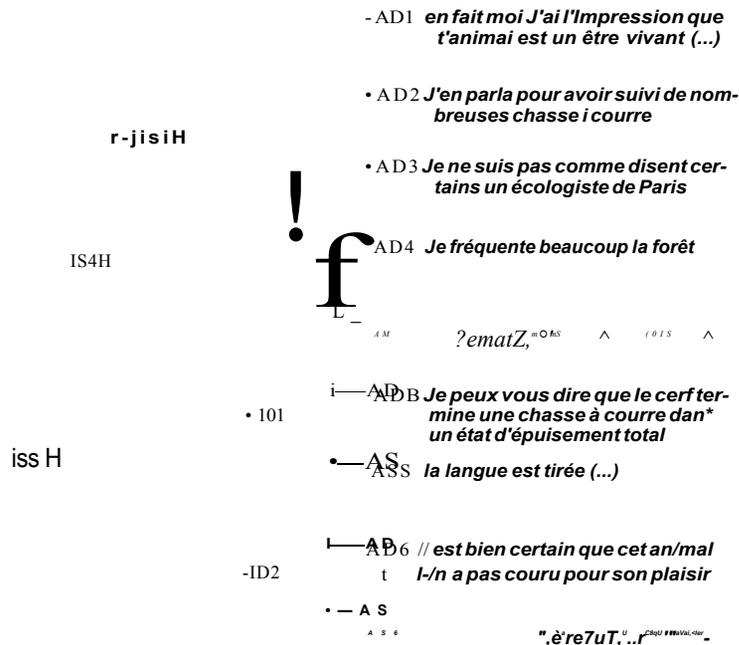
i. Le schéma, pour des raisons d'écriture, n'indique pas que **donc** introduit ID1 et **parce que** ISI.

Je donnerai comme exemple de mode de structuration mixte la deuxième intervention de la réponse de A à B, qui correspond *grosso modo* à la structure abstraite (33) :

(35) *en fait moi j'ai l'impression que l'animal est un être, vivant un être doué de sensibilité comme nous-mêmes et que tout mauvais traitement qui lui est infligé lui provoque de la souffrance j'en parle pour avoir suivi de nombreuses chasses à courre je ne suis pas comme disent certains un écologiste de Paris je fréquente beaucoup la forêt j'y vais au moins une fois par semaine et j'ai suivi de très nombreuses chasses à courre J peux vous dire que le cerf qui termine un' une chasse à courre est souvent dans un état lamentable Il est dans un état d'épuisement total la langue est tirée le poil est brillant il est bien certain que cet animal qui a couru pendant trois heures n'a pas couru pour son plaisir il a couru parce qu'il avait derrière lui une meute de chiens de cavaliers de voitures tout terrain enfin tout un' une forme de chasse que nous que nous récusons*

On peut en donner la structure hiérarchique suivante :

(35')



En d'autres termes, le dernier niveau d'intégration (IS5-AD1) est ascendant, alors que les principales argumentations (IS1-ID1, IS4-ID2) sont descendantes. Il est à noter que le début du discours procède uniquement par intégration ascendante (de AD1 à AS4). Mais il n'est pas possible de rattacher l'intervention subordonnée IS1 à AD1, d'où les deux mouvements intermédiaires d'intégration descendante.

5.2.3. Mode de structuration argumentative

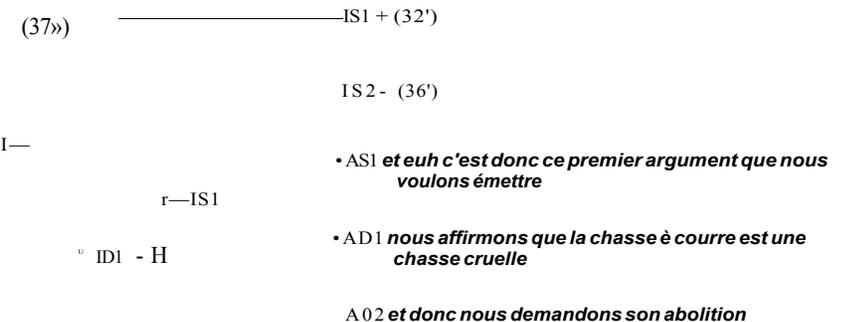
Le mode de structuration **argumentative** des interventions se fait *via* l'interprétation préalable (**ou** rétroactive) des constituants simples ou complexes en termes argumentatifs. *Grosso modo*, un tel mode de structuration présente trois constituants (vs deux comme préalablement), dont les deux constituants subordonnés sont anti-orientés. La structure générale de ce type d'intervention est donc la suivante :



Ce qui caractérise donc ce type d'intervention, c'est l'assignation d'indices d'orientation argumentative aux constituants. La structure (36) illustre la situation où deux argumentations contradictoires sont évaluées par un acte directeur, évaluation qui a pour effet de supprimer la contradiction présentée en termes argumentatifs. Pour exemplifier ce type d'intervention, je prendrai la suite de l'ensemble formé par (32) + (35) et l'intervention directrice suivante :

(37) (32) + (35) +
et euh c'est donc ce premier argument que nous voulons : euh voulons émettre nous dis : nous affirmons que la chasse à courre est une chasse cruelle dans son principe euh et donc nous demandons son abolition

Nous obtenons la structure hiérarchique et argumentative suivante :



L'ensemble de la réponse de A — constituée des fragments (32) + (35) + (37) — s'analyse donc en trois temps :

— dans un premier temps (32), A raisonne à partir des prémisses argumentatives qu'il attribue à son contradicteur B (IS1 +) ;

— dans un deuxième temps (35), il oppose à cette première argumentation une contre-argumentation (cf. l'opposition *les animaux ne souffrent pas* en (32) — *l'animal est un être vivant doué de sensibilité comme nous-mêmes*) donnant lieu à IS2—, anti-orientée à IS1 -f ;

— dans un troisième temps enfin, il tire conclusion de la confrontation de ces deux argumentations en assertant une conclusion dont l'argument est IS2—et non IS1 + .

Il faut remarquer que cette structure correspond à une stratégie discursive fréquente et habile. Pour réfuter une argumentation, il suffit de raisonner à l'intérieur du cadre argumentatif de son contradicteur en tirant de ses prémisses des conclusions absurdes, pour opposer dans un deuxième temps à ces conclusions absurdes d'autres conclusions opposées tirées de prémisses également contradictoires. La résolution finale de l'intervention (i.e. l'évaluation de IS1 + et de IS2—) relève du pur jeu de massacre, puisque la conclusion ID1—, déjà inférable de IS1 +, devient évidente après renonciation de IS2—.

5.3. Un exemple d'analyse structurelle, fonctionnelle et argumentative d'une intervention complexe

Pour être complète, une description de l'intervention doit mentionner, en plus du statut hiérarchique et fonctionnel des constituants et de leur orientation argumentative, la fonction argumentative de chaque acte, qu'il soit directeur ou subordonné. Pour ce faire, j'utiliserai le type de structure présentée au paragraphe 3, qui a l'avantage d'interpréter les constituants conversationnels en termes de variables argumentatives, variables d'arguments (*p, q,...*) ou variables de conclusion (*r, non-r*). Une représentation complète de la structure d'une intervention contient donc trois parties : son analyse structurelle, son analyse fonctionnelle et son analyse argumentative. En guise d'illustration, j'utiliserai un nouveau fragment de l'interview de Georges Marchais (cf. (27)) :

(38) *je considère — et c'est cela que je suis allé dire aux travailleurs SKF d'Ivry je considère que ces travailleurs mènent euh une euh lutte juste pourquoi parce que — ils ont une entreprise euh qui est viable — une production tout à fait valable c'est quand même cette usine-là qui a imaginé et produit les roulements à bille qui ont servi à la fusée Ariane au TGV qui est utilisée par les firmes d'automobiles euh pour euh les grandes euh compétitions Renault et d'autres — et enfin qui équipe la plupart des Industries automobiles françaises donc c'est une usine tout à fait viable j répète production valable or on veut la fermer eh bien nous — moi je et nous pensons que les travailleurs ont raison de s'y opposer.*

A fin de faciliter la lecture de l'analyse structurelle, fonctionnelle et argumentative, je donnerai dans un premier temps l'analyse structurelle seule :

(38*)

AOI (11) /B *considéra*

• AS1 (2) *et c'est cela que Je suis allé dire aux travailleurs*
 "" *Vlvry*

-ID1—

I ADV (V) *la considère que ces travailleurs mènent une*
lutte juste

II (3) *pourquoi*

r- AD2 (4) — *une production tout à fait valable*

ES1 +

- AS2 (5) *c'est quand même cette usine-tè qui e imaginé et*
produit tes roulements è billes qui ont servi à la
 IS1- *fusée Ariane au TGV*

L_ 12 -

IS2

- AS3 (6) *qui est utilisée par les firmes d'automobiles pour*
tes grandes compétitions Renault et d'autres

- AS4 (7) *et enfin qui équipe la plupart des Industries auto-*
mobilés françaises

, (8) *donc c'est une usine tout è fait viable /rèpète*
une production valable

- AS6— (9) *or on veut la fermer*

• A04+ (10) *eh bien nous — moi /a pense et nous pensons*
nous que les travailleurs ont raison de s'y
opposer

Cette intervention complexe est composée de dix constituants de rang acte de langage. L'organisation structurelle indique que G.M. va tenter d'argumenter en faveur de l'acte de langage (1') (ADP) à l'aide de l'intervention complexe IS2 (allant des actes (3) à (10)). Cette intervention est ternaire, c'est-à-dire confronte deux constituants anti-orientés argumentativement (ES1 + et AS5—) pour en tirer une conclusion (AD4+) allant dans le sens du premier constituant subordonné. Celui-ci contient une structure d'échange (ESI) dont l'intervention réactive (12) procède successivement par intégration rétroactive (IS1) et intégration proactive (IS1-AD3).

L'attribution des variables argumentatives aux constituants simples se fera de la façon suivante :

- (38'') (D 0
- (2) *pl*
- (P) *rl*
- (3) *r1*
- (4) *rl*
- (5) *Pl*
- (6) *P3*
- (7) *p4*
- (8) *r2*
- (9) *q*
- (10) *r3*

Il est dès lors possible de donner la structure complète suivante, où sont mentionnées les principales marques argumentatives associées aux valeurs* argumentatives établies ci-dessus :

(38''') analyse structurelle analyse argumentative analyse fonctionnelle

r-IS1 12) *pl* -{COMMENTAIREV-y

•AD1'fi") *rj*-----J

-II (3) *pourquoi r1* -{QUESTION||

I H i-AD2 (4) *parce que r2*___,

ESI + IS1 -AS2 (S) *quand même*
,2iARG. \--- t-iARG+r-t

H2 - H -AS3|6) *fa3 \ARG.)---*

IS2 -AS4 17I *et enfin*
p4 \ARG. \---

-AD3I8) *doncrl* _____ *HARG. \'*

-AS5-19) *orqy [ARG. -]-*

-AD4+00J *eh bien r3*

Deux questions s'imposent, liées à la fonction de l'analyse argumentative :

a) Pourquoi restreindre la portée de l'analyse argumentative au seul niveau des constituants simples, i.e. les actes de langage, et non à celui des constituants complexes ?

b) N'y a-t-il pas contradiction entre le principe du primat de l'argumentatif et le caractère supplémentaire — du point de vue descriptif et explicatif — associé à l'analyse argumentative par rapport à l'analyse structurale (présupposée comme décisive tant pour l'analyse fonctionnelle que pour l'analyse argumentative) et à l'analyse fonctionnelle ?

J'aimerais donner les réponses suivantes à ces deux questions cruciales :

a) La première question implique donc que l'on pourrait envisager un rapport différent entre l'analyse structurale et l'analyse argumentative. L'analyse argumentative ne concernerait pas le seul niveau des constituants simples, mais également celui des constituants complexes. Plutôt que d'associer les variables *p*, *q* et *r* aux seuls AD ou AS, ne serait-il pas possible de réinterpréter argumentativement (en termes des variables d'arguments ou de conclusion) des constituants comme IS, ES, ID ? Le problème n'est cependant pas de savoir si une telle analyse est possible, mais plutôt si elle est nécessaire. Bien que possible, elle n'est à mon avis nullement nécessaire. Le problème lié aux propriétés argumentatives du discours réside essentiellement dans l'identification de la fonction argumentative du constituant articulé par le connecteur, le marqueur ou encore l'opérateur argumentatif. Une telle identification est en effet nécessaire pour justifier d'une part les rapports entre constituant directeur et constituant subordonné et d'autre part pour identifier les constituants implicites, et notamment les AD implicites convoqués nécessairement par les instructions argumentatives du connecteur. Ainsi, l'analyse argumentative permet-elle en (39) de poser l'analyse structurale correspondante (où la conclusion à fonction d'AD est implicite), mais rend par contre impossible l'analyse structurale proposée en (40) :

(39) *Comment était ta soirée ?*

AS—P *Même Gaston est venu*
 I—|2 -C
 AO — M

(40) AD-

AS

3. Le symbole < vaut pour + ou — et indique donc que ce qui est interrogé, c'est l'indice de polarité associé à la conclusion *r*.

Il ressort qu'à partir de l'analyse argumentative, il est possible non seulement de justifier l'analyse structurelle, mais surtout d'inférer le statut argumentatif des constituants complexes. Ceci dit, au niveau des constituants complexes, la question qui se pose est celle de leur orientation et non celle de leur fonction argumentative. Ce qu'indiquera donc l'analyse structurelle, au niveau des structures intermédiaires, c'est l'orientation argumentative des constituants complexes, notamment lorsque l'intervention sera composée de constituants anti-orientés (cf. en (38")) IS1 -f et AS5—, où + et — indiquent l'orientation argumentative des constituants). Cette orientation sera reproduite au niveau de l'analyse fonctionnelle (cf. les notations [ARGUMENTATION+] vs [ARGUMENTATION—]). Ceci dit, la réponse à la première question est encore incomplète et n'a pas totalement indiqué en quoi de telles indications argumentatives au niveau des structures intermédiaires n'étaient pas nécessaires. Car il apparaît, si l'on examine en effet le comportement discursif des connecteurs argumentatifs (cf. notamment Roulet 1981), que dans une séquence *XCA Y, Xet F* ne correspondent pas nécessairement aux variables argumentatives *p, q, r, non-r* et ne se réduisent pas non plus automatiquement à des constituants de type **AS** ou **AD**. Si donc l'identification des variables argumentatives est une condition nécessaire à l'interprétation des séquences marquées par la présence d'un connecteur pragmatique, il devrait en découler, logiquement, que les indications argumentatives devraient être présentes sinon à tous les niveaux abstraits de la structure hiérarchique, du moins aux nœuds pertinents pour l'interprétation argumentative. C'est justement ce type d'information qui me semble superflue. Car le fait qu'un constituant complexe ait une fonction argumentative dans un discours n'est pas un fait d'ordre argumentatif, dont doit rendre compte une théorie de l'argumentation, ou qu'elle doit obligatoirement prédire, mais un fait d'ordre structurel, d'organisation du discours. C'est donc à la charge de l'analyse structurelle d'expliquer pourquoi (pour des raisons liées à la co- ou à l'anti-orientation argumentative des constituants) tel constituant complexe peut avoir telle fonction argumentative et non à la charge de l'analyse argumentative d'expliquer ce fait.

b) La deuxième question est d'une certaine façon résolue par la réponse apportée en (a) à la question des limites assignées à l'analyse argumentative. L'hypothèse faite préalablement d'une limitation de la fonction de l'analyse argumentative (restreinte aux constituants simples) et de l'importance de l'analyse structurelle pour dégager l'organisation argumentative générale d'une intervention complexe ne signifie nullement que les faits d'ordre structurel seraient premiers par rapport aux faits d'ordre argumentatifs. Deux éléments militent au contraire en faveur de la thèse inverse, qui ont constitué jusqu'ici la pierre de touche de cette réflexion :

— Tout d'abord, il apparaît que l'interprétation fonctionnelle de l'analyse structurelle, i.e. l'interprétation pragmatique présumée pertinente pour l'analyse du discours, peut se réduire en dernier ressort à la fonction interactive d'argumentation. En d'autres termes, les relations entre constituants directeurs et constituants subordonnés relèvent pour la

plupart de la catégorie générique [ARGUMENTATION]. Cette dominance de la fonction argumentative des relations entre constituants est de plus inscrite structurellement dans la distinction, jugée pertinente au niveau structurel lui-même, entre les constituants co- ou anti-orientés argumentativement.

— Plus fondamentalement, je dirai que la thèse du primat de l'argumentatif ne signifie pas que l'analyse argumentative est première (par rapport à l'analyse structurelle et/ou l'analyse fonctionnelle). Une telle thèse signifie seulement que les relations pragmatiques pertinentes du point de vue interprétatif sont les relations argumentatives. De ce fait, que l'analyse structurelle constitue la première étape analytique ne contrevient nullement à la thèse du primat de l'argumentatif. Ce que doit par contre respecter l'analyse structurelle, c'est le principe de non-contradiction argumentative et partant, poser des relations entre constituants dont la propriété principale est leur cohérence argumentative.

6. Conclusion

J'ai examiné dans ce chapitre quels étaient les principes généraux gouvernant l'actualisation de l'argumentation dans le discours (cf. le principe de non-contradiction argumentative, la notion de cohérence argumentative), et comment s'articulaient les faits argumentatifs et les faits structurels, tant au niveau des marques linguistiques que sont les connecteurs argumentatifs qu'au niveau de la structure hiérarchique et fonctionnelle des interventions. L'analyse de séquences discursives complexes de rang intervention a permis de voir en quoi le fait basique de l'argumentation déterminait principalement l'organisation profonde du discours (cf. le rôle de l'interprétation des variables argumentatives dans l'interprétation fonctionnelle, de même que le rôle du caractère co- ou anti-orienté des constituants articulés). Les deux idées centrales de ce chapitre peuvent se résumer comme suit :

— D'une part, l'organisation argumentative en discours n'est pas isomorphe aux seules marques argumentatives, ou encore aux principes généraux gouvernant l'argumentation (les *topoï*). Je dirai au contraire qu'elle est basée sur des modes d'organisation stables, i.e. les mouvements discursifs, dont les mouvements concessifs, consécutifs et conclusifs constituent certainement les plus importants.

— D'autre part, l'organisation structurelle des interventions complexes est déterminée par des principes stables, de nature à la fois structurelle et argumentative. Parmi les principes structurels, se rangent les modes de structuration proactive, rétroactive et mixte, alors que le principe d'organisation argumentative fondamentale consiste à adjoindre au constituant directeur deux constituants subordonnés anti-orientés argumentativement.

Chapitre 5

L'argumentation dans la structure de rechange

1. Introduction

L'hypothèse principale de l'ensemble de cet ouvrage — développée d'ailleurs largement au chapitre 4 — est que l'argumentation joue un rôle crucial dans la production et l'interprétation des discours, tant dialogaux que monologiques. Nous avons vu au chapitre 4 sur quels principes (constitutifs et non normatifs) se fondait cette relation au niveau de l'intervention (cf. principes de non-contradiction argumentative, de cohérence argumentative de l'intervention). Il nous reste maintenant à examiner le comportement des phénomènes argumentatifs dans le cadre des discours dialogaux, et plus précisément dans la structure de l'échange. Ici, deux points de vue, contradictoires, sont logiquement envisageables.

— D'une part, il est possible d'examiner les problèmes de l'échange d'un point de vue argumentatif fort, i.e. conserver l'hypothèse, et si possible la vérifier, selon laquelle les faits de structuration dialogale sont contraints pour des raisons dont la seule pertinence est argumentative.

— D'autre part, envisager le problème de l'échange d'un point de vue non plus argumentatif, mais interactionnel et montrer *a fortiori* que les faits argumentatifs pertinents du point de vue de l'intervention sont motivés pour des raisons principalement interactionnelles.

Ces deux points de vue me semblent pouvoir être nuancés et envisagés comme compatibles simultanément. La position intermédiaire que je voudrais illustrer peut se formuler de la façon suivante : les faits de structure de l'échange (i.e. d'organisation dialogale minimale) sont motivés argumentativement, mais certains faits de discours de pertinence argumentative sont motivés structurellement et/ou interactionnellement. En d'autres termes, la position intermédiaire que je défendrai au cours de ce chapitre concède à la fois le rôle primordial de l'argumentation et celui non moins essentiel de l'interaction sur les faits de discours dialogaux, mais vise à les motiver de façon différente : le lieu de pertinence des faits dialogaux motivés argumentativement est constitué par les phénomènes de clôture et d'expansion des échanges, alors que le lieu de pertinence des faits dialo-

Il apparaît plus clairement, en confrontant les deux procédures d'organisation discursive (argumentative et structurelle), qu'elles ne sont pas sans relation. Ainsi, un mouvement discursif conclusif a pour mode de réalisation structurel privilégié le mode de structuration argumentative. Par contre, le mouvement concessif, comme le mouvement consécutif, correspond à deux variantes argumentatives du mode de structuration proactive, puisqu'à chaque fois, le constituant directeur enchaîne sur le constituant subordonné. Seul le mode de structuration rétroactive n'a pas d'analogue en termes de mouvements discursifs, les contraintes définitionnelles sur la notion de mouvement discursif nous ayant empêché d'envisager les séquences assertion + justification comme prototypiques de processus discursifs. C'est en fait ce genre de séquence argumentative qui correspond au mode de structuration rétroactive.

Si nous avons examiné de façon attentive le rôle de l'argumentation dans la structure de l'intervention, il nous faut maintenant envisager l'interaction de l'argumentation et de la structure de l'échange. La prise en compte d'un niveau de complexification discursive plus grand (passage du monologique au dialogal) nous obligera à nuancer quelque peu le rapport entre argumentation et conversation posé jusqu'ici. Nous verrons à cet effet que loin de gouverner en permanence les faits conversationnels, l'argumentation se trouve parfois également contrainte, mais cette fois-ci par les structures conversationnelles elles-mêmes.

gaux motivés interactionnellement est constitué par les phénomènes d'enchaînement. Cette position est certes paradoxale, car elle va à rencontre des conclusions inférables des théories argumentatives et interactionnelles. Mais elle me semble se justifier à la fois empiriquement et théoriquement, à condition que l'on admette les prémisses suivantes :

1. Toute interaction, et *a fortiori* tout échange, vise la recherche d'un accord, condition nécessaire pour envisager la réalisation des actions « conversationnelles ».

2. Tout accord se fait dans le cadre d'une négociation, que celle-ci soit thématisée comme objet conversationnel ou non (cf. Roulet et al. 1985, chapitre 1).

3. Toute marque de désaccord — je dirai de non-collaboration conversationnelle — ne vise pas simplement le refus du cadre-accord de l'interaction ou du caractère nécessaire de la négociation, mais contribue à différer l'accord pour des raisons essentiellement interactionnelles.

Assigner une fonction structurante à l'argumentation et une fonction dynamique à l'interaction revient à envisager le déroulement de l'interaction, et de l'échange en particulier, comme une oscillation permanente entre deux forces contradictoires, mais dont la coprésence est néanmoins nécessaire : force centripète (i.e. la clôture) et force centrifuge (i.e. la poursuite). Tout se passe donc comme si le dilemme essentiel des participants d'une conversation pouvait se résumer lapidairement dans l'alternative suivante : clore en poursuivant ou poursuivre pour clore.

Dans un premier temps, j'examinerai les deux fonctions essentielles de l'argumentation dans le dialogue (expansion et clôture), puis le cadre général dans lequel elles se réalisent (accord, négociation). Dans un deuxième temps, j'aborderai le problème des lieux des contraintes interactionnelles et structurelles sur l'argumentation pour indiquer finalement le rôle de certains connecteurs (ou plus généralement marqueurs pragmatiques) dans l'indication d'un rapport à la fois argumentatif et interactionnel à la structure du dialogue.

2. Le rôle de l'argumentation dans l'échange

Nous avons vu au cours du chapitre 3 (cf. 3.2.2.) qu'une des contraintes conversationnelles fondamentales — sur l'interprétation et l'enchaînement des énoncés — posait l'alternative clore/poursuivre. Cette double contrainte, de nature structurelle, a pour origine l'hypothèse qu'une des tâches majeures assignées aux participants d'une interaction est de trouver un mode de clôture approprié. En d'autres termes, dès l'initiation d'une séquence conversationnelle, se pose le problème de sa clôture. Généralement une interaction naturelle n'a pas pour objet de discours une telle problématique. Ceci dit, poser une telle hypothèse de départ, à savoir que les participants ont à trouver un mode de clôture approprié, revient à faire de

nouvelles hypothèses sur la façon dont peut se résoudre le problème de la clôture des échanges. Au paragraphe 3.2.2. du chapitre 3, l'hypothèse principale sur la clôture des échanges (formulée comme condition suffisante, mais non nécessaire) était la coorientation argumentative des deux dernières interventions. Cette condition permettait, lorsqu'elle n'était pas satisfaite, d'envisager des stratégies de résolution, permettant d'aboutir à des clôtures plus ou moins satisfaisantes. Il apparaît donc que l'une des fonctions de l'argumentation dans l'échange est de permettre la clôture. Corollairement, il devient évident que lorsque soit les enchaînements, soit les clôtures sont évalués comme non satisfaisants (du point de vue argumentatif, ou même thématique, propositionnel et illocutoire), les séquences conversationnelles ainsi constituées donnent lieu à des expansions. La deuxième fonction de l'argumentation au niveau de l'échange est donc de permettre une clôture satisfaisante en relançant, i.e. augmentant la structure conversationnelle.

2.1. L'argumentation comme foncteur de clôture

Assigner à l'argumentation une fonction de clôture de l'échange revient à lui assigner une fonction structurante. Dans le cours du chapitre 4, le rôle majeur de l'argumentation dans l'intervention était de rendre possible des structures monologiques non contradictoires et complètes. Le caractère non contradictoire d'un échange n'est pas une exigence impérative — le discours polémique n'ayant dès lors plus de place dans la classe des observables. Il n'est qu'une condition suffisante au caractère complet de l'échange. Le rôle de l'argumentation est donc de gérer la complétude de l'interaction. De façon intuitive, cette idée peut se formuler comme suit : quand tout le monde est d'accord, il n'y a plus rien à se dire ; quand il y a désaccord, la discussion est possible.

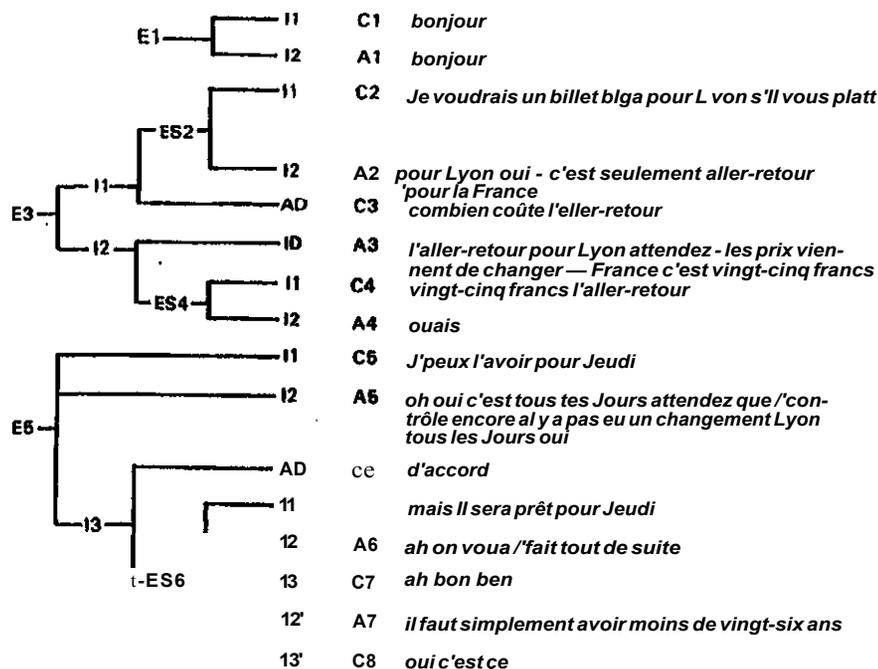
Parler de complétude — à l'instar de Roulet et al. (1985) — interactionnelle et interactive revient à délimiter la portée du caractère complet du discours. Car il est bien évident que la complétude peut se localiser sur des échanges de portée locale sans que cela permette d'induire la complétude globale de l'interaction. Inversement, il n'est nullement nécessaire que chaque étape conversationnelle soit complète au sens positif pour que l'ensemble puisse être dit complet : si on se réfère en effet aux interactions de type commercial (cf. Auchlin & Zenone 1980), caractérisées par l'occurrence nécessaire de transactions linéairement ordonnées, il apparaît que la réussite de la transaction finale n'est pas nécessairement déterminée par la réussite de transactions antérieures, mais peut être au contraire impliquée par leur échec.

Il est dès lors utile de bien distinguer deux choses lorsque l'on parle de complétude interactionnelle. D'une part, la complétude globale qui est fonction de la complétude locale de ses parties. D'autre part la complétude globale inférable à partir de la complétude locale d'une de ses parties.

2.1.1. La clôture par complétude compositionnelle

Le premier type de complétude peut être illustré par les cas standards d'interactions commerciales : il est très fréquent en effet qu'à chaque étape de l'interaction, les deux protagonistes indiquent leur accord sur l'objet de la transaction. Cette propriété des interactions transactionnelles a pour effet principal de produire un grand nombre d'échanges subordonnés, ou enchâssés rétroactivement, à fonction de **vérification**. Comme exemple de ce type de complétude, que je qualifierai de **compositionnelle**, je donnerai le fragment suivant d'interaction authentique, ayant eu lieu dans une agence de voyage de Genève (où A = l'employée et C ⇒ le client) :

(D)



Dans le premier échange complexe E3, on constate que ES4 a pour fonction de vérifier le contenu de la réponse obtenue en A3 et réalise donc un échange subordonné (de vérification) à cette réponse. De même, en ES, ES6 a pour fonction de vérifier que l'intervention réactive (AS) à CS confirme bien la question CS.

Dans les deux cas, la complétude globale de E3 et ES est assurée par la complétude locale de chacune de leurs parties (respectivement ES2, ES4, E3 et ES6, ES). Intentionnellement, ces échanges à fonction interactive de vérification ont pour fonction d'assurer la bonne compréhension mutuelle des opérations effectuées et de progresser sans accroc dans l'interaction.

2.1.2. La clôture par complétude inférentielle

Le deuxième type de complétude globale est assuré par la complétude locale non pas d'échanges subordonnés, mais des deux dernières interventions au moins constituant l'échange. Ce cas de complétude, que je qualifierai d'inférentielle, peut être illustré par deux types de structures rendant bien compte du problème de la clôture des échanges, et apparaissant au contraire de l'exemple (1) dans des situations de discours polémique.

a) Dans le premier cas, il suffit en effet qu'un accord, ponctuel, fasse suite à un désaccord pour que la complétude interactionnelle de l'échange soit le cas. Je donnerai comme exemple le fragment de débat suivant, entre Yvan Levai (YL) et Philippe Lemaire (PL), l'avocat du japonais canibale, débat qui s'est déroulé sur les ondes d'Europe 1 le 23 janvier 1984 et qui a pour principal intérêt à la fois d'être polémique et d'apparaître en fin d'émission (le *c'est vrai* d'YL marquant un accord local et également la fin de l'émission) :

- (2) 1 PL 1 : *non non mais — monsieur Levai le problème est le suivant moi je voudrais poser une question à la presse est-ce que la presse se le se la pose cette question — les journalistes appartiennent-ils à une catégorie particulière de citoyens*
 5 —est-ce que d'un côté il v a l'ensemble des
 YL 1 : wow mais quand
j>n nous met — non mais quand on nous met au trou — /
 PL 2 Alaissez-moi terminer laissez-moi terminer
 YL 2 : *attendez — eh non pardonnez-moi — quand on nous met*
 10 *au trou —*
 PL 3 laissez-moi terminer
 YL 3 : *euh — quid de la liberté*
 PL 4 : *non non mais la liberté de la presse*
 YL 4 : *la vôtre aussi*
 15 PL 5 : *la li la nôtre la nôtre aussi mais la nôtre nous ne faisons pas partie d'une catégorie particulière de citoyens nous les avocats — il n'y a pas d'un sss d'un côté l'ensemble des citoyens soumis aux lois qui doivent répondre des délits qu'ils commettent — et puis de l'autre côté — euh les journalistes qui en toute impunité peuvent se placer au-dessus des lois — je trouve ça inadmissible — il y a une égalité des citoyens devant la loi — que l'on soit journaliste*
 YL 5 c'est vrai
 PL 6 : *ou que l'on soit avocat*
 25 YL 6 c'est vrai *c'est vrai*

L'échange en question, dont l'intervention initiative à une fonction illocutoire de question (PLI), est de nature polémique, puisque chaque intervention de Yvan Leva! (YL1, YL2, YL3, YL4) a une fonction illocutoire de réfutation. Cependant, la clôture est possible, car en PL3, l'acte directeur *je trouve ça inadmissible* est justifié par l'assertion *ily a une égalité des citoyens devant la loi — que l'on soit journaliste ou que l'on soit avocat*, qui se voit ratifiée par le *c'est vrai* d'Yvan Leva!. Cette ratification, ou accord local, suffit donc à remplir la condition de clôture globale de l'échange. Il faut remarquer ici que du point de vue de l'enchaînement, la relation justification-accord est à un niveau d'enchâssement extrême à droite. Il existe donc une loi de remontée maximale qui permet de passer de l'accord local (enchâssé) à un accord global. Cette loi peut se formuler de la façon suivante :

Loi de remontée maximale : tout accord dialogique sanctionnant la clôture d'un échange enchâssé (i.e. dont le mode d'intégration est ascendant) sanctionne la clôture de l'échange de niveau supérieur maximale pertinent si aucune expansion de ce dernier échange n'a lieu ultérieurement.

Cette loi de remontée globale explique donc le premier mode d'accès à la complétude interactionnelle.

b) Le deuxième type de complétude globale sanctionnée localement intervient non pas en clôture d'échange, mais au milieu d'une intervention. En effet, il arrive fréquemment qu'une interruption d'une intervention donne lieu à un développement d'échange polémique, ou même confirmatif, dont la clôture doit être assurée ou sanctionnée dans certains cas pour que l'intervention interrompue puisse être achevée, ou tout au moins pour que l'interaction puisse repartir sur de meilleures bases. Je donnerai comme exemple de ce type d'accès à la complétude globale l'extrait suivant du Masque et la Plume, où S voit son intervention interrompue tout d'abord par un tour de désapprobation (B1) ensuite par un développement argumentatif (M1) qui va donner lieu à une interaction polémique (C1 initiant la polémique). Les diverses tentatives de reprise de S (S2 *non*, S3 *oui mais enfin*, S4 *non le problème*) restant infructueuses jusqu'à ce que la clôture de l'interaction polémique soit sanctionnée comme telle par B8 (*d'accord bon*) :

(3) 1 SI : *non le problème de Mocky euh — Charensol parlait du point de vue du cinéma on — on écarte le point de vue du cinéma on dit mais oui mais ça n'a pas d'importance on n'aurait jamais devant un tableau ça n'a pas d'importance la façon dont c'est peint*

B1 : *ah oui*

S2 : *non*

M1 : *on l'a dit au moment des surréalistes d'ailleurs*

S3 : *oui mais enfin*

- 10 C1 : *non — non*
 B2 : *ouais*
 C2 : *non non*
 B3 : *disons*
 C3 : *Dali Tanguy sont des peintres excellents*
 15 B4 : *mouais*
 C4 : *excellents*
 B5 : *ouais /*
 S4 : *non le problème*
 X1 : *vous avez dit Dali*
 20 B6 : *ouais*
 C5 : *oui*
 X2 : *ah bon*
 C6 : *Dali est un peintre excellent*
 B7 : *a été un peintre excellent a été*
 25 X3 : *a été a été*
 C7 : *est un est un peintre excellent*
 B8 : *d'accord bon*
 S5 : *non mais euh — non c'qu'on peut dire en tout cas on peut concéder aux admirateurs de Mocky puisqu'il en a beaucoup que c'est très supérieur à (...)*
 30

(Le Masque et la Plume, France-Inter, 28.10.1979.)

L'analyse de ce fragment d'interaction nous permettra de définir plus précisément une deuxième loi de remontée, permettant de rendre compte du second mode d'accès à la complétude globale :

(3')

si *non le problème de Mocky euh Charensol parlait du point de vue du cinéma on écarte le point de vue du cinéma on dit oui mais ça n'a pas d'importance on n'aurait jamais devant un tableau ça n'a pas d'importance la façon dont c'est peint*

r¹+C

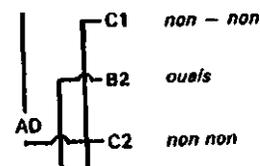
1-12- B1 *ah oui*

13+ S 2 *non*

ESI

14- M1 *on l'a dit au moment des surréalistes d'ailleurs*

15+ S3 *oui mais enfin*



- B3 **disons**
- *** I—2 H I—C3 **Dali Tanguy sont des peintres excellents**
- B4 **mouais**
- 13 C4 **excellents**
- 14 B6 **ouais/**
- (AD) S4 **non le problème**
- 'AD XI **vous avez dit Dali**
- B6 **ouais**
- 12 \ C 6 **oui**
- 13 X2 **ah bon**
- 14+ C6 **Dali est un peintre excellent**
- 11- /B7 **a été un peintre excellent a été**
- 15- **a été a été**
- 16+ C7 «sf i/n «if </i/ **peintre excellent**
- 17+ B8 **d'accord bon**
- AD SB = * 1 Q' P'ut concéder aux admirateurs de Mocky puisqu'il y en a beaucoup

Ce qu'indique donc l'analyse structurelle (3'), c'est que l'interruption de SI par B1 donne lieu à un développement (expansion) structurel à gauche, i.e. à la formation d'échanges (ESI, ES2, ES3) dont le mode de structuration est descendant (plus on avance dans l'interaction, plus on se situe à un niveau élevé de dominance). Mais la structure nous donne également deux autres informations pertinentes pour rendre compte de la complétude globale en termes de complétude locale.

Tout d'abord, il apparaît qu'une interruption d'une intervention donnant lieu à un échange de répliques doit, pour qu'une reprise de l'intervention interrompue soit légitime, être sanctionnée par un constituant (ici

l'échange) complet. La structure (3*) indique trois lieux de reprise possible de l'intervention de SI :

1. En S3 (*oui mais enfin*), S indique par une concession (*oui*) et une contre-argumentation dont le contenu est implicite et ne donne lieu à aucun développement (*mais enfin*) qu'il est prêt à admettre certaines limitations, restrictions liées à son assertion justificative (II+), mais que cela ne peut néanmoins pas invalider l'orientation générale de son discours. On s'attendrait donc, l'échange E1 étant complet, à une poursuite de l'intervention SI. Cependant, l'enchaînement de protestation de C1 (*non — non*), C2 (*non non*) et C3 (*Dali Tanguy sont des peintres excellents*) annule cette possibilité de poursuite et intègre rétroactivement ESI dans un deuxième échange.

2. La clôture de ES2, sanctionnée par le *ouais* de B5 et une pause (/), crée un point de transition pertinent (cf. Sacks, Schegloff & Jefferson 1974) pour la poursuite de l'intervention de S. Celui-ci utilise d'ailleurs cette possibilité qui lui est ouverte (S4 *non le problème*), mais il est à nouveau interrompu par XI cette fois (*vous avez dit Dali*) qui enchaîne, en l'intégrant, sur ES2. S doit donc attendre la clôture de ES3 pour poursuivre son intervention.

3. La clôture définitive de ES3 par le *bon d'accord* de B8 constitue un nouveau point de transition pertinent qu'utilise de façon appropriée et réussie S (cf. S5 *non mais euh — non c'qu'on peut concéder aux admirateurs de Mocky...*). Ceci dit, l'enchaînement avec *non mais* n'est pas linéaire, ou local, mais bien structurel, i.e. global. S indique qu'il reprend son intervention initiative, et en tenant compte du fait qu'un processus d'échange complexe a eu lieu entre ses deux prises de parole (cf. 4.3.2.).

On voit donc que dans cette situation où une intervention est interrompue, il est nécessaire que la structure qui se développe à son insu soit complète pour que la poursuite — et donc la recherche de la complétude globale — soit possible. En d'autres termes, la complétude locale est une condition nécessaire pour la complétude globale.

Ensuite, et c'est la deuxième information pertinente que nous livre une structure comme (3'), la poursuite appropriée de l'intervention interrompue n'est pas seulement rendue possible pour des raisons structurelles. Un mécanisme plus général doit encore pouvoir expliquer pourquoi la reprise par S est légitime, et pourquoi il est possible d'interpréter l'enchaînement avec S5 comme la poursuite de SI. C'est ici que je ferai appel à une deuxième loi de remontée, que je formulerai de la façon suivante :

Loi de remontée intermédiaire : remonter jusqu'au premier constituant incomplet, qui sanctionne l'incomplétude interactive du constituant pertinent pour l'enchaînement.

La fonction de cette loi est la suivante. Si la relation S1-S5 est motivée de façon purement structurelle, cela signifie qu'il faut remonter, à l'aide de la structure, pour chercher le constituant pertinent pour l'enchaînement (i.e.

SI), c'est-à-dire le constituant source de tout le processus d'échange-expansion aboutissant à SS. Or une telle remontée peut se justifier structurellement, mais non cognitivement et encore moins interactionnellement. Rien ne nous permet en fait de poser que tous les participants ont encore, au stade de l'occurrence de B8, en mémoire SI. Corollairement, rien n'indique, interactionnellement, que S a encore le droit de continuer son discours. Ce que dit la loi de remontée intermédiaire est donc ceci : le fait que S, en S4, ait indiqué qu'il n'avait pas terminé son intervention (même si sa tentative de poursuite a été un échec) permet de justifier cognitivement, et interactionnellement, à la fois la relation d'enchaînement S1-S5 et la légitimité de la poursuite de SI par SS. Il faut donc, pour que la loi de remontée puisse s'appliquer sur l'enchaînement entre une intervention incomplète interactivement (SI) et sa poursuite (SS), que la structure contienne un terme relais (ici S4) : dès lors, ce terme permet de décrire l'enchaînement comme passant outre (ou contournant) la structure d'échange-expansion ESI-ES3. Le rôle de la loi de remontée intermédiaire est donc de simplifier les rapports d'enchaînement pertinents pour atteindre la complétude interactive. Son fonctionnement peut se décrire comme suit :



L'application de la loi va donc chercher le constituant incomplet (S4) sanctionnant l'incomplétude interactive d'un constituant (SI) et permet ainsi de poser un rapport d'enchaînement direct, bien que l'espace discursif S1-S5 ait été occupé par des structures complètes.

Nous avons donc examiné deux types généraux d'accès à la complétude globale d'un constituant par la complétude locale d'une de ses parties. D'une part la complétude compositionnelle, dans laquelle la complétude de chacune des parties permet d'obtenir la complétude du tout. D'autre part la complétude inférentielle, dans laquelle la complétude du tout est obtenue *via* la complétude d'une de ses parties. Deux lois de remontée justifient la complétude inférentielle : la loi de remontée maximale et la loi de remontée intermédiaire. Cette dernière loi, cependant, a mis en place le phénomène contraire de la clôture, i.e. l'expansion d'un constituant. Nous pouvons maintenant examiner ce deuxième type de propriété que j'attribue, par commodité, au domaine des faits pertinents argumentatifs dans l'échange.

2.2. L'argumentation comme foncteur d'expansion

La notion d'expansion peut, dans le cadre d'une théorie du discours, recevoir plusieurs acceptions. Il est d'usage, en syntaxe distributionnelle tout au moins, de distinguer les constituants périphériques (à droite ou à

gauche) des constituants nucléaires. Adjoindre à une structure nucléaire des constituants périphériques constitue un fait d'expansion d'une structure basique. Ceci dit, la caractéristique principale des constituants périphériques est leur facultative. Dans le discours cependant, la notion de facultativité est difficilement interprétable, empiriquement tout au moins. D'autant plus que le fait de parler, à propos d'une intervention ou d'un échange, de complétude interactive ou interactionnelle est d'une certaine façon contradictoire avec la notion de facultativité. Une théorie purement formelle du discours pourrait donc définir l'expansion en termes de facultativité, mais le cadre fonctionnel et argumentatif que j'ai donné à l'analyse du discours impose d'envisager les faits d'expansion sous un angle différent. Je définirai l'expansion à l'aide de deux critères :

- Un critère structurel : l'expansion se fait-elle à gauche, ou à droite ? En d'autres termes, l'expansion donne-t-elle lieu à un mode de structuration descendant (expansion à gauche) ou ascendant (expansion à droite) ?
- Un critère d'enchaînement : l'expansion sanctionne-t-elle le caractère satisfaisant ou non satisfaisant du constituant ou de la structure sur lequel il y a enchaînement expansif ? Quel est le type de non-satisfaction ?

Ces deux critères, et dans l'hypothèse où l'on retiendrait également les contraintes d'enchaînement (conditions thématique, de contenu propositionnel, illocutoire, d'orientation argumentative, cf. chapitre 3, 3.2.3.), déterminant les enchaînements dans le discours, pourraient donner lieu à une typologie des faits d'expansion. Pour des raisons de place et de pertinence, je ne mentionnerai que trois types d'expansion, qui me semblent traduire des phénomènes particulièrement importants pour le traitement de l'argumentation dans le discours : l'expansion par contradiction, l'expansion par relance et l'expansion thématique.

2.2.1. L'expansion par contradiction

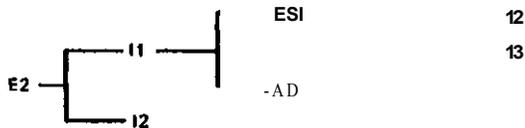
L'expansion par contradiction peut être illustrée par l'exemple (3) du Masque et la Plume et sa structure hiérarchique (3*). Structurellement, ce type d'expansion est une expansion à gauche, i.e. présente un mode de structuration descendant. En d'autres termes, l'enchaînement par le constituant déclenchant l'expansion subordonne la structure préalablement développée et donne lieu à la constitution d'une nouvelle unité complexe, i.e. un échange. Au niveau de l'enchaînement, ce type d'expansion traduit le désaccord entre la structure subordonnée et le constituant lieu de l'expansion. C'est ce qui se passe à la fois en C1-C2-C3 d'une part et en XI d'autre part. Notons que la condition décisive, du point de vue de l'enchaînement, pour décrire ce type d'expansion est liée aux énonciateurs. Le lieu de l'expansion est un acte (directeur) ou une intervention (directrice) dont le responsable est un énonciateur distinct de celui qui est responsable du constituant initiatif sur lequel se fait l'enchaînement. Dans le cas de l'expansion par ES2 et ES3, ni C, ni X n'étaient encore intervenus à ce stade pertinent du déroulement de la structure et de son expansion. Si tel avait été le cas, l'expansion aurait été interne à la structure de l'échange, car la contradiction aurait eu pour objet une relation entre interventions.

Ce qui se passe en C1-C2-C3 et XI, c'est une évaluation négative d'une structure d'échange complète, i.e. satisfaisant les conditions de la complétude interactionnelle. Notons que cette propriété détermine la direction de l'expansion : une expansion sur un constituant complexe vs simple ne peut se faire qu'à gauche. Symétriquement, seule une expansion sur un constituant simple, isolé peut donner lieu à une expansion à droite (cf. 2.2.3.).

2.2.2. L'expansion par relance

Ce deuxième type d'expansion a en commun avec l'expansion par contradiction d'être une expansion à gauche, i.e. de mode de structuration descendant (vs le troisième type d'expansion thématique). Cependant, la différence majeure tient au fait que l'énonciateur responsable de la relation est le même que celui de l'intervention initiale de l'échange subordonné par la relance. Cette relance est motivée, au plan de l'enchaînement, par l'évaluation négative ou non satisfaisante de la réponse obtenue. Ceci dit, une condition supplémentaire est associée à l'expansion par relance : il faut que l'échange initié par la première Intervention soit complet, c'est-à-dire sanctionné comme tel. Car un autre cas de figure se présente fréquemment : le cas des relances internes à l'échange déclenché par l'intervention initiale. On peut représenter ces deux cas de figure par les deux structures suivantes :

(S) expansion par relance :



(6) relance par expansion interne



En d'autres termes, il y a relance par expansion interne lorsque l'intervention réactive (vs l'échange) est évaluée comme non satisfaisante, ce qui a pour effet, généralement, de différer la clôture de l'échange par une contre-argumentation. Sommairement : 11+ (PROPOSITION), 12— (REJET), 13+ (CONTRE-PROPOSITION), 14+ /— (ACCEPTATION/REJET), etc. Mais l'expansion par relance peut se faire également pour d'autres motifs : récapituler, synthétiser l'échange. Des connecteurs pragmatiques *comme finalement, enfin de compte, en somme, en bref* sont des traces d'une expansion par relance.

Je donnerai comme exemple de l'expansion par relance le fragment suivant d'interaction entre Jacques Chancel (JC) et l'écrivain-peintre HV (France-Inter, Quotidien pluriel, décembre 1983) :

(7)		11	JC1	<i>vous ne montez plus jusqu'à Paris</i>
		AD	HV1	<i>/décentralise moi</i>
	j " ε s 2 { T _ r ^	n	JC2	<i>ah oui vous décentralisez</i>
	— 11— »—12—I	12	HV2	<i>l'suls pour la régionalisation</i>
E3		13	JC3	<i>oui d'accord /</i>
	L-ES1-	AD		<i>e—rien à Paris</i>
		12	HV3	<i>j'en j'ai exposé à Paris à la galerie</i>

Le *oui d'accord* de JC3 indique bien que le processus d'échange engagé en JC1 est clos (ici ES2 est complet par la complétude de ES1 — cf. la notion de complétude compositionnelle). Mais la relance *e—rien à Paris* confirme que l'ensemble ES2 n'est pas satisfaisant pour JC, d'où son expansion dans le cadre de E3.

2.2.3. L'expansion thématique

Le troisième type d'expansion (thématique) a pour propriété essentielle d'augmenter la structure hiérarchique à droite, i.e. de développer une structure d'échange subordonnée immédiatement à un constituant directeur antérieur. Ce type d'expansion relève donc du mode de structuration ascendant et, par conséquent, est soumis à des contraintes différentes de celles des deux autres types d'expansion. Deux problèmes, d'ordre structurel, sont liés à ce type d'expansion : d'une part son mode d'embranchement à une structure complète, autonome dans laquelle l'expansion s'intègre ; d'autre part les modes d'enchaînement sur la structure augmentée, liés à l'autonomie relative de la structure augmentée à droite par rapport au constituant directeur. Nous examinerons ces deux problèmes successivement à partir du fragment d'interaction suivant¹ :

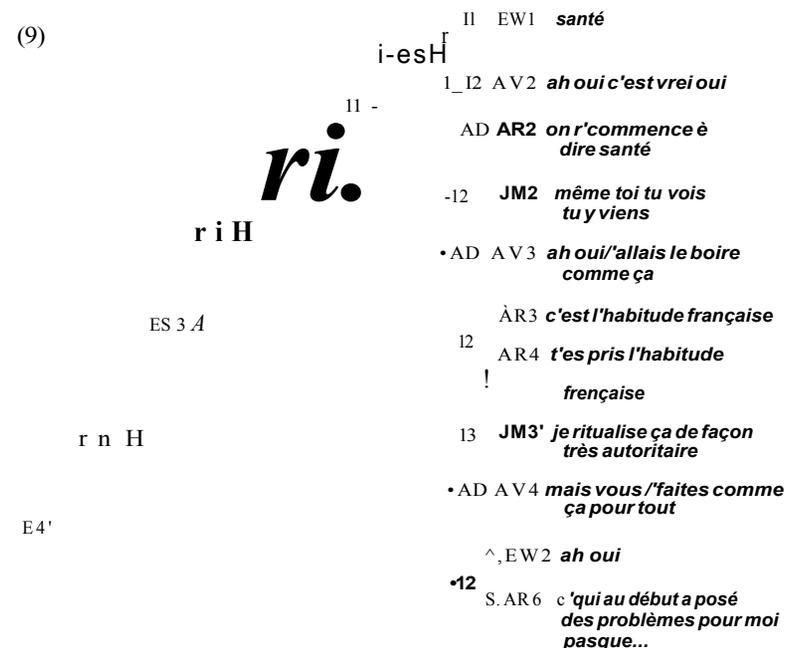
(8)	1 A V I	<i>c'est quoi ça c'est du Fendant ou</i>
	JM1	<i>non ça s'appelle du Fendant ouais //</i>
	AR1	<i>[paca doit être du Fendant]</i>
	PSI	<i>ouais</i>
	5EW1	<i>santé</i>
	A V 2	<i>ah oui c'est vrai oui</i>
	AR2	<i>[on r'commence à dire santé]</i>
	Col	<i>[rires]</i>

1. L'interaction en question a été enregistrée et transcrite par Anne Vicher le 7 avril 1984 à Genève. Elle appartient à son corpus de thèse (cf. Vicher thèse en cours) et est utilisée ici avec son autorisation. L'analyse qui suit est le résultat, assumé personnellement par l'auteur, d'un premier travail de découpage réalisé en commun. Je tiens à souligner qu'un certain nombre d'idées (notamment celles de « conversation en zigzag » — cf. note (3) —, d'enchaînement global — cf. 4.3.2. et les remarques sur *non mais*) lui reviennent de plein droit.

JM2 -même toi hein tu vols tu y viens
 10Col [frires]
 AV3 ah oui j'allais l'boire comme ça
 JM3 \mol.J'suls euh
 AR3 [c'est l'habitude française
 JM3' Je : ritualise ça d'façon très autoritaire y en a d'aut'
 15 AR4 [t'as pris l'habitude française
 JM3 " gui Vie font un plus légèrement quoi
 PS2 (rire rire fc&g rirej
 AV4 mais vous l'faites comme ça pour tout
 JM4 \moi j'c j'attends ptêt toujours le fait
 20 que on dit santé quoi hé
 EW2 ah oui
 AR5 c'qui au début a posé des problèmes pour moi pasque moi
 comme en France on n'ie dit Jamais en tout cas pas avec du
 vin blanc mais Jamais tu vois
 25 PS3 comment — mais même pas avec du vin rouge
 mais c'est un ' in ^MMSjnJwe au vin ça
 JM5 {rire rire}
 PS3' vous avez
 AV5 mais qu'est-ce qu'est-ce
 30 AR6 [tu t'fous d'nous ou
 JM6 ya du vin en France
 PS4 (rire rire rire rire rire rire J
 AR7 [vous avez du Champagne vous
 JM7 euh oui Mau euh Mauler
 35 EW3 bravo
 PS5 [frire rire rire)
 AR8 \f<7 doit être super
comme Champagne — ça doit et' le pied tuyois vraiment
 Col [rires] j
 40 JM8 t'est d'ia merde
 AV6 c'est du Champagne /
 JM9 woaf/
 43 AR9 'fin bon ça s'appelle comme ça

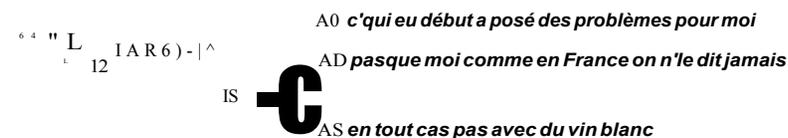
Je commencerais l'analyse à la ligne 5, en décidant arbitrairement que l'intervention initiative EW1 [santé] est pertinente du point de vue du déroulement de l'interaction.

a) La structure hiérarchique de cette intervention, allant de EW1 à AR5, peut être formulée de la façon suivante :



En d'autres termes, le mode de structuration est descendant. A chaque constituant d'échange minimal (ESI, ES2, ES3), une relance, intégrant l'échange préalable, donne lieu à un nouvel échange (cf. la fonction d'expansion par relance de AR2 *on r'commence à dire santé*, AV4 *mais vous l'faites comme ça pour tout*). Pour examiner plus attentivement l'expansion thématique, il faut donner une analyse plus précise de la deuxième intervention de E4, à savoir AR5 (en fait, 12 est rempli simultanément par deux tours de parole, EW2 et AR5). L'analyse de 12 — et c'est l'hypothèse fondamentale pour rendre compte de l'expansion thématique — sera différente selon les temps de l'interaction jugés pertinents. A l'occurrence de AR5 (tl), l'échange E4 peut être décrit à l'aide de la structure (10) suivante :

(10) fl (occurrence de AR5) :



En d'autres termes, AR répond à AV4 par un AD (*c'qut au début a posé des problèmes*) et justifie son AD par une intervention subordonnée IS • [*pasque moi comme en France on n'ie dit Jamais en tout cas pas avec du vin blanc*].

L'expansion thématique va se produire au temps 12, déclenchée par l'intervention de PS3. Ce qui se produit ici est un enchaînement local sur le dernier acte de ARS (*en tout cas pas avec du vin blanc*). En contestant la restriction de AR, PS déclenche un processus d'échange interne à l'intervention 12 de l'échange E4. Structurellement, PS3 modifie la structure de 12 : ce qui était un simple AS (*en tout cas pas avec du vin blanc*) se modifie en ES, comme l'indique la structure (11) :

(11) *tl* (occurrences de PS3 + AR6) :

E4.

12 H

AO AR6 ***c'qui eu début a posé des problèmes pour mol***

• AD AR5 ***pasque mol comme en France on n'le dit jamais***

¹—**is H**

- 11 AR5 ***en tout cas pas avec du vin blanc***

ES6

• 12 PS3 ***comment mets même pas avec du vin rouge mats c'est une injure au vin ça***

13 AR6 ***tu t'fous de nous ou***

Il faut remarquer que cet enchaînement d'un échange (ES5) dans une structure d'intervention n'est possible que pour des raisons fonctionnelles : ES5 se substitue à un acte subordonné et non à un acte directeur. La fonction XS est bien préservée, ce qui n'aurait pas été le cas si *en tout cas pas avec du vin blanc* était un AD.

ESS constitue un échange ternaire, mais dont le troisième constituant (13 = AR6) sanctionne le caractère non satisfaisant (i.e. l'inappropriété cotextuelle) de 12 (= PS3). Il n'est pas surprenant dès lors qu'à AR6 succède une relance (JM6), qui donne lieu à une expansion par contradiction : JM6 n'enchaîne pas localement sur l'évaluation métadiscursive de AR, mais sur l'ensemble de l'échange ESS. Il se produit donc, au temps /3 (occurrence de JM6) une expansion à gauche qui s'intègre dans l'expansion

2. Les Informations contextuelles suivantes seront pertinentes pour la compréhension de la conversation : 1. Le Fendant est un vin blanc suisse. 2. En Suisse (lieu de déroulement de l'Interaction), on a l'habitude de « faire santé » avant de boire le premier verre. 3. AR est française d'origine. 4. AV est une francophone non française résidant en France. 5. PS est franco-suisse. 6. EW et JM sont suisses.

sion à droite déclenchée par PS3, comme l'illustre la structure (12) suivante :

(12) /3 (occurrences de JM6 + AR7 + JM7 + AR8 + JM8) :

il

E4-

• AD ¹ ***'qui au début a posé des problèmes***

«-12H

• AD ***pasque moi comme en France on n'le jamais***

• II ***en tout cas pas avec du vin blanc***

-ES5

12 ***comment mais même pas avec du vin rouge mais c'est une Injure au vin***

-IS—|

-13 ***lu t'fous de nous ou***

I— AD JM6 ***y a du vin en France***

¹ 12 AR7 ***vous avez du Champagne vous***

Ese

• 13 JM7 ***euh oui Mauler***

• 14 AR8 ***ça doit être super comme Champagne ça doit être la pied tu vois vraiment***

• 16 JM8 ***c'est d'la merde***

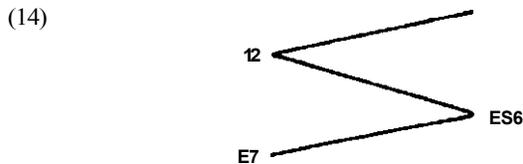
L'échange ES6 — toujours subordonné à *pasque moi comme en France on n'le dit jamais* — se clôt par coorientation argumentative. En effet, JM8 *c'est d'la merde* renonce à poursuivre l'échange polémique engagé avec AR. Dès lors, les conditions de clôture de ES6 étant satisfaites, et donc la complétude interactionnelle locale de ES6 assurée, il découle logiquement que la complétude interactive de 12, menacée par PS3, est également satisfaite. En d'autres termes, l'expansion à droite par échanges enchaînés donne lieu à une clôture locale qui, par remontée assure la complétude globale du constituant dominant maximalement pertinent (12) — en vertu de la loi de remontée maximale.

b) Le deuxième problème concerne les effets liés aux enchaînements sur des structures augmentées à droite. Le fragment d'interaction (8) est à ce titre particulièrement révélateur. AV6 (*c'est du Champagne*) constitue l'AD d'une intervention initiative d'échange et enchaîne thématiquement sur la séquence 12-13-14-IS de ES6. A ce titre, il est légitime de rendre

compte de l'enchaînement de la façon suivante, où AV6 déclenche une expansion à gauche de relance :

- (13)
- p 12 AR7 *vous avez du Champagne vous*
- t 13 JM7 *euh oui Mauler*
- 14 AR8 *ça doit super comme Champagne-
ça doit èt' le pied tu vols vraiment*
- 16 JM8 *c'est d'la merde*
- E7 -1
- AD AV6 *c'est du Champagne*
- JM9 *woaf*
- 12
- ^AR9 *'fin bon ça s'appelle comme ça*

Ceci dit, cette structure entre en conflit, d'une certaine manière, avec la structure (12), car on ne voit pas comment une expansion à droite sanctionnant la complétude interactive d'une intervention (12 de E4) peut également être connectée dans le cadre d'un nouvel échange se développant à gauche. Tout se passe donc comme si l'interaction s'étant d'abord développée à gauche (cf. (9)), puis à droite (cf. (12)), il devenait impossible de l'augmenter encore une fois à gauche :



Pour éviter ce genre de conflit, il faut revenir à certains principes de l'analyse dynamique de la conversation (cf. chapitre 3, 3.1.) postulant que les représentations hiérarchiques varient en fonction du déroulement de l'interaction (cf. ici-même les différentes structures (10), (11) et (12)). En d'autres termes, cela signifie qu'il faut admettre que les limites assignées à une représentation hiérarchique sont déterminées par la complétude interactionnelle et interactive du constituant maximale pertinent. Lorsqu'une telle complétude est atteinte (ce qui est le cas en f3), l'analyse structurelle rendant compte des enchaînements ultérieurs (et notamment la relance par AV6) travaille à un niveau local, et non global, c'est-à-dire au niveau de ES6 (même si cet échange est déjà intégré programmatiquement à 12) et non au niveau de E4. Cognitivement, cela signifie que lorsqu'on

enchaîne sur une structure complète, on en extrait certains constituants pour leur donner le statut d'antécédents. Le traitement de l'enchaînement correspond de plus à une application normale du principe de remontée maximale : le constituant maximale pertinent pour AV6, c'est bien ES6, et non 12 ou encore E4.

3. Accord, négociation et concession

Il est peut-être temps de faire quelques remarques sur le cadre général dans lequel les faits argumentatifs sont envisagés au niveau de l'échange en particulier et de l'interaction en général. Les notions clés, introduites dans l'introduction de ce chapitre, sont donc celles d'accord et de négociation. A côté de ces deux notions, j'examinerai la fonction discursive et interactionnelle de la concession (i.e. du mouvement discursif de concession), qui me semble d'autant plus intéressante qu'elle indique simultanément la co- et l'anti-orientation.

3.1. L'accord comme condition de clôture

Au paragraphe 3.2.2. du chapitre 3 sur la conversation, j'ai mentionné d'une part l'hypothèse de l'obtention de l'accord comme condition de clôture, et d'autre part l'existence de différentes stratégies de résolution de l'échange utilisées lorsque la contradiction (i.e. le désaccord) apparaît dans l'intervention réactive (résolution positive satisfaisante ou non satisfaisante pour le locuteur, résolution négative locale ou globale). J'aimerais faire quelques remarques générales sur le sens à donner à la notion d'accord.

a) La première remarque concerne son statut descriptif. Informellement, l'accord décrit un comportement d'un locuteur. A ce titre, et conformément aux distinctions posées dans l'introduction de cet ouvrage entre faits de norme, de règle et de contrainte, l'accord relève d'une sanction institutionnelle et s'inscrit donc dans un cadre normatif (ou en tout cas norme) de l'institution discursive. Justifier la clôture d'un échange, et a fortiori d'une interaction en termes de respect d'une norme implique donc la prise en compte nécessaire d'une loi de discours générale imposant aux protagonistes de l'interaction verbale la recherche de l'accord, ou en termes plus marqués idéologiquement, du *consensus*. Cette lecture du traitement de la structure du discours présenté ici, pour justifiée qu'elle puisse paraître à un niveau superficiel, me semble devoir être nuancée, et peut-être même infirmée, si l'on tient compte de faits convergents à la notion d'accord, mais constitutivement liés à des domaines plus proches de l'analyse linguistique du discours, i.e. les règles et les contraintes conversationnelles. En effet, la notion d'accord peut être rapprochée, paradigmati-

3. A. Vicher (thèse en cours) parle de « conversation en zigzag » pour décrire ce type de structure, caractéristique, selon elle, des « conversations de table ».

quement, de celles de confirmation et de coorientation. Or parler d'une intervention à fonction illocutoire réactive de confirmation ou d'un constituant conversationnel coorienté argumentativement ne signifie nullement que l'interprétation des faits de discours s'inscrit dans un cadre institutionnel. La notion de confirmation relève en effet de la satisfaction de contraintes illocutoires : lorsque l'étudiant confirme le contenu des deux questions du professeur dans l'échange (15) ci-dessous, il le fait en vertu de l'obligation dans laquelle il est placé de confirmer — une telle obligation étant d'ailleurs indiquée par les particules à fonction de recherches d'approbation discursive que sont *hein ?* et *n'est-ce pas ?* (cf. Settekorn 1977) :

- (15) Le professeur : *Vous savez l'anglais, hein ?*
 L'étudiant : *Oui, bien sûr*
 Le professeur : *Et vous avez déjà entendu parler de Schegloff, n'est-ce pas ?*
 L'étudiant : *Oui*
 Le professeur : *Alors vous nous présenterez son papier sur les « pre-pre » au prochain séminaire*

D'un autre côté, la notion de coorientation relève de la satisfaction de contraintes argumentatives : si tel énoncé est coorienté à tel autre, c'est que d'une façon ou d'une autre (par la présence de marques ou par le recours à un implicite), l'inscription de cette propriété argumentative est constitutivement prévue.

Il ressort que la notion d'accord (notion d'ordre normatif) est motivée, ou mieux, imposée par des faits de nature constitutive au discours, i.e. des faits de satisfaction de contraintes (illocutoires pour la confirmation, argumentatives pour la coorientation). En d'autres termes, dire qu'il y a accord entre les protagonistes d'une interaction lorsque les deux dernières interventions traduisent la coorientation argumentative ne signifie rien d'autre qu'une traduction — en termes institutionnels — de faits interactionnels constitutifs (i.e. régis par des contraintes). La notion d'accord est donc une notion dérivée, et nullement primitive. Le recours à une telle notion ne peut en aucun cas être interprété comme la trace d'une conception native de l'institution discursive (je renvoie à Ducrot 1977 pour la réfutation d'une telle interprétation de l'institution illocutoire ; cf. également, chapitre 1, 2.3.).

b) La deuxième remarque concerne l'interprétation à donner à la notion d'accord relativement à différents types de situations discursives. Il apparaît en effet que les discours examinés jusqu'ici — globalement regroupables sous les dénominations de conversation ordinaire, transaction commerciale et débat polémique (cf. respectivement (8), (1), (2) et (3) du paragraphe 2 de ce chapitre) — imposent de donner un sens différent à cette notion. Parler d'accord dans le cadre d'une transaction commerciale renvoie à une étape nécessaire pour la réalisation des buts transactionnels, prédictibles par le seul cadre de l'interaction. L'accord dans le débat du type Masque et la Plume n'est pas une fin en soi (à quelle fin débattre s'il est nécessaire d'être d'accord sur tout ?), mais une condition, locale, au

déroulement, i.e. la progression de l'interaction. Enfin, la conversation quotidienne, entre amis, situe l'accord à un niveau beaucoup plus profond, comme arrière-fond présupposé de comportements, d'opinions, d'attitudes, etc. (quelle déception en effet de voir des gens que l'on estime intimes ou proches manifester des attitudes, jugements contradictoires aux siens). La polysémie de la notion d'accord indique bien qu'elle doit être saisie — dans l'hypothèse où elle permet de regrouper des faits de discours superficiellement disparates — comme un terme dérivé, ultime, et non comme un axiome de base, une notion primitive.

c) Ces remarques étant faites, on peut néanmoins s'interroger sur la fonction ultime assignable à la notion d'accord. Pourquoi l'accord est-il une condition de clôture, un fait constitutif de l'interaction ? Je motiverai le recours à cette notion en examinant sa pertinence à trois niveaux : **interactionnel**, **communicatif** et **inférentiel**.

1. La pertinence interactionnelle de la notion d'accord peut être formulée en termes de ce que Goffman (1973) appelle l'équilibre interactionnel. Si l'on admet comme lui que toute adresse de parole constitue une menace territoriale potentielle (et *a fortiori* une menace pour la face positive — la reconnaissance de l'image de son interlocuteur — ou sa face négative — la reconnaissance de son territoire), on comprend que les marques d'accord et d'approbation constituent un moyen idéal pour rétablir l'équilibre interactionnel. Le débat polémique (en tout cas dans la conversation quotidienne) constitue une bonne illustration de ce fait : insister lourdement — avec arguments à l'appui — sur le caractère injustifié d'un comportement, attitude ou opinion constitue une violation telle de la contrainte de l'équilibre interactionnel qu'elle se retourne généralement contre celui qui est en position de force : on ne frappe pas un individu à terre.

2. En second lieu, la notion d'accord peut recevoir une pertinence simplement communicative. Toute communication, pour qu'elle réussisse, nécessite la prise en compte des paroles de l'autre, et impose donc que des signaux d'une telle prise en compte interviennent à fréquence régulière (cf. les notions de **fonction phatique** du langage chez Jakobson 1963, *defeed-back* chez les ingénieurs de la communication ou encore de *back-channel* chez les conversationnalistes américains). Les cas du *oui* phatique de la conversation téléphonique, du rire dans la conversation quotidienne constituent des traces suffisantes de ce phénomène (cf. également la notion de prise en compte partielle chez Moeschler 1981b). Indiquer à l'autre qu'on l'écoute, qu'on comprend ce qu'il veut dire sont les marques d'un accord communicatif constitutif de l'interaction dialogale.

3. Enfin, parler d'accord peut impliquer la référence au cadre général du dialogue, à ce que certains qualifient *background knowledge* ou *common ground* (cf. Stalnaker 1978, Rogers 1978), c'est-à-dire le fond commun à la conversation (cf. Moeschler 1982, 2.3.4.3.), le cadre général du discours (Ducrot 1972) ou encore la ON-vérité (Berrendonner 1981). En effet, tout dialogue présuppose un degré minimal d'assumptions communes sur le

monde, sur les participants, sur les objets du discours. La mise en cause de cet arrière-fond a des conséquences interactionnelles beaucoup plus grandes que la simple réfutation : réfuter une présupposition par exemple, c'est attaquer directement son Interlocuteur dans son droit à proposer une direction d'échange, d'interaction (cf. Ducrot 1972, Moeschler 1982, 2.5.4.). Toute conversation, même polémique, implique donc une base d'accord minimal, inférable de la seule prise de parole.

3.2. La négociation comme condition de l'obtention de l'accord

Il est bien clair qu'envisager l'accord comme une condition de clôture ne signifie nullement qu'il constitue une condition de départ initial (sauf pour ce qui en est de l'accord communicatif et inférentiel, cf. 3.1.). Il apparaît en effet que des procédures, souvent complexes, ont pour tâche d'obtenir un tel accord. Je dirai alors que l'accord est obtenu par **négociation** (pour la pertinence de cette notion dans l'analyse de l'interaction verbale, je renvoie à Roulet et al. 1985, chapitre 1). Loin de vouloir indiquer les différentes formes que peut revêtir la notion de négociation, je me contenterai, pour justifier sa pertinence, d'en mentionner quelques traces qui me semblent révélatrices de leur relation avec la notion d'accord. J'examinerai successivement la négociation anticipée, la négociation factuelle, la négociation interactionnelle, la négociation métadiscursive et enfin la négociation métainteractionnelle.

3.2.1. Négociation anticipée

Par négociation anticipée, j'entends une stratégie argumentative fréquente visant à anticiper les contre-arguments que l'on pourrait opposer, et à les refuser par là-même. Certaines constructions concessives (notamment avec *bien que*, *même si*) relèvent de la négociation anticipée. En effet, dans de telles interventions, je prends en compte, à l'avance, les arguments que j'attribue à mon interlocuteur en montrant qu'ils ne peuvent infirmer la thèse défendue : j'impose d'une certaine façon à mon interlocuteur de confirmer, approuver ma position :

(15) *Bien qu'il fasse froid, on pourrait aller se promener, non ?*

En (15), le contre-argument le plus pertinent à la proposition de sortie est anticipé et rejeté par là-même, ce qui a pour effet d'obliger l'interlocuteur à enchaîner sur la proposition et non sur le contre-argument⁴.

4. Il me semble que (Ij) ne relevé pas de la même stratégie négociationnelle que (I!) :

(IS') **Il fait froid, mais on pourrait quand même aller se promener**

En (15'), J'insiste sur le refus de prendre en considération les conséquences argumentatives du premier argument. Ceci dit, je ne le présente pas comme un contre-argument.

3.2.2. Négociation factuelle

La négociation factuelle a pour objet la mise en accord sur un certain nombre de faits décisifs pour la poursuite de l'interaction. Cette négociation — portant sur des objets transactionnels — peut être illustrée par le fragment suivant d'interaction dans une agence de voyage de Genève :

- (16) 1 A1 *alors y a un ta te tarif étudiant qui est sans limite de séjour qui vous coûte quatre cent vingt-sept francs — mais y a un tarif qui est moins cher — si vous restez au moins quatorze jours*
- C1 *oui ça au moins*
- A2 *vous pouvez*
- C2 *ouais*
- A3 *et pas plus d'trois mois mais vous devez voyager les mardis mercredis et jeudis uniquement à l'aller comme au retour — est-ce que ça pourrait aller pour vous*
- 10 C3 *j'trouve ça m'embête un peu comme ça parce j'avais pris euh cet été un vol aller simple c'était cent nonant-huit que j'avais payé — finalement c'est même plus que le double — c'est-à-dire plus que le double pour l'aller-retour*
- A4 *cent nonante-huit*
- 15 C4 *oui j'avais payé ça XX aller simple eh*
- A5 *mais vous a oui ça m'étonne parc' ça m'paraît terriblement bon marché par ra bon les prix ont augmenté hein depuis /nais\ quand même*
- C5 *XX ah ça*
- 20 A6 *pas à c'point-là l'aller simple*
- C6 *[non non moi çaj'me rappelle*
- j'avais payé ce prix-là*
- A7 *[enfin si c'est possible l'aller simple*
- étudiant Il est deux cent treize maintenant*
- 25 C7 *\ah ouais ouais*
- A8 *c'est c'est bien possible parce que ça a augmenté hein*
- ~~C8~~ *mmh*
- A9 *quand même passablement le prix avec le problème du*
- C9 *mmh*
- 30 A10 *pétrole (soupir) c'est même augmenté deux fois/solde depuis l'été déjà les prix Swissair*
- C10 *XXévidemment*
- A11 *firires! alors c'est finalement c'est possible parc'cent nonante-huit à deux cent treize ça fait quinze francs*
- 35 *— c'est pas grand'chose*

Il apparaît donc que l'évaluation de la réponse à la question *est-ce que ça pourrait aller pour vous* (C3, ligne.10) est déterminée par l'accord factuel sur le prix du billet. L'échange déclenché par A4 (*cent nonante-huit*) a pour visée d'obtenir un accord sur la possibilité d'un tel prix, accord obtenu par négociation et par un changement d'orientation de la part de A (cf. A7 *enfin si c'est possible* et A11 *alors c'est finalement c'est possible*).

3.2.3. Négociation interactionnelle

La négociation interactionnelle ne porte pas sur des objets transactionnels, mais sur les images que chacun des protagonistes veut imposer à l'autre lors de l'interaction. Dans le fragment d'interaction commerciale suivant (enregistré dans un magasin d'appareil de photographie), client et vendeur tentent d'imposer une image d'eux-mêmes de perdant, et donc de faire admettre à l'autre qu'il a réalisé une bonne affaire. L'interaction ne porte donc pas sur la transaction d'achat elle-même (chacun sait ce qu'il en est résulté), mais plutôt sur les conséquences interactionnelles associables à une telle transaction :

- (17) I C1 *moi j'te propose un truc moi trois cents balles*
 V1 *non — coupons la poire en deux trois cent cinquante*
 C2 *trois cent cinquante d'accord*
 V2 *pis encore là j'perds des ronds — J'perds des ronds*
 5 *— tu veux qu'j'fasse quoi avec ça qui c'est qu'est intéressé*
 (63 secondes)
 C3 *de toute façon tu pourras pas l'vendre plus dis-toi bien ça mon vieux j'suis têt bien gentil d't'en débarrasser*
 V3 *eh guignol eh t'as pas vu eh le gars qu'est venu avant il a failli l'prendre*
 10 *lequel*
 V4 *çui-là qu'est venu juste y a un moment là*
 es *le le Brésilien là*
 V5 *quel Brésilien*
 15 C6 *qui qui discutait avec euh Sylvie*
 V6 *non //*
 C7 *d'accord euh moi je d'toute façon un cent trente-cinq j'en ai double emploi moi ça m'sert à rien*
 V7 *non je j'sais bien*
 20 C8 *tu vois t'es d'accord*
 V8 *ouais ouais*
 C9 *euh moi c' que j'ai pas c'est un grand angle moi ça m'con vient très bien moi j'ai un cinq cents j'ai un cent trente-cinq un cinquante et puis un un un là j'suis complet maintenant /*
 25 V9 *ouais allez trois cent cinquante parce que c'est toi*
 C10 *ouais euh c'est bien parce que c'est moi hein*
 V10 *d'dieu eh l'affaire d'dieu moi j'ose pas y penser d'dieu j'hésite encore eh bon mais c'est vrai eh un vingt-quatre millimètre un bottier et un moteur pour trois cent cinquante balles t'dieu*

- 30 *l'nier l'affaire qu'il est en train d'faire avec une courroie eh qui vaut au moins vingt-cinq balles pis des filtres te dieu*
 32 C11 *ouais les filtres tu peux les foutre loin pour moi c'est pas ça*

Dans ce fragment, des actes comme *pis encore là j'perds des ronds* (V2), *de toute façon tu pourras pas l'vendre plus* (C3) ou encore *l'nier l'affaire qu'il est en train de faire* (V10) indiquent davantage que la négociation porte sur l'image que chacun des deux protagonistes tente de donner de soi à l'autre que sur la transaction elle-même — le prix de vente s'étant conclu rapidement.

3.2.4. Négociation métadiscursive

La négociation métadiscursive fait intervenir des indications permettant d'interpréter rétroactivement la fonction d'une intervention. Il est très fréquent, dans les colloques par exemple, qu'à une question d'un participant succède des énoncés du type : *non c'est pas une critique, c'est juste une question que je pose* ou encore *c'est pas une question, juste une remarque*. Le fragment suivant, tiré de l'émission radiophonique *La Tribune des Critiques du Disque* (cf. Roulet et al. 1985, 2.1.) illustre bien la fonction négociationnelle préventive de ces énoncés métadiscursifs :

- (18) A1 *est-ce que c'est tout de même pas ça la grande différence de la musique de Ravel par rapport à Debussy c'est qu'il y a euh : retour en tout cas une volonté formelle qui est dissimulée peut-être mais qui existe est-ce que la démarche n'est pas un peu inverse de celle de Debussy à ce sujet*
 B1 *oui mais je crois que dans*
 A2 *[c'est une question que je pose]*

3.2.5. Négociation métainteractionnelle

Enfin, la négociation métainteractionnelle porte sur les droits et obligations des participants d'une interaction. Il s'agit d'une négociation visant à poser ce qui est requis, permis ou interdit de faire dans l'interaction. Des énoncés du type *vous n'avez pas le droit de dire des choses pareilles* constituent des embrayeurs de négociation métainteractionnelle. Le fragment suivant, tiré du débat Giscard-Mitterrand des présidentielles de 1981, rend particulièrement bien compte de la fonction de ces négociations métainteractionnelles :

- (19) I VGE1 *vous avez dit le système monétaire européen benî'serait pas mal d'y rester — mais ça n'se passe pas comme ça monsieur Mitterrand — actuellement du seul fait de nos incertitudes politiques nous sommes au plancher — et donc il faut agir nous agissons à l'heure actuelle nous sommes passés —*
 5 *comme vous le savez pour le deutschmark vous pouvez me dire les chiffres —*

- FM1 *je connais bien la chute du franc par rapport au mark*
entre mille neuf cent soixante-quatorze
- 10 VGE2 [e7t oui ben [non non mais aujourd'hui
 FM2 *aujourd'hui le chiffre de la journée ou de la soirée*
 VGE3 *oui oui*
 FM3 *ça s'est*
 VGE4 [comme ordre de grandeur
- 15 FM4 *ça s'est aggravé — eh d'abord je n'aime pas beaucoup hein*
— Je vais vous dire les chiffres — mais je n'aime pas beau-
coup cette méthode — je ne suis pas votre élève vous n'êtes
pas le Président de la République ici — vous êtes simple-
ment mon contradicteur et j'entends et j'entends
- 20 VGE5 *oui*
 FM5 *bien non pas de cette façon-là je n'accepte pas cette façon*
je n'accepte pas cette façon
 CXXX *le fait de vous demander*
- FM6 *cela dit cela dit*
 25 VGE7 *le cours quel est le cours du deutschmark*
 FM7 *non non non pas cette façon-là — ce que je veux sim-*
plement vous dire c'est que lorsque l'on passe de heu un
franc quatre-vingt-sept à deux francs trente-cinq environ
euh en l'espace de sept ans cela n'est pas une réussite pour
 30 *le franc — pas davantage par rapport au dollar que par*
 31 *rapport au mark*

FM4 {*d'abord je n'aime pas beaucoup hein...*} et FM5 {*non pas de cette façon-là je n'accepte pas cette façon*} indique clairement que l'interaction dominante (question VGE - réponse FM) est subordonnée à un accord sur les droits et les obligations des participants. Meme si cette négociation échoue (VGE7 réitère sa question *quel est le cours du deutschmark*), il est important de noter que son déclenchement permet A FM d'éviter d'être pris en flagrant délit d'ignorance économique : de répondre obligé, il devient évaluateur de la pertinence de la question de VGE et *a fortiori* juge de la politique économique de VGE.

Ces quelques remarques indiquent bien le rôle fondamental — à différents niveaux — de la négociation dans l'interaction. La négociation ne permet pas simplement d'aboutir à un accord, elle sanctionne également les réajustements dialogaux constants et nécessaires à la poursuite et la clôture de l'échange : sans négociation, le dialogue se transforme en monologue, la fonction de l'interlocuteur étant réduite à celle de simple récepteur du message.

3.3. La concession comme stratégie de marque de l'accord

L'hypothèse d'une contrainte structurelle — régissant les comportements dialogaux des interlocuteurs et se réduisant à l'alternative clore/poursuivre — reçoit une validité supplémentaire par la prise en compte du

mouvement discursif de concession. Il apparaît en effet que les structures concessives (décrites au chapitre 4, 4.2.) assurent une double fonction : d'un point de vue interactif, la concession permet de produire une intervention complète non contradictoire avec des constituants anti-orientés, donc *a priori* contradictoires ; d'un point de vue interactionnel, elle assure une fonction dynamique, traduisant ainsi le choix de poursuite de la conversation impliquée par la contrainte structurelle. La fonction essentielle du mouvement discursif de concession est donc de déplacer le niveau de la négociation, en introduisant de nouveaux arguments. Les relances par *oui mais* sont à cet égard significatives : le *oui* traduit la prise en compte de l'intervention préalable (pertinence communicative et factuelle) et s'inscrit donc dans le cadre général du discours. Par contre, le *mais* refuse la pertinence inférentielle du cadre du discours, et déplace par là-même le niveau de négociation. Ce déplacement du cadre négociationnel est d'ailleurs souvent stigmatisé : des réponses du type *il n'y a pas de oui mais* indiquent clairement que la négociation ne peut se dérouler que dans le cadre du *oui*, c'est-à-dire uniquement dans le champ de pertinence inférentielle de l'intervention initiative. Contrastivement, les répliques par *non mais* refusent globalement les cadres de pertinence inférentielle et factuelle : ce qui est décrit par *non mais* comme fait de discours pertinent n'est pas l'objet de l'intervention préalable, mais bien plutôt ce qu'asserte *non mais*. On observe ainsi qu'il est très fréquent d'avoir des *non mais la question n'est pas là, le problème n'est pas là*, etc., alors que les *oui mais le problème n'est pas là* paraissent bizarres. Associer ces morphèmes à des domaines stratégiques différents (grossièrement être à l'intérieur ou à l'extérieur du domaine de pertinence conversationnelle) montre bien qu'un traitement de type agrippage de discours (cf. Cadiot et al. 1979) manque une généralisation importante : c'est que les faits d'opposition dialogaux se situent toujours par rapport à une négociation, que son cadre soit accepté, déplacé ou refusé (cf. également 4.3.2.).

Ces quelques pages de digression — justifiant les recours aux notions d'accord et de négociation — vont me permettre maintenant d'examiner l'interaction entre l'argumentation et les contraintes conversationnelles. Si l'argumentation semble constamment liée aux faits de clôture, et donc reçoit une pertinence de niveau structurel, il apparaît néanmoins que certains faits d'ordre structurel, liés à l'organisation hiérarchique du discours, déterminent de façon cruciale l'emploi et l'interprétation de certaines marques argumentatives. De même, certains faits de discours d'ordre apparemment strictement argumentatif (liés à la co- ou à l'anti-orientation) contiennent des indications de nature structurelle ou interactionnelle qui me semblent pertinentes pour leur description. Ainsi, après avoir montré comment l'argumentation contraignait la conversation, j'essaierai d'indiquer en quoi la conversation contraint l'argumentation.

4. Les contraintes sur l'argumentation

L'hypothèse principale à la base de la théorie de l'argumentation, telle qu'elle est développée dans le cadre de la pragmatique intégrée d'Anscombe et Ducrot, est que les faits d'orientation argumentative, inscrits conventionnellement dans la langue ou accessibles conversationnellement *via* les lois de discours particulières que sont les topoï (cf. chapitre 2, 3.2.3.), contraignent les enchaînements discursifs. Loin de vouloir infirmer cette hypothèse, fondamentale pour l'analyse du discours, j'aimerais, dans ce paragraphe, montrer en quoi certains faits, relevant soit de la structure du discours (contraintes structurelles), soit des rituels de l'interaction (contraintes interactionnelles) ont une incidence sur l'argumentation dans le discours. En d'autres termes, il s'agira d'indiquer, dans l'analyse d'énoncés ou de marqueurs argumentatifs, l'incidence des contraintes structurelles et des contraintes interactionnelles (et non plus seulement des contraintes d'enchaînement) pour décrire leur interprétation et les enchaînements auxquels ils donnent lieu.

4.1. Le rôle des contraintes structurelles dans l'argumentation

C'est évidemment au niveau de l'analyse des connecteurs argumentatifs que le recours aux contraintes structurelles est le plus pertinent. Au cours du chapitre 3 (cf. 3.2.2.), l'utilisation de la double contrainte clore/poursuivre a permis d'expliquer, de façon simple, le choix interprétatif, dans une intervention réactive, entre la valeur réfutative ou concessive de *pourtant*. J'aimerais donner un autre exemple de ce type de phénomène à propos de *mais*, exemple tiré de Roulet (1985), dont le lecteur trouvera dans Roulet et al. (1985, chapitre 3) une description en termes de stratégie :

(20) Après un premier paragraphe sur les techniques de choix du sexe des enfants qui se termine par :

Nous deviendrons tous homos et le MLF périra par extinction, dites, ça en vaut la peine.

Le paragraphe suivant enchaîne ainsi :

Mais le temps, lui, ne vaut pas un clou

(Libération, 14-15.5.1983)

Ce qui frappe d'emblée dans (20), c'est que le seul recours aux instructions argumentatives associées à *mais*, bien que constituant une condition nécessaire pour l'interprétation, n'en est pas une condition suffisante. La condition d'anti-orientation des deux segments *X* et *Y* adjacents à *mais* rend difficile l'accès aux implicites argumentatifs. Ce que *mais* nous oblige à faire pour interpréter l'ensemble du discours, c'est de réinterpréter tout ce qui le précède comme une intervention ne constituant pas, à elle seule, l'objet du propos d'Alain Oillot-Pétré. En d'autres termes, les conclusions implicites convoquées par *mais* concernent le statut structurel, i.e. complet

ou non complet du discours : de *X*, le lecteur est en droit de tirer la conclusion « l'objet de l'article de Gillot-Pétré est de stigmatiser le MLF », et de *mais Y*, il est dans l'obligation de tirer la conclusion inverse, i.e. « l'objet de l'article n'est pas de parler du MLF, mais du temps qu'il fera ». Cette lecture, pour complexe qu'elle puisse paraître, a la vertu d'indiquer que l'emploi du connecteur argumentatif peut être déterminé par la contrainte de structure imposant de choisir entre la poursuite ou la clôture. L'enchaînement par *mais* indique clairement que le choix opéré est la poursuite.

Remarquons à ce propos que l'emploi de *mais* ne peut ici être qualifié d'inapproprié ou d'aberrant. Il n'est pas moins standard que ceux rencontrés dans des séquences, thématiquement homogènes, du type *il fait beau, mais ça ne va pas durer*. Seulement, sa fonction n'est pas qu'argumentative, mais également structurelle, dans la mesure où l'enchaînement qu'il produit, bien que thématiquement non homogène, a pour effet de déplacer le cadre du discours. Il apparaît donc que le recours aux contraintes structurelles est, dans certains cas, une condition nécessaire pour satisfaire de façon appropriée les instructions argumentatives, i.e. donner une interprétation aux énoncés. En d'autres termes, les faits de structure peuvent contraindre les faits argumentatifs et donc déterminer, de façon non triviale, les interprétations et les enchaînements dans le discours.

4.2. Le rôle des contraintes interactionnelles dans l'argumentation

Ceci dit, l'argumentation dans le discours peut également être contrainte à un niveau plus élevé, celui des rituels de l'interaction. J'examinerai successivement trois faits allant dans ce sens, liés aux énoncés préparatoires (cf. a), aux différents types de réfutations (cf. b) et enfin à la notion de norme inscrite dans les instructions de certains connecteurs (cf. c).

a) Dans le chapitre 3, une distinction a été faite entre trois types d'énoncés préparatoires, qualifiés respectivement de pré-séquence, préliminaire et préparation (cf. 2.2.2.). Ces énoncés peuvent certes recevoir une pertinence argumentative, dans la mesure où la fonction générique associée aux actes qu'ils réalisent vise à donner des raisons justifiant la réalisation de l'acte directeur. Ceci dit, dans la perspective de l'échange, il apparaît que la spécification purement argumentative de leur fonction est insuffisante. La fonction interactive associée à ces actes (respectivement pré-séquence, préliminaire, préparation) est plutôt d'assurer la complétude interactive de l'interprétation (cf. Roulet et al. 1985, 1.1.) : les raisons invoquées portent en effet sur l'acte d'énonciation plutôt que sur son contenu. En termes interactionnels, je dirai que ces énoncés ont pour fonction de prévenir le caractère d'intrusion territoriale associée à l'acte directeur, ou d'atténuer le caractère menaçant pour la face de l'interlocuteur (cf. les préliminaires du type *j'aimerais vous poser une question* lorsque la question peut être interprétée comme gênante, embarrassante ou même non convoquée par le contexte). Dans tous ces cas de figuré, c'est donc des

raisons liées à l'existence de contraintes interactionnelles plutôt qu'argumentatives (nécessité de justifier ses propos) qui motivent le recours à de tels précautions interactives.

b) Le rôle des contraintes interactionnelles sur l'argumentation apparaît également dans le cas des réfutations, qui marquent une anti-orientation de l'intervention réactive. En effet, un désaccord peut se traduire linguistiquement de multiples façons, notamment par une réfutation directe, une structure de type reprise diaphonique + réfutation ou encore par un mouvement discursif concessif. Mais dans les trois cas de figure, la réfutation n'a pas les mêmes conséquences Interactionnelles. Réfuter directement (i.e. explicitement) a pour effet de donner ouvertement l'interprétation intentionnée à l'interlocuteur, mais constitue une menace potentielle grave pour la face de l'interlocuteur (on pourrait aller plus loin en affirmant qu'une telle réaction présuppose le droit de l'énonciateur à contester les propos de son interlocuteur). Dans le cas de la reprise diaphonique suivie d'une réfutation, la menace pour la face de l'interlocuteur est moindre, dans la mesure où la réfutation porte sur une reprise, i.e. une interprétation de l'intervention initiative (l'interlocuteur pouvant dès lors contester l'interprétation donnée par la reprise diaphonique). Enfin, la réfutation par mouvement discursif concessif est interactionnellement encore moins menaçante, puisque l'énonciateur indique dans un premier temps son accord (factuel vs argumentatif) sur un acte préalable et dans un deuxième temps laisse le choix entre une réfutation purement argumentative (portant sur l'aspect argumentatif de l'énoncé) et une réfutation illocutoire. On le voit, les réfutations sont soumises à une gradation qui préserve malgré tout l'aspect anti-orienté de l'intervention réactive.

c) Le troisième type de phénomène où l'argumentation peut être considérée comme contrainte interactionnellement est lié à la propriété qu'ont certains morphèmes argumentatifs (comme *quand même* et *voyons* / — cf. respectivement Moeschler & de Spengler 1981 et Sirdar-Iskandar 1983) de faire allusion à une norme. Je ne mentionnerai ici que le cas de *quand même*, qui me semble à cet égard symptomatique de l'insertion de normes interactionnelles dans l'argumentation. Dans une séquence *Xquand même Y*, *X* est le lieu d'un acte d'argumentation de contenu *p* allant vers une conclusion *r* et *F* réalise la conclusion inverse *non-r*. Ceci dit, la propriété distinctive de *quand même* (par rapport à *mais*, *pourtant*, *cependant*, etc.) est que la relation argumentative *dtp* à *r* est justifié par la référence à une norme. Ainsi, dans l'exemple (21) :

(21) A : *Viens à la campagne nous voir, ça n'est pas loin.*

B : *C'est quand même à 50 km.*

ce que B conteste, c'est l'échelle permettant à A d'affirmer d'une distance qu'elle est grande ou non, et ce en se référant à la norme selon laquelle,

5. La notion de diaphonie proposée dans Roulet (1984) et développée dans Roulet et al. (1985), décrit les faits de « polyphonie » où un locuteur présente deux auteurs différents, dont l'un est assimilable au destinataire.

pour lui, B, 50 km est une grande distance (donc *c'est loin*). Or l'allusion qu'un connecteur argumentatif fait à une telle norme est une de ses propriétés constitutives. Encore une fois, l'argumentation est contrainte interactionnellement, puisque la référence (implicite) à la norme convoquée par *quand même* est un fait d'interaction.

L'ensemble des phénomènes argumentatifs contraints structurellement ou interactionnellement pourrait certes être évalué comme relativement marginal et limité. Il me semble néanmoins que l'on peut tirer quelque enseignement de ces phénomènes et notamment pour la description des connecteurs argumentatifs dans l'échange. C'est la raison pour laquelle je donnerai un inventaire, certes restreint, des différentes fonctions argumentatives des connecteurs dans l'échange, en tenant compte essentiellement des contraintes structurelles qui gouvernent leurs emplois en réplique dans le dialogue.

4.3. Les contraintes structurelles sur les connecteurs argumentatifs dans la structure de l'échange

Pour rendre compte des incidences des contraintes structurelles sur les instructions argumentatives associées aux connecteurs argumentatifs intervenant en tête de réplique, je distinguerai schématiquement deux grands cas de figure, selon que le connecteur marque l'intervention réactive comme coorientée ou anti-orientée à l'intervention initiative. Océaniquement, j'associerai aux faits de coorientation le choix de la contrainte structurelle clore, et aux cas d'anti-orientation le choix de la contrainte poursuivre. Ceci dit, il sera nécessaire d'affiner cette distinction en fonction de la nature de l'enchaînement réalisé par le connecteur (enchaînement linéaire, expansion à gauche ou expansion à droite).

4.3.1. Les connecteurs marquant la coorientation

La coorientation d'une intervention peut remplir plusieurs fonctions argumentatives, qui reçoivent une pertinence structurelle relative au mode d'enchaînement linéaire, déclenchant une expansion à gauche ou une expansion à droite :

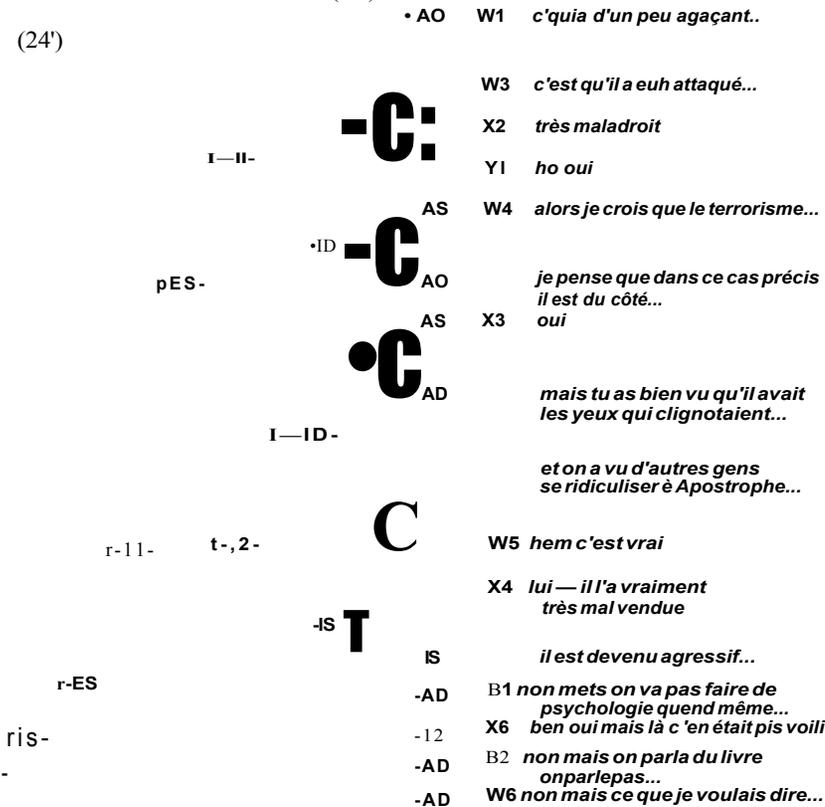
a) Les enchaînements linéaires marqués par des connecteurs indiquant la coorientation de l'intervention réactive correspondent aux cas de confirmation de l'intervention initiative. Tel est le cas lorsque l'intervention réactive est introduite par *en effet*, réalisant à lui seul une intervention (cf. chapitre 4, 3.2.). Une telle coorientation, traduisant une fonction illocutoire réactive de confirmation, sanctionne bien la complétude interactionnelle de l'échange, et indique de ce fait que les conditions de clôture de l'échange sont satisfaites.

b) Les expansions & gauche marquées par des connecteurs indiquant la coorientation de l'intervention réactive correspondent aux situations où un énonciateur tire une conclusion, soit d'une intervention initiative, soit d'un échange préalable. Tel est le cas de l'exemple (13) (cf. 3.1.) entre le

- 10 W3 : *c'est qu'il a heu : il a attaqué très violemment heu Enthoven qui avait dit du mal de son livre en disant que non seulement i savait pas lire qu'il était malhonnête qu'il était un imbécile doublé d'un salop*
- X2 *très maladroit*
- 15 Y1 *ho oui*
- W4 : *alors je crois que le terrorisme il faut savoir de quel côté il est — je pense que dans ce cas il est du côté de Guyotat mais c^*
- X3 *[oui oui mais tu as vu qu'il avait les yeux qui clignotaient*
- 20 *il était comme un : comme un animal qu'on sort en pleine lumière y avait longtemps qu'il n'avait pas été à la lumière et e on a vu d'autres gens se ridiculiser à Apostrophes en vendant leurs salades*
- W5 : *hem c'est vrai*
- 25 X4 *lu fiiraot — il l'a vraiment très mal vendue il est devenu agressif parce que comme tous les gens qu'ont plus l'habitude d'être avec d'autres mais bon*
- B1 *non mais on va pas faire de psychologie quand même*
•coûtez :
- 30 X5 : *ben oui mais là c'en était pis voilà*
- B2 *[non mais on parle du livre on parle pas on s'enfiche de Guyotat qu'il ait les cheveux courts ou qui soit maladroit à Apostrophes c'pas le problème enfin*
- W6 *no~n*
- 35 *non mais ce que je voulais dire c'est que je voulais savais pas*
- 36 *de quel côté était le terrorisme*

Le premier *oui mais* (ligne 19, X3) indique que l'intervention réactive de X3 enchaîne linéairement sur l'intervention complexe de W (lignes 1 à 18). Le redressement argumentatif que tente d'opérer ici Françoise Xenakis concerne la nature des conclusions (positives ou négatives) associées aux actes d'argumentation dont l'objet est Guyotat. En effet, de l'acte directeur de Wolfromm (W4), on est en droit de tirer la conclusion « Guyotat est inexcusable (puisque son comportement à Apostrophes relève du terrorisme) », alors qu'à l'occurrence de X3 on est dans l'obligation de tirer la conclusion inverse, à savoir « Guyotat est excusable (puisque'il y a longtemps qu'il n'a plus été confronté à la critique) ». De même pour le *ben oui mais* de la ligne 29 (X5) qui impose de tirer la conclusion métadiscursive « parler de Guyotat en ces termes est légitime », conclusion s'opposant à celle convoquée par la protestation de Brochier (B1, ligne 28) — protestation sur laquelle je reviendrai en (b). L'intervention de X5 est par ailleurs, en termes de la double contrainte structurelle, intéressante. En effet, même si elle s'inscrit dans le cadre de l'intervention de Brochier B1, elle vise à créer des conditions de clôture de l'échange qui maintiennent ce que refuse Brochier, à savoir la pertinence de parler psychologie à propos de Guyotat.

b) Les cas d'expansion à gauche, ou enchaînements globaux, liés à un connecteur marquant l'anti-orientation de l'intervention réactive, peuvent être illustrés à l'aide des *non mais* apparaissant en (24). L'anti-orientation est ici double. D'une part, elle est donnée par la prophrase *non*, qui traduit un désaccord explicite, et d'autre part par *mais* qui a pour fonction d'inverser l'orientation argumentative non pas de l'intervention immédiatement adjacente, mais du constituant complexe préalable pertinent pour l'enchaînement. En d'autres termes, ce que traduit l'enchaînement global par *non mais* est une tentative de poser un nouveau cadre pour le discours, et donc de poursuivre l'interaction sur un autre objet de discours. Notons que dans le cas de l'interaction (24), les deux *non mais* de Brochier (B1 et B2) constituent en fait des tentatives de clôture par évaluation négative. De même, Wolfromm (W6) tente de clore son intervention en justifiant le fait de parler de terrorisme à propos de Guyotat. Du point de vue structurel, cela signifie que *non mais* va intégrer l'ensemble des constituants sur lesquels il enchaîne (échange ou intervention) et donc initier une nouvelle intervention. La fonction de *non mais* est, par conséquent, double : d'un point de vue réactif, il s'agit de clore, mais d'un point de vue initiatif, il s'agit de relancer l'échange par la constitution d'une nouvelle intervention, comme le montre la structure (24')



5. Conclusion

L'analyse de quelques faits liés à l'interférence des contraintes structurales et interactionnelles sur l'argumentation (notamment la fonction structurante des connecteurs dans l'échange) montre en fait qu'une analyse argumentative ne peut se passer, dans la description du discours authentique, d'une théorie de la conversation. Cependant, la première partie de ce chapitre, centrée sur les fonctions de clôture et d'expansion de l'argumentation, a indiqué en quoi une approche conversationnelle devait se fonder sur une théorie de l'argumentation. Le but de ce chapitre aura donc été de spécifier le rôle respectif des faits, argumentatifs sur l'interaction conversationnelle et le rôle des faits conversationnels (lié à l'imposition de contraintes structurelles et interactionnelles sur les enchaînements) sur la mise en place des argumentations. Cette conception intégrée des points de vue argumentatifs et conversationnels me semble d'autant plus intéressante qu'elle permet d'éviter l'écueil d'une stricte conventionnalisation des faits argumentatifs d'une part et d'une conversationnalisation des faits discursifs d'autre part. En d'autres termes, une telle conception des rapports entre l'argumentation et la conversation, distinguant ce qui relève des contraintes purement argumentatives (contraintes d'enchaînement) et des contraintes structurelles ou encore interactionnelles sur les faits argumentatifs, a pour avantage principal d'éviter la séparation stricte entre faits de langue (strictement conventionnels) et faits de parole (strictement conversationnels). Les données conversationnelles ne peuvent plus, par conséquent, être évaluées comme aberrantes ou même comme autant de contre-exemples. Simplement, les faits de parole nécessitent d'augmenter les spécifications purement argumentatives par des principes généraux relevant de la conversation. De la même façon que la pragmatique intégrée vise à refuser la séparation, de pure commodité, entre faits sémantiques (le noyau dur de la signification) et faits pragmatiques (la périphérie floue du contexte) pour inscrire au niveau de la description des faits de langue des instructions pragmatiques, ces quelques pages avaient pour fonction de montrer qu'il est préférable de renoncer, dans l'analyse du discours, à une séparation, toute aussi artificielle que la première, entre faits discursifs prédictibles (i.e. le noyau dur de l'analyse du discours) et faits contingents produits dans le discours (i.e. la périphérie floue de l'analyse du discours). C'est au contraire par une intégration des deux types de phénomènes que la connaissance des mécanismes généraux d'enchaînement et d'interprétation pourra évoluer de façon productive.

Cet ouvrage avait pour but d'introduire à une méthode d'analyse hiérarchique, fonctionnelle et argumentative du discours, basée sur les principaux acquis de la syntaxe (analyse en constituants), de la pragmatique (théorie des actes de langage) et de l'argumentation (prise en compte des différentes marques argumentatives et de leurs instructions). Le fait d'avoir choisi délibérément comme support de description, au cours des chapitres 3, 4 et 5 des conversations authentiques, plutôt que du texte écrit, ne signifie nullement que la « grammaire du discours » proposée ici est spécifique à la langue parlée. Le lecteur trouvera d'ailleurs dans l'ouvrage complémentaire à celui-ci (Roulet et al. 1988) une série d'analyses hiérarchiques et argumentatives de textes écrits (éditoriaux de journaux, fragments littéraires). Par contre, ce qu'impliquait un tel choix était une remise en cause de deux présupposés fréquemment admis par les linguistes :

a) les faits relevant du discours oral (i.e. de la conversation) sont plus complexes que ceux relevant du discours écrit ; par conséquent, il est préférable, méthodologiquement, de développer une théorie du discours à partir de textes écrits ;

b) les faits relevant du discours oral (i.e. de la conversation) ne sont pas systématisables ; ils traduisent souvent les hésitations des locuteurs, leurs contradictions et constituent davantage un ensemble d'exceptions, d'aberrations, voire de contre-exemples.

Les recherches menées à Genève depuis quelques années autour d'Eddy Roulet constituent à mon avis une réfutation de ces deux présupposés. En allant plus loin, je dirais même qu'elles obligent le linguiste à refuser d'appliquer trivialement les oppositions classiques langue/parole ou compétence/performance aux faits de discours. Je pense en effet, et j'espère que les différentes analyses de conversations présentées dans cet ouvrage en auront convaincu le lecteur, que les participants d'une conversation obéissent à un certain nombre de règles générales à partir desquelles il devrait être possible de développer, de façon plus systématique que cela n'a été fait ici, une grammaire du discours ou de la conversation. L'effort de systématisation qui a gouverné le présent travail relève donc d'une tentative de mettre en place les jalons nécessaires pour définir ce que l'on appelle souvent une compétence de communication, et que je qualifierai plus particulièrement de compétence discursive des sujets parlants.

Ceci dit, la raison d'être de cet ouvrage ne voulait pas se limiter à une seule perspective théorique. Il apparaît en effet que la principale vertu de l'analyse hiérarchique, fonctionnelle et argumentative du discours réside dans sa valeur heuristique. A défaut de tout dire sur les intentions, motifs, sens attribuables aux contributions des participants d'une conversation, une telle méthode d'analyse permet de générer un ensemble d'observables

qu'une lecture non systématique, non contrainte théoriquement ne pourrait pas produire. Corollairement, la familiarisation progressive à des corpus authentiques, analysés dans une telle perspective, crée une dynamique dans la découverte des faits pertinents en pragmatique du discours qui est plus qu'appréciable. Ce livre doit donc être interprété autant comme une invitation à la pratique de l'analyse du discours authentique que comme des éléments pour une analyse pragmatique du discours.

Glossaire

Acte d'argumentation (chapitre 2, 3.2.2.) :

Acte réalisé par la présentation d'un énoncé destiné à servir une certaine conclusion.

Acte directeur (chapitre 3, 2.1.2.1.) :

Acte de langage donnant le sens général de l'intervention, i.e. sa force illocutoire. Il est le constituant non supprimable de l'intervention.

Acte d'énonciation (chapitre 1, 1.4.) :

Réalisation d'une action de nature linguistique, liée à l'événement historique qu'est **renonciation**.

Acte illocutoire (chapitre 1, 2.2.1.) :

Acte réalisé par le fait de dire, de nature conventionnelle et non dénotative.

Acte de langage (chapitre 1, 1.4.) :

Unité pragmatique minimale consistant en la réalisation d'une action, de nature intentionnelle et conventionnelle, contextuelle et cotextuelle.

(chapitre 3, 2.1.) :

Plus petite unité monologique constituant l'intervention.

Acte locutoire (chapitre 1, 2.2.1.) :

Acte consistant à prononcer certains sons, formant des mots et des suites grammaticales, expressions pourvues d'un sens et d'une référence.

Acte d'orientation argumentative (chapitre 2, 3.2.2.) :

Résultat de l'activité consistant à donner des indications sur l'orientation argumentative d'un énoncé.

Acte perlocutoire (chapitre 1, 2.2.1.) :

Acte consistant en la production de certains effets (visés ou non) sur l'auditoire.

Acte subordonné (chapitre 3, 2.1.2.1.) :

Acte de langage qui vient appuyer, justifier, préparer, argumenter en faveur de, etc. l'acte directeur. Il est le constituant supprimable de l'intervention.

Anti-orientation (chapitre 2, 2.2.3.) :

Propriété argumentative de deux énoncés leur imposant de servir des conclusions opposées.

Argumentation (chapitre 2, 2.1.) :

Donner des raisons pour telle ou telle conclusion.

Condition de contenu propositionnel - contextuelle (chapitre 1, 2.2.3.) :

Indique la nature du contenu propositionnel de l'acte illocutoire (proposition, action du locuteur, action de l'interlocuteur).



Condition de contenu propositionnel - cotextuelle (chapitre 3, 3.2.3.) :
Impose au constituant réactif d'être en relation sémantique (oppositve, implicative ou paraphrastique) avec le constituant initiatif.

Condition essentielle (chapitre 1, 2.2.3.) :
Spécifie le type d'obligation contractée par le locuteur ou l'interlocuteur par l'énonciation de l'acte illocutoire.

Condition illocutoire (chapitre 3, 3.2.3.) :
Impose au constituant réactif le type de sa fonction illocutoire.

Condition d'orientation argumentative (chapitre 3, 3.2.3.) :
Impose au constituant réactif d'Être coorienté au constituant initiatif.

Condition préliminaire (chapitre 1, 2.2.3.) :
Définit le savoir ou la croyance du locuteur sur les capacités, intérêts, intentions de l'interlocuteur, et également les rapports (sociaux, hiérarchiques) entre les interlocuteurs présumés par l'acte illocutoire.

Condition de sincérité (chapitre 1, 2.2.3.) :
Indique l'état psychologique du locuteur impliqué par l'acte Illocutoire (croyance, désir, intention).

Condition thématique (chapitre 3, 3.2.3.) :
Impose au constituant réactif le même thème discursif que celui du constituant initiatif.

Conditions d'appropriété contextuelle (chapitre 1, 1.4.) :
Conditions déterminant le caractère approprié d'un acte de langage dans un contexte particulier (cf. conditions de contenu propositionnel, préliminaire, de sincérité, essentielle).

Conditions d'appropriété cotextuelle (chapitre 1, 1.4.) :
Conditions déterminant le caractère approprié d'un acte de langage dans le cotexte du discours (cf. conditions thématique, de contenu propositionnel, illocutoire, d'orientation argumentative).

Cohérence argumentative (chapitre 4, 4.1.) :
Un discours D est argumentativement cohérent si
1) les instructions argumentatives posées par les connecteurs argumentatifs sont satisfaites en D et
2) toute contradiction argumentative est résolue dans le mouvement discursif qui génère D.

Complétude compositionnelle (chapitre 5, 2.1.1.) :
Complétude interactionnelle (i.e. de l'échange) globale obtenue par la complétude locale de chacune de ses parties, i.e. des échanges enchâssés qui le composent.

Complétude inférentielle (chapitre 5, 2.1.2.) :
Complétude interactionnelle (i.e. de l'échange) globale obtenue par la complétude d'une de ses parties, i.e. par la coorientation argumentative des deux dernières interventions de l'échange.

Connecteur argumentatif (chapitre 2, 3.2.1.) :
Morphème qui articule deux énoncés (actes, interventions) ou plus intervenant dans une stratégie argumentative unique.

Constatif (chapitre 1, 2.1.) :
Énoncé décrivant un certain état de fait.

Contenu propositionnel (chapitre 1, 2.2.2.) :
Élément de la structure sémantique de l'acte illocutoire permettant la prédication et la référence.

Coorientation (chapitre 2, 2.2.3.) :
Propriété argumentative commune de deux énoncés leur permettant de servir une même conclusion.

Contraintes (introduction, 2.3.) :
Ensemble de conditions imposées par un objet X sur un objet Y. Ces conditions ont la propriété d'être (graduellement ou absolument) satisfaites ou non satisfaites. Cf. contraintes interactionnelles, structurelles et d'enchaînement.

Contraintes d'enchaînement (chapitre 3, 3.2.3.) :
Tout constituant conversationnel est soumis à une double contrainte d'enchaînement : en tant que donnant lieu à un enchaînement, il est soumis à des contraintes interprétatives (cf. principe d'interprétation) ; en tant qu'enchaînant sur un constituant, il est soumis à des contraintes séquentielles (cf. principe de satisfaction).

Contraintes interactionnelles (chapitre 3, 3.2.1.) :
Toute conversation oblige ses participants à satisfaire les rituels d'ouverture, de clôture et de réparation imposés par l'obligation interactionnelle de respecter le territoire d'autrui et de ne pas menacer sa face.

Contraintes structurelles (chapitre 3, 3.2.2.) :
Toute conversation pose une double contrainte, en tant qu'elle impose aux participants d'une part de poursuivre l'interaction et d'autre part de clore l'interaction.

Dialogal/monologal (introduction, 3.1.) :
Propriété de surface d'un discours, déterminée par le nombre de ses locuteurs (plusieurs vs un).

Dialogique/monologique (introduction, 3.1.) :
Propriété fonctionnelle d'un discours, déterminée par le nombre des énonciateurs (plusieurs vs un).

Echange (chapitre 3, 2.1.) :
Plus petite unité dialogique composant l'interaction. Les constituants de l'échange sont les interventions qui entretiennent entre elles des relations illocutoires.

Echange confirmatif (chapitre 3, 2.1.1.1.) :
Echange d'ouverture et de clôture d'interaction, à fonction de confirmation de l'existence de lien social et à structure généralement binaire.

Echange **réparateur** (chapitre 3, 2.1.1.1.) :
Echange, généralement constitué de trois termes, ayant pour fonction de réparer l'offense territoriale constituée par le premier constituant de l'échange.

Énoncé (chapitre 1, 1.4.) :
Entité linguistique, produite en contexte, consistant en le résultat de l'activité énonciative.

Énonciateur (chapitre 2, 4.1.) :
Responsable de l'activité illocutoire.

Énonciation (chapitre 1, 1.4.) :
Événement historique dont le produit est l'énoncé, donnant lieu à un acte d'énonciation.

Expansion par contradiction (chapitre S, 2.2.1.) :
Expansion à gauche (mode de structuration proactive) sanctionnant le désaccord de son initiateur avec un des constituants de la structure (échange) donnant lieu à l'expansion.

Expansion par relance (chapitre 5, 2.2.2.) :
Expansion à gauche (mode de structuration proactive) sanctionnant le caractère non satisfaisant de l'échange donnant lieu à l'expansion.

Expansion thématique (chapitre 5, 2.2.3.) :
Expansion à droite (mode de structuration rétroactive) sanctionnant le caractère inapproprié d'une intervention sur laquelle l'expansion donne lieu à un enchaînement local (sur un des thèmes de l'intervention).

Fonction illocutoire (chapitre 3, 2.2.1.) :
Relation fonctionnelle de nature initiative ou réactive entre les constituants de l'échange, i.e. les interventions.

Fonction interactive (chapitre 3, 2.2.1.) :
Relation fonctionnelle de nature proactive ou rétroactive entre les constituants de l'intervention, plus précisément les constituants subordonnés (actes de langage, interventions ou échanges) et le constituant directeur (acte de langage ou intervention).

Force illocutoire (chapitre 1, 2.2.2.) :
Élément de la structure sémantique de l'acte illocutoire décrivant sa valeur d'action.

Hypothèses externes (chapitre 2, 4.2.1.) :
Permettent de déterminer les observables de l'analyse scientifique. Les hypothèses externes de la pragmatique intégrée sont constituées par l'attribution de sens aux énoncés.

Hypothèses internes (chapitre 2, 4.2.1.) :
Ont pour objet la production d'analogues aux observables, *via* la production d'un mécanisme artificiel générant ces analogues.

Implication sémantique (chapitre 1, 3.1.1.) :
Relation sémantique entre deux propositions variant sous l'effet de ta négation ($p - q, non-p - non-q$).

Implication conventionnelle (chapitre 1, 3.2.) :
Mode de réalisation implicite d'un acte illocutoire convoqué par une marque linguistique, qui a la propriété d'être non annulable.

Implication conversationnelle généralisée (chapitre 1, 3.2.) :
Mode de réalisation implicite d'un acte illocutoire convoqué par une marque linguistique, qui a la propriété d'être annulable et d'accepter le rapport de l'implicite et l'enchaînement sur l'implicite.

Implication conversationnelle particulière (chapitre 1, 3.2.) :
Mode de réalisation implicite d'un acte illocutoire, qui a la propriété d'être annulable et de ne pas accepter le rapport de l'implicite de même que l'enchaînement sur l'implicite.

Instruction argumentative (chapitre 2, 3.2.2.) :
Ensemble d'indications — données conventionnellement par les opérateurs et les connecteurs argumentatifs — sur la façon d'attribuer un sens aux énoncés, i.e. sur l'orientation argumentative à assigner aux énoncés et sur le type d'actes d'argumentation réalisés.

Instruction discursive (chapitre 2, 4.2.2.) :
Indication sur le type d'enchaînement compatible avec les propriétés sémantique, pragmatique et argumentative de la phrase.

Instruction énonciative (chapitre 2, 4.2.2.) :
Donne des indications sur la façon dont la signification de la phrase fait allusion à renonciation.

Intégration (chapitre 3, 3.1.2.) :
Mécanisme dynamique permettant de composer de nouveaux constituants complexes à partir de constituants antérieurs satisfaisant certaines conditions (d'intégrabilité).

Intervention (chapitre 3, 2.1.) :
Plus grande unité monologique composant l'échange. Les constituants de l'intervention sont de rangs variables (échange, intervention, acte de langage) et entretiennent entre eux des relations interactives.

Intervention complexe (chapitre 4, S.1.) :
Un constituant conversationnel C est une intervention complexe si
1) Cest composé de constituants simples $c_1, c_2 \dots$ en où $c_1, c_1 \dots$ en réalisent autant d'actes de langage ;
2) le constituant c_i à fonction d'acte directeur de l'intervention C reçoit la valeur de conclusion argumentative r ;
3) lorsque C est composé de constituants c_i et c_j anti-orientés argumentativement, la résolution de cette contradiction est interne à l'intervention (l'un des arguments étant plus fort et imposant sa conclusion, ou l'assertion de la conclusion résolvant cette contradiction).

Locuteur (chapitre 2,4.1.) :

Responsable de l'activité locutoire.

Loi de discours (chapitre 1, 3.3.3.) :

Mécanisme interprétatif permettant la découverte des implications conversationnelles (généralisées ou particulières).

Loi de remontée intermédiaire (chapitre 5, 2.1.2.) :

Remonter jusqu'au premier constituant incomplet, qui sanctionne l'incomplétude interactive du constituant pertinent pour l'enchaînement.

Loi de remontée maximale (chapitre 5, 2.1.2.) :

Tout accord dialogique sanctionnant la clôture d'un échange enchâssé (i.e. dont le mode d'Intégration est ascendant) sanctionne la clôture de l'échange de niveau supérieur maximale pertinent si aucune expansion de ce dernier échange n'a lieu ultérieurement.

Marqueur interactif (chapitre 4, 3.1.) :

Morphème qui a la propriété d'être associé à un constituant interactif, c'est-à-dire un constituant entrant dans la structure d'une intervention. Un marqueur interactif peut marquer soit le constituant subordonné, soit le constituant directeur. Un marqueur interactif dénote une fonction interactive, i.e. l'interprétation fonctionnelle associée au constituant interactif.

Maxime de manière (chapitre 1, 3.3.1.) :

Que la contribution soit claire (*be perspicuous*).

Maxime de qualité (chapitre 1, 3.3.1.) :

Que la contribution soit véridique.

Maxime de quantité (chapitre 1, 3.3.1.) :

Que la contribution contienne autant d'informations qu'il est requis, mais pas plus.

Maxime de relation (chapitre 1, 3.3.1.) :

Que la contribution soit pertinente (*be relevant*).

Mode de structuration argumentative de l'intervention (chapitre 4, 5.2.3.) :

Une intervention a une structure argumentative si elle est composée de trois constituants, dont les deux premiers sont subordonnés au constituant directeur et anti-orientés.

Mode de structuration proactive de l'intervention (chapitre 4, 5.2.1.) :

Une intervention a une structure proactive si les intégrations successives composant l'intervention se font corollairement au déroulement du discours. Une structure proactive correspond à une intégration descendante.

Mode de structuration rétroactive de l'intervention (chapitre 4, 5.2.2.) :

Une intervention a une structure rétroactive si les intégrations successives composant l'intervention se font inversement au déroulement du discours. Une structure rétroactive correspond à une intégration ascendante.

Mouvement discursif (chapitre 4, 4.2.) :

Organisation discursive ayant la propriété d'être cohérente argumentative-

ment, i.e. non contradictoire, satisfaisant à la fois les instructions argumentatives imposées par les connecteurs qui la composent et les principes de composition hiérarchique et fonctionnelle.

Mouvement discursif concessif (chapitre 4, 4.2.) :

d réalise un mouvement concessif si :

1) il est composé minimalement et maximalement de deux constituants *cl* et *c2*, où *cl* et *c2* peuvent avoir le statut d'acte de langage ou d'intervention ;

2) *cl* est présenté dans le but d'argumenter en faveur d'une conclusion *r* nécessairement implicite ;

3) *c2* est présenté dans le but d'argumenter en faveur d'une conclusion *non-r* ;

4) *c2* ne remet pas en cause la pertinence informative de *cl* ;

5) *cl* remet en cause la pertinence argumentative de *cl* ;

6) il est obligatoire de tirer de *cl* + *c2* la conclusion *non-r*.

Mouvement discursif conclusif (chapitre 4, 4.2.) :

d réalise un mouvement discursif conclusif si :

1) il est composé minimalement et maximalement de trois constituants *c1*, *cl* et *c3*, où d'une part *c1*, *cl* et *c3* peuvent avoir le statut d'acte de langage ou d'intervention et d'autre part *cl* et *cl* réalisent nécessairement un constituant abstrait de statut intervention ;

2) *cl* est présenté dans le but d'argumenter en faveur d'une conclusion *r* nécessairement implicite ;

3) *c2* est présenté dans le but d'argumenter en faveur d'une conclusion *non-r* ;

4) *c2* ne remet pas en cause la pertinence informative de *cl* ;

5) *c2* remet en cause la pertinence argumentative de *cl* ;

6) *c3* constitue renonciation de la conclusion *non-r*.

Mouvement discursif consécutif (chapitre 4, 4.2.) :

d réalise un mouvement discursif consécutif si :

1) il est minimalement et maximalement composé de deux constituants *cl* et *c2*, où *cl* et *c2* peuvent avoir le statut d'acte de langage ou d'intervention ;

2) *cl* est présenté dans le but d'argumenter en faveur de *r* ;

3) *c2* constitue l'énonciation de la conclusion argumentative *r* ;

4) *c2* motive par sa seule énonciation la fonction argumentative de *cl*.

Négociation anticipée (chapitre 5, 3.2.1.) :

Stratégie argumentative visant à anticiper les contre-arguments que l'on pourrait opposer et à les refuser par là-même.

Négociation factuelle (chapitre 5, 3.2.2.) :

Stratégie discursive ayant pour objet la mise en accord sur certains faits décisifs pour la poursuite de l'interaction.

Négociation interactionnelle (chapitre 5, 3.2.3.) :

Stratégie interactionnelle visant à **imposer** une image de soi et de l'autre lors de l'interaction.

Négociation métadiscursive (chapitre 5, 3.2.4.) :
Stratégie discursive visant à donner des indications permettant d'interpréter rétroactivement la fonction d'une intervention.

Négociation métainteractionnelle (chapitre 5, 3.2.S.) :
Stratégie interactionnelle visant à définir les droits et obligations des participants d'une interaction.

Norme (introduction, 2.1.) :
Convention fixée par une institution, ayant pour objet la sphère des comportements et pour propriété d'être respectée ou violée.

Opérateur argumentatif (chapitre 2, 3.2.1.) :
Morphème qui, appliqué à un contenu, transforme (en les limitant) les potentialités argumentatives de ce contenu.

Orientation argumentative (chapitre 2, 2.2.3.) :
Propriété argumentative des énoncés déterminant leurs enchaînements. Les énoncés dans les enchaînements sont soit coorientés, soit anti-orientés.

Performatif (chapitre 1, 2.1.) :
Énoncé consistant en la réalisation d'une action par le fait même de son énonciation (par extension, un verbe potentiellement performatif est un verbe qui, à la première personne singulier du présent de l'indicatif, nomme et permet la réalisation de l'action nommée).

Principe d'accessibilité de la conclusion (chapitre 2, 2.2.3.) :
L'interlocuteur doit disposer, de par le contexte ou le cotexte dans lequel l'énoncé apparaît, de suffisamment d'informations pour pouvoir rétablir la conclusion lorsque celle-ci est implicite. Le défaut de ce principe t'auto-rise à poser la question *pourquoi tu dis ça ?*

Principe de composition fonctionnelle (chapitre 3, 2.2.) :
Les constituants de rang échange sont composés de constituants entretenant entre eux des fonctions illocutoires, alors que les constituants de rang intervention sont composés de constituants entretenant entre eux des fonctions interactives.

Principe de composition hiérarchique (chapitre 3, 2.1.) :
Tout constituant de rang n est composé de constituants de rang «—1.

Principe de composition de l'intervention (chapitre 3, 2.1.2.2.) :
L'intervention peut être composée d'acte(s) de langage, d'intervention(s) et/ou d'échange(s).

Principe de contradiction argumentative (chapitre 2, 2.2.3.) :
Un argument p est argumentativement contradictoire à un argument p' si tous les énoncés E_1 de p servant la conclusion r , tous les énoncés E_1' de p' servent la conclusion $non-r$ (l'inverse n'étant pas vrai).

Principe de coopération (chapitre 1, 3.3.1.) :
Chaque participant doit contribuer conversationnellement de manière à correspondre aux attentes des autres interlocuteurs en fonction du stade de la conversation, du but et de la direction de l'échange.

Principe de force argumentative (chapitre 2, 2.3.3.) :
Un argument q est argumentativement plus fort qu'un argument p si tous les énoncés E_1 de q servant la conclusion r , tous les énoncés E_2 de p la servent aussi (l'inverse n'étant pas vrai).

Principe d'interprétation (chapitre 3, 3.1.3.) :
Toute interprétation est un fait dialogique. L'interprétation d'un constituant C_i d'un énonciateur E_i est le fait d'un constituant C_j d'un énonciateur E_j .

Principe de non-contradiction argumentative (chapitre 4, 2) :
1) il n'est pas possible de défendre deux conclusions opposées à l'aide du même argument ;

2) deux arguments opposés ne peuvent pas servir la même conclusion.

Principe de satisfaction (chapitre 3, 3.1.3.) :
Tout enchaînement d'un constituant C_j de E_j sur un constituant C_i de E_i présuppose d'une part l'interprétation de C_i par C_j et d'autre part la satisfaction par C_j de conditions imposées par C_i (cf. conditions d'appropriété cotextuelle).

Pragmatique (chapitre 1, 1.4.) :
Domaine de la linguistique ayant pour objet la description du sens des énoncés en contexte.

Présupposition (chapitre 1, 3.L.I.) :
Relation sémantique entre deux propositions ne variant pas sous l'effet de la négation ($p - q$, $non-p - q$).

Programmation (chapitre 3, 3.1.2.) :
Mécanisme dynamique permettant de projeter l'occurrence future du constituant donnant lieu à une intégration.

Règle (introduction, 2.2.) :
Convention fixée par un système, ayant pour propriété d'être appliquée ou non appliquée, obligatoire ou facultative.

Relation argumentative (chapitre 2, 2.3.3.) :
Relation entre deux énoncés A et C où A (l'argument) est présenté comme destiné à faire admettre, justifier l'autre (C), i.e. la conclusion.

Sémantique (chapitre 1, 1.3.) :
Domaine de la linguistique ayant pour objet le sens des propositions, i.e. la description de leurs conditions de vérité.

Sens (chapitre 2, 4.2.1.) :
Valeur sémantico-pragmatique attribuée à l'énoncé, en tant que résultat des hypothèses externes.

Signification (chapitre 2, 4.2.1.) :
Valeur sémantico-pragmatique attribuée aux phrases, en tant que résultat d'hypothèses internes.

Syntaxe (chapitre 1, 1.2.) :

Domaine de la linguistique ayant pour objet la forme des phrases, i.e. la description des règles de bonne formation présidant à la grammaticalité des phrases.

Topos (chapitre 2, 3.1.3.) :

Lieu commun sur lequel s'appuie l'argumentation. Règle générale rendant possible une argumentation particulière.

Valeur argumentative (chapitre 2, 2.2.3.) :

Propriété argumentative d'un énoncé nécessitant son interprétation comme argument pour une conclusion dans le cadre d'une relation argumentative.

Bibliographie

- ALLWOOD J., ANDERSSON L. O. & DAHL O., 1977 : *Logic in linguistics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- ANSCOMBRE J. C., 1973 : « Même le roi de France est sage », *Communications* 20, 40-82.
- ANSCOMBRE J. C., 1977 : « La problématique de ('illocutoire dérivé) », *Langage et Société!*, 17-41.
- ANSCOMBRE J. C., 1980 : « Voulez-vous dériver avec moi ? », *Communications* 32, 61-124.
- ANSCOMBRB J. C., 1981 : « Marqueurs et hypermarqueurs de dérivation illocutoire : notions et problèmes », *Cahiers de linguistique française* 3, 75-124.
- ANSCOMBRE J. C. & DUCROT O., 1976 : « L'argumentation dans la langue », *Langages* 42, 5-27.
- ANSCOMBRE J. C. & DUCROT O., 1977 : « Deux mais en français ? », *Lingua* 43, 23-40.
- ANSCOMBRB J. C. & DUCROT O., 1978-79 : « Lois logiques et lois argumentatives », *Le Français moderne* 46, 347-357 et 47, 35-52.
- ANSCOMBRB J. C. & DUCROT O., 1981 : « Interrogation et argumentation », *Langue française* 52, 5-22.
- ANSCOMBRB J. C. & DUCROT O., 1983 : *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga.
- ASTON G., 1977 : « Comprehending value : aspects of the structure of argumentative discourse », *Studi italiani di linguistica teorica ed applicata* IV/3, 365-509.
- AUCLIN A., 1981 : « Réflexions sur les marqueurs de structuration de la conversation », *Études de linguistique appliquée* 44, 88-103.
- AUCLIN A., MOESCHLER J. & ZENONB A., 1980 : « Illocution et interactivité : préliminaires à une analyse fonctionnelle des actes de langage en séquences », *Cahiers de linguistique française* 1, 42-53.
- AUCLIN A., MOESCHLER J. & ZENONB A., 1981 : « Notes sur les mouvements récursifs », *Études de linguistique appliquée* 44, 104-112.
- AUCLIN A. & ZENONB A., 1980 : « Conversations, actions, actes de langage : éléments d'un système d'analyse », *Cahiers de linguistique française* 1, 6-41.
- AUSTIN J. L., 1962 : « Performatif-Constatif », in *La philosophie analytique*, Paris, Minuit, 270-281.
- AUSTIN J. L., 1970 : *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil.
- BACHMANN C., LINDBNFELD J. & SIMONIN J., 1981 : *Langage et communications sociales*, Paris, Hatier.
- BARTHES R., 1964 : « Éléments de sémiologie », *Communications* 4, 91-135.
- BARTHES R. & BERTHET F., 1979 : « Présentation », *Communications* 30, 3-5.
- BATESON Q., 1977 : *Vers une écologie de l'esprit 1*, Paris, Seuil.
- BATESON Q., 1980 : *Vers une écologie de l'esprit 2*, Paris, Seuil.
- BENVENISTE B., 1974 : « L'appareil formel de renonciation », in *Problèmes de linguistique générale 11*, Paris, Gallimard, 79-88.
- BERRENDONNBR A., 1977 : « Présentation », *Linguistique et sémiologie A*, 5-15.
- BERRENDONNBR A., 1981 : *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Minuit.
- BORBL M. J., GRIZB J. B. & MIÉVILLB D., 1983 : *Essai de logique naturelle*, Berne, Lang.
- BORILLO A., 1978 : *Structure et valeur énonciative de l'interrogation totale en français*, Thèse d'Etat, Université de Provence.

- BORILLO A., 1979 : « La négation et l'orientation de la demande de confirmation », *Longue française* 44, 27-41.
- BOURDIEU P., 1982 : *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard.
- BROWN P. & LEVINSON S., 1978 : « Universals in language usage : politeness phenomena », in Goonv E. N. (ed.) : *Questions and politeness. Stratégies in social interaction*, Cambridge, Cambridge University Press, 56-289.
- BRUXELLES S. et al., 1982 : « *Justement*, l'inversion argumentative », *Lexique* 1, 151-164.
- CADIOT A. et al., 1979 : « *Oui mais non mais* ou il y a dialogue et dialogue », *Langue française* 42, 94-102.
- CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE 1, 1980 : *Actes de langage et structure de la conversation*, Université de Genève.
- CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE 4, 1982 : *Concession et consécution dans le discours*. Université de Genève.
- COLE P. (éd.), 1978 : *Syntax and semantics IX : Pragmatics*, New York, Académie Press.
- COLE P. (éd.), 1981 : *Radical pragmatics*, New York, Académie Press.
- COLE P. & MOROAN J. L. (eds.), 1975 : *Syntax and semantics III : Speech acts*, New York, Académie Press.
- COMMUNICATIONS 32, 1980 : *Les actes de discours*.
- VAN DIJK T. A., 1977 : *Text and context. Explorations in the semantics and pragmatics of discourse*, London, Longman.
- VAN DIJK T. A., 1981 : *Studies in the pragmatics of discourse*, The Hague, Mouton.
- DUCROT O., 1972 : *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Paris, Hermann.
- DUCROT O., 1973 : *La preuve et le dire*, Paris, Marne.
- DUCROT O., 1977 : « Illocutoire et performatif », *Linguistique et sémiologie* 4, 17-53 (repris dans DUCROT 1972, 2^e édition, 279-305).
- DUCROT O., 1978 : « Structuralisme, énonciation et sémantique », *Poétique* 33, 107-128.
- DUCROT O., 1980a : « Analyse de textes et linguistique de renonciation », in Ducrot et al., 7-56.
- DUCROT O., 1980b : *Les échelles argumentatives*, Paris, Minuit.
- DUCROT O., 1981 : « Langage, métalangage et performatifs », *Cahiers de linguistique française* 3, 5-34.
- DUCROT O., 1982 : « Note sur l'argumentation et l'acte d'argumenter », *Cahiers de linguistique française* 4, 143-163.
- DUCROT O., 1983a : « Opérateurs argumentatifs et visée argumentative », *Cahiers de linguistique française* 5, 7-36.
- DUCROT O., 1983b : « La valeur argumentative de la phrase interrogative », In *Logique, argumentation, conversation* (Actes du colloque de pragmatique, Fr1-bourg 1981), Berne, Lang, 79-110.
- DUCROT O., 1983c : « *Puisque* : essai de description polyphonique », *Revue romane*, numéro spécial 24, 166-185.
- DUCROT O. et al., 1980 : *Les mots du discours*, Paris, Minuit.
- ÉTUDES DE LINGUISTIQUE APPLIQUÉE 44, 1981 : *L'analyse de conversations authentiques*.
- GAZOAR O., 1979 : *Pragmatics. Implicature, presupposition, and logical form*, New York, Académie Press.
- GOFFMAN E., 1973 : *La mise en scène de la vie quotidienne*, vol. 2 : *Les relations en public*, Paris, Minuit.
- GOFFMAN E., 1976 : « Replies and responses », *Language In society* 5, 257-314.
- GORDON D. & LAKOFF G., 1973 : « Postulats de conversation », *Langages* 30, 32-54.
- GRICE H. P., 1975 : « Logic and conversation », in COLE P. & MOROAN J. L. (eds.), 41-58.
- GRICE H. P., 1979 : « Logique et conversation », *Communications* 30, 57-72.
- GRIZE J. B., 1982 : *De la logique à l'argumentation*, Genève, Droz.
- GROUPE (le) X-1, 1975 : « *Car, parce que, puisque* », *Revue romane* 10, 248-280.
- HERINCER J. T., 1977 : « Pre-sequences and indirect speech acts », in KEENAN E. O. & BENNETT T. (eds.) : *Discourse structure across time and spaces*, Southern California occasional papers in linguistics 5, University of Southern California, 169-180.
- JACOB P., 1980 : *L'empirisme logique*, Paris, Minuit.
- JAKOBSON R., 1963 : « Les embrayeurs, les catégories verbales et le verbe russe », in *Essais de linguistique générale*, Paris, Minuit, 176-196.
- JAYEZ J., 1981 : *Études des rapports entre l'argumentation et certains adverbes français*, Thèse de 3^e cycle, Université d'Aix-Marseille I.
- JAYEZ J., 1984 : La « conclusion » : pour quoi faire ? », *Sigma*, 1-47.
- KEMPSON R. M., 1977 : *Semantic theory*, Cambridge, Cambridge University Press.
- KRIPKE S., 1982 : *La logique des noms propres*, Paris, Minuit.
- LABOV W. & FANSHL D., 1977 : *Therapeutic discourse. Psychotherapy as conversation*, New York, Académie Press.
- LAKOFF R., 1977 : « What you can do with words : politeness, pragmatics and performatives », in ROOERS A., WALL B. & MURPHY J. P. (eds.) : *Proceedings of the Texas conférence on performatives, presuppositions, and implicatures*, Arlington, Center for Applied Linguistics, 78-105.
- LANGUE FRANÇAISE 44, 1979 : *Grammaire de phrase et grammaire de discours*.
- LEVINSON S. C., 1983 : *Pragmatics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- LEWIS D., 1972 : « General semantics », in DAVIDSON D. & HARMAN G. (eds.) : *Semantics of natural language*, Dordrecht, Reidel, 169-218.
- LYONS J., 1970 : *Linguistique générale. Introduction à la linguistique théorique*, Paris, Larousse.
- MARCELLESI J. B., 1971 : *Le congrès de Tours (décembre 1920). Etudes socio-linguistiques*, Paris, Le Pavillon.
- MARTIN R., 1976 : *Inférence, antonymie et paraphrase. Eléments pour une théorie sémantique*, Paris, Klincksieck.
- MCCAWLEY J. D., 1981 : *Everything that linguists have always wanted to know about logic, but were ashamed to ask*, Chicago, The Chicago University Press.
- MOESCHLER J., 1980 : « La réfutation parmi les fonctions interactives marquant l'accord et le désaccord », *Cahiers de linguistique française* 1, 54-78.
- MOESCHLER J., 1981a : « Réfutation et argumentation dans le discours », in RICHTERICH R. & WIDOWSON H. O. (eds.) : *Description, présentation et enseignement des langues* (Actes du Colloque de Berne 1980), Paris, Hatier, 120-135.
- MOESCHLER J., 1981b : « Discours polémique, réfutation et résolution des séquences conversationnelles », *Études de linguistique appliquée* 44, 40-69.
- MOESCHLER J., 1982 : *Dire et contredire. Pragmatique de la négation et acte de réfutation dans la conversation*, Berne, Lang.
- MOESCHLER J., 1983a : « Sémantique représentationnaliste ou énonciative ? », *Semantikos* 7/1, 45-61.
- MOESCHLER J., 1983b : « Contraintes structurelles et contraintes d'enchaînement dans la description des connecteurs concessifs en conversation », *Cahiers de linguistique française* 5, 131-152.
- MOBSCHLER J., SCHELLINO M. & ZENONE A., 1982 : « Structure de l'intervention, connecteurs pragmatiques et argumentation : à propos d'Agora », *Cahiers de linguistique française* 4, 165-187.
- MOBSCHLER J. & de SPENOLER N., 1981 : « *Quand même* : de la concession à la réfutation », *Cahiers de linguistique française* 2, 93-112.

MOESCHLER J. & SPENOLER N., 1982 : « La concession ou la réfutation interdite, approches argumentative et conversationnelle », *Cahiers de linguistique française* 4, 7-36.

MOROAN J. L., 1978 : « Two types of convention In Indirect speech acts », in COLE P. (éd.), 261-280.

MORRIS C., 1974 : « Fondements de la théorie des signes », *Langages* 35, 15-21.

PÊCHEUX M., 1975 : *Les vérités de la police. Linguistique, sémantique, philosophie*, Paris, Maspéro.

PERELMAN C. & OLBRECHTS-TYTECA L., 1970 : *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles.

PIATTELLI-PALMARINI M. (éd.), 1979 : *Théories du langage, théories de l'apprentissage. Le débat entre Jean Piaget et Noam Chomsky*, Paris, Seuil.

RÉCANATI F., 1979a : *La transparence et renonciation. Pour Introduire à la pragmatique*, Paris, Seuil.

RÉCANATI F., 1979b : « Le développement de la pragmatique », *Langue française* 42, 6-20.

RÉCANATI F., 1979c : « Insinuation et sous-entendu », *Communications* 30, 95-106.

RÉCANATI F., 1981 : *Les énoncés performatifs. Contribution à la pragmatique*, Paris, Minuit.

ROOERS A., 1978 : « Remarks on the analysis of assertion and the conversational rôle of speech acts », *Proceedings of the fourth annual meeting of the Berkeley linguistic society*, 190-201.

ROULET E., 1980a : « Stratégies d'interaction, modes d'implication et marqueurs illocutoires », *Cahiers de linguistique française* 1, 80-103.

ROULET E., 1980b : « Modalité et illocution. Pouvoir et devoir dans les actes de permission et de requête », *Communications* 32, 216-239.

ROULET E., 1981 : « Echanges, interventions et actes de langage dans la structure de la conversation », *Etudes de linguistique appliquée* 44, 7-39.

ROULET B., 1982 : « De la structure dialogique du discours monologique », *Langues et linguistique* 8/1, 65-84.

ROULET E., 1984 : « Speech acts, discourse structure, and pragmatic connectives », *Journal of pragmatics* 8, 31-47.

ROULET E., 1985 : « Mais, mais, mais... Monsieur Météo », in *Autour de l'Impersonnel. Travaux de linguistique générale*, Grenoble, B.L.L.U.O., 143-150.

ROULET E. et al., 1985 : *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne, Lang.

RUSSBL B., 1971 : « Descriptions », in ROSENBBRO J. F. & ATRAVISC (eds.) : *Readings in the philosophy of language*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 166-175.

SACKS H., SCHEOLOFF B. A. & JEFFERSON G., 1974 : « A simple! systematic for the organisation of turn-taking in conversation », *Language* 50/4, 696-735.

SEARLE J. R., 1972 : *Les actes de langage. Essai de philosophie du langage*, Paris, Hermann.

SEARLE J. R., 1982 : *Sens et expressions. Etudes de théorie des actes de langage*, Paris, Minuit.

SEARLE J. R., KIEFER F. & BIERWISCH M. (eds.), 1980 : *Speech acts theory and pragmatics*, Dordrecht, Reidel.

SETTEKÖRN W., 1977 : « Pragmatique et rhétorique discursive », *Journal of pragmatics* 1, 195-210.

SINCLAIR J. M. & COULTHARD R. M., 1975 : *Towards an analysis of discourse. The english used by teachers and pupils*, Oxford, Oxford University Press.

SIRDAR-ISKANOAR C., 1983 : « Voyons I », *Cahiers de linguistique française* 5, 111-130.

DE SPENOLER N., 1980 : « Première approche des marqueurs d'interactivité », *Cahiers de linguistique française* 1, 128-148.

SCHEOLOFF E. A., 1980 : « Preliminaries to preliminaries : "Can I ask you a question ?" », *Sociological Inquiry* 50/3-4, 104-152.

SHELLINQ M., 1982 : « Quelques modalités de clôture : les conclusifs finalement, en somme, au fond, de toute façon », *Cahiers de linguistique française* 4, 63-106.

STALNAKER R. C., 1972 : « Pragmatics », in DAVIDSON D. & HARMAN O. (eds.) : *Semantics of natural language*, Dordrecht, Reidel, 380-397.

STALNAKER R. C., 1978 : « Assertion », in COLE P. (ed.) : *Syntax and semantics IX: Pragmatics*, New York, Académie Press, 315-332.

STRAWSON P. F., 1977 : « De l'acte de référence », in *Etudes de logique et linguistique*, Paris, Seuil, 9-38.

WATZLAWICK P., BEAVIN J. H. & JACKSON D., 1972 : *Une logique de la communication*, Paris, Seuil.

WIDDOWSON H. G., 1982 : *Une approche communicative de l'enseignement des langues*, Paris, Hatier.

VICHBR A. (thèse en cours) : *Les attaques de répliques dans la conversation : analyse pragmatique*.

WILSON D. & SPERBER D., 1979 : « L'interprétation des énoncés », *Communications* 30, 80-94.

ZENONB A., 1982 : « La consécution sans contradiction : donc, par conséquent, alors, ainsi, aussi (première partie) », *Cahiers de linguistique française* 4, 107-141.



HATIER-CREDIF

Titres parus dans la même collection

- E. Roulet : Langue maternelle et langues secondes. Vers une pédagogie intégrée.
- H. Riick : Linguistique textuelle et enseignement du français. Traduction de J.-P. Colin.
- G. Gschwänd-Holzer : Analyse sociolinguistique de la communication et didactique. Application à un cours de langue : De Vive Voix.
- C. Bachmann, J. Lindenfeld, J. Simonin : Langage et communications sociales.
- H. G. Widdowson, R. Richterich (éds.) : Description, présentation et enseignement des langues (Actes du colloque de Berne 1980).
- R. Galisson, *et al.* : D'autres voies pour la didactique des langues étrangères.
- H. G. Widdowson : Une approche communicative de l'enseignement des langues (traduit de l'anglais et annoté par K. et G. Blamont).
Sous la direction de J. Peytard : Littérature et classe de langue — français langue étrangère.
- Henri Besse et Rémy Porquier : Grammaires et didactique des langues.
- Dell H. Hymes : Vers la compétence de communication. Traduction de F. Mugler.
- Claire Kramsch : Interaction et discours dans la classe de langue.
- L. Schiffler : Pour un enseignement interactif des langues étrangères. Traduction de J.-P. Colin.
- J. Moeschler : Argumentation et Conversation. Éléments pour une analyse pragmatique du discours.
- B.-N. Grunig-R. Grunig : La fuite du sens. La construction du sens dans l'interlocution.

